

LIBRARY

PHILATELICAL

COLLECTED BY



POST OFFICE

JOHN K. TIFFANY.

Brauford 2237

LE

TIMBRE-POSTE

JOURNAL

DU COLLECTIONNEUR

QUINZIÈME ANNÉE

ILLUSTRÉ DE 114 GRAVURES.



BRUXELLES,

J.-B. MOENS, LIBRAIRE-ÉDITEUR
GALERIE BORTIER, 7,
ET RUE DE FLORENCE, 42, (AVENUE LOUISE).

—
1877

BRUXELLES. — J. SANNES, IMPRIMEUR, RUE MONTAGNE DES AVEUGLES, 7.

TABLE DES MATIÈRES

ANNÉE 1877.

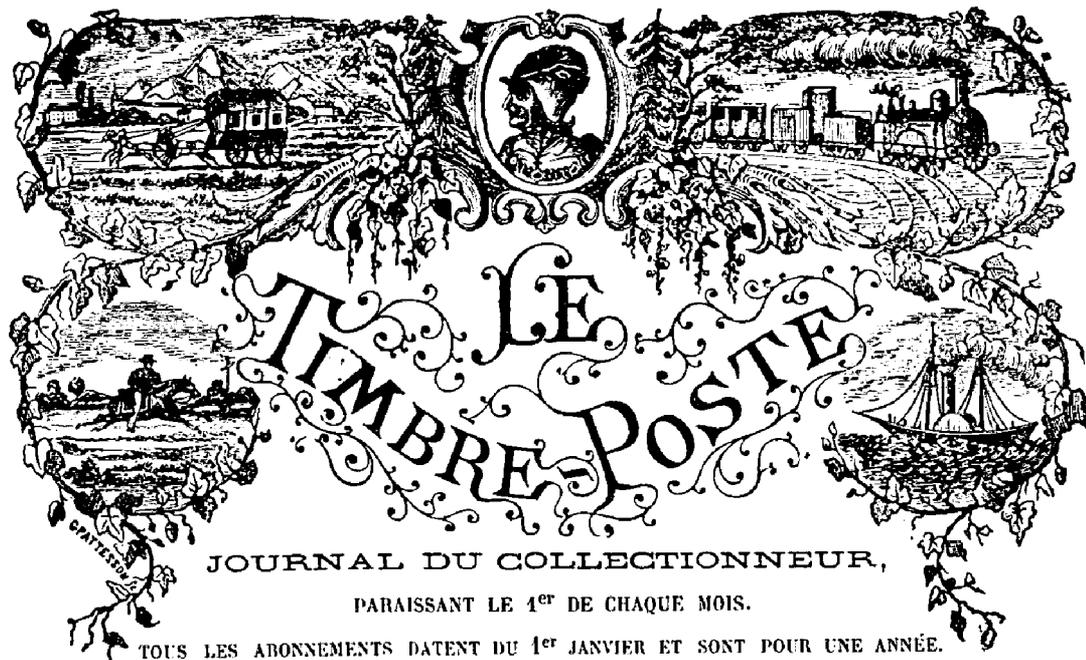
- Açores, 11, 21, 30, 37, 48, 54.
Açores (avec surcharges variées), 11, 21.
 — *(avec surcharges)*. Encore les, 54.
 — *(avec surcharges)*. Toujours les, 37.
Açores. (Les surcharges des). — *Le papier postal ombré de Sardaigne*. 1819/20, 30.
 Allemagne confédérée du nord, 18, 27, 42, 49.
 Allemagne. Empire, 3, 21, 26, 42, 50, 58.
 Alwar, 9*, 21*, 33, 96.
 Ananieff, 4, 93.
 Angola, 20.
A nos clients, 79.
 Antilles danoises, 75*.
A propos des timbres de la Cie du Levant, 93.
 Argentine, 3, 11, 26, 34, 38, 43, 49*.
 Arzumass, 61.
 Australie du sud, 2, 26, 60*, 89.
 Autriche, 2, 52, 74.
Avis important, 96.
 Bade, 36.
 Bâle, 47.
 Bavière, 10, 19, 51.
 Belgique, 10, 18, 33, 42, 49, 59, 75, 83, 90*.
 Bermudes, 58, 92.
 Bhopal, 37*, 66.
Bhopal (Timbres de), 37*.
 Bogorodsk, 77.
 Bolivar, 76*.
 Bolivie 4*.
 Borisogliehsk, 60.
 Borovitchi, 5.
 Brésil, 9, 52, 58, 83.
 Bronnitsi, 12.
Bronnitsi (La poste rurale de), 12.
 Brunswick, 64.
 Caboul, 4, 59, 66*, 81, 85*, 92.
Caboul et ses timbres (Quelques renseignements sur), 85*.
 Campêche, 36*.
 Canada, 9, 20*, 27, 34, 51, 84, 92*.
 Cap de Bonne-Espérance, 18, 25, 37, 58, 67, 81.
 Cap vert, 20*, 25.
Catalogue prix-courant, 8, 16, 24, 32, 40, 48, 56, 64, 80, 88.
 Ceylan, 28, 36*, 43, 90*.
 Chili, 60, 65*.
 Chine, 83.
 Colonies françaises, 4, 19, 36, 43, 60, 67, 81, 92.
 Colonies néerlandaises, 33.
Compagnie anglaise (Le timbre de la), 11*.
Cie anglaise des paquebots-poste des Indes, 11*, 17.
 Compagnie danubienne, 58, 66.
Compagnie russe du Levant (Timbres de la), 54*.
 — — *A propos des timbres*, 93.
Correspondance, 80.
 Corrientes, 68.
 Cuba, 19, 24, 41*, 56, 93.
 Cundinamarca 76*, 93.
 Curaçao, 33.
 Danemark, 40, 75, 91*.
Du Dalmacio Velez Saarsfield, 38.
 Drammen, 50*.
 Drontheim, 82.
 Elizavetgrad, 11.
Encore les ports de mer et les Corrientes, 68.
 Equateur, 20.
 Espagne 6*, 16, 26, 52*, 58, 80, 84*, 88.
Est-ce Pendjab, Rampour ou Jhind? 61.
 États confédérés d'Amérique, 2, 48.
 États de l'Église, 8, 50.
 États-Unis d'Amérique, 20, 26, 34, 41, 48, 56, 58, 61, 75*, 93.
États-Unis (Timbres officiels des), 61.
 États-Unis de Colombie, 35, 43, 66, 76*, 81, 93.
 Fatéje, 50.
 Fidji, 10, 52.
 Finlande, 4, 18, 36, 42.
 France, 4, 8, 11, 16, 18, 24, 43, 51, 56, 75, 88.
Gare là-dessous! 23.
 Genève, 44*, 86*,
 Grande-Bretagne, 16, 17*, 27*, 34*, 61, 90.
Grande-Bretagne. Le 2 1/2 p. avec couronne en filagramme, 61.
 Grèce, 9, 23.
Grèce. Les timbres-taxe non dentelés, 23.
 Grenade, 56.
 Griqualand, 41, 53, 76.
Griqualand (Les timbres de la Rép. de), 53.
 Guatémala, 10, 89*.
 Guyane anglaise, 75, 84.
 — hollandaise, 33.
 Honduras (Rép.), 83.
 Hong-Kong, 34, 50, 76.
 Hongrie, 3, 50.
 Inde anglaise, 10, 20, 42, 67, 89.
 — néerlandaise, 19, 33, 67, 88, 91.
 — portugaise, 76*.
 Italie, 10, 18, 26, 36, 40, 50, 60, 74, 80.
 Japon, 2*, 35, 66, 74, 83, 93*.
 Jugoriewsk, 77*.
 Joonaghour, 73*.
 Jummo, 67, 92.
 Kappurthala, 33*, 92.
 Kashmir, 26.
 Kortschewa, 85.
Le timbre 5 c. de Don Carlos, 52*.
 Lombardie, 91.
 Louga, 85*.
 Luxembourg, 2, 17, 43, 58, 83.
 Madère, 27.
 Malacca, 51.
 Maurice, 4, 24, 42, 66.
Maurice (Sur quelques timbres de), 24.
 Mecklembourg-Schwerin, 64.
 Melitopol, 11.
 Mexique, 26, 36*, 43, 51, 56, 59, 86, 76*, 90.

Modène, 21.
Modène (Le 9 centesimi, sans lettres B G de), 21.
 Monterey, 43.
 Mozambique, 21, 25, 36*.
 Naples, 24, 40, 68*.
Naples (Les timbres de), 68*.
 Natal, 2, 5, 25, 43, 44, 51, 67*.
Natal (Variétés de surcharge des timbres de), 5.
 Novgorod, 85.
 Norwège, 41*, 49, 50*, 58, 82.
 Nouvelle-Zélande, 3, 10*, 89.
 Nowanuggur, 73*.
 Orange (*Quelques renseignements sur les postes et timbres de la Rép.*), 63.
 Parme, 48, 53, 77.
Parme (Les timbres de), 53, 77.
 Pays-Bas, 1, 10, 18*, 88, 90.
 Pérou, 3*, 27, 74, 92*.
 Perse, 11, 19, 36, 42, 67, 75, 92.
 Philippines, 1, 20, 24, 50, 67*, 74.
 Porto-Rico, 19*, 24, 41*, 50.
 Portugal, 43.
Portugais (Les soi-disant timbres de chemins de fer), 43.
 Prusse, 48.
 Pskoff, 50.
 Rampour, 20, 51, 61, 67, 74, 96.
 Rawul Pindjee, 82*.
 Réunion, 3, 35*.
 Romagnes, 16.
 Rostoff sur Don, 85.
 Roumanie, 2, 10, 42, 56, 74, 84.

Russie, 4, 11, 12, 17, 50, 60, 76, 85, 93.
 -- Ananieff, 4.
 -- Arzamass, 61.
 -- Bogorodsk, 77.
 -- Borisoglielsk, 60.
 -- Borovitchi, 5.
 -- Bronnitszi, 42.
 -- Elizavetgrad, 11.
 -- Fatèje, 50.
 -- Jegorievsk, 77*.
 -- Kortschewa, 83.
 -- Louga, 85*.
 -- Melitopol, 41.
 -- Novgorod, 85.
 -- Pskoff, 50.
 -- Rostoff s/Don, 85.
 -- Toula, 4.
 -- Tschern, 93.
 -- Werchnie-Dnieprowsk, 76.
 Samoa, 81*.
 Saint-Marin, 43, 57*, 62.
Saint-Marin (La république de), 62.
 Saint-Thomas et Prince, 21, 34.
 Saint-Vincent, 26, 43.
 San Salvador, 2, 51*, 58.
 Sarawak, 51.
 Sardaigne, 43, 30.
Sardaigne (Les enveloppes 1820 de), 13*, 30.
 Saxe, 56.
 Servie, 1.
 Schleswig-Holstein, 50.
 Shanghai, 42, 52, 60, 74, 82*.
 Siam, 43*, 92.
 Sierra-Léone, 50.
Société française de timbrologie, 8, 16, 24, 32, 40, 47, 56, 64, 72, 79, 87, 96.

Suède, 11, 19, 26, 42*.
 Suisse, 2, 7, 10, 22, 26, 38, 44, 47, 51, 58*, 67, 67, 76, 84.
Suisse (Anciens timbres), 22, 38*, 44*, 78, 86*, 94*.
 -- Bâle, 47*.
 -- Genève, 44*, 86*.
 -- Zurich, 22, 38*, 94*.
Suisse (Les cartes-correspondance officielles de), 7.
 Surinam, 33.
 Tellico-Plains, 48.
 Terre-Neuve, 1, 6, 7, 90.
 Toscane, 13*, 28*.
Toscane (Timbres de), 13*, 28*.
 Toula, 4.
 Transvaal, 18, 66*, 74, 82, 91.
 Trinité, 23, 34.
 Turquie, 3, 9, 37*, 42, 50; 58, 67, 74.
 Un peu de lumière, S. V. P., 78.
 Une singulière méprise, 77.
 Un timbre mystérieux, 23.
 Un timbre-poste espagnol, 6*.
 Uruguay, 18, 25*, 33, 66.
 Van Diemen, 92.
 Venezuela, 1, 60.
 Victoria, 1*, 10*, 27*, 49, 76*, 83, 91.
Vienne (La poste pneumatique de), 44*.
 Werchnie-Dnieprowsk, 76.
 Wurtemberg, 10, 20, 27, 51, 84, 92, 96.
 Zurich, 22*, 38*.

NOTA. — Les types sont indiqués par un astérisque (*).



Abonnement par année :

| | |
|-------------------------------|------|
| BELGIQUE. | 4-00 |
| AUTRES PAYS D'EUROPE. | 5-00 |
| PAYS D'OUTRE-MER. | 6-00 |
| LE NUMÉRO. | 0-50 |

ON S'ABONNE CHEZ J.-B. MOENS,
 7, Galerie Bortier, Bruxelles.

Les correspondances doivent être adressées
 Rue de Florence, 42, (Avenue Louise).

Les lettres non affranchies sont rigoureusement refusées

EN PUBLICATION CHEZ LE MÊME
 LE TIMBRE FISCAL
 journal illustré.

Abonnement par année :

| | |
|--------------------|------|
| BELGIQUE. | 3-00 |
| ÉTRANGER. | 4-00 |
| LE NUMÉRO. | 0-40 |

Chronique.

VICTORIA.



Ci-contre le fac-simile du timbre décrit le mois dernier. Il a été émis le 4 octobre :

1 shilling, bleu sur bleu.

Depuis le 1^{er} novembre, on fait usage d'une nouvelle carte postale. Le format a été réduit : le cadre, formé

d'un dessin représentant des espèces de fleurs de lis entre deux filets, mesure 44 sur 65 millimètres. Le timbre 1 penny au nouveau type est à droite ; *Post-card*, à la partie supérieure, se trouve dans une banderole ; en dessous les armoiries et les inscriptions de la carte supprimée :

1 penny, lilas sur chamois.

PAYS-BAS.

La carte actuelle, 2 1/2 cent, nous parvient im-

primée non plus en violet, mais en lilas sur chamois foncé :

2 1/2 cent., lilas.

La carte 5cent, bleu, cadre bistre, n'était qu'un tirage provisoire pour utiliser les cartes sans timbre que le public délaisse.

PHILIPPINES.

On nous signale un 25 c. de p. vert à l'effigie d'Alphonse XII ; papier et piqure semblables aux 2 et 12 c. de p. connus :

25 c. de p., vert.

TERRE-NEUVE.

Le 5 cents, après avoir été bistre, puis noir, nous vient imprimé en bleu ; mais au lieu d'être piqué, ce timbre est *percé en lignes* :

5 cents, bleu.

SERVIE.

On nous signale une carte 10 paras bleu sur rose :
 10 paras, bleu sur rose.

VÉNÉZUELA.

M. May nous a communiqué le 1 centavo, tim-

bre fiscal « Escuela » employé comme timbre-poste. Il était annulé en noir d'un timbre rond sur lequel nous avons pu déchiffrer : *Correos de Venezuela*.

1 centavo, jaune.

SAN-SALVADOR.

Le même nous annonce une émission d'enveloppes dont le type, sauf le nom, serait semblable aux enveloppes employées au Guatemala.

AUTRICHE.

Nous avons découvert une carte 2 kr. jaune, pour les provinces illyriennes, qui n'a pas encore été décrite. *Karta-dopisnica* sur la face et le mot (*Iltyr.*) dans l'angle droit inférieur et *am.....* 187 au revers à droite. *dne.*

2 kreuzer, jaune.

Au nouveau type imprimé en brun, la carte pour cette province n'a pas encore été émise, nous écrit-on. Toutes les autres, en bohème, italien, polonais, ruthénien, slave, sont en usage.

Dans notre n° 165, nous disions qu'il était probable que des récépissés télégraphiques existaient en diverses langues comme pour les cartes postales. On nous écrit officiellement que des récépissés semblables n'ont été émis que pour les provinces tchèques (Bohême), italiennes et polonaises.

Le premier de ces récépissés a le timbre-télégraphe 5 kr. avec la valeur sur fond hurelé et millésime 1873 en grands chiffres, tandis que les deux autres ont la valeur sur fond uni et le millésime en petits chiffres.

LUXEMBOURG.

Une petite modification a été apportée au mot *Correspondenz-Karte* des cartes postales récemment émises. L'S a été remplacée par une autre ayant la forme **f**. Le cas devait être bien grave que pour amener ce changement :

10 centimes, bistre.

12 1/2 — bleu.

ÉTATS CONFÉDÉRÉS D'AMÉRIQUE.

Le *Coin and Stamp Journal* dit avoir rencontré l'enveloppe suivante : Elle était employée à Ringgold, Géorgie. Le dessin est formé de trois cercles concentriques; l'extérieur a 25^{mm} de diamètre; le suivant 18, l'intérieur 9. Entre le cercle extérieur et celui du milieu, l'inscription C. S. *postage* — five cents, séparés de chaque côté par

six étoiles arrangées par deux. Entre le cercle moyen et celui de l'intérieur : *Ringgold-Georgia* en capitales italiques. Le centre est hurelé et indéchiffrable. L'impression est sur papier brun manille à l'angle supérieur. Le coin gauche porte deux 5 cents annulés avec la marque régulière : Ringgold Geo. Jan. 20 :

5 cents, bleu-vert s/manille.

NATAL.

M. Treichel nous envoie le 1 sh. vert avec la surcharge POSTAGE en lettres capitales appliquées dans la largeur du timbre comme au 1 p. jaune :

1 shilling, vert.

SUISSE.

Il y a quelques mois M. Delmas nous remettait un 5 Rp., Rayon 1, imprimé sur papier blanc, où la croix blanche était marquée de traits bleus, mais d'une manière assez incertaine. Nous trouvons aujourd'hui dans notre réserve un même timbre où la croix, bien encadrée de bleu, ne laisse aucun doute sur la découverte de M. Delmas.

 Rayon 1, 5 rap. bleu, à croix encadrée.



JAPON.

Nous reproduisons ici le dessin de la carte postale et une partie de son cadre, dont il a été question dans le numéro précédent.

ROUMANIE.

Le tirage des timbres continue à Bucharest. Depuis le 20 novembre on se sert du 15 bani, impression locale et le 25 nous arrive en deux autres nuances, toujours sur papier blanc et non teinté :

5 bani, bistre-jaunâtre.

5 — bistre olive très-foncé.

15 — brun-rouge.

15 — brun jaunâtre.

AUSTRALIE DU SUD.

Le *Philatelist* annonce un 8 pence dont la valeur serait en surcharge sur le timbre 9 pence imprimé en orange. La couleur de la surcharge, le filigramme et la piqûre du timbre ne sont pas indiqués par notre confrère :

8 pence, orange, surcharge (?)

HONGRIE.

Le mandat-poste, au lieu d'être imprimé en noir sur rose, l'est aujourd'hui en bleu sur rose :

5 kreuzer, bleu.

EMPIRE D'ALLEMAGNE.

La poste pneumatique de Berlin fait usage, depuis le 1^{er} décembre dernier, d'une carte et d'une enveloppe, toutes deux avec timbre imprimé à droite, sur rose. En haut de la carte : *Deutsche Reichspost* et plus bas : *Rohrpost-Karte* (carte de la poste du tuyau!) l'enveloppe a seulement : *Rohrpost-Brief*. Toutes deux ont trois lignes pointillées pour l'adresse. Le timbre est au type des timbres-poste, mais avec l'orthographe du mot pfennig modifiée. On nous dit qu'il paraîtra aujourd'hui 1^{er} janvier, un timbre pour le même usage :

Carte : 25 pfennig, brun sur rose.

Enveloppe, 30 — bleu foncé —

L'enveloppe mesure 126 sur 81^{mm}.

RÉUNION.

L'*Ami des Timbres* signale une carte à l'usage exclusif de cette colonie française. Le cadre est composé de petites lignes courbes ; une place est réservée à droite pour le timbre. En haut : *Ile de la Réunion*, et en dessous : *Carte postale* ; puis : *Prix 5 centimes pour la même ville ou la circonscription du même bureau ; 10 centimes de bureau à bureau.* — M. . . . à Saint.

Impression noire sur papier blanc épais.

RÉPUBLIQUE ARGENTINE.

Pour répondre aux dispositions de la loi sur les tarifs postaux pour 1877, l'administration des postes va émettre des timbres de 2, 8, 16 et 24 centavos ; un de 25 centavos pour l'affranchissement des lettres chargées et un 20 centavos pour les télégrammes.

On émettra en outre des enveloppes, des cartes postales et des bandes pour imprimés.

Ce n'est pas tout. Ces timbres ne pouvant être prêts pour le 1^{er} janvier, la commande en ayant été faite un peu tardivement à New-York, on se servira, pour gagner du temps, des planches employées à l'impression des timbres actuels. La différence consistera dans le chiffre de la valeur (en surcharge, sans doute, c'est à la mode.)

Le 5 cent. deviendra 8 cent. et sera imprimé en carmin.

10 — — 16 — et conservera sa couleur.

15 — — 24 — id.

30 — — 25 — et sera impr. en solferino.

Le 2 centavos, nouveau type, portera le buste

de D. Vicente Fidel Lopez, l'auteur de l'hymne argentin et sera de couleur *vert clair*.

Le 20 centavos, employé pour les télégrammes, sera *bleu clair* : il portera le buste de Dⁿ Dalmaio Velez Sarsfield.

L'enveloppe 5 centavos n'ayant pas de raison d'être, par suite des nouveaux tarifs, ne sera plus employée. Elle est du reste épuisée, nous écrit-on de Buenos-Ayres.

NOUVELLE-ZÉLANDE.

La circulaire de MM. A. Smith annonce la prochaine émission d'une carte postale, valeur 1 penny, timbre imprimé au coin droit supérieur, avec les mots : *Post-card New-Zealand*, au milieu de la partie supérieure de la carte ; puis plus bas *The address, etc.*

1 penny, brun sur chamois.

PÉROU.



Nous donnons, d'après le *American journal of Philately*, le fac-similé d'un nouveau timbre de 10 cents remplaçant le timbre de même valeur en usage en 1866, supprimé en 1868, remis en circulation en 1874 et définitivement (?) supprimé en 1876.

Le nouveau venu, avec grille gaufrée, est également imprimé sur papier blanc, piquage 12 :

10 centavos, vert foncé.

TURQUIE.

Les timbres émis provisoirement en 1876 pour le service international et qui portaient une surcharge de la valeur en noir, servent actuellement comme *timbres-taxe* pour les lettres arrivant de l'étranger non affranchies ou insuffisamment.

On nous a montré de l'émission 1863, un timbre de 5 piastres, portant la bordure au revers et gommé sur la face.

5 piastres, brun jaune, bordure bleue au revers.

De l'émission 1865 nous avons vu le 20 paras accommodé d'une singulière façon. Le point (tenant lieu de zéro) qui se trouve à la suite du caractère indiquant un 2, est biffé par un trait noir à l'encre grasse. Sur le timbre, dans la hauteur, on a appliqué une surcharge noire en caractères lurs, signifiant : *Eksik punt*, c'est-à-dire, timbre insuffisant, timbre manquant, timbre diminué ; au-dessous de cette inscription, une autre en français : AN : INSUFF (ISANT), ces cinq dernières lettres manquent, mais elles se devinent.

Done, AN : serait l'abréviation de *annulation*, c'est-à-dire changement de valeur; INSUFFISANT indiquerait le motif de ce changement par suite de l'épuisement de la valeur 2 piastres :

2 piastres, brun, surcharge noire.

Le 25 piastres, couleur du 5 dont nous avons parlé le mois dernier, a vécu ce que vivent les roses. Imprimé par erreur, il a été détruit aussitôt l'erreur reconnue. C'est à peine si quelques exemplaires en ont été délivrés au public. Voilà donc un timbre qui fera le désespoir des amateurs.

BOLIVIE.

On sait qu'à la suite de la découverte de timbres faux en Bolivie, l'usage du timbre y fut momentanément supprimé. Il paraît que les lettres affranchies sont aujourd'hui frappées d'un timbre ovale sur lequel est l'inscription noire ou bleue : *Adm^{on} de correos de Cochabamba 10 cts.* Il est à supposer que chaque ville a le même cachet avec changement de nom.



Quant à la correspondance expédiée par paquebot, elle porte le timbre ci-contre, que nous rencontrons appliqué en bleu sur diverses enveloppes

qu'on nous communique et adressées à Montevideo. Ces timbres sont annulés d'une marque ovale portant : *Cancelado*. Outre ce timbre, l'enveloppe porte encore imprimée à la main en haut :

CORREOS DE BOLIVIA

LA CHIMBA

avril 28.76

Une de ces enveloppes, au lieu d'avoir le timbre que nous reproduisons, a le mot *FRANCA* qui se trouve être annulé par la marque *Cancelado*. Cette lettre est du 28 avril 76; les autres sont postérieures. D'où nous concluons que le timbre (vaisseau) n'étant pas prêt, on se servait provisoirement du mot *franca*, absent sur les lettres ayant le timbre (vaisseau).

Ainsi qu'on peut s'en assurer par notre fac-simile, le timbre ne porte point de valeur. Sa présence indique simplement que la lettre est affranchie quel que soit le port :

Sans valeur indiquée, bleu.

FINLANDE.

Les timbres actuels doivent se classer comme suit : le premier tirage du 32 penni ayant eu lieu à Copenhague où le type a été gravé :

Juillet 1875. Tirage de Copenhague, piqué 13 1/2.

32 penni, carmin.

Septembre 1875. Tirage d'Helsingfors, piqués 11 1/2.

Septembre 75 — 2 penni, gris et gris foncé.

Décembre 75 — 5 — jaune-orange, rouge-orange.

Octobre 75 — 8 — vert bleu.

Mars 76 — vert foncé, vert jaune.

Septembre 75 — 20 — bleu pâle, bleu foncé.

Décembre 75 — bleu laiteux, outremer, outremer pâle, outremer vif, outremer foncé.

Octobre 75 — 32 — rose pâle, carmin vif.

MAURICE.

D'après le *Philatelist*, les nouveaux timbres qui seraient mis en usage avec la monnaie en *cents* et *rupie* (sans doute annas et rupie) seraient les suivants, commandés en Angleterre. Nous persistons à croire qu'avant d'avoir ces timbres, nous aurons une série provisoire, avec surcharge, pour utiliser le stock existant. Voici donc les valeurs commandées :

| | |
|--------------------------|-----------------|
| 2 cents (?) rouge foncé. | 16 cents, rose. |
| 4 — brique. | 25 — marron. |
| 8 — bleu. | 37 — |
| 12 — vermillon. | 50 — vert. |
| 2 rup., 25 c., mauve. | |

COLONIES FRANÇAISES.

M. Huin nous dit avoir reçu des 4 centimes, non dentelés :

4 centimes, gris.

FRANCE.

Le 4 centimes vert est en circulation :

4 centimes, vert.

CABOUL.

De l'avant-dernière série des timbres, nous recevons sur papier vergé blanc :

8 shahis, noir.

16 — —

Il est donc probable qu'il existe deux séries complètes, l'une imprimée en noir, l'autre en violet. De la première, il resterait à trouver les 1 et 4 sh.; de la seconde, le 2.

RUSSIE.

Touta (Toula). L'enveloppe 5 kopek., à la surcharge actuelle imprimée en noir, avec lettres blanches. On nous en adresse 2 formats :

18 1/2 sur 12 centimètres, papier blanc uni.

14 — 11 1/2 — — azuré vergé.

Ananieff (Cherson). Il nous vient un 5 kopecks rouge-carmin, lithographié, rappelant le premier timbre bleu. Nous pensons que ce timbre est en

usage concurremment avec le 5 kop. bleu typographié, celui-ci comme timbre-poste, le rouge comme *timbre-taxe* :

5 kopecks, carmin.

Borovitchi (Novgorod). Le 3 kopecks est imprimé en vert et noir sur papier jaune, au lieu de bleu et vert :

3 kopecks, vert et noir sur jaune.

Les variétés de surcharge des timbres de Natal.

Jusque 1869, les timbres à effigie, émis successivement en 1860, 1862 et 1864, ne portaient aucune indication rappelant leur emploi. Cela tient à ce que les timbres servaient tout aussi bien à l'affranchissement des lettres qu'à l'acquit des droits fiscaux.

Vers la fin de 1869, l'administration des postes de Natal voulut changer ce système. Elle appliqua donc, sur les timbres qu'elle possédait, une surcharge en lettres capitales noires dans la largeur du timbre et dont voici les variétés que nous avons relevées :

POSTAGE avec ponctuation,

Petites capitales noires sur une longueur de 12 millimètres et 2 de haut.

1 p. 3 p. 6 p. 1 sh.

POSTAGE sans ponctuation.

Lettres maigres noires, longueur 12 millimètres; hauteur 2 1/2.

1 p. 3 p. 6 p. 1 sh.

L'application de cette surcharge est tantôt en haut, tantôt en bas du timbre.

POSTAGE, avec ponctuation.

Lettres minuscules grasses noires (P majuscule), longueur 12 millimètres; hauteur 1 3/4.

1 p. 6 p.

Même surcharge, lettres un peu plus grandes, longueur 14 millimètres; hauteur 2.

1 p. 3 p. 6 p.

Il y a des timbres qui ont la surcharge sur 13^{mm}, mais les caractères sont les mêmes.

Tous ces timbres et les suivants ont le filigranne *cc* et couronne, sauf le 3 pence de 1869, qui a le papier uni.

L'année suivante, fin 1870, les timbres commencèrent à paraître avec de nouvelles surcharges appliquées en Angleterre cette fois, par les

soins de l'imprimeur, la précédente surcharge l'ayant été par l'administration des postes.

POSTAGE, de chaque côté du timbre, longueur 16 millimètres; hauteur 2.

Fin 1870, 1 penny, rouge, surcharge noire.

Fin 1872, 3 — outremer, — rouge.

Fin 1873, 6 — mauve, — noire.

POSTAGE en demi-cercle, sous l'effigie.

Fin 1870, 1 shilling vert, surcharge verte.

(?) . 1 — — — — — noire.

C'est probablement sur l'observation de l'administration des postes, que le mot *postage* en vert n'était guère visible, que MM. De la Rue, les imprimeurs des timbres, changèrent la couleur en noir.

Le timbre 1 sh. étant venu à manquer, on utilisa le timbre de commerce, même type et même valeur, mais imprimé en mauve, sur lequel l'administration des postes applique verticalement en surcharge le mot *postage*.

POSTAGE en capitales noires, longueur 15 1/2 millimètres; hauteur 2 1/2.

Jullet 1873. — 1 shilling, mauve.

En 1874, arrive le 1 penny avec le mot *postage* de chaque côté, mais imprimé par les soins de la poste sur des timbres qui lui sont sans doute rentrés de bureaux secondaires.

POSTAGE en lettres maigres noires, longueur 13 millimètres; hauteur 2.

1874. — 1 penny, rouge.

En 1875, nous signalerons, pour mémoire, le timbre fiscal 6 pence rose qui apparaît sur une lettre et paye son affranchissement. Nous croyons que c'est l'effet du caprice de l'expéditeur et qu'il n'y a plus lieu de s'y arrêter, ce timbre n'ayant aucune surcharge :

6 pence, rose.

L'émission de 1874 nous amène de nouvelles variétés. L'administration, pour épuiser l'ancien type, a dû, pensons-nous, faire rentrer les timbres qui en restaient dans les différents bureaux et y appose les surcharges suivantes :

POSTAGE en capitales égyptiennes noires; longueur 11 1/2, hauteur 2.

1 penny, rouge.

En lettres capitales noires, longueur 14 1/2, hauteur 2 1/4.

1 penny, rouge.

1 shilling, vert.

Enfin, le timbre nouveau de 1874 ayant été épuisé et l'approvisionnement n'étant pas arrivé en temps utile d'Angleterre, le 1 penny, jaune-orange, timbre de commerce, nous arrive avec le mot *postage* dans la largeur et en noir :

Lettres capitales noires, longueur 14 1/2, hauteur 2 1/4.

1 penny, jaune-orange.

Il est probable que nous aurons encore à enregistrer d'autres variétés par la suite. Nous pensons avoir fait connaître toutes celles qui ont vu le jour jusqu'ici. S'il en était autrement, nous recevrons les communications avec plaisir.

Un Timbre poste Espagnol.

A l'une des dernières séances de la Société française de Timbrologie, M. De Bosredon, en déposant sur le bureau la traduction des principaux extraits de l'*Abrégé de la Législation Philatélique de l'Espagne*, par M. M. Pardo de Figueroa, un de ses membres correspondants, appelait l'attention sur deux articles dont il donnait lecture. Nous les empruntons au 5^e fascicule du Bulletin qui vient de paraître :

« 22 décembre 1868. Il est accordé une franchise d'une durée de 6 mois, à l'ouvrage de D. Diégo Castell, intitulé : *Cartilla Postal de España*. L'auteur, pour user de ce privilège, créa



un timbre adhésif, lithographié en azur sur papier blanc, de mêmes format et dimensions que les timbres-postes ordinaires. Il représentait une lettre sous enveloppe, entourée d'une bordure ovale, sur laquelle était

inscrite la légende : *Cartilla postal de España...* »

Plus loin :

« 5 juillet, 1870. La correspondance officielle de la Direction générale de Statistique sera admise en franchise au moyen de timbres collés sur l'enveloppe, identiques à ceux qui étaient précédemment frappés à la main. »

De ces deux passages, M. De Bosredon tirait cette conclusion que le sieur D. Castell avait été autorisé à envoyer en franchise dans toute l'Espagne une brochure spéciale qu'il affranchissait avec un timbre de sa composition qui est resté inconnu. Il en a été de même de la Société de Statistique. C'est en vain qu'il avait cherché dans les journaux de timbres. Il n'avait rien trouvé qui s'y rapportât.

Guidé par les souvenirs de M. Schmidt de Wilde, après recherches dans les journaux anglais, nous trouvâmes dans le n° de mars 1872, de *The Philatetical Journal*, une note de M. Pardo de Figueroa, intitulée : *Notice sur un Timbre espagnol non signalé*. Nous allons en donner la traduction, qui fera connaître ce timbre à nos lecteurs :

« Le timbre sur lequel je vais écrire quelques mots, fut lithographié et imprimé en noir sur papier bleu foncé. Ce qui suit est le compte rendu authentique de l'origine officielle de cette curiosité :

» Le senor Diégo Castell Fernandez, un des plus habiles lithographes de l'Espagne, et qui pendant douze ans travailla à la gravure des cartes géographiques postales de ce pays, et qui mourut en 1869, a écrit un ouvrage de dix-huit pages, sous le titre de *Cartilla Postal de España*. (Alphébaire postal de l'Espagne, ou cahier préparé pour s'exercer à écrire avec succès les adresses des lettres conformément aux instructions de la direction générale des postes).

» Par un ordre royal, daté du 17 octobre 1866, ce travail fut approuvé par la Reine Isabelle, comme d'utilité publique. Le Directeur général, par une circulaire du 31 mars 1868, rendit un nouveau décret concernant ledit ouvrage, par lequel il devait être envoyé pour l'instruction des enfants aux 24,333 écoles primaires d'Espagne. Un autre décret, à la date du 22 décembre 1869, rendu à Madrid, ordonne qu'en conséquence des grands avantages qui sont résultés pour le service des postes de la grande circulation de l'ouvrage du sieur Castell, le privilège d'affranchissement lui est accordé pour six mois, à savoir du 1^{er} janvier au 30 juin 1870, sous la seule condition que les paquets seront sous bande, de façon que leur contenu puisse être examiné, pour vérifier s'il ne contient rien autre chose que l'ouvrage sur la poste.

» En vertu de ce privilège, le sieur Castell fit, pour son usage particulier, le timbre ici reproduit (au journal) dont j'ai vu des exemplaires oblitérés ainsi que mon ami Senor Vasquez. Ils sont lithographiés et imprimés en noir sur papier bleu foncé. Je pense que le compte rendu de cette curiosité, presque inconnue même en Espagne, pourra engager quelques lecteurs de ce journal à se mettre en quête pour des échantillons. »

Une faute s'est glissée dans le compte rendu qui précède. Elle est relative à la couleur d'impression du timbre et du papier, comme nous le verrons

plus loin. Informé du désir qu'avait la Société de voir le timbre, M. Pardo de Figueroa, avec la meilleure grâce du monde, fit connaître que des exemplaires se trouvaient dans la magnifique collection de M. Ysasi, si complète et si remarquable en tout ce qui touche l'Espagne; et ce dernier, avec non moins d'empressement, voulut bien nous faire parvenir deux exemplaires que nous avons pu soumettre à la Société. Ces deux exemplaires sont bien semblables au dessin reproduit au *Philatetical Journal*. Mais ils sont lithographiés en bleu sur papier blanc uni et gommés, et non en noir sur papier bleu foncé. L'un était neuf; l'autre oblitéré, et ce dernier était encore appliqué sur le fragment de l'enveloppe de papier jaune qui porte le timbre à date de *Madrid 18 abr. 70*, imprimé en rouge. C'était la preuve incontestable de l'authenticité de ce timbre et de son emploi. Aussi tous les membres présents de la Société furent-ils d'avis que l'existence du timbre ne pouvait faire doute.

Quant à l'erreur commise dans l'article anglais sur la couleur du timbre et du papier, un envoi à nous fait par M. Moens, nous permet de l'expliquer : Il s'agit d'un timbre au même type que celui de M. Castell, identique ou à peu près sur tous les détails du dessin, imprimé en noir sur un papier présentant un fond gris bleu et des lignes blanches disposées suivant un dessin qu'il n'était pas possible de reconnaître; mais au revers, sur le papier resté blanc, on trouvait une impression noire dont les fragments de mots devaient se rapporter à l'extrait d'un tarif de poste. Il est supposable que ce timbre, ou mieux, ce fac-simile, provient de la couverture de la *Cartella Postal* de M. Castell, et qu'après avoir signalé ce timbre resté inconnu jusqu'alors, on ne manquera pas de découvrir des exemplaires de la brochure, dont la couverture fournira des fac-simile; mais les amateurs se rappelleront que le véritable timbre est imprimé en bleu sur papier blanc, gommé au revers, sans trace d'impression.

Quant au timbre de la Société de Statistique, il a été démontré par les communications de M. Pardo de Figueroa que le décret n'avait jamais été mis à exécution et qu'après comme avant, la franchise avait été indiquée par un timbre ovale, imprimé à la main sur les enveloppes.

Voilà donc deux points de l'histoire des timbres de l'Espagne parfaitement élucidés par les recherches de la Société française de Timbrologie. Nous lui souhaitons de rendre souvent de pareils services à la Timbrophilie.

Dr M.

Les cartes-correspondances officielles de Suisse

C'est en janvier 1871 que parut la première carte officielle. Elle est imprimée en noir sur carton chamois. On ne connaît pas de variété de cette carte.

En haut : *Carte correspondance* sur une étendue de 38^{mm}; en-dessous : *Officiel*, mesurant 25^{mm}, ensuite trois lignes en langue allemande, dont la traduction est écrite plus bas en français, à gauche et en italien à droite, partageant ainsi la longueur de la carte en deux, pour ces inscriptions, dont voici le texte français :

« Le timbre ou la désignation de l'autorité ou de la personne expéditrice doit être indiqué sur le cercle gauche. Les correspondances ne jouissant pas de la franchise de port seront grevées des taxes légales. »

En-dessous de cet avis : *Adresse... Indirizzo* et trois lignes pour l'adresse; enfin, en haut, dans les angles inférieurs, deux cercles formés de points réservés aux bureaux d'expédition ou de l'autorité expéditrice.

En juillet même année (1871) paraît une carte ayant la même disposition, mais avec d'autres inscriptions.

En haut, est le n° 4337; en-dessous : *Carte-correspondance*, mesurant 59^{mm} de long et 4^{mm} de haut; plus bas : *Officiel*, sur une longueur de 26^{mm} et 3 de haut; en dessous, une inscription en langue allemande sur deux lignes et la traduction en français à gauche sur 64 et 3^{mm} et en italien à droite, également sur deux lignes : *les correspondances qui n'ont pas droit à la franchise de port ne seront pas expédiées*. Ensuite : *Adresse-Indirizzo* et trois lignes pour l'adresse, comme la précédente.

Dans les angles supérieurs, deux grands cercles portant, celui de gauche : *Office expéditeur*; celui de droite : *Timbre postal* avec traduction en allemand et en italien.

Impression noire sur carte blanche azurée.

De cette dernière carte nous avons diverses variétés à faire connaître. Voici leurs différences :

Carte-correspondance.

| | 1 ^{re} | 2 ^e | 3 ^e | 4 ^e |
|-----------|-----------------|----------------|----------------|----------------|
| Longueur, | 71 | 64 | 64 | 64 |
| Hauteur, | 41 | 5 | 5 | 5 |

Officiel ou officielle.

| | | | | |
|-----------|--------|--------|----|----|
| Longueur, | 27 1/2 | 26 1/2 | 26 | 29 |
| Hauteur, | 3 1/2 | 3 1/2 | 3 | 3 |

Les correspondances qui n'ont pas droit, etc.

| | | | | |
|----------------------------------|----|--------|----|--------|
| 1 ^{re} ligne : longueur | 61 | 68 1/2 | 69 | 70 |
| 2 ^e — — | 30 | 34 1/2 | 35 | 34 1/2 |

Outre les particularités que nous venons de désigner, la 1^{re} variété a le point très-gros après correspondance.

La 2^e variété n'a pas d'accent sur le d'expéditeur et pas de ponctuation après timbre postat; l'avis contient la faute suivante : *Les correspondances qui n'on etc.*, sans t final à ont.

La 3^e variété a, dans l'avis, l'orthographe suivante : *Les correspondances qui n'on pas drois, etc.*, on sans t final et droit avec s au lieu de t.

La 4^e variété n'a de remarquable que l'orthographe du mot officiel écrit aujourd'hui : *officielle*, par suite de la suppression du point terminant le mot correspondance. Cette dernière carte a paru il y a deux ou trois mois.

Disons en terminant que nos exemplaires ont le carton jaunâtre pour les 2^e et 3^e variétés.

Société Française de Timbrologie.

Séance du 7 décembre 1876.

Présidence de M. A. DE ROTHSCHILD.

La séance est ouverte à 8 heures 1/4. Après lecture et adoption du procès-verbal de la dernière séance, il est donné connaissance de la correspondance qui ne comprend qu'une lettre de remerciement de M. Cl. D. Morency de Québec, des demandes d'admission et des envois de journaux.

M. le président donne lecture de son rapport annuel sur la situation de la Société. Ce rapport, imprimé par ses soins, sera adressé à tous les membres et reproduit au bulletin. Il est accueilli avec une vive satisfaction.

Il propose ensuite la constitution d'un fonds de réserve destiné à subvenir aux frais de publication des travaux qui lui sont envoyés. Cette question est renvoyée à l'examen du bureau.

Sont admis : comme membre titulaire, M. Lunel, à Paris; comme membres correspondants, MM. José Bacerer, à Briones, Espagne; G. Leoni, à Bologne, Italie; H. J. F. Hirsch, à Berlin; W. E. Jeff, à Birmingham; P. J. Anderson, à Aberdeen; Antonio La Notte, à Byeglie, Italie; et J. Livada, à Galata-Constantinople. MM. Berger-Levrault et Boyer sont nommés à l'unanimité, membres libres, pour services rendus à la timbrologie.

M. de Bœredon fait connaître l'état de la bibliothèque qui comprend 114 numéros et M. le président annonce qu'il sera adressé sous quelques jours un diplôme de membre de la Société à toutes les personnes qui en font partie.

Après une courte discussion sur le vote des membres titulaires absents qui est admis, la Société procède à la nomination des membres du bureau.

Sont nommés : Président, M. le baron A. de Rothschild.
Secrétaire, M. le docteur Legrand.
Trésorier, M. Bouchez.

Membres du Comité pour 1877 et 1878 :

MM. Schmidt De Wilde et de Ferrari.

Enfin MM. Cossman et Long sont nommés membres de la commission de vérification des comptes du trésorier.

M. Carreton lit une note intitulée : *Question d'orthographe*, dans laquelle il traite la question de savoir si l'on doit au pluriel mettre une s à chacun des mots du mot composé *timbre-poste*, et conclut par la négative pour le second. Sur la demande des membres qui penchent pour l'affirmative la discussion est renvoyée à une autre séance.

Le président fait connaître le changement prochain de couleur des timbres actuels de France par suite de la réduction dans le port des lettres et cartes et M. Carreton montre le 4 centimes paru il y a peu de jours.

L'ordre du jour appelle la discussion des timbres d'Italie.

Le docteur Legrand, rapporteur, lit son travail sur les *timbres de l'Égypte*. Il demande l'opinion de la Société sur l'existence d'un second sous-type du 50 hajoques annoncé en 1865 au *Timbrophile*, contesté alors par le *St. C. Magazine*, dont il présente un exemplaire recueilli à cette époque, et qui ne ressemble pas au timbre faux sur papier jaunâtre, signalé par le *Timbre-Poste* en 1873. M. G. Leoni, interrogé par lui, lui a répondu par l'envoi de deux timbres; l'un est l'authentique bien connu, l'autre est pareil au timbre de 1865; tous deux sont oblitérés avec une grille identique. Le rapporteur déclare pencher pour l'admission du 2^e timbre, tout en reconnaissant la fausseté de celui décrit par M. Moens. Après examen des timbres, la Société déclare n'être pas suffisamment éclairée pour se prononcer sur la question.

Le Catalogue des timbres de l'État de l'Église est adopté.

La séance est levée à 10 heures 1/4. Ordre du jour de la séance du 11 janvier 1877 : Études des timbres d'Allemagne (Oldenburg, Brunswick).

La première livraison de notre *Catalogue prix courant de timbres poste et fiscaux* paraîtra dans le courant du mois.

Cet ouvrage contiendra la reproduction d'un grand nombre de types (environ 1800) imprimés séparément. Prix : 50 centimes la livraison.

La brochure *Timbres de Jummoo et Kaschmir* devant subir de grands changements par suite de renseignements qui viennent de nous parvenir, ne paraîtra que vers la fin du mois prochain.



JOURNAL DU COLLECTIONNEUR,

PARAISSANT LE 1^{er} DE CHAQUE MOIS.

TOUS LES ABBONNEMENTS DATENT DU 1^{er} JANVIER ET SONT POUR UNE ANNÉE.

Abonnement par année :

| | |
|-------------------------------|------|
| BELGIQUE. | 4-00 |
| AUTRES PAYS D'EUROPE. | 5-00 |
| PAYS D'OUTRE-MER. | 6 00 |
| LE NUMÉRO. | 0-50 |

ON S'ABONNE CHEZ J.-R. MOENS,
7, Galerie Bortier, Bruxelles.

Les correspondances doivent être adressées
Rue de Florence, 42, (Avenue Louise).

Les lettres non affranchies sont rigoureusement refusées.

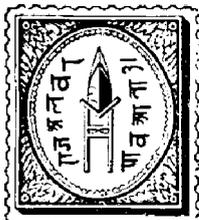
EN PUBLICATION CHEZ LE MÊME
LE TIMBRE FISCAL
journal trimestriel illustré.

Abonnement par année :

| | |
|---------------------|------|
| BELGIQUE | 3-00 |
| ÉTRANGER. | 4 00 |
| LE NUMÉRO | 1-00 |

Chronique.

ALWAR.



Grâce à l'obligeance de M. de Ferrari, nous avons le plaisir de faire connaître le timbre ci-contre. Nous nous abstenons, et pour cause, d'en donner la description. Quant aux inscriptions, il nous

faudra attendre les renseignements promis, pour les donner ici. L'impression de ce timbre est en couleur sur papier blanc et percé en arc ;

...?, bleu.

Alwar fait partie des anciennes souverainetés de l'Inde qui se groupent autour des montagnes Aravelli et des vallées qui y confinent ou au grand désert. Sa population est d'environ 779,000 âmes.

TURQUIE.

Depuis le 1^{er} janvier, on se sert de cartes pos-

tales pour le service international, celles pour la poste locale de Constantinople étant épuisées et supprimées. La disposition de la nouvelle carte est la même que celle de la précédente ; les angles du cadre portent un petit ornement et le format est réduit à 123 sur 82 mm au lieu de 135 sur 92 ; enfin le timbre au nouveau type se trouve imprimé à droite sur la nouvelle carte. Impression lithographique de couleur sur carton blanc :

20 paras, violet.

BRESIL.

Les 200 reis nous parviennent percés en ligne comme le 100 reis :

200 reis, noir.

GRÈCE.

Nous recevons à l'instant :

10 lep., orange sur paille foncé.

20 » outremer sur bleu.

CANADA.

M. Schmidt De Wilde nous dit que la carte actuelle a son cadre changé. Le nom du graveur ne

serait plus suivi de Montréal et Ottawa, mais *Montréal* seulement :

1 cent., bleu.

Une carte 2 cents, analogue à la précédente, vient de paraître. Nous la reproduirons le mois prochain.

2 cents, vert sur chamois.

Une bande de dimension, plus grande que celle connue, nous arrive par l'entremise de M. A. Treichel : 28 sur 12 1/2 centimètres au lieu de 24 sur 12 1/2 :

1 cent, bleu foncé.

ITALIE.

On annonce décidément pour le 1^{er} mars prochain, l'apparition de timbres-télégraphe.

WURTEMBERG.

Le mandat 20 pf. avec inscription *Königreich Württemberg* sur une ligne droite, a vu le jour fin décembre dernier :

20 pfennig, bleu.

GUATÉMALA.

On nous avise que les timbres officiels n'existent toujours qu'à l'état de projet; que les enveloppes sont complètement épuisées et qu'il est très-probable que de nouveaux tirages n'auront pas lieu.

NOUVELLE-ZÉLANDE ET VICTORIA.



Voici le dessin des cartes dont il a été question dans notre précédent numéro.

ROUMANIE.

Le dernier tirage des cartes donne les modifications suivantes :

Art. 1 vindu pour vendu; particularilor, p minuscule;

Art. 4 plâtesce pour plâteste.

Une de ces variétés que nous avons, a : *observatii.....* ☉E POSTA, D qui chevauche; *art. 2 decăt accént circonflexe au lieu de grave et art. 5, scriissorite avec deux s au lieu de une.*

BELGIQUE.

On a commencé à se servir le mois dernier des cartes avec réponse payée portant le mot *antwoord*, sans le fameux T final. La mise en circulation de ces cartes, imprimées depuis longtemps, a été retardée par suite du peu d'emploi des cartes avec réponse.

5+5 centimes, violet sur chamois.

On nous annonce une modification qui vient d'être apportée aux cartes de correspondance : le cadre serait supprimé sur les derniers tirages.

Nous recevons diverses demandes de bandes timbrées par suite de l'annonce qui a paru dans un journal allemand. Ces bandes, quoique imprimées, ne sont pas en usage et aucun avis officiel, que nous sachions, n'en a spécifié l'époque.

BAVIÈRE.

Le mandat 40 pfennig, jaune vif, existe avec l'orthographe *Bayer* pour *Bayern* :

40 pfennig, jaune vif.

PAYS-BAS.

De nouveaux timbres-télégraphe viennent de paraître. Nous en donnerons le type le mois prochain. Il existe :

12 1/2, 15, 20, 30, 50, 60 cent, lilas et noir.

1 et 2 florins, — rouge.

INDE ANGLAISE.

Il a été question à la Société française de Timbrologie d'un timbre-télégraphe 1 rupie, différant des timbres connus par le dessin des angles. Informations prises, il résulte que cette valeur a paru d'abord avec le dessin inachevé, les deux lignes qu'on voit aujourd'hui, tant dans les angles qu'aux endroits qui séparent les deux parties, étant pleines et n'en formant par conséquent qu'une seule.

SUISSE.

Un nouveau mandat a paru il y a peu de temps. Les inscriptions de chaque côté du timbre sont renfermées dans un cadre; au revers se trouve à gauche le tarif et des observations en allemand d'abord, puis en français et en italien.

30 centimes, outremer.

FIDJI.

La circulaire de MM. A. Smith et C^e signale, d'après un de ses correspondants :

V. R. lettres ornées renversées.

12 cents, carmin.

V. R. lettres ordinaires et ornées.

2 pence, carmin.

PERSE.

D'après la même circulaire, les timbres décrits et reproduits n° 168 seraient bien authentiques, et le 3 shahis annoncé serait une erreur typographique qu'il faudrait rectifier par 2 sh.

RÉPUBLIQUE ARGENTINE.

Le 5 centavos est *percé en lignes*.

5 centavos, vermillon.



NORVÈGE.

A l'heure dite (1^{er} janvier) les timbres annoncés en òre ont paru. Ils sont au fac-simile ci-contre et avec le même filagramme et piquage qu'autrefois:

| | |
|---------------------|---------------------|
| 1 òre, bistre-gris. | 12 òre, vert-jaune. |
| 3 — orange. | 20 — roux. |
| 5 — outremer. | 25 — violet. |
| 10 — carmin. | 50 — rouge-brun. |

RUSSIE.

Elizavetgrad (Cherson). Le 2 kop. vient de subir une légère modification. On sait que ce timbre doit son existence au 5 kop. dont on a utilisé la gravure en supprimant les chiffres 5 remplacés par des 2, tout en omettant de faire disparaître *piat* (cinq) sur la colonne de gauche. On vient de remplir par des ombres la partie cintrée au-dessus du cadran — des armoiries voulons-nous dire — où se trouvait auparavant la valeur, partie restée blanche.

2 kop., noir.

Le 5 kopecks vient d'avoir le type refait. La dimension est plus grande: 25 1/2 au lieu de 23^{mm} de diamètre; les chiffres sont en couleur sur blanc, au lieu d'être blanc sur couleur et les inscriptions plus grandes:

5 kopecks, vert olive.

Le 10 kopecks, au lieu d'avoir l'impression en carmin sur teinté, est aujourd'hui imprimé en rouge-brique sur blanc.

10 kopecks, rouge brique.

Mélitopol (Tauride). Parmi les timbres que nous venons de recevoir au nouveau type, nous en avons trouvé quelques-uns qui ont échappé au perçage en lignes:

3 kop., bleu pâle.

FRANCE.

Le 10 centimes vert change de couleur. Il est imprimé en noir sur lilas.

10 centimes, lilas.

SUÈDE.

A paru en décembre dernier un 4 òre, type connu:

4 òre, gris-violet.

Le timbre de la Compagnie anglaise

« ROYAL MAIL STEAM COMPANY. »



Ce timbre a été émis par la «Royal mail steam Company» dont le siège est à Londres, Moorgate street. Il a pour but d'affranchir le transport des lettres par les navires de la Compagnie, d'une île où ses navires arrêtent, pour les transporter à une autre, moyennant le prix indiqué par le timbre apposé par la Compagnie sur chacune des lettres. On nous dit que le service se fait entre autres de Panama à St-Thomas.

Ce timbre a été gravé par la maison De la Rue et C^e, de Londres, pour le compte de la Compagnie susdite.

Les Açores avec surcharges variées.

Si l'on veut bien s'en rapporter au paragraphe que nous avons écrit dans notre n° 167, page 82, on verra qu'il y est question de timbres actuels des Açores 5 reis, surcharge bleue et 20 reis surcharge rouge, soumis à la Société française de timbrologie, par un de ses membres, M. Clédat de Lavignerie. Ces surcharges, considérées comme authentiques par la Société, nous les avons jugées différemment et nous avons fait connaître notre opinion sans détours. Il paraît que cela n'est guère permis, car M. Clédat, au lieu de s'adresser directement à nous et nous apporter la preuve que nous nous étions trompé, est allé se plaindre à la Société en lui soumettant à nouveau ses timbres, pensant sans doute qu'en devenant l'éditeur de la Société, nous avions abdiqué tout droit de penser autrement qu'elle.

Sur la proposition d'un membre, la « Société, sans rien préjuger sur le fond de la question, mais mettant tout à fait hors de cause l'honorabilité de M. Clédat — nous sommes d'accord sur ce point — et rappelant que sur certaines questions, notamment sur le 3^e type de l'Inde portugaise, l'opinion du directeur du *Timbre-Poste* a varié, pense que l'adoption de l'ordre du jour est la meilleure solution à donner à la question dans son état actuel. »

Cette proposition est adoptée.

L'ordre du jour ayant étouffé la question au lieu de la résoudre, nous prenons la liberté de venir demander ici à la Société, comment il se fait que,

poussant si loin ses scrupules en déclarant douteux les timbres de chemin de fer danois qu'elle n'avait pas examinés, un de ses membres ayant des timbres authentiquement annulés et les timbres de Holte, sur lesquels le *Timbre-Poste* avait publié des renseignements officiels, faits sur lesquels nous avons dû attirer l'attention du secrétaire, nous venons donc demander sur quels renseignements la Société a basé son opinion pour admettre comme bons, les timbres des Açores avec les surcharges qui nous arrivent si inopinément. La Société doit avoir des preuves de leur authenticité : nous espérons donc qu'elle voudra bien nous les faire connaître, *en deux mots*, dans l'intérêt de tous, ne supposant pas qu'elle ait catalogué ces timbres à l'aveuglette.

Quant à la petite pointe que nous envoie l'ordre du jour, nous ne la relèverons pas. Nous nous contenterons de formuler un seul désir : celui de voir la Société reconnaître à l'occasion ses erreurs aussi spontanément que nous l'avons fait nous-même pour les timbres des Indes portugaises.

La poste rurale de Bronnizki.

Les détails qui suivent ne confirment pas les renseignements qui nous avaient été donnés que l'enveloppe 5 kopecks était une *enveloppe-taxe*. Bien au contraire, ils prouvent qu'elle sert, de même que le timbre-poste même valeur, à affranchir la correspondance. Ce document ne porte malheureusement aucune date :

Règlement pour la poste rurale du district de Bronnizki, composé par l'administration rurale de ce district, confirmé par le ministère de l'intérieur.

1° Pour faciliter l'envoi de la correspondance officielle et privée dans le district de Bronnizki, sera instituée une poste rurale ;

2° Selon la position géographique du district, la poste rurale sera dirigée par six routes postales, savoir :

| | |
|-----------------------------|--------------|
| I. Route de Miatschkof | (5 volosti). |
| II. — Bykof | (4 —). |
| III. — d'Ousmezsck | (3 —). |
| IV. — de Tchuplyjensk | (4 —). |
| V. — de Lobanowsk | (3 —). |
| VI. — de Troitzko-Lobanowsk | (1 —). |

3° La poste rurale est desservie par les facteurs (commissionnaires) des Wolostnyia Pzawliniya ;

4° La correspondance officielle et privée est reçue journallement contre la quittance du Star-

china ou de son secrétaire, et doit être expédiée deux fois par semaine (aux jours et heures fixés), au plus proche Wolostnoye Prawlenige. Les lettres et paquets à l'adresse de cette dernière Wolost' y restent pour être remis à destination et le surplus de la correspondance, ainsi que les lettres et paquets reçus par la seconde Wolost' sont expédiés plus loin et ainsi de suite, jusqu'à l'arrivée de la correspondance à Bronnizki, où cette dernière correspondance est remise à l'administration rurale.

5° Toute la correspondance doit être expédiée par les Wolosti, accompagnée d'un registre signé par le Starchina, et enserrée dans des sacs en cuir (soumy) fermés au moyen de cadenas. Ces registres sont retournés aux Wolosti, par l'administration, après avoir accusé réception de la correspondance ;

6° Les facteurs (postillons ruraux), après avoir remis la correspondance à l'Ouprawa, y prendront les paquets adressés aux différentes Wolosti qui seront à leur tour expédiés suivant l'ordre démontré dans le § 4 de ce règlement ;

7° Les lettres adressées aux personnes habitant les Wolosti, sont expédiées immédiatement par les Stravosty du village, les Sotzkiye et les Deviatzkiye (1) ;

8° La correspondance officielle est expédiée gratuitement, mais la correspondance privée, telle que : pétitions aux différentes juridictions, du district et de la ville, lettres, journaux, etc., est affranchie au moyen de 5 kopecks par paquet, sans différence de grandeur et de poids ;

9° Les paquets et lettres reçus de la poste gouvernementale par l'administration rurale, sont remis aux destinataires contre paiement de 5 kopecks par lettre ou paquet. Par contre, toutes les lettres et paquets remis par le public aux Wolosti ou à l'Ouprawa, doivent être affranchis *d'avance* en y appliquant un timbre rural ou bien en mettant la missive dans une enveloppe avec estampille de la poste rurale ;

10° L'argent provenant de la vente des timbres, ainsi que du paiement pour lettres remises, doit être présenté avec les registres par les Wolostayia

(1) Stavosta, sorte de maire de village, remplissant les ordres du Starchina ou du Wolostnoye Prawleniye. Sotzkiy, Deviatzkiy, proviennent des mots sto (cent) et deviat' (dix).

Élus parmi les paysans pour surveiller l'ordre public, l'état des routes, etc. C'est donc en quelque sorte un officier de police de village.

Prawleniya, au bout d'un mois, à l'administration rurale;

11° La poste rurale reçoit les lettres adressées aux différentes villes de l'Empire, mais elles doivent être recouvertes d'une enveloppe rurale ou affranchies avec un timbre rural. En outre, elles doivent être affranchies au moyen des timbres gouvernementaux selon le poids;

12° L'envoi, par la poste rurale, de l'argent et en général de la correspondance chargée et des lettres recommandées, est défendu.

Le Président. W. ANDZEYEF.

Le Secrétaire, AMBODIQUE.

Les soi-disant timbres de chemin de fer portugais.

Dans un de ses derniers numéros, l'*Ami des Timbres* contient l'annonce suivante :

« M. Goutier nous remet un timbre portant un gros chiffre 60 sur fond burelé; à droite, à l'angle supérieur, le chiffre 41; en bas, sur deux lignes : *Carris de ferro de Lisboa*, impression noire sur blanc. Il existerait plusieurs valeurs imprimées en noir, vert, bleu, carmin et rouge; ce sont, sans doute, des timbres de chemin de fer. Nous serions heureux d'avoir des renseignements sur leur usage et le nombre de valeurs qu'il peut y avoir.»

Nous répondons volontiers à cet appel de renseignements, ayant appris que ces carrés de papier étaient vendus comme timbres, ainsi que d'autres dont il est question plus loin.

Ces billets sont donc employés par les tramways de Lisbonne. Ils furent créés comme moyen de contrôle des recettes perçues par le receveur, ainsi que cela se pratique partout aujourd'hui. La couleur indique la ligne suivie; le chiffre 50 la valeur payée; le n° 1 à 100, le numéro de contrôle; quant aux chiffres 60, ils servent à payer le prix d'un parcours la nuit, le prix étant alors porté à 60 reis.

Nous avons vu semblables billets, avec l'inscription *Grades de ferro*, en haut, *Bahia* en bas, un gros chiffre 65 au milieu. Qu'on y fasse donc attention, et qu'on ne collectionne pas les coupons d'omnibus quand on croit tenir un timbre-poste.

Les enveloppes 1820 de Sardaigne.

Dans l'une de ses dernières séances, la Société française de timbrologie a eu l'occasion de s'occuper des enveloppes timbrées de 1818 et 1820.

« Le rapporteur fait observer qu'il résulte de la lecture de la patente royale, que ces feuilles ont été émises pour faciliter les correspondances par voie particulière sur les lignes non encore desservies par la poste royale et qui étaient encore très-nombreuses à cette époque, correspondances auparavant soumises à un droit de visa des bureaux de poste. *Ces feuilles n'affranchissaient pas la correspondance, puisqu'elles ne pouvaient s'employer à la poste.* Mais elles servaient à percevoir un impôt sur les envois de lettres par une autre voie que la poste. »



La patente royale peut avoir prescrit ce que nous apprend le rapporteur; mais celui-ci est-il bien certain qu'une autre destination n'ait pas été donnée plus tard à ces enveloppes? Nous avons en ce

moment sous les yeux un exemplaire du 15 centimes 1820 qui le ferait supposer.

Cette enveloppe est adressée « *Alla Direzione divisionale della R^e poste, Cuneo.* » Elle porte la MARQUE DE LA POSTE: *Savigliano 31 lug.*; à gauche, le timbre 15 centimes et au-dessus, une inscription manuscrite: *Regt a Savigliano* — (signé) *G.-B. Billie*. LA LETTRE N'EST PAS TAXÉE;....elle était donc affranchie par le timbre de 15 centimes et la voie employée était la poste. Il nous paraît que si l'enveloppe n'a pas servi à l'affranchissement des lettres ordinaires par la poste, elle a du moins été employée officiellement pour la correspondance expédiée par cette voie.

Qu'en pense le rapporteur? Nous tenons l'enveloppe à sa disposition.

Timbres de Toscane.

La convention postale conclue entre la Toscane et l'Autriche a pris effet le 1^{er} avril 1851. A cette occasion l'usage du timbre-poste a été introduit en Toscane. La notification porte la date du 10 mars 1851; voici ce qu'elle dit :

Le chevalier commandeur Joseph Pistoja, Surintendant général des postes, par suite des conventions postales conclues et ratifiées le 5 décembre 1850 entre les gouvernements de la Toscane et de l'Autriche, et en conformité des ordres contenus dans la note du ministère des finances du 9 courant, publie les dispositions suivantes, à être mises en vigueur le 1^{er} avril prochain

§ VII.

Mode de paiement des taxes.

ART. 21. Les taxes fixées par les articles qui précèdent, en ce qui concerne les correspondances échangées entre la Toscane et les États de la ligue postale Italo-Autrichienne, devront être payées par les expéditeurs moyennant l'application des timbres-poste sur les lettres ou plis, et en outre, pour les lettres chargées, on devra appliquer au dos les timbres représentant la taxe de recommandation.

ART. 23. Les taxes postales pour toute autre sorte de correspondance, seront payées argent comptant jusqu'à nouvelle disposition.

§ VIII.

Timbres-poste.

ART. 25. Le timbre-poste Toscan est un rectangle de 23 millimètres de hauteur et de 19 en largeur, représentant le *marzocco* avec couronne Grand-Ducal; en bas, il y a l'indication de la valeur et autour, les mots : *franco bollo postale Toscano*.

ART. 26. On vend les timbres-poste dans les bureaux de poste, aux prix suivants :

| | |
|------------------|------------------|
| De couleur jaune | à 4 sou (soldo). |
| — rouge clair | — 2 — (soldi). |
| — bleu ciel | — 2 crazie. |
| — vert foncé | — 4 — |
| — bleu | — 6 — |

De la surintendance générale des Postes.

Florence, 10 mars 1851.

Le Secrétaire général,
PAGNI.

Ce document vient confirmer l'exactitude de la date d'introduction des timbres que nous avons donnée dans nos précédents catalogues, sauf dans la dernière édition, qui porte une faute typographique, 1850 pour 1851, et vient donner tort à la Société française de timbrologie, qui a préféré adopter la date du 1^{er} juillet 1849, donnée par M. N. Rondot dans le *Magazin Pittoresque*. Ce n'est donc pas la Toscane, mais la Sardaigne qui, la première, a fait usage de timbres en Italie.

A tout seigneur, tout honneur!



Ainsi qu'on l'a vu plus haut, les timbres représentent le *Marzocco* (1) couronné. Il est tourné à gauche appuyant la patte droite sur un fœu avec fleur de lis. Dans le cadre, une inscription, signifiant : *Timbres-poste de Toscane*. Impression typographique sur papiers variés.

Les feuilles portent 15 rangées verticales de 16 timbres, soit 240.

1^{er} avril 1851.

Papier azuré portant en filigramme trois couronnes en largeur et quatre en hauteur et séparées entre elles horizontalement par cinq lignes.

- 1 soldo, jaune, jaune-olive, jaune verdâtre.
- 2 Soldi, rouge clair, brique, rouge vin.
- 2 crazie, bleu verdâtre, bleu pâle et vif.
- 4 — vert foncé, vert jaune.
- 6 — bleu foncé, bleu ardoise, bleu.

L'usage de ces timbres a été limité au début, aux correspondances échangées entre la Toscane et les États Confédérés dans la ligne postale Italo-Autrichienne. Ce n'est qu'à partir du 1^{er} juillet 1851 qu'une modification est introduite à l'affranchissement, ainsi qu'il résulte du renseignement ci-après :

Le chevalier commandeur Joseph Pistoï, Surintendant général des postes royales, en suite des ordres contenus dans la note du ministère des finances du 25 courant, notifie au public les changements qui se vérifieront dans l'échange des correspondances entre la Toscane et d'autres États étrangers à partir du 1^{er} juillet prochain, en conséquence de la convention postale conclue entre la Sardaigne et la France, le 9 novembre 1850, dont la mise en vigueur a été fixée au jour susdit.

ART. 13. Les taxes établies par les articles qui précèdent pour les correspondances ordinaires, pourront être payées moyennant l'application de timbres-poste de cette administration, et par les expéditeurs, sur l'adresse des lettres avant de les jeter aux boîtes postales.

ART. 15. Pour faciliter au public le paiement des droits postaux par ce moyen, qui le rassure de l'affranchissement de ses correspondances en lui accordant le droit de les mettre à la boîte et à l'heure qu'il préfère, ont été créées deux nouvelles catégories de timbres-poste, soit de 1 crazia, rouge-carmin et de 9 crazie, violet, lesquels seront débités par les bureaux principaux de la poste du Grand-Duché.

De la surintendance générale des postes royales.

Florence, le 25 juin 1851.

Le Secrétaire général,
JOSEPH PAGNI.

Ces deux timbres parurent le 1^{er} juillet 1851, ils étaient imprimés sur le même papier que les précédents et au même filigramme :

- 1 crazia, rouge carmin.
- 9 — violet.

(1) Voir *Timbre-Poste*, n° 36, l'origine et l'histoire de ces armoiries, article fort intéressant de M. F. C.

La faculté d'affranchir avec des timbres-poste fut élargie aux correspondances avec la France par une notification du 20 septembre 1851, article 21, à partir du 1^{er} octobre 1851. Ensuite avec la Sardaigne en vue de la convention arrêtée à Florence le 28 avril 1852, mise en vigueur le 1^{er} avril même année.

Une ordonnance ministérielle en date du 12 août 1852 annonce la création d'une nouvelle valeur, 1 quattrino noir, « en vue de faciliter l'affranchissement des journaux. »

Ce timbre a été mis en circulation le 1^{er} septembre 1852. Même type et même papier que les autres valeurs :

1 quattrino, noir.

Le timbre de 60 crazie (5 fr. de Toscane) parut enfin le 1^{er} novembre 1852 pour l'expédition des lettres pour l'étranger. Il est imprimé sur papier azuré et au type des émissions précédentes :

60 crazie, rouge brun.

Voici un document où il en est question :

Le chevalier marquis Jérôme Ballata-Nerti, chambellan de S. A. I. et R. le Grand-Duc et Surintendant général des postes royales, en vue des ordres contenus dans la note estimée du ministère des finances du 1^{er} octobre courant, notifie au public, qu'à partir du 1^{er} novembre prochain, on devra observer, pour l'affranchissement des correspondances, les dispositions suivantes :

1^o Dans tous les bureaux de postes du grand-duché, royaux et communaux, l'affranchissement des correspondances argent comptant est interdit.

2^o Les droits d'affranchissement devront par contre être payés moyennant l'application aux correspondances, de timbres-poste d'une valeur suffisante à les affranchir, en conformité des conditions contenues dans le tarif général du 1^{er} juin 1852, qui demeure affiché dans tous les bureaux de postes.

3^o Les correspondances munies de timbres-poste sont jetées dans les boîtes postales, de même que celles non affranchies; font exception seulement les lettres chargées, lesquelles doivent toujours être remises aux employés des postes, contre reçu.

4^o Si les timbres apposés aux correspondances en vue de les affranchir n'ont pas la valeur suffisante, elle sera perdue pour l'expéditeur et les correspondances seront traitées comme si elles n'étaient pas affranchies.

5^o Sont exceptées : les correspondances pour l'intérieur du grand-duché sur lesquelles, en calculant les timbres-poste apposés, on notera le montant qui manque à payer par le destinataire au bureau de distribution.

Les fractions de crazia, contenues dans le montant manquant à constituer la taxe, seront calculées comme une crazia.

Dans tous les bureaux royaux de poste, de même que ceux communaux, qui frappent du timbre à date les correspondances à l'arrivée et au départ, seront débités les timbres-poste aux prix suivants :

| | | |
|----------------|-------------|----|
| Couleur noire, | à quattrino | 1 |
| — jaune, | à soldo | 1 |
| — rouge carmin | crazia | 1 |
| — ciel | — | 2 |
| — vert foncé, | — | 4 |
| — azur, | — | 6 |
| — violet. | — | 9 |
| — rouge brun, | — | 60 |

Le public a tous droits de demander aux employés postaux, toutes sortes de renseignements et éclaircissements dont il peut avoir besoin, pour se rassurer de ne point avoir commis d'erreur dans l'application des timbres-poste.

De la surintendance générale des postes royales.

Florence, le 22 octobre 1852.

Le Secrétaire général,
JOSEPH PAGNI.

Le 2 soldi, qui manque à la nomenclature des timbres énumérés plus haut, a été supprimé en suite de l'interdiction survenue le 1^{er} novembre 1852 d'affranchir les correspondances argent comptant, jusque-là admis pour quelques-unes, ce qui rendait ledit timbre 2 soldi complètement inutile, cette valeur pouvant être représentée par deux timbres à 1 soldo ou par un timbre 1 crazia et 1 quattrino.

A une époque que nous ne saurions préciser, le papier prend une nouvelle teinte : au lieu d'être azuré, il est mi-blanc. Le filigramme ne change pas. Nous avons rencontré :

| |
|--------------------------|
| 1 quattrino, noir. |
| 1 soldo, jaune-orange. |
| 1 crazia, rouge carmin. |
| 2 — bleu, bleu-verdâtre. |
| 4 — vert foncé. |
| 6 — bleu, bleu-ardoise. |
| 9 — violet pâle. |

Le 2 soldi imprimé sur ce papier, nous n'en avons point vu : nous devons croire qu'il se trouvait supprimé à cette époque, son règne n'ayant pas été bien long (avril 1851 à novembre 1852). Quant au 60 crazie, le seul exemplaire qu'on nous ait montré, timbre signalé il y a quelque temps par un de nos confrères, il avait été mis à l'eau de javelle, probablement pour faire disparaître des traces d'encre, opération qui avait rendu le papier blanc, d'azuré qu'il était. Le peu d'emploi de ce timbre fait supposer qu'il n'a pas existé sur papier mi-blanc.
(A continuer.)

Vient de paraître :

La première livraison de notre catalogue prix-courant de *Timbres-poste, timbres-télégraphe, fiscaux, timbres de chemin de fer, essais*, etc. Prix: 50 centimes la livraison.

Afin de rendre cette publication plus intéressante et plus intelligible, nous ferons suivre chaque livraison de la reproduction des types dont il y est question. La première livraison, mise en vente aujourd'hui, contient 144 types imprimés sur deux planches à part. Un numéro au-dessus de chacun d'eux les met en rapport avec le texte.

Nous nous sommes attaché dans cet ouvrage à donner le résultat de *tout* ce qui est connu aujourd'hui, tant en timbres-poste que bandes, timbres de journaux, timbres-taxé, timbres de retour, timbres de contrôle, officiels, service, franchise; enveloppes postales, de retour, feld-post, cartes postales, de service, feld-post; timbres-télégraphe; mandats; réimpressions: offices particuliers; timbres de chemin de fer, fiscaux et un grand nombre d'essais.

Nous espérons donc ainsi, chose assez difficile aujourd'hui, pouvoir contenter tout le monde. Lorsque nous aurons fait connaître que le docteur Magnus nous fournit les renseignements nécessaires pour la partie fiscale de ce catalogue, on ne s'étonnera pas de la voir établie sur les mêmes bases que la partie timbres-poste.

Société Française de Timbrologie.

Séance du 11 janvier 1877.

Présidence de M. CARRETON.

La séance est ouverte à 8 h. 1/4. La lecture du procès-verbal donne lieu à une rectification. Un travail de M. Schmidt de Wilde sur les *Mandats de poste suisses* n'a pas été mentionné au compte rendu. On le trouvera au Bulletin.

Parmi les pièces de la correspondance, il nous faut signaler :

1° Une communication de M. Pardo de Figueroa, touchant le nouveau papier timbré d'Espagne pour 1877.

2° La trouvaille faite par M. Ysasi, sur une lettre, et dûment oblitéré, d'un timbre de 1 real 1854 d'Espagne, de couleur bleu clair, que l'on n'avait pas encore trouvé autre part que dans les archives de la poste.

3° Une lettre de M. Giacomo Pellegrini traitant des essais des timbres de Modène.

Sont déclarés admis dans la Société :

Comme membres correspondants, MM. d'Oppenfeld Campbell, Copeland ;

Comme membres titulaires, MM. Marge fils et Roy, André.

Les quatre premiers sont présentés par le Dr Legrand et le dernier par M. Carreton.

M. le Président fait connaître que l'admission de M. Camille R., négociant en timbres, à Paris, a été repoussée comme témoignage de la réprobation qu'inspire à la Société le commerce des faux timbres dont il est un des principaux fournisseurs. La Société déclare, à l'unanimité, approuver le vote de son conseil d'administration.

M. Cossman lit le Rapport de la commission de vérification des comptes du trésorier. Ce travail est approuvé et sera inséré au Bulletin.

M. Carreton montre le nouveau 40 centimes de France, imprimé en gris de fer presque noir; M. Long présente un fragment d'enveloppe portant un nouveau timbre anglais de 2 1/2 pence gaufré. Les premiers nos des nouveaux journaux danois de timbres-poste sont placés sous les yeux des sociétaires.

Le Dr Legrand lit une réponse à la note de M. Carreton intitulée: *Question d'orthographe*, dans laquelle il soutient que l'on doit au pluriel mettre une *s* à chacune des parties du mot composé: *Timbre-Poste*, et discute en les réfutant les assertions de son collègue.

Après une courte discussion, dans laquelle apparaît une lettre de M. Littré approuvant l'opinion de M. Carreton, la Société décide par un vote rendu à la presque unanimité, que le mot *Poste* doit être invariable au pluriel dans timbre-poste. La réponse du Dr Legrand sera publiée au Bulletin après la note de M. Carreton. A l'avenir le Bulletin se conformera à cette décision.

D'après une entente avec le rapporteur des timbres d'Allemagne, le Dr Legrand poursuit le catalogue des timbres d'Italie.

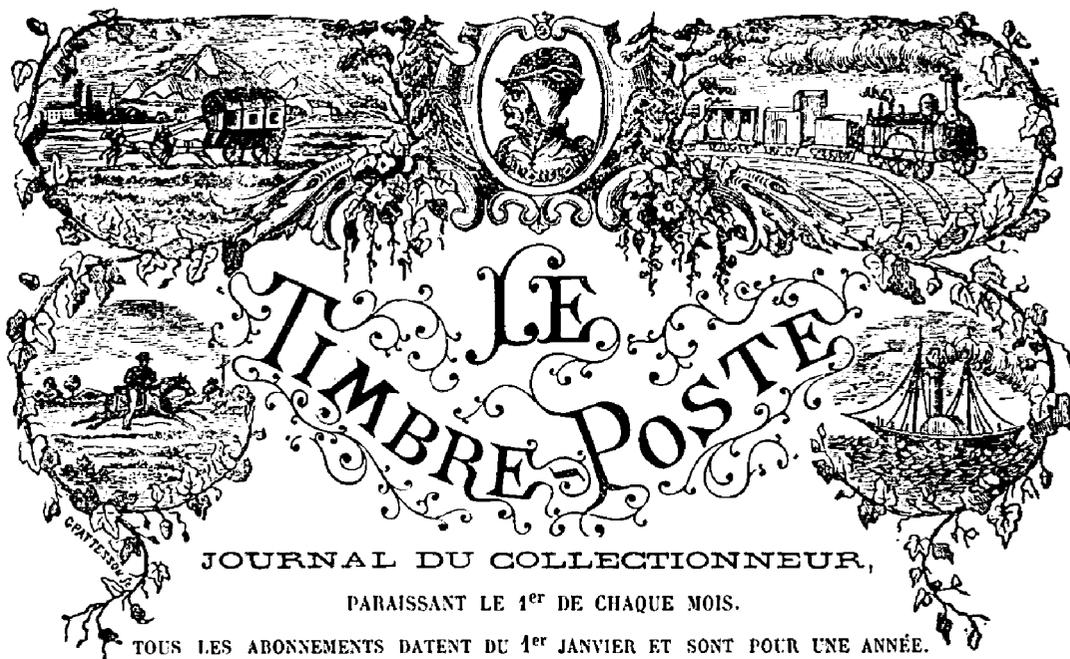
Le projet de catalogue des timbres de l'arme est adopté. Celui de Modène, fait en collaboration avec M. Ch. Diéna, est également approuvé. Puis vient celui des Deux-Siciles. M. de Ferrari demande qu'on signale les faux timbres qui ont passé par la poste, proposition qui est rejetée comme étrangère au catalogue. Il traite aussi la question des *réimpressions* et demande que la Société fasse une enquête sur ce point. Certaines couleurs des timbres de Modène et surtout des *fautes* lui paraissent être des réimpressions. Il lui est répondu que la Société en publiant son Catalogue a pour but principal de solliciter des renseignements de ses correspondants et de provoquer des communications.

Dans le catalogue des Romagnes, M. de Ferrari considère le 6 bajoques vert foncé comme une réimpression. Le rapporteur pense qu'il a pu ne pas servir, mais qu'il est d'une époque où l'on ne songeait guère aux réimpressions.

Le Dr Legrand termine par le catalogue des fiscaux d'Oldenbourg.

La séance est levée à 10 h. 1/4. L'ordre du jour de la séance du 1er février porte: Etude des timbres du royaume d'Italie.

Etude des timbres de Brunswick, etc.



Abonnement par année :

| | |
|-------------------------------|------|
| BELGIQUE. | 4-00 |
| AUTRES PAYS D'EUROPE. | 5-00 |
| PAYS D'OUTRE-MER. | 6 00 |
| LE NUMÉRO. | 0-50 |

ON S'ABONNE CHEZ J.-B. MOENS,
7, Galerie Bortier, Bruxelles.

Les correspondances doivent être adressées
Rue de Florence, 42, (Avenue Louise).
Les lettres non affranchies sont rigoureusement refusées.

EN PUBLICATION CHEZ LE MÊME
LE TIMBRE FISCAL
journal trimestriel illustré.
Abonnement par année :

| | |
|---------------------|------|
| BELGIQUE | 3-00 |
| ÉTRANGER. | 4 00 |
| LE NUMÉRO | 1-00 |

Chronique.

GRANDE-BRETAGNE.



A l'une des dernières séances de la Société française de timbrologie, M. Long a fait voir un timbre d'enveloppe 2 1/2 pence qu'il a bien voulu nous communiquer afin de le reproduire pour cette publication. Le timbre est estampillé à droite et ne se vend pas à la poste, comme du reste toutes les autres valeurs d'enveloppes, sauf celles à 1 penny. Elle ne se livre au public que sur commande :

2 1/2 pence, brun-violet.

COMPAGNIE ANGLAISE DES PAQUEBOTS-POSTE DES INDES.

Le timbre 10 cents rose-carmin a un compagnon au même type, imprimé en bleu, d'après

l'Union. L'un sert entre Panama et Saint-Thomas, l'autre de Saint-Thomas à Panama.

10 cents, bleu.

LUXEMBOURG.

La carte 6 centimes avec *f* allemand pour *s* vient d'être imprimée. Elle porte en plus que la précédente, dans l'angle inférieur droit : « Pour l'Allemagne » avec traduction en allemand sur une deuxième ligne.

6 centimes, violet rougeâtre sur blanc.

RUSSIE.

L'enveloppe 5 kop. nous parvient imprimée en violet-rougeâtre en deux formats : ordinaire et grand :

5 kopecks, violet-rougeâtre.

M. P. Fabri vient de faire une découverte qui étonnera bien des collectionneurs. Les timbres 10 kop. non dentelés de 1857 et piqués 15, de 10, 20 et 30 kop. 1858, portent en filagramme un grand chiffre 1, 2 ou 3 à doubles traits ! Personne n'avait signalé ce fait jusqu'à présent : il a fallu

les yeux de lynx de M. Fabri pour nous l'apprendre. Grâce à cette découverte, on ne pourra plus faire confusion avec les timbres imprimés à l'aniline, de 1863, avec le même piquage.

PAYS-BAS.

Voici le timbre que nous n'avons pu reproduire le mois dernier et dont le dessin n'est pas bien heureux. L'émission date du 1^{er} janvier dernier. Il existe :



124/2 cent, lilas, surch. noire.

| | | | |
|-----------|---|---------------|---|
| 15 | — | — | — |
| 20 | — | — | — |
| 30 | — | — | — |
| 50 | — | — | — |
| 60 | — | — | — |
| 1 florin, | — | surch. rouge. | — |
| 2 | — | — | — |

Impression sur papier blanc uni ; piquage 13.

ITALIE.

Paratront-ils aujourd'hui, les timbres-télégraphe? Les uns prétendent que oui, les autres affirment que non.

L'Ami des Timbres signale un *timbre-taxe* 10 lire avec chiffre renversé :

10 lire, bleu.

FINLANDE.

Depuis le 1^{er} janvier, le 1 mark est venu rejoindre les autres valeurs de l'émission actuelle dont il porte le type. Même piquage :

1 mark, violet.

CAP DE BONNE-ESPÉRANCE.

Le 1 shilling vient d'être utilisé comme timbre 1 penny, en biffant par un gros trait l'inscription du bas et en traversant horizontalement le timbre à la hauteur du cou de la déesse, de l'inscription en lettres capitales : ONE PENNY.

1 penny, vert, surcharge noire.

M. Sidebotham nous a fait voir un timbre triangulaire, 1 penny rouge foncé, de 1864, ayant le filagramme *cc* et couronne au lieu d'une ancre. Ce timbre appartient sans doute à l'un des derniers tirages :

1 penny, rouge foncé.

TRANSVAAL.

Les derniers timbres que nous recevons sont

non dentelés, mais sur papier épais pour les 1 et 6 pence et plus mince pour les 3 pence ; quant au 1 shilling, il est toujours percé en lignes :

1 penny, vermillon vif.
3 pence, violet.
6 — bleu foncé.

ALLEMAGNE CONFÉDÉRÉE.

M. de Ferrari possède dans son album les timbres suivants imprimés sur le papier burelé des timbres de l'Alsace :

1, 3, 18 kreuzer, couleurs connues.
1/4, 1/3, 1, 2, 5 groschen, —

Le 1 kreuzer seul avait été signalé par nous, il y a quelque temps.

BELGIQUE.

La carte 5 centimes sans cadre est en usage depuis fin janvier dernier.

5 centimes, mauve.

URUGUAY.

Depuis le 1^{er} janvier on se sert de timbres d'un nouveau type pour les 5, 10 et 20 centesimos ; les autres valeurs restent provisoirement en usage.

Le 5 centesimos a le chiffre couché à gauche, en haut le soleil ; des banderoles traversent le chiffre et portent l'inscription : *Republica Oriental del Uruguay* ; *cinco centesimos* sur le chiffre même ; le fond est couvert de 5.

Les 10 et 20 centesimos ont la valeur dans un écu ; au-dessus : *Republica Oriental-centesimos*, et en bas *Uruguay* avec le soleil au-dessus de ce dernier mot ; fond couvert de chiffres. Nous reproduirons ces deux types, le mois prochain.

Impression couleur sur blanc, percés en ligne.

5 centesimos, vert bleu.
10 — vermillon.
20 — bistre-jaune.

FRANCE.

Tous les journaux de France et de Navarre ont publié l'avis suivant :

« Depuis que la vignette des timbres-poste a été changée, le public se plaignait, avec juste raison, de ce que les couleurs n'étaient pas assez différenciées ; toute la série basse de 1 à 10 centimes est verte. Faisant droit aux réclamations du public, l'administration des postes va mettre en circulation des timbres dont voici la nomenclature :

| | Encre. | Teinte. |
|-------------|----------------|----------------|
| 0 fr. 01 c. | noire. | bleue. |
| 02 | brun Van Dick. | chamois clair. |
| 04 | marron. | gris bleu. |
| 05 | émeraude. | vert d'eau. |
| 10 | noire. | violette. |
| 15 | jaune. | jonquille. |
| 20 | bleue. | turquoise. |
| 25 | noire. | laque rouge. |
| 30 | bistre. | bistre clair. |
| 35 | violette. | orange. |
| 40 | garance. | paille. |
| 75 | carmin. | rose clair. |
| 1 franc | bronze. | paille. |
| 5 » | lilas foncé. | lilas clair. |

» Les nouveaux timbres-poste seront émis suivant les besoins, après épuisement des timbres actuels. »

On a vu par notre précédent numéro que le changement de couleur avait déjà été opéré pour le 10 centimes. Le 1 centime vert a paru le 1^{er} février.

INDE NÉERLANDAISE.

La carte avec réponse subit des changements à vue. Elle s'ouvrait au début à droite, puis à gauche, la revoici qu'elle s'ouvre à droite. Comment reconnaître le premier du troisième tirage, nous dira-t-on. Rien de plus simple : l'inscription au verso du premier tirage a une étendue de 117^{mm}, au 3^e tirage, elle n'en a que 114.

5 + 5 cent, violet s. chamois.

PERSE.

Nous recevons le 4 kran, car ce sont décidément des kran et non des shahis, imprimé en jaune serin et orange sur papier blanc azuré mince et cette même valeur imprimée en jaune serin sur blanc vergé.

Au nouveau type, tête du shah, nous avons à signaler l'enveloppe 5 shahis avec timbre à droite imprimé sur papier blanc uni, fleuron à la patte et en format ordinaire. On nous assure qu'elle est bien en usage, ainsi que les 4 timbres au même type. Nous ne doutons pas de la sincérité de ce qu'on nous dit, mais il nous paraît étonnant de voir circuler des timbres à effigie dans un pays musulman :

| | |
|------------------------------|------------------------------|
| 1 ^{er} type (armes) | 4 kran, jaune serin, orange. |
| | 4 — — s. vergé. |
| 2 ^e — (effigie) | 5 shahis, rose, enveloppe. |

BAVIÈRE.

Aujourd'hui 1^{er} mars doivent paraître des tim-

bres spéciaux pour la poste du tuyau, pneumatique, voulons-nous dire, établie à Munich.

SUÈDE.

Il paraît qu'un timbre officiel, valeur 4 öre, a également été émis en décembre dernier :

4 öre, gris.

CUBA.

Depuis le 1^{er} janvier, les timbres de 1876 ont été mis à la réforme. Le type reste le même, mais l'inscription seule est changée. Au lieu de *Ultramar* 1876, on voit : *Cuba* 1877, ces timbres étant réservés exclusivement à cette colonie. L'impression et le piquage restent ce qu'ils étaient :

| | |
|--------------|---------------|
| 12 1/2 cent. | de p. violet. |
| 25 | — vert-gris. |
| 50 | — noir. |
| 1 peseta, | bistre. |

PORTO-RICO.



Le travail de surcharges, deux, trois paraphes, devenait un travail impossible : le gouvernement espagnol l'a compris. Après avoir mûrement réfléchi (1871 à 77), il a décidé qu'une série spéciale de timbres serait réservée à Porto-Rico. Mais pour éviter tout sujet de mécontentement, le type, sauf l'inscription, serait le même qu'à Cuba. Ce qui fut dit, fut fait. Voici le type communiqué par M. Treichel, en circulation depuis le 1^{er} janvier. Il y a cinq valeurs avec impression couleur et piquage 14 :

| | |
|---------|------------------|
| 5 cent. | de p. brun. |
| 10 | — rose. |
| 15 | — bleu verdâtre. |
| 25 | — outre-mer. |
| 50 | — bistre. |

COLONIES FRANÇAISES.

On nous signale le 15 centimes, non dentelé, gros chiffres, que nous n'avons pas encore vu :

15 centimes, bistre.

NORVÈGE.

Avec la série des timbres du 1^{er} janvier, valeur en öre, il a été émis deux cartes postales, valeur 5 öre sur blanc et 10 öre sur chamois, type connu. La carte 5 öre est provisoire, une surcharge noire 0,05 avec une barre en forme de fer à cheval en dessous, ayant été appliquée sur les anciennes cartes à 2 skilling : il n'y a pas de petit profit. En-

fin une enveloppe au même type, timbre à droite, valeur 5 òre, a paru le même jour. On attend l'enveloppe 10 òre. Le type est toujours le même, la patte de fermeture de l'enveloppe porte encore les armoiries à relief :

Carte postale, 5 òre outremer s. blanc.
— 10 — carmin sur chamois.
Enveloppe 5 — outremer s. blanc uni.

ÉQUATEUR.

Le *American Journal of Philately* annonce une prochaine émission de timbres pour ce pays.

INDES ANGLAISES.

L'*Illustrirtes B. J.* signale le 1/2 anna bleu portant en surcharge rouge : *service — one anna* :
1 anna, bleu et rouge, *service*.

ANGOLA.

De même que pour la colonie de St-Thomas et Prince on a renforcé la série de valeurs nouvelles, au type en cours :

40 reis, bleu.
200 — orange.
300 — brun.

CAP VERT.

Cette colonie portugaise employait les mêmes timbres fiscaux que les autres colonies d'Afrique. Elle vient d'être dotée d'une série de timbres-poste, semblable pour le type aux timbres en usage à St-Thomas et Prince. Ils sont imprimés sur papier blanc et piqués 13 :



5 reis, noir.
10 — orange.
20 — bistre.
25 — carmin.
40 — bleu.
50 — vert.
100 — violet.
200 — orange.
300 — brun.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

D'après le *Philatelic Monthly*, le 3 cents vert serait supprimé en mai prochain, ce timbre, par sa couleur, permettant un trop facile lavage, ce qu'une série d'expériences faites par le département des postes vient de prouver.

Par la même occasion on changera le type, tout en conservant l'effigie de Washington. La couleur rouge sera probablement adoptée.

Le même journal dit avoir vu de l'émission cou-

rante, le 1 cent bleu sur papier orange avec le timbre imprimé sur la patte de fermeture.

1 cent, bleu sur orange.

L'*Illustrirtes B. J.* annonce le timbre actuel non dentelé :

2 cents, vermillon.



CANADA.

Nous donnons le fac-simile de la nouvelle carte :

2 cents, vert-jaune sur cham.

Le 15 cents est actuellement d'un gris-lilas.

15 cents, gris-lilas.

WURTEMBERG.

On nous dit que les anciennes cartes à 1 kreuzer sont utilisées par la direction des postes, comme cartes de service. Elles portent l'inscription : *Königlich Württembergische Post-Direction*. (Direction des postes royales wurtembergcoises). Il existerait :

1 kreuzer, vert sans cadre.
2 — lilas —
2 — orange avec cadre.

RAMPOUR.

Le 8 annas, papier épais vergé azuré, nous arrive imprimé dans une nouvelle nuance :

8 annas, ardoise foncé.

PHILIPPINES.

La presse timbrophilique s'amuse à discuter la nouvelle (?) de l'*Ami des timbres*, qu'il existerait des timbres à l'effigie d'Amédée : 62 c. de p. rose; 1 p. 25 bleu sur chair; 2 p. 50 rose et 5 p. gris. L'*Ami* « avoue humblement » ne pas connaître le 2 1/2 et 5 pesetas. Que n'a-t-il ouvert le *Timbre-poste*? En avril 1872 nous y annonçons tous ces timbres; en juillet et septembre même année, nous en donnons les couleurs; dans notre prix-courant 1872-73, ces timbres y figurent page 130; en juin 1874 nous rectifions ici les renseignements erronés que nous avons publiés sur le dire d'un amateur de Madrid, qui envoie peut-être aujourd'hui des soi-disant rectifications à l'*Ami*.

Les renseignements publiés en juin 1874 nous ont été même confirmés en partie et complétés par une lettre officielle que nous avons reçue de Manille. (Voir n° de juillet 1873.)

La nouvelle (?) de l'*Ami* n'est donc pas excusable et nous espérons qu'il l'avouera non moins hum-

blement. Nous le prévenons charitablement qu'il existe encore un 12 c. de p. bleu, qui n'est également qu'un essai. Pour n'y plus revenir, voici en quoi consiste la série Amédée :

| | |
|-----------------------|-------------------------|
| 12 cent. de p., rose. | |
| 16 — | outrémer et bleu-terne. |
| 25 — | lilas. |
| 62 — | mauve. |
| 1 p. 25 | bistre. |

ALLEMAGNE (EMPIRE).

M. L. Berger nous remet une carte officielle, portant pour entête :

REICHS-POST UND TELEGRAPHEN-VERWALTUNG

POSTKARTE

An

Et six lignes de points pour l'adresse.

A gauche, angle inférieur, le mot *Postsache* en caractères gras. Impression noire sur carton chamois. Le revers de la carte porte un avis imprimé.

S^t-THOMAS ET PRINCE.

Depuis le 1^{er} janvier, cette colonie portugaise fait usage des deux timbres suivants, au type connu :

| |
|-------------------|
| 200 reis, orange. |
| 300 — brun. |

MOZAMBIQUE.

On nous annonce que depuis le 1^{er} janvier, les timbres que nous signalions il ya quelques années, ont enfin vu le jour. Type des timbres Angola, Cap-Vert, etc. :

| |
|--------------------|
| 5 reis, noir. |
| 10 — jaune-orange. |
| 20 — bistre. |
| 25 — carmin. |
| 40 — bleu. |
| 50 — vert. |
| 100 — violet. |
| 200 — orange. |
| 300 — brun. |

ALVAR.



Voici la position que doit occuper le timbre. D'après M. de Rosny, l'inscription doit se lire en haut : *Radja Alavara*. Le Roi d'Alvar; en bas : *Navāna* : Neuf annas. Le premier caractère du bas étant incertain, M. de Rosny n'a pu nous garantir que c'était neuf annas :

9 annas (?) bleu.

Le 9 centesimi de Modène, sans lettres B. G.

Dans notre n° 466, nous faisons connaître notre opinion, qui ne lui était pas favorable, sur le timbre 9 centesimi sans B. G. de Modène, nous trouvant d'accord sur ce point avec nos confrères parisiens. Cette opinion trouvait sa confirmation dans le mystère qui enveloppait ces timbres. On nous en offre discrètement des milliers ; on nous cite un décret qui n'existe pas ; on nous renvoie à M. M., comme étant le Directeur des Archives, lequel nous fait répondre par M. P., marchand de timbres, intéressé dans la question et qui possède de grandes quantités de ces 9 centesimi. Bref, on nous promet des renseignements qu'on demande, en notre nom, à M. Foucard, le *vrai* directeur des Archives, et après en avoir obtenu une déclaration officielle, ledit M. P. nous informe au nom de M. M. que les renseignements seront publiés dans un journal de Trieste!....

Sans insister sur l'indélicatesse du procédé, il faut avouer que toutes ces réticences n'étaient pas faites pour nous inspirer une aveugle confiance. Mais aujourd'hui un de nos correspondants, sur la bonne foi de qui nous pouvons compter, vient nous dire : il existe réellement aux Archives, dans les bureaux de l'intendance des finances, des timbres 9 centesimi sans lettres B. G. qui ont été imprimés pour être mis en usage, mais qui ne l'ont jamais été ; il existe également des essais des diverses valeurs imprimés sur papier blanc vergé et autres. Ces timbres se trouvaient renfermés dans quatre paquets : un a disparu, comment et par qui ? question à résoudre. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'un partage a eu lieu en frères. C'est donc par un abus de confiance que ces timbres ont vu le jour et qu'ils sont parvenus aux collectionneurs.

Les Açores avec surcharges variées.

La Société française de timbrologie n'a pas encore trouvé le temps de répondre aux observations que nous lui avons présentées. On prétend même qu'elle ne répondra pas.....

Par contre, nous avons reçu à ce sujet une lettre de M. le docteur Magnus, répondant en son nom personnel, lettre que nous publierons le mois prochain, l'espace ne nous le permettant pas maintenant.

Anciens timbres suisses.

ADMINISTRATIONS CANTONALES.

ZURICH.

En janvier 1843, une conférence des Administrations de poste suisse avait lieu à Zurich. Cette conférence avait pour but la réorganisation des institutions postales. On y décréta diverses réformes pour le canton de Zurich, entre autres le remplacement du port de lettre de distance, par un port cantonal, c'est-à-dire un port unique pour le canton et l'introduction des timbres-poste.

L'annonce qui se rapportait à ce sujet, disait :

« Le Département des postes, etc., etc., décrète sous autorisation du Conseil :

1) A partir du 1^{er} mars 1843, le tarif à distance pour l'expédition interne des lettres dans le canton de Zurich, cessera d'exister et sera remplacé par le taux fixe de 6 rappen dans l'étendue du canton, par lettre simple, c'est-à-dire pesant moins de 1/2 once, sur laquelle il ne sera pas prélevé de taxe de porteur (Bestellgebühr).

2) Les lettres chargées, etc...

3) Il sera créé une poste locale avec une taxe locale de 4 rappen pour chaque lettre au-dessous de 1/2 once.

4) L'Administration des postes se chargera de l'émission de timbres-poste de 4 rappen pour la poste locale et de 6 rappen pour la poste cantonale.

5) L'emploi de ces timbres, etc., etc.

La Direction des Postes.

Zurich, le 23 février 1843.

L'affranchissement des lettres au moyen de timbres-poste n'était pas obligatoire : C'est la raison pour laquelle les correspondances de cette époque ne sont pas la plupart affranchies de cette façon. Les 2/3 de lettres portent comme marque d'affranchissement, un grand chiffre 4 ou 6 écrit par l'employé de poste à l'aide d'un crayon rouge ou bleu.

Il existe cinq variétés des timbres de 4 rappen, aussi bien que de ceux de 6 rappen et placées en ligne horizontale : quatre de ces rangées forment une feuille. La différence entre ces variétés se trouve dans les mots : *Zurich* et *Local-Taxe* ou *Cantonal-Taxe*, ainsi que dans les chiffres 4 et 6.

La marque principale de la différence spéciale se trouve dans les lignes du fond. Elles vont par groupe de quatre de haut en bas, de droite à gauche et de gauche à droite, laissant un petit intervalle qui forme un dessin en losanges. Le rapprochement des cinq variétés donne les résultats suivants :

4 RAPPEN.

1^{re} variété. Le mot *Zurich* a une longueur de 11 3/4^{mm} ; les caractères sont les plus égaux et les mieux nourris. Il en est de même de *Local-Taxe*, qui a une longueur de 13^{mm} et est suivi d'un point très-fin. Il faut bien remarquer le gros et la queue du chiffre 4.

La première variété montre de l'ombre, un plein, jusqu'à la queue ascendante obliquement, laissant un intervalle d'à peu près 3/4^{mm} ; la queue finit par une pointe aiguë. Quant aux lignes du fond, nous les donnerons plus loin avec les autres variétés. Elles servent à reconnaître immédiatement à quelle variété le timbre appartient.

2^e variété. *Zurich* a 12 1/4^{mm} ; les caractères sont minces, inégaux et plus éloignés les uns des autres qu'à la première variété. Les *u* et *i* sont plus élevés et viennent presque toucher le cadre extérieur, ce qui fait que le tréma de l'*u* est à peine perceptible ; l'*r* est plus bas que *i* et *h* ; le *c* est beaucoup plus petit.

Local-Taxe a 13 3/4^{mm} en caractères bien nourris. Le mot « *Taxe* » va en montant, le *t* étant le plus bas et l'*e* le plus haut des caractères ; le chiffre 4 comme à la première variété, seulement ici la queue ne finit pas aiguë, mais large.

3^e variété. *Zurich* a 11 3/4^{mm} ; les caractères sont un peu plus égaux dans leurs positions qu'à la première variété, mais la partie supérieure arrondie de l'*r* est beaucoup plus petite.

Local-Taxe a 13^{mm} ; les caractères du mot « *Taxe* » sont plus grands que ceux de « *Local* » ; l'*t* et *x* sont placés plus bas que les autres lettres.

Le mot *Local* est mis un peu plus haut à cette variété ainsi qu'à la suivante et est plus petit qu'aux précédentes. La queue du 4 monte directement de l'ombre, du plein, et sa pointe est un peu arrondie.

4^e variété. *Zurich* a 11 1/2^{mm} ; les caractères ont l'air serrés et produisent l'impression comme quelque chose écrit avec de l'encre épaisse.

Local-Taxe a 13^{mm}. L'*l* donne contre la partie supérieure du cadre ; le 4 pareil au précédent.

5^e variété. *Zurich* a 11 1/2^{mm}. Est placé dans la partie supérieure du cadre. Les caractères sont très-égaux et cette variété là montre avec la première les caractères les plus réguliers en forme, grandeur et position.

Local-Taxe a 13^{mm} et en caractères assez égaux ; la queue du 4 commence à monter à l'ombre (au plein) et finit très-aiguë.

Voici maintenant comment se trouvent disposées les lignes du fond dans les angles de chacune des cinq variétés du 4 rappen :

| 1 ^{re} var. | 2 ^e | 3 ^e | 4 ^e | 5 ^e |
|----------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| 4 | 4 4 | 4 4 | 3 3 | 2 2 |
| 4 | 3 1 | 4 2 | 4 3 | 1 3 |

(A continuer.)

A. SCHULZE.

Les timbres-taxe de Grèce non dentelés.

« Les chiffres-taxe non piqués ne proviennent pas de l'émission d'Athènes, comme on le croit ; ces timbres sont tous imprimés à Vienne, et il s'est glissé, par hasard, quelques feuilles qui n'ont pas été piquées. » C'est ainsi que s'exprime l'*Ami des timbres* dans son dernier numéro.

Le *Guida Illustrata del Timbrofilo* n'est pas moins explicite. Ce dernier journal donne ses renseignements d'après ceux expédiés par un employé de la poste grecque : on pourrait les croire concluants.

Nous ajouterons à notre tour que depuis les renseignements contraires que nous avons publiés, nous avons été informé par le même employé des postes, *peut-être* :

1° Que les timbres non dentelés l'étaient accidentellement et que le tirage avait eu lieu à Vienne ;

2° Sur de nouvelles observations que nous avons faites, on nous a déclaré que les timbres *non dentelés* étaient FAUX...

Comme nous ne pouvions croire à ces renseignements donnés avec légèreté et accueillis de même par nos confrères, et ne comprenant rien à toutes ces contradictions, nous avons réclamé de nouvelles informations, lesquelles nous ont appris que le caissier de l'administration des postes avait reçu, il y a longtemps, un *PAQUET* composé exclusivement de timbres non dentelés, 40 et 60 lepta, du ministère des finances, timbres qui se trouvaient actuellement épuisés.

D'un paquet à quelques feuilles par-ci, par-là, il y a loin. Mais cet emploi momentané de timbres non dentelés s'explique du reste facilement. On a dû envoyer, par erreur, du ministère des finances à l'administration des postes un paquet de timbres des derniers tirages, et aujourd'hui, avant de continuer l'emploi de ces mêmes tim-

bres, on utilise le tirage de Vienne : de là, la disparition des timbres non dentelés.

Nous maintenons donc ce que nous avons dit : Les timbres non dentelés appartiennent au tirage d'Athènes, et ne sont pas le résultat du hasard qui a fait passer inaperçues des feuilles sans être perforées. La seule rectification que nous avons à faire est celle-ci : Les timbres n'ont pas été gravés à Paris, mais à Vienne, où le premier tirage a eu lieu : ce sont les timbres dentelés.

Gare là-dessous !

On vient de nous remettre une contrefaçon du timbre actuel de Caboul, qui peut faire de nombreuses dupes par les difficultés qu'il y a de comparer les timbres entre eux, par suite des nombreuses variétés qu'on rencontre.

La contrefaçon que nous avons sous les yeux est de 1 shahi, dont il existe 24 variétés. C'est la 5^e qui a servi ici de modèle. Nous remarquons que le premier signe (espèce d'S), qui indique la valeur en bas, touche le cadre intérieur, ce qui ne se rencontre sur aucune des 24 variétés ; que le 3^e caractère, qui suit la valeur vers la droite et qui représente une espèce de 9, a la queue très-recourbée, touchant le cadre intérieur et d'une dimension exceptionnellement grande.

Entin, le double cercle formant cadre contient de petites lignes au lieu d'être pointillé. Quant au papier, il n'est pas vergé avec petit pointillé ; il est uni. La nuance est gris- foncé.

On ne nous a montré qu'une valeur, mais il est à supposer que le faussaire aura eu soin de faire la série complète.

Un Timbre mystérieux.

Nous recevons, par l'entremise de M. L. Berger, la communication d'un timbre sur lequel nous n'osons nous prononcer, mais qui ne nous inspire qu'une médiocre confiance :

C'est un 4 pence, lilas, de la Trinité, avec filigranne GC et couronne, portant en haut, en surcharge bleue, une couronne de neuf perles ; plus bas : 8 CENT et la valeur biffée.

Un 4 pence lilas n'annonce pas une émission récente, la couleur étant grise actuellement ; la surcharge nous paraît, nous n'osons en répondre, appliquée sur l'oblitération que nous ne pouvons déchiffrer.

Qui pourra nous donner le mot de l'énigme ?

Sur quelques timbres de Maurice.

Le *Philatelist* publie quelques renseignements intéressants sur certaines émissions des timbres de Maurice, qui ont été expédiés de cette colonie par M. Evans.

Voici ces renseignements ;

Ordonnance n° 40, année 1858. S. E. le Gouverneur porte à la connaissance du public que S. M. ayant confirmé et approuvé l'ordonnance n° 23 de 1855, portant comme titre « ordonnance postale d'amendements 1855 » des timbres-poste rouges et d'autres verts pour l'affranchissement des lettres tombant sous l'application de ladite ordonnance, seront vendus à la direction des Postes à Port-Louis, etc., etc. Les timbres rouges ne portent aucune désignation de valeur ; ils seront vendus 6 pence chacun ; les timbres verts portent comme valeur les mots « Four pence » et seront vendus à ce prix.

D'où il résulte que les timbres rouges étaient bien de 6 pence, comme nous l'avons toujours dit, et les timbres verts de 4 pence et que celui avec surcharge 4 pence se trouvait en usage en 1858.

Suit un autre document en date du 30 avril 1858 qui n'est que la répétition du précédent.

M. Evans confirme ensuite les renseignements connus, que les premiers timbres 1 et 2 pence ont été gravés par M. Barnard et qu'il y avait douze variétés disposées sur 4 rangées horizontales. M. Evans ajoute qu'au début, la planche de ces deux valeurs portait un timbre avec le mot *Post office*, erreur qui fut rectifiée aussitôt par le changement de ces mots en *Post-Paid* ; que le 1 penny occupait la 6^e place, mais qu'il n'a pu déterminer celle du 2 pence.

Nous regrettons de ne pas être d'accord avec M. Evans, la gravure du 1 penny et du 2 pence *Post-office* n'appartenant pas, ainsi que l'a fort bien démontré M. Magnus, dans le numéro 85 de ce journal, à aucune des douze variétés que portait chaque planche.

La question des timbres *Post-office* n'a donc fait aucun pas et reste toujours livrée à toutes les conjectures.

Société Française de Timbrologie.

Séance du 1^{er} février 1877.

Présidence de M. DE ROTHSCHILD.

La séance est ouverte à 8 h. 1/4. Après la lecture du procès-verbal, il est donné connaissance de la correspondance. La pièce la plus intéressante est une lettre de M. Ysasi, faisant connaître les nouveaux timbres émis pour Cuba en 1877 et ceux qui sont spéciaux à Porto-Rico. Le type est le même que pour les timbres

de 1876, mais le mot Ultramar est remplacé par Cuba ou par Porto-Rico, avec le millésime. Le même correspondant signale pour les Philippines un 25 c. de peseta gris-perle, effigie d'Amédée de 1872, et de la série un 25 c. de peseta Outre-mer.

Nous remarquons encore un opuscule de M. Pardo de Figueroa, intitulé : *Littérature philatélique en Espagne.*

M. Donatis fait connaître l'émission du 1 centime vert de la série française de 1876. Le secrétaire met sous les yeux des membres la liste publiée par les grands journaux des couleurs nouvelles qui seront assignées aux timbres.

L'ordre du jour appelle l'étude des timbres d'Italie.

Le Dr Legrand, rapporteur, commence la lecture de son projet de catalogue des timbres du royaume d'Italie et donne en premier, sous la date de l'émission et avec la mention : Spéciale aux provinces napolitaines, la description des timbres avec effigie de Victor-Emmanuel et la valeur en grana et tornèse.

M. Monnerot prétend que ces timbres n'appartiennent pas au royaume d'Italie, mais au gouvernement provisoire de Naples. Les timbres décrits ensuite sont des timbres de Sardaigne. Ceux d'Italie n'ont commencé qu'avec l'émission du 1^{er} décembre 1863. Il aurait disposé ensemble toutes les émissions des gouvernements provisoires des anciens Etats.

Le rapporteur répond que ces timbres ont été émis par les soins du gouvernement, le 1^{er} avril 1861 postérieurement au 17 mars, jour où a été promulguée la loi qui donnait à Victor-Emmanuel le titre de roi d'Italie ; que cette classification est conforme à l'ordre historique et chronologique adopté par la Société ; qu'enfin, il est au moins singulier de rapporter à la Sardaigne des timbres émis par le royaume d'Italie, comme les 15 centesimi, en raison d'une réduction de taxe.

Après un échange d'observations entre les deux membres, la question est mise à l'étude et la solution renvoyée à la séance suivante.

La lecture du catalogue est continuée. Le rapporteur montre un fragment de feuille du 20 centesimi piqué 7, à l'aide de la machine Susse et qui n'est qu'un essai de piquage.

Sur une observation de M. Schmidt de Wilde, relative à la nature fiscale des timbres des *Biglietti di Ricognizione*, la question est réservée.

Après la description des cartes, la suite est renvoyée à la prochaine séance.

L'ordre du jour de celle du 1^{er} mars porte :

Etude des timbres d'Italie.

Etude des timbres d'Allemagne, Brunswick, Brême.

CATALOGUE PRIX-COURANT DE TIMBRES.

La deuxième livraison de notre Catalogue prix-courant de timbres a paru ces jours derniers.

Prix : 0.50 centimes franco.

Par suite de difficultés survenues avec notre imprimeur, la troisième livraison ne pourra paraître que vers le milieu du mois prochain ; les autres livraisons se succéderont alors sans interruption.



Abonnement par année :

| | |
|-------------------------------|------|
| BELGIQUE. | 4-00 |
| AUTRES PAYS D'EUROPE. | 5-00 |
| PAYS D'OUTRE-MER. | 6 00 |
| Le Numéro. | 0-50 |

ON S'ABONNE CHEZ J.-B. MOENS,
7, Galerie Bortier, Bruxelles.

Les correspondances doivent être adressées
Rue de Florence, 42, (Avenue Louise).

Les lettres non affranchies sont rigoureusement refusées.

EN PUBLICATION CHEZ LE MÊME
LE TIMBRE FISCAL
journal trimestriel illustré.

Abonnement par année :

| | |
|---------------------|------|
| BELGIQUE | 3-60 |
| ÉTRANGER. | 4 00 |
| LE NUMÉRO | 1-00 |

Chronique.

CAP DE BONNE-ESPÉRANCE.

Nous recevons le 4 pence, au type refait, comme il existe 1/2, 1 penny, 5 shillings :

4 pence, bleu-vif.

URUGUAY.



Outre les trois timbres signalés le mois dernier, nous avons reçu depuis deux autres valeurs : 1 et 50 centesimos. On ne nous dit rien du 13 centesimos.

Le 1 centesimo est seul de son type comme le

5; les 10, 20 et 50 centesimos sont semblables.

Impression sur papier blanc, percés en ligne :

- | | |
|----------------------|-----------------------|
| 1 cente, brun-rouge, | 1 ^{er} type. |
| 5 — vert-bleu, | 2 ^e — |
| 10 — vermillon, | } 3 ^e — |
| 20 — bist.-jaune, | |
| 50 — noir, | |



NATAL.

Le n° 469 de janvier dernier donnait les variétés de surcharge du mot *Postage*. On nous en remet deux, qui n'ont pas été signalées :

Postage avec ponctuation. Longueur 42 et 4 3/4 mm.

- | | |
|-------------|-------|
| 3 pence, | bleu. |
| 1 shilling, | vert. |

CAP VERT.

Sur la huitième rangée des feuilles de timbres 40 reis, il s'en trouve un de Mozambique, même valeur, qui y a été introduit par erreur, ce qui s'explique facilement, le type, sauf l'inscription,

étant le même. Nous devons cette découverte à M. Ph.

SWISSE.

Le timbre télégraphe 3 francs se trouve imprimé en bistre aujourd'hui, l'or étant devenu trop cher sans doute que pour continuer ainsi l'impression:

3 francs, bistre-jaune.

Nous avons une nouvelle variété de la carte postale officielle. Elle porte comme celles que nous avons signalées « n'on pas droit » *on* sans *t* et le mot « expédiés » avec un *e* au lieu de deux.

ST-VINCENT.

Le 6 pence, étoile en filagramme, arrive imprimé en vert jaune pâle :

6 pence, vert jaune pâle.

ALLEMAGNE (EMPIRE).

Le 50 pfennig va changer de couleur. Au lieu d'être gris, ce timbre sera imprimé désormais en gris-vert. Attendons-nous à semblable modification au Wurtemberg :

50 pfennig, gris-vert.

RÉPUBLIQUE ARGENTINE.

Les timbres provisoires avec surcharge annoncés pour le 1^{er} janvier dernier n'ont pas été émis : ils ne le seront pas. On a continué à se servir des anciens timbres en combinant différentes valeurs pour former la nouvelle taxe, la *American Bank Company* de New-York ayant promis de livrer les nouveaux timbres pour que l'émission puisse avoir lieu en mars ou avril au plus tard. Cette résolution de la part de l'administration des postes d'épuiser le stock des anciens timbres, a eu pour effet de faire disparaître promptement les 1 centavo servant d'appoint pour la plupart des affranchissements. Il a fallu obvier à ce manquant de timbres 1 cent. par l'émission provisoire de timbres même valeur. Pour y arriver, on s'est servi des timbres 5 centavos sur lesquels on a imprimé en noir un gros chiffre 1 de 19^{mm} de haut sur 4 1/2 de large. C'est d'un effet magnifique !

1 centavo, rouge et noir.

ITALIE.

Le 20 centimes, bleu depuis 1850, va changer de couleur, *dit-on*. Le stock des cartes officielles va être utilisé par le public avec une surcharge. Cela demande confirmation, nous paraît-il.

ESPAGNE.

M. P. Fabri vient de nous montrer des timbres 50 mil. bistre de 1867 sur lesquels se trouve une

inscription manuscrite : *habilitado por la nacion*, recouverte de l'oblitération Gijon-Oviédo (province de), octobre 1868 ou 69, nous n'avons pu le déchiffrer :

50 mils., bistre.

SUÈDE.

L'enveloppe 12 öre est imprimée en bleu outremer très-vif et le 24 öre timbre-taxe en gris-lilas ; nous trouvons dans notre réserve un timbre de 20 öre, non pas imprimé en rouge mais en orange. L'oblitération est de mai 1876.

Enveloppe : 12 öre, outremer vif.

Taxe : 24 — gris-lilas.

Tim.-poste: 20 — orange.

KASHMIR.

Les timbres 1/2, 1, 4 et 8 annas nous parviennent avec le papier *blanc mat*, grosses vergeures et dans les nuances :

1/2 anna, bleu laiteux.

1 — brique jaunâtre.

4 — vert d'eau.

8 — brique.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

Les enveloppes officielles de la guerre qui suivent, ne figurent pas sur le tableau que nous avons donné n° 164, ces enveloppes ayant été imprimées depuis :

| | |
|--------------------------------|--------------|
| 1 et 2 cent, sur blanc, format | 139 × 79. |
| 6 — — — — — | 129 × 84. |
| 10 et 15 — — — — — | } 224 × 100. |
| 3 et 6 — sur paille — — — | |

Les 6 et 15 cents ont l'effigie du coin A ; les 2 et 10 cents du coin B et le 2 cents du coin C des enveloppes ordinaires.

AUSTRALIE DU SUD.

On annonce l'émission d'une carte postale 4 penny, lilas foncé sur chamois.

MEXIQUE.

The American journal of Philately a reçu d'un de ses correspondants la communication de timbres venant de Campêche, émission qu'il attribue à quelque chef insurgé. Voici la description :

« Le dessin consiste en deux timbres ovales à la main. Le supérieur, dépourvu de tout dessin, contient l'inscription suivante : ADMON GRAL DE CORREOS ; au centre : EN ; en dessous : CAMPECHE. L'ovale inférieur contient les armes mexicaines dans un ovale ; inscription : JEFATURA DE HACIENDA DEL ESTADO DE CAMPECHE ; sur l'ovale supérieur la valeur imprimée en noir en grands caractères et un paraphe manuscrit couvrant les deux. Les timbres sont évidemment timbrés à la

main en feuille, comme le témoigne l'exemplaire que nous avons sous les yeux, auquel se trouve le morceau d'un autre. Ils sont divisés par des marques en lignes droites de crayon et tous sont gommés. Le timbre supérieur est indigo, l'inférieur est bleu pâle.»

25 centavos, bleu pâle, indigo et noir.
50 — — — — —

Les timbres *port de mer*, 10, 12 et 50 c., arrivent imprimés en carmin.

GRANDE-BRETAGNE.



La couleur du timbre 4 pence est changée; de vermillon, la voilà vert-olive. Impression, papier, piqure, sans changement :

4 pence, vert olive.

La feuille télégramme nous parvient avec le

type du timbre changé. Ci-contre le dessin :

1 shilling, vert-jaune.



De nouvelles valeurs de timbres-télégramme ont été créées. Leur apparition date du mois dernier :

4 pence, vert-olive.
6 — gris-vert.
3 shillings, bleu-sale.
10 — gris-verdâtre.

On nous signale deux autres valeurs 1 et 3 livres.

Le 4 pence a pour filigramme une jarretière ; le 6 pence et 3 shillings une tige de rose ; le 10 shillings une croix de malte. Piquage des timbres en cours.



La carte 1/2 penny rose, qui ne s'imprime que sur commande, existe en trois variétés.

- 1° Avec les mots : *The adress, etc* , en italique.
- 2° — — — en petites capitales;
- 3° — — — en caractères ordinaires.

ALLEMAGNE CONFÉDÉRÉE.

Nous signalons le mois dernier la série à peu près complète des timbres imprimés sur le papier des timbres de l'Alsace. Ces timbres deviennent suspects par leur nombre et les variétés qu'on nous envoie :

- 1o 1/4 groschen, rose, au lieu de violet.
- 2o Avec burelage au revers pour plusieurs valeurs.
- 3o Des timbres officiels burelés : 1/3, 1/2, 1 gr.

Enfin, en examinant de plus près ces timbres, nous remarquons que le burelage n'appartient à aucune des couleurs employées pour les timbres de l'Alsace, et ce qui est plus grave, l'oblitération de certains timbres se trouve *sous* le burelage.

PÉROU.

The coin and stamp journal signale deux nouveaux timbres, analogues au 10 centavos paru tout récemment :

5 centavos, bleu.
20 — carmin.

CANADA.

On nous annonce la prochaine émission de l'enveloppe dont il a été question ici, ainsi qu'une nouvelle carte postale avec couverture dont l'extrémité gommée cachera l'écriture. La valeur de cette carte ne nous a pas été désignée.

VICTORIA.



L'état civil limbrophilique constate le décès du 9 pence brun, surcharge bleue, EICHT PENCE et la naissance du timbre 8 pence brun sur chamois, au type de Victoria, couronné de lauriers, que nous reproduisons. Filigramme V et couronne ; piquage 13 :

8 pence, brun sur chamois.

MADÈRE.

Le 2 1/2 reis existe avec la surcharge noire MADEIRA, renversée :

2 1/2 reis, bronze.

WURTEMBERG.

Les « postpacket adresse » de 18 kreuzer sont utilisés, d'après l'I. B. J., avec une surcharge aux

armoiries dans un ovale, imprimée en noir. Inscription : *Wurtemb.-Post-Direction.*

On nous informe au dernier moment qu'ils sont d'un usage officiel; qu'une inscription noire : *Post-Dienst-Sache* se trouve sous le timbre et dans l'angle gauche inférieur; que le mot *franco* est billé et qu'au dessus de *Post-Packet adresse* on lit *Dienstliche.*

18 kreuzer, vert et noir.

CEYLAN.

Une nouvelle enveloppe, 4 cents, vient de paraître; nous la reproduirons le mois prochain.

Timbres de Toscane.

Suite. — Voir le n° 170.



Suivant l'exemple donné par les États de Parme et Modène d'imposer les journaux étrangers à leur entrée, le gouvernement de Toscane décide la création d'un timbre de 2 soldi au fac-simile, qui se trouve imprimé en noir sur papier pelure grisâtre. Son émission date du 1^{er} octobre 1854, ainsi que nous l'apprend le décret suivant :

Nous, LÉOPOLD II,

Par la Grâce de Dieu,

Prince Impérial d'Autriche, etc.

Ayant été reconnu l'opportunité d'assujettir, même en Toscane, comme autre part, les journaux et feuilles périodiques provenant de l'étranger, à une surtaxe payable à l'acte de la consigne (?) ;

Où notre Conseil des ministres,

Avons décrété et décrétons ce qui suit :

ART. 1^{er}. A partir du 1^{er} octobre prochain, tous les journaux et feuilles périodiques qui se publient à l'étranger, et qui s'introduisent en Toscane, seront frappés d'une surtaxe de 2 sous, comme timbre extraordinaire, à être perçue par les bureaux de poste pour compte de l'administration d'enregistrement et agences réunies.

ART. 2. Pour la perception de ladite taxe, on apposera au journal ou feuille périodique, un timbre spécial indiquant en chiffre, le montant de la taxe, laquelle sera perçue à l'acte de la consigne (?) du journal ou feuille susdits.

ART. 3. Sont exempts de cette taxe, les journaux ou feuilles périodiques qui émanent de pays où de semblables publications Toscannes ne sont pas soumises à autre taxe, pour un titre quelconque, en outre de celle déterminée par les conventions postales respectives.

ART. 4. Notre Ministre Secrétaire d'État, pour le Dé-

partement des Finances, du Commerce et des Travaux publics, est chargé de l'exécution du présent décret.

Donné à Florence, le 21 août 1854.

LÉOPOLD.

Vu le Président du Conseil des Ministres,

Ministre Secrétaire d'État,

Pour le Département des Finances, du Commerce et Travaux publics,

JOSEPH BALDASSERONI.



Ce n'est que vers 1857 que l'impression des timbres (lion) a lieu sur papier blanc, portant en filagramme des lignes verticales ondulées croisées et l'inscription : I. I. E. R. R. POSTE TOSCANE en oblique dans la feuille. De cette émission nous

avons sept timbres, savoir :

- 1 quattrino, noir.
- 1 soldo, jaune-orange, foncé et pâle.
- 1 crazia, rouge-carmin, rose.
- 2 — bleu-vert, bleu-pâle et foncé.
- 4 — vert.
- 6 — bleu, bleu-foncé.
- 9 — brun-pâle.

Dans le catalogue de la Société française de timbrologie, nous voyons signalé un timbre sur papier pelure blanc :

6 crazia, bleu-clair.

C'est en vain que nous l'avons cherché.

Tous ces timbres eurent une date unique de suppression : 31 décembre 1859.

Avant de passer à l'énumération des timbres émis par le gouvernement provisoire, signalons les réimpressions qui existent des timbres dont nous venons de parler.

Les premières réimpressions (1) qui nous arrivent datent de 1864. Le papier est blanc uni. Elles sont donc fort reconnaissables. Les nuances varient beaucoup.

- 1 quattrino, noir.
- 1 soldo, orange pâle et foncé.
- 2 — brique.
- 1 crazia, rouge, rouge-brun, rouge-pâle.
- 2 — bleu-vert.
- 4 — vert.
- 6 — bleu-vif, bleu-terne.
- 9 — brun.

Timb.-taxe 2 soldi, noir.

(1) On nous a affirmé qu'il n'y avait pas eu réimpression, que les timbres n'étaient que des tirages d'essai; que les coins détruits rendent toute réimpression impossible.

En 1866 on essaye d'approprier certains cli-chés, pour en faire des 2 soldi et 60 crazie en les imprimant sur le papier officiel de 1851.

Le tirage est défectueux, empâté. Les chiffres et lettres sont différents : le 60 a les chiffres de 3^{mm} au lieu de 2 1/2 ; *crazie* est plus gras et mesure 9 1/2^{mm} au lieu de 9.

2 soldi, rouge sang.
60 crazie, rouge brique.

Le papier des timbres de Toscane était fourni par MM. Cici frères de S.-Marcello Pistojsie et contrôlé par un chancelier du tribunal. Le papier était ensuite remis à la surintendance générale des postes toscanes, où l'imprimeur grand-ducal tenait une presse à imprimer les timbres.

Le tirage s'exécutait en présence d'un employé de confiance qui devait rendre compte de la quantité de papier qui lui était confié.

Le type a été gravé à Florence et les planches proviennent de la fonderie de MM. Alessandri.

Gouvernement provisoire.

« Le 27 avril 1859, dit M. N. Rondot, un mouvement populaire éclata à Florence, et le grand-duc Léopold II quitta ses Etats. Un gouvernement provisoire fut formé, et le roi Victor-Emmanuel proclamé dictateur. Une assemblée nationale fut réunie à Florence, le 7 août; elle vota, le 16, la déchéance de la maison de Lorraine, et, le 20, l'annexion à la Sardaigne. En décembre 1859, la Toscane et les Etats de l'Emilie formèrent une Confédération de l'Italie centrale. Le peuple toscan, le 41 mars 1860, et le Parlement sarde, le 13 avril, votèrent l'annexion à la Sardaigne.

» Le tarif postal de la Toscane fut modifié en 1860; la taxe des lettres affranchies fut fixée à 10 centimes par 40 grammes et celle des lettres non affranchies à 20 centimes.

» En Toscane, il n'y avait pas de loi attribuant à l'Etat le monopole du transport des correspondances. Ce transport était libre, et les compagnies de chemins de fer, profitant de cet état de choses, avaient formé une administration des postes particulière qui faisait concurrence à celle de l'Etat (1). Il n'en est plus de même aujourd'hui : la loi du 5 mai a donné au gouvernement le privilège des postes tant en Toscane que dans les autres provinces. »

(1) Il serait bon de rechercher si les compagnies de chemin de fer n'ont pas émis des timbres pour l'expédition des lettres par leur entremise.

Le gouvernement provisoire, avant d'ordonner la suppression des timbres du duché de Toscane, fait paraître le décret suivant :

Régnant

S. M. Victor-Emmanuel.

Le gouvernement royal de la Toscane

Décète :

Art. 3. Pour les lettres expédiées d'un endroit à l'autre de la Toscane, la taxe sera réglée en raison du poids comme ci-après :

| | |
|---|-------|
| Pour une lettre simple, 40 grammes, cent. | 10. |
| 10 à 20 inclusivement, | — 20. |
| 20 à 30 — | — 30. |
| 30 à 40 — | — 40. |
| 40 à 50 — | — 50. |

Pour les lettres qui excèdent le poids de 50 grammes, on ajoute le prix d'une lettre simple centesimi 10, pour chaque 50 grammes ou fraction de 50 grammes.

Art. 4. Le prix pour le port des lettres, à être distribuées dans le district postal du bureau d'importation, sera la moitié du prix fixé par l'article précédent.

Art. 9. Les gazettes, journaux et œuvres périodiques de tout genre sont frappés d'une taxe d'un centime pour chaque exemplaire non excédant le poids de 40 grammes; de 40 à 80 gr. la taxe sera de deux centimes; de 80 à 120 grammes de trois centimes et ainsi de suite en ajoutant un centime pour chaque 40 grammes ou fraction de 40 grammes.

Art. 24. Les taxes pour l'affranchissement total ou partiel des correspondances de tout espèce, ainsi que pour leur chargement, devront toujours être payées par les expéditeurs moyennant l'application du côté de l'adresse des timbres-poste d'une valeur équivalente, après quoi, s'il n'est pas question de lettres chargées, elles seront jetées dans les boîtes postales.

Art. 26. La fabrication des timbres-poste appartient exclusivement à l'administration des postes.

Art. 27. La vente des timbres-poste a lieu dans les bureaux de poste et chez les débitants patentés par l'administration des postes, au pair de leur valeur nominale.

Art. 28. Les timbres seront de six prix distincts, soit de 1 centime, de couleur violet.

| | | |
|--------------------|---|-----------------|
| 5 | — | vert foncé. |
| 10 | — | fuligineux (?). |
| 20 | — | azur. |
| 40 | — | rouge. |
| 80 | — | orange. |
| 3 lire italiennes, | — | jaune. |

Art. 29. Le timbre postal toscan est un rectangle de 25 millimètres de hauteur et 19 de largeur, représentant les armoiries de Savoie; au bas, il y a l'indication du prix et aux trois autres côtés les mots : *franco bollo postale Toscano*.

Art. 30. Quiconque falsifie les timbres-poste ou de toute façon aide avec fraude l'œuvre de la falsification, sera soumis à la peine de un mois à une année.

Art. 48. La présente sera mise en vigueur le 1^{er} janvier 1860 et à partir de cette date, seront considérés comme abrogés tous les lois et règlements antérieurs qui se trouveraient en contradiction à ce qui est disposé en celle-ci.

Art. 49. Le ministre des finances, du commerce et des travaux publics et celui de grâce et justice sont chargés de l'exécution de la présente loi.

Donné à Florence, le 28 novembre 1859.

Signé B. Ricasoli.

R. Busacra.

E. Poggi.

Quelques jours après paraît une notification du chevalier J. Pagni, surintendant-général aux postes royales, disant que :

1^o A partir du 1^{er} janvier prochain, les timbres-poste actuels n'auront désormais aucune valeur.

2^o Que par conséquent, l'affranchissement des lettres, journaux et imprimés, devra se faire à partir du 1^{er} janvier, moyennant l'application des timbres-poste nouveaux, lesquels seront débités le 29 du mois courant par tous les bureaux de poste et les débiteurs patentés de l'administration.

3^o Que la vente aura lieu au pair de la valeur réelle.

4^o Que jusqu'au 3 janvier prochain, les bureaux de poste sont autorisés à reprendre les timbres-poste mis hors d'usage et à en rembourser le prix.

5^o Que les patentés pour le débit des timbres, pourront les rendre uniquement au bureau postal chez qui ils se pourvoient d'habitude.

De la surintendance générale aux Postes royales, le 19 décembre 1859.

Nous croyons avoir suffisamment démontré par les faits qu'on vient de lire que c'est bien le 1^{er} janvier 1860 et non en juillet 1859, comme le dit la Société française de timbrologie, après M. N. Rondot, qu'ont été émis les timbres du gouvernement provisoire.



Le type représente les armoiries de Savoie, posées sur le manteau royal et surmontées d'une couronne. Légende : *Francobollo postale Toscano* (timbre-poste de Toscane).

L'impression est en couleur sur papier blanc au même filagramme que l'émission précédente.

| | |
|----|--|
| 1 | centesimo, violet, violet foncé, mauve, lilas. |
| 5 | — vert, vert jaune, vert foncé. |
| 10 | — brun, brun noir. |
| 20 | — bleu foncé, bleu, bleu gris, bleu vif. |

40 centesimi, rouge.

80 — chair, orange.

3 lire, jaune foncé.

Ces timbres n'eurent qu'une durée éphémère : ils furent remplacés en 1862 par les timbres de Sardaigne et non en avril 1860, comme le dit le docteur Magnus.

On ne connaît qu'une seule réimpression de ces timbres ; le 3 lire orange. Elle est imprimée sur papier au filagramme des timbres 1851 ; mais il existe une contrefaçon de ce timbre imprimée sur le papier officiel, lignes croisées ondulées.

Les surcharges des Açores. — Le papier postal timbré de Sardaigne de 1819 et 1820.

Se drapant dans toute sa majesté, la Société française de timbrologie n'a pas daigné répondre à notre interpellation. Ce silence a pour nous une signification. N'ayant aucune bonne raison à donner et s'étant, comme on le dit vulgairement, mis le doigt dans l'œil, elle imite de Coenraet le silence prudent. Car nous ne supposons pas enfin qu'elle ait la prétention de rendre des décrets et voir chacun se soumettre aveuglément à ses décisions.

Mais puisque nous savons aujourd'hui qu'on ne discute pas avec la Société, nous ne l'importunons pas davantage et comme le disait tout récemment le Dr Magnus à M. Roussin, pour un fait à peu près semblable, « nous laisserons cuire dans son jus une publication que nous avons eu le tort de prendre trop au sérieux. »

M. Stroobant, qui partageait nos illusions sur la recherche de la vérité et qui dans son innocence avait présenté comme nous quelques observations sur les timbres de Luxembourg, Danemark, Pays-Bas, a vu celles-ci accueillies par des « on verra, on recherchera, on décidera..... » C'est le plus souvent ainsi qu'on étouffe toutes les questions quand on veut avoir raison.

Laissons parler maintenant M. Magnus, répondant pour... M. Legrand.

A Monsieur le Directeur du TIMBRE-POSTE.

Monsieur,

La Société Française de timbrologie a jugé qu'elle n'avait pas à relever les observations contenues dans le numéro de février du *Timbre-Poste* à propos des timbres ci-dessus spécifiés. Je ne veux pas apprécier les motifs de cette conduite

que j'approuve (1). Mais *quoique* son secrétaire, il me sera bien permis, comme amateur, de répondre à vos critiques. En ce qui concerne les surcharges des Açores, nous sommes d'accord sur deux points. 1° L'honorabilité de l'auteur de la communication à la Société: 2° la réalité des surcharges de l'émission de 1868. Pour celles de 1870, vous dites qu'elles sont de pure fantaisie et vous demandez sur quelles preuves la Société se base pour les admettre? A cela je dirai que dans toutes les Sociétés.... *savantes!*... les faits apportés par des personnes honorables sont admis jusqu'à preuve du contraire, ou bien sous toute réserve (2). Nous avons accepté le fait présenté par M. Clédat, sauf vérification (3). Que lui opposez-vous? Une négation! Or en droit, une négation valant une affirmation, la Société n'avait qu'à attendre les preuves du pour et du contre (4). Elle n'a pas étouffé la question; elle s'est contentée de dire qu'elle ne pouvait la résoudre (5). En ma qualité de rédacteur du compte rendu, j'ai dû signaler une opinion émise et à laquelle je cherche en vain les caractères piquants que vous lui trouvez (6). Quant aux timbres avec surcharge différente de celle officielle, *qui n'a pas varié depuis l'origine*, voici comment on pourrait l'expliquer. Une ou plusieurs feuilles de diverses valeurs ont pu se glisser dans l'envoi, qui ne portaient pas de surcharge. Les motifs qui ont engagé à employer celle-ci, subsistant toujours, l'administration des postes aux Açores, aura surtimbré ces timbres avec les caractères qu'elle pouvait avoir sous la main. De là leur petit nombre. Tou-

(1) Cela se conçoit, le docteur Magnus étant le rapporteur du catalogue sur les Açores.

(2) Un ignorant parfaitement honorable n'a donc qu'à adresser de faux timbres à la Société, celle-ci les cataloguera, sans rechercher si l'ignorant a été trompé. Avis aux contrefacteurs! Avec un peu d'habileté elle se fera délivrer des certificats d'authenticité par la Société française de timbrologie.

(3) Sous toutes réserves... sauf vérification... sont de trop. Aveuglement, oui.

(4) Ne déplacez pas la question, cher docteur. Vous cataloguez *sans* réserve et non *sous* réserve, *donc* vous avez des preuves. Ce sont ces preuves que nous vous avons réclamées. Et aujourd'hui vous dites que la société n'avait qu'à attendre les preuves du pour et du contre!!! Cela n'est pas sérieux.

(5) Le compte rendu n'en dit rien. Mais admettons ce que vous dites. Si vous ne pouvez résoudre la question d'authenticité, pourquoi ces timbres figurent-ils comme authentiques?

(6) *Ne réveillons pas le chat qui dort!*

tefois je ne donne cette explication que comme une supposition vraisemblable (1).

J'arrive aux feuilles de 1819 et 1820. Dans la patente royale du 7 novembre 1818, je trouve un paragraphe 10, ainsi conçu: « Les lettres écrites sur papier postal timbré qui pourraient être expédiées par la poste ne jouiront pas, à cause de la qualité du papier, d'aucune remise du droit relatif. » Pas de doute possible. Ces timbres n'affranchissent pas. Ils remplacent le visa que la poste appliquait auparavant sur les correspondances circulant par une voie et pour éviter la perte de temps qui résultait de cette obligation. Mais il est un point que la patente n'explique pas; c'est le mode d'annulation de ces deux feuilles. Suffisait-il d'écrire dessus une adresse pour les oblitérer? Fallait-il que les employés des postes, non pas seulement dans leurs bureaux, mais sur les routes, quand ils rencontraient de pareilles correspondances, les oblitérassent avec un timbre à date? Nous serions disposés à le croire et nous y verrions une explication du fait signalé par le *Timbre-Poste*. La lettre adressée à la direction de la poste royale de Cuneo aurait été simplement visée par un employé du bureau de poste de Savigliano. Si elle n'est pas taxée, ce n'est pas parce qu'elle est affranchie par le timbre de 15 centesimi et qu'elle a passé par la poste. Pour affirmer ces faits d'une manière incontestable, il faudrait démontrer: 1° que la taxe de Sivigliano à Cuneo était de 15 centesimi (pour 5 à 6 lieues). Nous en doutons.

2° Qu'il y avait un service direct d'une ville à l'autre, ce qui n'est pas démontré.

3° Que l'article cité plus haut de la patente royale avait été abrogé. Ce qui est possible, mais difficile à admettre, après dix-huit mois de pra-

(1) Il nous paraît que nous trouverions de plus solides raisons, si nous voulions ne pas avouer nos torts. Une feuille qui se glisse sans être surchargée, v'lan! on la barbouille de noir; une deuxième feuille se glisse encore, on crée pour elle une nouvelle surcharge et voilà les timbres de cette feuille barbouillés de bleu; arrive une troisième feuille, celle-là sera rouge, se dit l'administrateur des postes: autant de couleurs de surcharges, autant de feuilles passées inaperçues! Allons, MM. les faussaires, à l'ouvrage! donnez-nous des timbres avec surcharges vertes, jaunes, oranges, donnez-nous toutes les couleurs, peu importe. Mais soyez prudents, peu de timbres, vous vous rattraperez sur la quantité des surcharges que vous varierez à l'infini. La société française vous prend sous sa protection: svenez-vous qu'une *négation vaut une affirmation!*

tique (1). Les réformes ne marchaient pas si vite autrefois.

Quant à un emploi officiel, nous n'en voyons pas d'autre que celui résultant de la transmission d'une autorité militaire à une autorité civile postale, chargée de faire parvenir la pièce à qui de droit. Même dans ce cas, la patente nous apprend: (Art. 7) que les ordres des autorités civiles militaires et ecclésiastiques transmis sous forme de lettres ou de circulaires, soit manuscrits, soit imprimés, ne peuvent être transportés en pleine liberté s'ils sont cachetés (2). Ne serait-ce pas le cas de la pièce trouvée par vous et l'explication toute naturelle des marques que l'on y rencontre?

Nous pourrions encore ajouter : qui empêche de croire que la pièce en question a servi comme feuille de papier ordinaire, jouissant de la franchise comme provenant d'une autorité militaire et cela indépendamment du timbre qu'elle porte?

De tout cela, nous tirerons cette conclusion, que tous les points qui concernent ce papier postal timbré ne sont pas encore pleinement éclairés. Mais le fait de l'emploi comme timbre d'affranchissement étant contraire à la patente (3), nous paraît devoir être absolument rejeté.

Veuillez agréer.....

D^r MAGNUS.

Société Française de Timbrologie.

Séance du 8 mars 1877.

Présidence de M. DE ROTHSCHILD.

La séance est ouverte à 8 h. 1/2.

Parmi les pièces de la correspondance, il nous faut signaler une lettre de M. W. Alsop, secrétaire de la National Philatelic Society de New-York, exprimant au nom de cette dernière le désir d'entrer en communication avec la Société française. Cette proposition est acceptée.

M. P. de Figueroa propose à la Société d'adopter un

(1) Les enveloppes timbrées ont été émises le 1^{er} janvier 1820; elles ont été supprimées, vous l'avez dit, vous-même, par décret royal du 30 mars 1836. De 1820 à 1836, il y a plus de 18 mois, nous semble-t-il.

(2) L'enveloppe en question porte encore un pain à cacheter, donc elle a dû circuler fermée.

(3) De 1820 à 1836, soit en 16 années, la patente a parfaitement pu être abrogée. Nous n'affirmons rien, nous n'avons aucune opinion arrêtée; nous montrons l'enveloppe et nous cherchons à savoir comment elle a circulé.

seau qui serait reproduit sur ses lettres et publications. M. De Bosredon fait observer que la Société réserve ses fonds pour ses publications.

Est admis comme membre correspondant :

M. C. Fernandez de Pasalagua, à Séville, Espagne, présenté par M. De Bosredon.

Réparons à ce propos une omission faite au compte-rendu de la dernière séance. M. Coster, de New-York, avait été admis comme correspondant sur la présentation du D^r Legrand.

M. Carreton donne lecture d'une note dans laquelle il a consigné des renseignements qui lui ont été fournis par un Japonais de distinction, de passage à Paris. Ces renseignements sont relatifs à la valeur et à l'époque de l'émission des timbres-poste du Japon, à l'explication des légendes, à l'organisation du service postal au moyen de coureurs, etc.

M. le président remercie M. Carreton de cette communication dont l'assemblée vote l'insertion au *Bulletin*.

Après une courte note sur les timbres napolitains lue par M. le président, la Société décide le renvoi à la prochaine séance de la discussion sur les timbres d'Italie, M. Monnerot et le rapporteur étant empêchés d'assister à la séance.

M. De Bosredon dépose sur le bureau un article intitulé : *Monographie des Timbres-Télégraphe de la France*. L'auteur en donne une courte analyse, dans laquelle il fait connaître les motifs de la création de ces timbres en 1865 et ceux moins connus qui en ont fait abandonner l'emploi en 1871. Il mentionne divers essais et cite les actes législatifs et réglementaires qui les concernent.

La Société vote l'impression de ce travail dans le *Bulletin*.

La séance est levée à 10 heures.

L'ordre du jour de la séance d'avril porte :

Étude des timbres d'Italie.

Étude des timbres de Brunswick, Brême, Mecklembourg.

Catalogue Prix-Courant de Timbres.

La troisième livraison de notre Catalogue prix-courant de timbres vient de paraître. Elle ne contient pas moins de 303 types.

Prix : 50 centimes, franco.

LES TIMBRES-POSTE RURAUX

DE RUSSIE

PAR SAMUEL KOPROWSKI.

Volume in-6° illustré de 130 gravures. — Prix : 2 fr. 50.

Bruxelles. — Imp. J. SANNES, r. Montagne des Aveugles, 7.



Abonnement par année :

| | |
|--------------------------------|------|
| BELGIQUE | 4-00 |
| AUTRES PAYS D'EUROPE | 5-00 |
| PAYS D'OUTRE-MER | 6 00 |
| LE NUMÉRO | 0 50 |

ON S'ABONNE CHEZ J.-B. MOENS,
7, Galerie Bortier, Bruxelles.
Les correspondances doivent être adressées
Rue de Florence, 42, (Avenue Louise).
Les lettres non affranchies sont rigoureusement refusées

EN PUBLICATION CHEZ LE MÊME
LE TIMBRE FISCAL
journal trimestriel illustré.
Abonnement par année :

| | |
|---------------------|------|
| BELGIQUE | 3-00 |
| ÉTRANGER | 4 00 |
| LE NUMÉRO | 1-00 |

Chronique.

KAPPURTHALA.



The Coin and Stamp journal a reçu le timbre ci-contre provenant, dit-il, d'un des petits États du Pendjab. Nos dictionnaires géographiques français ne disent pas un mot de ce pays, ce qui n'étonnera personne.

Le timbre en question est imprimé en couleur sur papier indigène; il n'est ni gommé ni dentelé.

2 annas, rose.

D'après un de nos correspondants, Kappurthala est une ville de l'Inde, située près du Pendjab au nord et ouest, limites de l'Inde, à environ 60 milles à l'est de Lahore. Elle a un Rajah.

URUGUAY.

Ajoutons à la liste des timbres décrits récem-

ment, le 1 peso bleu, d'après le même journal. Le type représenterait un chiffre au milieu, les armes au-dessus; *Republica Oriental* au-dessus du chiffre et *Del Uruguay* au-dessous; fond couvert de chiffres.

1 peso, bleu.

COLONIES NÉERLANDAISES

(*Curaçao, Indes, Surinam*).

Par suite de leur entrée dans l'Union postale, ces colonies viennent d'émettre des cartes nouvelles, au type qu'elles possédaient déjà.

Carton chamois.

- Curaçao*, sans timbre, vert nuancé.
- 12 1/2 cent, orange vif.
- Indes*, 12 1/2 — gris.
- Surinam*, 12 1/2 — jaune.
- sans timbre, carmin.

De la carte des Indes nous avons deux variétés: avec et sans inscription au revers, celle-ci n'est que le résultat d'un oubli. L'inscription javanaise est renversée.

TRINITÉ.

Les 4 p. gris et 1 sh. orange nous sont arrivés avec la surcharge : *tootalé* en rouge :

4 pence, gris.
1 shilling, jaune orange.

GRANDE-BRETAGNE.



Nous avons les deux timbres-télégraphe de 1 et 5 livres. En voici les dessins. Ils sont imprimés sur papier blanc glacé, piqués 14 avec tréfiles en filagramme :

1 livre, brun violet.
5 — orange.



ARGENTINE (RÉPUBLIQUE).

Le succès du timbre 1 centavo accommodé comme nous l'avons dit, a dû encourager l'administration des postes à épuiser son stock de timbres de la même façon. Elle a mis en circulation, le 15 février dernier des :

5 centavos, avec surcharge 2
1) — — 8

servant comme timbres 2 et 8 centavos. Le chiffre en surcharge peut se tâter. Voilà qui fera plaisir à cet amateur-aveugle des *quinze-vingt* dont parlait il y a quelques années un de nos confrères.

HONG-KONG.

On nous écrit de cette colonie anglaise en nous signalant l'émission d'un timbre de 16 cents. On ne nous donne pas la couleur.

SAINT-THOMAS ET PRINCE.

Nous recevons le 100 reis d'un mauve pâle :
100 reis, mauve pâle.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

Nous empruntons au *Coin and Stamp Journal* les lignes suivantes :

« D'après les réglementations de l'Union postale internationale, l'administration des postes doit renvoyer, dans leur pays d'origine respectif et sans les ouvrir, les lettres dont les destinataires n'ont pu être trouvés. Ces lettres sont renvoyées en paquet, en bloc, mais par suite du peu de consistance des enveloppes, il arrive fréquemment que lesdites lettres sont dans un état tel qu'on pourrait penser qu'elles ont été frauduleusement ouvertes ; des plaintes nombreuses ont été faites à ce sujet à la direction générale des postes à Washington, et pour obvier à l'inconvénient signalé, il a été émis un timbre spécial, une sorte de sceau, dont le dessin a été proposé par la *National Banknote-Company* de New-York. Ce sceau est employé pour parer aux déchirures des enveloppes de lettres, rejoindre les bords, enfin pour faire en sorte que lesdites lettres puissent être retournées dans un aussi bon état que possible et donner la preuve officielle qu'elles ont été l'objet des soins de l'administration.

« Le dessin de ce timbre est fort bien et même élégant. Il consiste en un cadre oblong d'environ deux pouces de long sur un de hauteur (4 1/2 sur 3 centimètres) ; ce cadre est rempli par des lignes verticales et enferme un fond de lettres microscopiques formant les deux mots : *Post obvi um* répétés en nombre considérable de fois. Au centre, un médaillon ovale contenant une tête de liberté ; de chaque côté du médaillon, une sorte de prolongement rectiligne renfermant, à gauche, le mot : *Officially* et à droite le mot : *Sealed*. Au-dessus : *Post office Department* et au dessous : *United States of America* .. Imprimé en brun sur blanc et piqué. »

D'après ce qui précède, on voit que ce timbre bouche-trous n'a aucune valeur pour la collection. Si nous en avons parlé ici, c'est afin de renseigner nos lecteurs sur ce qu'il vaut.

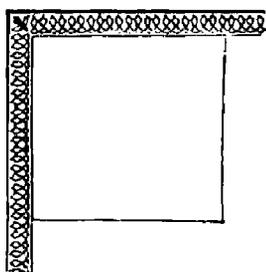
La nouvelle carte sera, toujours d'après le *C. and S. J.*, imprimée en vertâtre sur le recto et de la couleur habituelle sur le verso.

CANADA.

Ce n'est pas une, mais deux enveloppes, que nous allons avoir très-prochainement.

(*Coin and Stamp Journal*.)

1 cent, bleu.
3 — rouge.



RÉUNION.

Voici le dessin du cadre des cartes 5 et 10 centimes dont nous avons eu occasion de parler ces jours-ci. La carte à 5 centimes porte comme timbre celui de 5 centimes, aigle impérial; celle à 10 centimes le timbre bistre sur rose.

BELGIQUE.

En vue de simplifier certaines relations de service ne justifiant pas l'emploi de télégrammes ou de lettres, M. le Ministre des travaux publics vient de décider qu'il sera fait usage dorénavant de cartes-correspondance de service. Ces cartes sont fournies par le magasin central. Elles sont doubles lorsqu'elles comportent une réponse. L'un des côtés est réservé à l'adresse, le côté opposé reçoit l'objet de la communication, la date et la signature du correspondant. L'usage en a commencé en mars dernier.

Il n'est pas facile de réunir ces diverses cartes pour en donner ici la description, aussi devons-nous nous contenter de signaler les suivantes.

Formules de 12 1/2 sur 9 centimètres, portant, en haut :

Ministère des Travaux Publics. — Adm^{on} des chemins de fer, Postes, Télégraphe et Marine, sur une ligne; en dessous : *Carte correspondance de service*; plus bas, les armes qu'on trouve sur les cartes postales ordinaires; à gauche, un cercle portant autour : *timbre de départ*; à droite, un autre cercle avec : *timbre d'arrivée*; puis quatre lignes pour l'adresse, la première commençant par *M...* En dessous, l'avis suivant :

« Les cartes correspondance de service ne sont valables que dans les limites et aux conditions fixées par le Rég.-général des franchises et contre-seings. »

Le côté gauche inférieur est coupé obliquement par deux lignes rapprochées, en-dessous desquelles se trouve écrit : *contre-seing*; à droite, dans le sens vertical de bas en haut : *Série A, n° 4; Bon n° 124 — 1876.*

La carte du Ministère des Finances est en tous points semblable, comme disposition. Elle ne diffère que par les inscriptions. En haut :

Ministère des Finances. — Administration de la Trésorerie et de la dette publique; les armes sont celles du royaume avec drapeaux de chaque

côté: à gauche, angle inférieur, le mot *contre-seing* est suivi de : *L'Agent du Trésor à.*

Le nom de l'imprimeur est placé à gauche, sens vertical de bas en haut : n° 76 — 1877. — n° 244 — *H. Thiry.*

Ces deux cartes sont typographiées; la première sort, pensons-nous, des ateliers du timbre à Malines; la deuxième d'une imprimerie particulière de Bruxelles.

En voici une troisième, lithographiée. En haut, en ronde : *Ministère de la guerre, Cabinet.* Les armoiries représentent le lion de Belgique sur un écu avec couronne; sceptres de chaque côté; l'avis : *les cartes-correspondance, etc.*, est en petite ronde sur une ligne.

La seule carte avec réponse que nous ayons pu nous procurer est la suivante. Elle est typographiée :

En haut, angle gauche : *Ministère des Travaux Publics*; au coin opposé : *n° de l'Indicateur*; plus bas, à gauche, un timbre aux armoiries lion et couronne avec banderole portant : *l'Union fait la force*, renfermé dans un double cercle ayant à la partie supérieure : *Chemin de fer de l'Etat*, et inférieure, *Belgique*; à la partie médiane, *Carte-correspondance de service* et 4 lignes pour l'adresse, la première avec *M.*; puis l'avis que nous connaissons. La deuxième partie, réservée à la réponse, est la même qu'à la première; elle n'en diffère que par le mot : *Réponse*, entre parenthèses, placé sous l'inscription : *Carte-correspondance de service*. Les deux cartes sont imprimées l'une sous l'autre.

Impression noire sur carton blanc, pour toutes ces cartes, sauf pour celle du ministère des finances, qui a le carton légèrement gris azuré.

L'ami Roussin dit avoir cette dernière carte en *mains* depuis deux mois! Voilà de la constance!!!

JAPON.

Le *Wiener Ill. Brief. Zeitung* annonce que les cartes actuelles ont le carton *chamois* au lieu d'être blanc :

5 rin, orange.

1 sen, bleu ciel.

ÉTATS-UNIS DE COLOMBIE.

D'après le même journal, la cubierta actuelle aurait l'inscription : *Colombia Cincuenta* en lettres noires au lieu de les avoir blanches :

50 centavos, noir.

ALVAR.

Le timbre bleu a un compagnon en tous points

semblable. Il est imprimé en bistre-brun. Voici leurs valeurs respectives :

1/4 anna, bleu.

1 -- brun.

Tous deux percés en lignes.

PERSE.

M. Treichel nous remet aux armoiries un timbre de 2.... noir. Est-ce un 2 schahis ou 2 krans ? Ce timbre n'est pas dentelé :

2 (?) noir.

FINLANDE.

C'est encore à M. Treichel que nous sommes redevable de la communication d'une nouvelle carte 16 penni. Les trois lignes de l'inscription supérieure sont en caractères plus maigres ; l'orthographe de la deuxième ligne de l'avis est modifiée par *ainoastansa* qui est écrit *ainoastaan*. La dimension de cette ligne est inférieure à la précédente, contrairement à ce qui existait :

16 penni, brun.

BADE.

Carte de service de chemin de fer signalée par l'*Ami des Timbres*.

Dimension : 162 sur 116^{mm} ; cadre formé de trois filets ; aux angles un ornement typographique ; en haut : *An* en gothique et deux lignes pour l'adresse, plus un filet horizontal ; en-dessous, au centre : *correspondenzkarte* en gothique ; plus bas, n° ten Den 187 .) A gauche, les armes de Bade et neuf lignes pour l'écriture.

Impression noire sur vert.

MEXIQUE.



quelque besogne : il faut d'abord estampiller séparément chacun de ces timbres, les surchar-

M. Ph. nous remet obligamment un des 2 timbres décrits le mois dernier. En voici le facsimile correspondant parfaitement avec la description qui en a été donnée. Créer dans ces conditions un timbre-poste, c'est se donner

ger de la valeur, les contrôler ensuite par une signature.... Nous doutons que l'administration des postes de Campêche trouve des imitateurs.

The American journal of Philately prétend que les timbres *port de mar*, imprimés en rouge, sont faux. Un de nos correspondants de Hambourg, désintéressé dans la question, prétend avoir vu ces timbres sur des lettres de ce pays arrivées dans cette ville. Nous ne pouvons, quant à nous, trancher la question aujourd'hui.



CEYLAN.

Voici l'enveloppe dont nous avons parlé le mois dernier. Son dessin rappelle un peu certaines enveloppes de l'émission antérieure en pence.

Le timbre est imprimé à droite sur enveloppes papier blanc vergé, 14 sur 8 centimètres.

4 cents, bleu laiteux.

COLONIES FRANÇAISES.

Nous lisons dans l'*Ami des Timbres* que les colonies se servent toutes d'un type uniforme pour l'échange international des cartes postales. D'après l'*Ami*, la dimension et l'encadrement sont les mêmes que la carte française actuelle ; sous la légende : *Carte postale*, filet plus long, et légende : *Prix pour la France, l'Algérie, les colonies françaises et les pays étrangers avec lesquels l'échange des cartes postales est autorisé* : 20 centimes ; en dessous de l'encadrement, à l'angle inférieur gauche : *Marine — 1876 — (696)*.

Impression noire sur blanc.



MOZAMBIQUE.

Nous reproduisons ici le type dont il a été question dans notre précédent numéro.

ITALIE.

L'enveloppe-annonce fait son chemin. On vient d'en mettre en vente à Rome, Naples et Milan. Celles que nous avons sous les yeux portent : l'une, un timbre-poste de 5, l'autre un de 20 centimes, l'enveloppe timbrée n'existant pas en Italie. On a fait une incision sur le timbre à travers l'enveloppe, coupant deux coins opposés du timbre-poste pour empêcher sans doute un emploi différent, ces timbres étant vendus en dessous de la valeur nominale.

CAP DE BONNE-ESPÉRANCE.

M. P. Fabri nous envoie deux timbres-poste 1 et 4 pence pris d'une lettre, nous écrit-il, et portant en surcharge noire, petites capitales, le mot : *Custom*, ce qui indiquerait plutôt un usage fiscal. Ce qu'il y a de plus drôle, c'est que l'on ne connaît pas de timbres fiscaux « Custom » de cette colonie.

2^e type 1 penny rouge.
1^{er} — 4 — bleu.

TURQUIE.



Nous donnons d'après l'Ami le fac-simile du « timbre de franchise, trouvé à Brousse en 1875, au Consulat d'Italie » et dont il a été question dans notre n° 153.

Impression couleur sur papier blanc :

Sans valeur, lie de vin.

Reste à savoir en quoi consiste cette franchise que nous ne nous expliquons guère.

Toujours les Açores avec surcharges.

Paris, le 17 avril 1877.

Mon cher Moens,

Je demande la parole pour un fait personnel. Il y a trois mois environ, j'ai détaché d'une lettre à moi-même adressée, quatre ou cinq timbres des Açores, 25 reis rose, type en cours. Or, les caractères de la surcharge noire de ces timbres étaient notablement plus grands que d'ordinaire et ils avaient été imprimés *après* le collage des timbres sur la patte de l'enveloppe, ainsi qu'en témoignait un fouflage très-visible sur le papier de l'enveloppe et aussi sur la lettre.

Voici mon affirmation, elle vaut mieux qu'une négation.

Si je voulais à présent me lancer dans les hypothèses, je dirais que le fait s'explique facilement. Un habitant des Açores reçoit en paiement des timbres du Portugal; il les surcharge lui-même pour les utiliser, tout comme dans une colonie française il serait facile d'affranchir avec des timbres français dont on aurait tout simplement coupé la dentelure.

Tout à vous.

A. MAURY.

En résumé, la lettre de M. Maury ne fait que confirmer ce que nous avons dit nous-même : que les surcharges admises comme bonnes par la Société française de timbrologie, appartiennent à la haute fantaisie. Une lettre des Açores que nous avons reçue depuis, ne nous dit pas autre chose.

Quant aux hypothèses faites par notre correspondant, nous les trouvons un peu hasardées. Les timbres du Portugal ayant, par suite du change, une valeur supérieure à celle des timbres des Açores — ce qui a valu à ceux-ci une surcharge — peuvent sans inconvénient être employés *sans surcharge* aux Açores.

Il ne faut pas perdre de vue que la surcharge a été créée non pour donner un timbre particulier aux Açores, *provinces portugaises*, mais pour empêcher de spéculer sur la différence des changes. La surcharge non officielle ne peut donc exister que par suite de *fantaisie, ignorance* de l'expéditeur si le timbre doit être surchargé, ou par *spéculation*. Dans les trois cas, la collection des timbres n'a rien à y voir.

Timbres de Bhopal.

Les timbres de cette contrée viennent de nous parvenir. Ils sont parfaitement authentiques et de deux valeurs comme nous l'avons annoncé. Leur émission daterait de 1871, si nous en croyons le millésime qui se trouve sur ces timbres.

Voici, d'après M. Magnus, comment il faut traduire les inscriptions qui s'y trouvent :

Dans le cadre octogone : II (Hör) II (Hightness) NAWAH SHAH JAHANEE CAM, orthographe qui varie comme on verra plus loin et qu'il faut traduire par : *Sa Hauteesse Nabab Shah Jahance Khan*.

En-dessous, dans le cadre, entre parenthèse, au timbre noir :

A gauche : un croissant et une barre, signifiant : le croissant, *anna* ; une barre $1/4$.

A droite : *anna-paou*, $1/4$ anna.

Au timbre rouge :

A gauche : un croissant et deux barres, soit $2/4$ anna.

A droite : *adho anna*, 1 2 anna.

Dans la partie centrale, une inscription en caractères indiens dans un cadre octogone à doubles filets, que nous divisons en trois parties :

1^{re} ligne : 1289 sinné.

2^e — Djahani Shah.

3^e — Nawab.

Qu'il faut lire à rebours, soit : *Nawab Shah*

Djahanî sinné 1289 ; Millésime correspondant à notre année 1871-72.

Ces timbres sont imprimés par feuille de vingt sur quatre rangées verticales ; ils sont tous différents et l'inscription gaufrée placée dans tous les sens.



Nous connaissons deux types, différant par les angles, que notre graveur reproduit imparfaitement :

Du premier type, nous avons :

1/4 anna, noir.
1/2 — rouge.

Voir ci-contre la reproduction du 1/2 anna (1).

Le 1/4 anna diffère encore du 1/2 anna par les traits des angles, qui sont doubles au lieu d'être simples.

Nous avons rencontré une variété du timbre noir. L'orthographe du mot JAHANBE est écrite JAHANE sans B.

Parmi les timbres rouges il s'en trouve un ayant NWAB au lieu de NAWAB (sans A) et d'autres avec CAM pour GAM.



Du deuxième type, nous possédons seulement :

1/4 anna, noir.

Non-seulement les angles diffèrent du 1^{er} type, mais encore l'orthographe de l'inscription du cadre octogone qui est H. H.

NAWAB, SHAH, JAHANEE CAM (deux E à l'avant-dernier mot et CAM sans variantes sur tous les timbres.)

D^m Dalmacio Velez Saarsfield.

En attendant que nous puissions donner la reproduction du timbre de 20 centavos à l'effigie de D^m Dalmacio Velez Saarsfield, voici quelques lignes qu'on nous adresse sur cette célébrité de la République Argentine :

« Dalmacio Velez Saarsfield, docteur en droit et juriconsulte, membre de plusieurs académies de jurisprudence, député au Congrès de 1826, député et sénateur de l'Etat de Buenos-Ayres, délégué à la convention de Buenos-Ayres et à la convention nationale de Santa-Fé, négociateur de cinq traités de paix, ministre du gouvernement

(1) Notre gravure donne JAHANEE, tandis que le timbre porte JAHANBE.

de l'Etat de Buenos-Ayres, des finances et du gouvernement de la nation, fondateur de la Banque provinciale de dépôts, auteur du droit ecclésiastique, du code de commerce, du code civil, etc., etc., est né à Cordova le 18 février 1801. Il était fils de l'avocat Dalmacio Velez et de D^m Rosa Saarsfield, de famille irlandaise.

» Il naquit vers les derniers temps de la domination espagnole et grandit avec la révolution qui a affranchi son pays. Mêlé à tous les événements de cette époque, il a vu sa vie politique arrêtée dans son essor sous le gouvernement de Rosas. A la chute de celui-ci, il rentre dans le courant politique qu'il suit jusqu'à sa mort.

» Il est l'auteur « du droit ecclésiastique » qui, converti en « manuel des gouvernants, » évite à son pays bien des questions entre l'Eglise et l'Etat.

» Il est l'organisateur de la Banque de la Province, établissement financier unique au monde et dont le crédit repose entièrement sur la confiance. Les billets de 5,000 p. portent son effigie.

» Il a jeté les bases de la loi agraire. Il a pris part à la rédaction du Code de commerce et achevé celle du Code civil. Enfin, parvenu au ministère, il a puissamment contribué à l'établissement du réseau télégraphique qui sillonne la République Argentine.

» Cette vie publique si persévérante, si active, si féconde s'est éteinte le 31 mars 1875. »

Anciens timbres suisses.

(Voir n° 471.)

ADMINISTRATIONS CANTONALES.

ZURICH (Suisse.)

6 rappen.



1^{re} variété. Le mot Zurich a une longueur de 12 1/2^{mm} ; les caractères sont réguliers, larges et bien nourris ; ce sont les plus grands des cinq variétés. Entre H et le cadre il y a un espace vide de 3/4^{mm}, tandis que cet espace est de 1 1/2 à 1 3/4 aux autres. Les mots *Cantonal-Taxe* commencent à chacune des cinq variétés à 1/4^{mm} du cadre et remplissent plus ou moins la place qui leur est réservée. L'espace vide après le e est de 1/4^{mm} à la première variété, 1/2 à la 2^e, 3/4 à la 3^e, 1 1/4 à la 4^e et 3/4^{mm} à la 5^e variété.

Le trait d'union entre *Cantonat* et *Taxe* va de l' L jusque dans le caractère même de T ; la tête du 6 est tout à fait penchée vers le bas ; le dessin montre : à droite, dans l'angle supérieur, quatre lignes obliques, l'une très-rapprochée de l'autre ; sous ces quatre lignes, cinq autres, dont deux ne formant pour ainsi dire qu'une par leur rapprochement.

2^e variété. *Zurich* a 12^{mm} ; ce mot est suivi d'un point ; les caractères manquent de régularité par leur forme, grandeur et distance respectives ; le Z commence par un gros point au lieu d'avoir un trait vertical ; L de *Cantonat* touche le cadre supérieur et *taxe* n'est uni à ce mot que par un point allongé, c'est-à-dire ovale. Le chiffre 6 est moins gros en haut que celui de la précédente variété ; sa tête est moins penchée et seulement d'une façon un peu oblique.

3^e variété. *Zurich* a 11 1/2^{mm}. Ce mot s'incline davantage vers la partie inférieure du cadre ; les caractères sont un peu plus petits qu'aux variétés décrites : ils sont assez réguliers et gras et ressemblent à ceux de la 1^{re} variété. Les mots *Cantonat-Taxe* sont plus serrés ; entre eux un espace de 1 1/3^{mm} comblé du gros de chaque lettre : le trait d'union a 2/3^{mm} ; *Taxe* est ponctué.

Le chiffre 6, très-mince, a la tête fort courbée, moins cependant qu'à la première variété.

4^e variété. *Zurich* a 11 1/2^{mm} ; il occupe presque le milieu du cadre ; les caractères ressemblent, quant à leur pose et dimension, à ceux de la 2^e variété ainsi que les mots *Cantonat-Taxe* également suivi d'un point. Le chiffre 6 a le cou très allongé et penché en avant ; sa tête incline un peu vers le bas.

5^e variété. *Zurich* a 11 1/4^{mm}, et occupe la partie supérieure du cadre ; les caractères sont les plus petits des cinq variétés. Les mots *Cantonat-Taxe* ressemblent à ceux de la troisième variété et ont la ponctuation. Le chiffre 6 est bossu : c'est le plus grand de toutes les variétés ; il a la tête la plus forte et assez penchée.

Le dessin ci contre montre le nombre de lignes obliques contenues dans les angles de chacune des cinq variétés du 6 rappen.

| 1 ^{re} var. | 2 ^e | 3 ^e | 4 ^e | 5 ^e |
|----------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| 2 | 4 1 | 5 4 | 2 4 | 1 2 |
| 1 | 2 1 | 3 2 | 3 3 | 4 3 |

Toutes les variétés, tant du 4 que du 6 rappen, montrent au-dessus de l'ü de *Zurich* un tréma (2 petits points) donnant pour prononciation en allemand *Zourich*.

Pour donner sans doute un air plus animé aux timbres, ils furent imprimés sur papier portant des traits alternant par un et deux \equiv soit dans le sens horizontal ou vertical. Les timbres sans ces lignes, sont le résultat d'erreurs : on ne les rencontre qu'en exemplaires neufs, la poste ayant refusé tous les timbres qui se trouvaient en cet état ; ceux oblitérés qui ont été vus, sont le résultat d'une fraude : on leur a enlevé les lignes au moyen d'un corrosif ou elles ont été blanchies (1).

Essais. De la grande quantité d'essais qui ont vu le jour, à l'occasion de l'introduction des timbres dans le canton de Zurich, rien n'est resté. Non-seulement ils se sont perdus, mais ils sont même demeurés tout à fait inconnus pour les timbrophiles. Tout ce qu'on sait c'est que plusieurs lithographes ont fourni des dessins.

Les essais de la lithographie de M. Esslinger ont été acceptés et soumis en deux sortes différentes, montrant le caractère des timbres mis en circulation. En haut : *Zurich* ; en bas : *local* ou *cantonat-taxe* : au milieu, les chiffres 4 ou 6 et le fond rempli par un groupe de quatre lignes formant dessin. Mais c'était dans les angles que résidait toute la différence. L'un des deux modèles portait le millésime 1843, réparti dans son ordre aux quatre angles, ne contenant pas les lignes croisées du timbre officiel.

L'autre modèle d'essai portait le même millésime 1843 dans les angles inférieurs seulement : 48 — 43 ; ceux supérieurs étaient remplis par les lignes croisées. Le dessin de ces types fut trouvé bon, excepté les chiffres indiquant l'année d'émission qui furent jugés fort peu pratiques, à cause du changement annuel qu'ils auraient nécessité. On se contenta donc de supprimer les chiffres et de les remplacer par des traits.

Les lignes rouges ne furent également adoptées qu'après en avoir soumis des essais : on en connaît avec lignes verticales simples, ayant 11 1/2^{mm} de distance entre elles.

Les essais ci dessus décrits sont restés longtemps et par hasard à la Direction des Postes : c'est là où les collectionneurs ont été les chercher. Leur rareté a bientôt été la base de spécu-

(1) Notre correspondant se trompe. Nous avons vu des timbres de Zurich sans lignes blanches, parfaitement authentiques.

lalion et de nombreuses imitations en ont été créées : elles portent la plupart des marques d'annulation.

(A continuer.)

A. SCHULZE.

Notre correspondant ne parle pas de deux essais qui se trouvent dans la collection de M. H. H. de Londres, et qui ont été décrits par nous en août 1865, n° 32 de ce journal. Rappelons leur description :



Nous avons d'abord un 4 rappen avec chiffre dans un ovale, fond couvert de lignes obliques formant losanges; de chaque côté, en suivant l'ovale, *vier rappen* à gauche : *Local Taxe* à droite; dans les angles, un fleuron et les chiffres 1 — 8 — 4 — 3.

Le deuxième essai de 6 rappen est semblable au type officiel, mais il porte dans les angles les chiffres 1 — 8 — 4 — 3; en haut : *LOCAL TAXE* au lieu de *Zurich* et en bas *Sechs Rappen* au lieu de *Cantonat-Taxe*.

Nous signalerons pour mémoire l'essai du timbre officiel 6 rappen, imprimé sur papier blanc uni et mince.

Société Française de Timbrologie.

Séance du 5 avril 1877.

Présidence de M. DE ROTHSCCHILD.

La séance est ouverte à 8 h. 1/4. Le procès-verbal est lu et adopté sans observation.

La correspondance, en fait de pièces intéressantes, ne contient qu'un envoi par M. Berger-Levrault, de documents concernant l'histoire des émissions de timbres. Une série de divers journaux est offerte à la Société.

Le Président annonce l'admission de :

MM. Barnel, à Avignon (Vaucluse); Mimbelli, à Livourne (Italie) et Gérard, à Mareuil (Marne), comme membres correspondants.

M. Campbell, membre correspondant, demande à être membre titulaire. Adopté.

Le secrétaire parle des diverses communications faites à la Société par des correspondants, répond d'abord à une observation déjà ancienne de M. Stroobant, sur les timbres de Danemark de 1853, que le plus grand nombre est burelé, ou paraît l'être et que ceux sur papier blanc doivent former l'exception. Il examine ensuite l'article signalé par M. T. di Mayer, en donne une analyse et traduit ensuite une partie de celui intitulé : *Un club Timbrofilo Mondiale* qui propose la création de commissions chargées d'examiner les faux

timbres. Il montre l'insuffisance de ce projet et son inutilité. La Société déplore ce commerce néfaste qui décourage les jeunes collectionneurs; mais c'est aux marchands réunis en syndicat à poursuivre les faussaires. Il n'y compte guère en raison des petites jalousies professionnelles et du commerce de ces timbres douteux qui font le bénéfice des marchands. La Société doit se renfermer dans son rôle scientifique, comme le font ses aînés, vis à vis des falsificateurs de monnaies, tableaux, etc. Après quelques observations sur la plus grande fréquence des faux timbres à l'étranger, la Société adopte les conclusions et vote des remerciements à M. T. di Mayer.

Le secrétaire passe à l'examen de la lettre de M. Anderson. Les observations faites et les réponses ne peuvent être reproduites ici en raison de leur longueur. Mais après leur examen, la Société, satisfaite de trouver chez un de ses correspondants une étude aussi scrupuleuse de ses travaux, lui vote des remerciements.

L'ordre du jour appelle l'étude des timbres d'Italie.

Le Dr Legrand, rapporteur, commence par rappeler toutes les dates des divers événements qui ont précédé les annexions et montre que les timbres, dits des provinces napolitaines, ont été émis sous le gouvernement de Victor-Emmanuel et par ses soins. Après une courte discussion et quelques observations de M. de Bosredon, appuyant le rapporteur, la Société décide que son catalogue traitera d'abord des timbres spéciaux aux provinces du Nord, puis de ceux spéciaux aux provinces napolitaines, et terminera par ceux communs à toute l'Italie.

A propos des *Biglietti di Ricognizione postale*, la Société admet qu'on doit en faire une classe spéciale à placer à côté des mandats, quoiqu'ils ne servent pas de timbres d'affranchissement.

Elle reconnaît également que les timbres fiscaux des provinces Vénitiennes et de Mantoue doivent être distingués de ceux communs à toute l'Italie et venir à la suite.

Le travail sur les timbres fiscaux d'Italie est adopté.

La séance est levée à 10 h. 1/4.

L'ordre du jour de la séance du 3 mai porte :

Étude des timbres de Prusse.

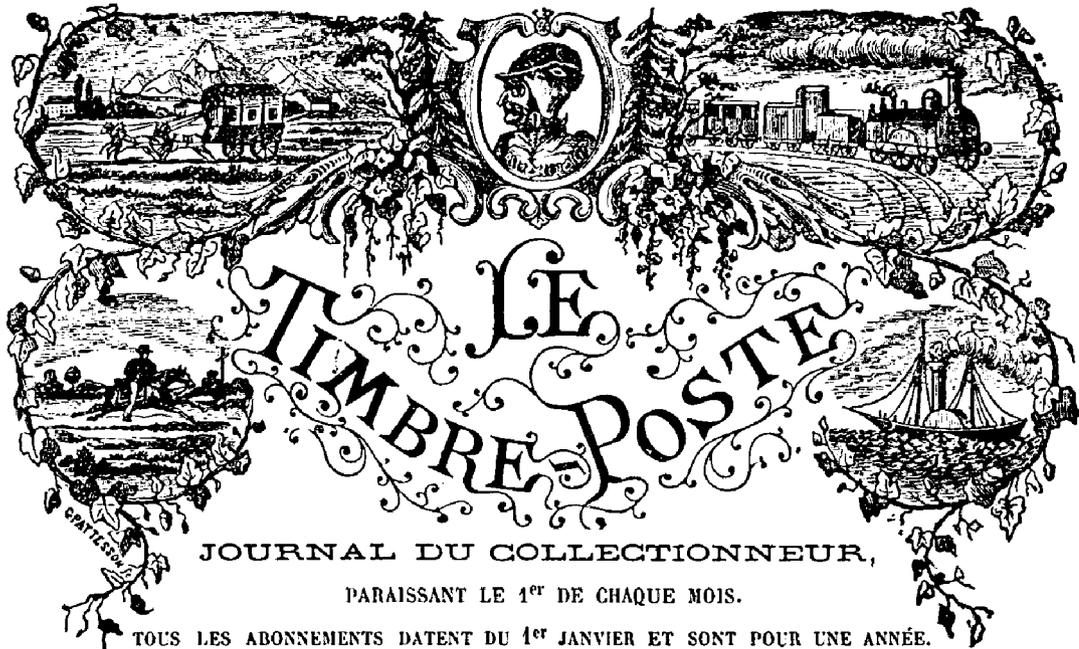
EN PUBLICATION :

Catalogue Prix-Courant de Timbres-poste.

ESSAIS DIVERS, TIMBRES TÉLÉGRAPHE, FISCAUX, ETC.

Les six premières livraisons sont en vente au prix de 50 centimes chacune. Elles contiennent ensemble 4017 types. La 7^e livraison paraîtra dans la huitaine; la 8^e suivra 15 jours après.

Bruxelles. — Imp. J. SANNES, r. Montagne des Aveugles, 7.



Abonnement par année :

| | |
|--------------------------------|------|
| BELGIQUE | 4-00 |
| AUTRES PAYS D'EUROPE | 5-00 |
| PAYS D'OUTRE-MER | 6 00 |
| LE NUMÉRO | 0-50 |

ON S'ABONNE CHEZ J-B. MOENS,
 7, Galerie Bortier, Bruxelles.
 Les correspondances doivent être adressées
 Rue de Florence, 42, (Avenue Louise).
 Les lettres non affranchies sont rigoureusement refusées

EN PUBLICATION CHEZ LE MÊME
LE TIMBRE FISCAL
 journal trimestriel illustré.
 Abonnement par année :

| | |
|---------------------|------|
| BELGIQUE | 3-00 |
| ÉTRANGER | 4 00 |
| LE NUMÉRO | 1-00 |

Chronique.

CUBA ET PORTO-RICO.



Les timbres-télégraphe parus dans ces deux colonies espagnoles sont au fac-simile ci-contre. Impression sur papier blanc, piqués 14 :

Cuba : 1 peseta, bistre.
 2 — vert pâle.
 4 — —

Porto-Rico, 2 pesetas, vert.
 — 4 — ?

La seule différence entre les timbres de Cuba et Porto-Rico réside dans le nom du pays qui est pour cette dernière colonie *P^{to}. Rico-Tels 1877*.

GRIQUALAND.

Les timbres du Cap de Bonne-Espérance en usage dans le Griqualand sont frappés depuis le commencement de cette année de lettres G. en surcharge variant de grandeur.

Nous avons :

- 2^e type, 1 p. rouge, surcharge noire G. (grande lettre).
- 1 — " — rouge G. W. (Griqualand West) en petites lettres.
- 4 — bleu, — noire G. W. (pet. lettres).
- 1^{er} — 6 — violet — rouge, G. (grande lettre).
- 5 sh. orange — rouge (3 variétés de lett.)

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

Afin d'utiliser le stock de papier des enveloppes du centenaire avec filagramme U. S. C. 1876, on a imprimé des 3 cents, coin B. sur ce papier. C'est ainsi que nous avons reçu :

Format 14 sur 8 1/2 cent.

3 cents, vert.

Format 13 1/2 sur 7 1/2 cent.

3 cents, vert.

The Coin and Stamp journal signale l'enveloppe 2 cents, coin A, imprimé en rouge. Ce doit être une erreur de l'imprimeur qui a pris pour un autre :

Coin A, 2 cents, rouge.

FINLANDE.

L'enveloppe actuelle nous est parvenue en bleu terne foncé au lieu de outre-mer :

20 penni, bleu terne foncé.

ALLEMAGNE CONFÉDÉRÉE.

Il résulte d'une lettre adressée par le Directeur général des Postes à Berlin au *Wiener Illustrirte Briefmarken Zeitung*, que le burelage des timbres signalés, il y a peu de temps, a été obtenu au moyen d'une réaction chimique, les timbres de 1869-71 ayant été imprimés sur papier à burelage invisible, lequel ne peut s'apercevoir qu'en changeant la couleur blanche employée par ledit burelage.

SUÈDE.



L'administration centrale des postes de Suède a adopté le timbre ci-contre qu'elle applique sur les lettres touchant les affaires de poste et expédiées à l'étranger soit par l'administration susdite, soit par le bureau d'échange suédois.

Le dessin est en relief blanc sur bleu, bords festonnés.

MAURICE.

Nouvelle variété du 1/2 penny. La surcharge : HALF PENNY est sur une ligne et appliquée en noir sur les timbres 10 pence imprimés en rouge.

1/2 penny, rouge et noir.

ROUMANIE.

Nous venons de voir le 5 parala, type Couza, imprimé sur papier blanc vergé :

5 parala, bleu.

BELGIQUE.

En outre des cartes de service que nous avons signalées, il en existe encore une, réservée, pensions-nous, aux chefs de corps. Au-dessus de : *Carte-correspondance de service* (lettres à doubles traits) est réservée une ligne pour indiquer sans doute le n° du régiment ; les armoiries de Belgique avec couronne, sceptres et banderoles occupent le milieu de la partie supérieure ; le reste

n'est que la répétition de ce que nous avons dit ; à gauche, le nom de l'imprimeur : *Imp. mil. E. Guyot, Brux^s*. Cette carte est lithographiée.

INDES ANGLAISES.

Des timbres avec surcharge : On. H. M. S., nous recevons :

2 annas, jaune.

8 — rose (type actuel.)

PERSE.

Le 2... noir signalé le mois dernier est bien décidément un 2 shahis. Les quatre variétés sont placées dans le sens vertical : deux dans la position naturelle, deux autres renversées. On a donc une tête bêche en prenant les timbres du milieu. Il en a également été imprimé avec les deux timbres du milieu renversés et le 1^{er} et 4^e dans leur position naturelle.

SHANGHAI.

L'Ami dit avoir vu les 3 candaréens avec surcharge bleue : 1 candaréen.

1 candaréen, bleu.

ALLEMAGNE (EMPIRE).

Il circule depuis le 1^{er} mai dernier des « Rohrpost-Karte » avec réponse payée. Disposition des cartes ordinaires avec : « Die Angebogene Karte ist für die Antwort bestimmt. » sur deux lignes en noir, angle inférieur gauche de la première partie ; la deuxième partie a simplement le mot (*Antwort*) sous *Rohrpost-Karte*.

25 + 25 pfennig, brun s/rose.

Le 50 pfennige vert est en usage depuis le commencement de mai :

50 pfennige, vert-bronze.

TURQUIE.

M. Samuel Koprowski nous signale :

Emission 1876 sans surcharge de la valeur en français :

20 paras, vert.

Même émission, pour la poste de Constantinople avec CHEÏR dans un cercle bleu uni :

20 paras, vert.

Emission 1875 pour la poste de Constantinople avec CHEÏR dans un cercle noir pointillé :

10 paras, violet.

Le *Philatelic Monthly* dit avoir reçu le 20 paras et 5 p. bleu se tenant. Nous supposons que c'est de l'émission 1875 avec surcharge en français. Le 20 paras devrait avoir dans ce cas la surcharge 5 pres.

MEXIQUE.

Les derniers timbres de 25 centavos qui nous arrivent ont le papier vergé :

25 centavos, bleu.

Monterey. Nous trouvons dans l'*Union* que des timbres y ont été émis. Ils sont pareils aux timbres de Guadalajara et portent l'inscription : *Monterey-franco*. Une seule valeur est connue :

5 centavos, noir sur bleu.

NATAL.

M. Treichel nous remet le 6 pence avec petites capitales noires :

6 pence, violet.

FRANCE.

Depuis le commencement de mai le 2 centimes est en circulation avec la nouvelle couleur pareille au 20 centimes actuel :

2 centimes, brun s/paille.

Le 5 francs au nouveau type paraîtra, nous dit-on, aujourd'hui 1^{er} juin.

SAINT-VINCENT.

Modification de nuance apportée au 1 shilling actuellement vermillon vif. Toujours une étoile pour filigranne :

1 shilling, vermillon vif.

COLONIES FRANÇAISES.

Nous venons de recevoir au nouveau type, *non denté*.

20 centimes, brun-rouge sur paille.

40 — rouge —

Les cartes postales ont le nouveau timbre 20 c.

L'*Ami des timbres* signale une carte postale bleu clair, cadre formé de petites fleurs à quatre pétales. En haut *Carte postale* et l'indication des pays qui en font usage : Cochinchine, Cambodge, Tonquin et Hué.

ÉTATS-UNIS DE COLOMBIE.

Le même *Ami* annonce le 10 pesos actuel imprimé en noir sur papier couché rose.

10 pesos, rose.

ARGENTINE (RÉPUBLIQUE).

Le 8 centavos vient de nous parvenir. C'est le timbre 5 centavos Rivadavia actuel changé en 8 centavos; en haut, dans chaque angle, un chiffre 8; en bas : *ocho centavos*.

Impression sur papier blanc, percé en lignes :

5 centavos, carmin.

SAINT-MARIN.

Nous avons reçu quelques renseignements sur

les timbres de cette microscopique république. Il y aura 5 valeurs : 2, 10, 20, 30, 40 centimes. Ils représenteront les armoiries du pays avec légende dans un cercle : *Repubblica di S. Marino. Franco bollo postale* et les valeurs en chiffres. Le 2 centimes différera seul des autres timbres. Au lieu des armoiries, il y aura un gros chiffre. Les couleurs ne sont pas encore décidées et la date d'émission n'est pas connue, les timbres étant à la gravure.

SIAM.



Nous donnons d'après l'*Ami des timbres* le dessin du timbre qui serait commandé à Paris. Les valeurs sont inconnues

Impression sur papier blanc, piqué 14.

LUXEMBOURG.

On nous annonce l'impression locale des timbres 25 et 12 1/2 centimes. La couleur des premiers sera bleu de Prusse vif; celle des 12 1/2 sera modifiée en rouge-carminé. Le piquage habituel sera bien entendu appliqué à ces timbres.

Les cartes à 5 et 6 centimes ont encore subi un changement au dernier tirage; la première, porte : *correspondenz-karte* avec *s* allemand et à droite, angle inférieur : *pour l'intérieur* avec traduction en allemand en dessous; quant à la carte à 6 centimes, le seul changement consiste dans la nuance qui, de violet rougeâtre, devient carmin :

5 centimes, lilas.

6 — carmin.

Nous constatons avec plaisir que l'établissement de M. Bruck, de Luxembourg, chargé depuis 1873 de l'impression, tant des timbres-poste que des timbres fiseaux et des cartes de correspondance de ce duché, a considérablement perfectionné ses impressions. Les derniers timbres et cartes nous le prouvent : le travail est parfait. Nous avons pu remarquer cependant, qu'antérieurement certains tirages laissaient à désirer, notamment pour les 10 et 12 et 1/2 centimes dont les clichés malheureusement semblent bien usés. Ne pourrait-on les remplacer? Il est grandement temps, nous paraît-il.

CEYLAN.

M. Ashwell vient de nous communiquer un fragment d'enveloppe 1 penny, portant la date

d'arrivée: Londres, 21 octobre 1838. L'émission ne serait donc pas de 1864, comme on l'avait généralement cru.

NATAL.

Emission d'une nouvelle valeur en deux variétés de surcharge sur le 1 penny actuel :

La 1^{re} porte HALF

La 2^e — HALF $\frac{1}{2}$ HALF.

$\frac{1}{2}$ penny, carmin et noir.

La poste pneumatique de Vienne.

Depuis le commencement de l'année 1876, le service de la poste pneumatique a commencé à Vienne. La gravure ci-contre montre l'arrangement intérieur de cette poste.

La *machine pneumatique* est un appareil qui sert à faire le vide dans un espace donné ou à rarifier l'air, car elle ne peut donner le vide absolu. Cette machine a été inventée par Otto de Guericke, bourgmestre de Magdebourg en 1650. Mais sa machine n'avait qu'un seul corps de pompe. C'est le physicien anglais Hawksbee qui, le premier, imagina de la construire avec deux corps de pompe, afin de faciliter sa manœuvre.

Le projet pour l'établissement de la poste pneumatique a eu pour premier promoteur l'ingénieur Mayerhofer. Elle a été construite sur le modèle de celle de Paris par l'ingénieur Von Felbinger. La longueur de la ligne affectée au service des dépêches et du trafic comporte quatorze kilomètres pour Vienne; la largeur claire des tubes de fer est fixée à deux pouces et demi. Les dégorgements de ces tuyaux ressemblent aux tubes de bronze des canons. Ils reposent sur des tables de fer et se ferment hermétiquement au moyen de pènes. La moitié supérieure du tuyau se relève comme couvercle: le train, ainsi que le piston contenant les objets à expédier, est inséré, le couvercle fermé, la soupape dressée et la station destinataire correspondante, avisée télégraphiquement; le torrent d'air arrive et le train part avec la vitesse de l'éclair.

Notre gravure présente au premier plan l'expédition centrale (n° 1); en dessous, n° 2, la succursale; n° 3, les machines à vapeur pour l'exploitation; n° 4 les réservoirs d'air; 5 à 10, boîtes d'expédition et de fermeture, tuyaux pneumatiques, télégraphe.

Anciens timbres suisses.

Suite. — Voir le n° 173.

ADMINISTRATIONS CANTONALES.

GENÈVE.

Le *Fédéral* du 27 mai 1843 contient dans son compte rendu du Conseil d'Etat, les lignes suivantes :

« Proposition de M. de Candolle pour l'affranchissement des lettres (qui est en usage dans le canton de Zurich.) »

Une feuille d'avis, datée du 30 septembre 1843, dit : « Le département des finances vient d'informer le public qu'avec l'autorisation du Conseil d'Etat et pour faciliter l'affranchissement de la correspondance pour l'intérieur du canton, il a fait imprimer des timbres qui représentent l'affranchissement des deux ports cantonaux. Ces timbres se vendent dans les bureaux de poste de Genève et de Carouge à raison de fr. 5 par feuille de 50 timbres doubles, 0.50 pour 5; 0.10 par timbre double et 0.05 par timbre simple. Deux timbres réunis affranchiront une lettre pesant moins d'une once, expédiée d'une commune pour une autre commune du canton. Un seul timbre affranchira une lettre mise à la poste pour l'intérieur de la même commune. L'administration maintient la faculté précédemment accordée de pouvoir affranchir à moitié prix pour l'intérieur du canton une quantité d'au moins 20 lettres à la fois. »



Les timbres portent l'armoire du canton: moitié d'un aigle et clef dans un écusson; au-dessus, la devise: *Post tenebras lux*. Ils sont lithographiés et imprimés en noir sur papier vert. 50 de ces timbres doublés formaient une feuille en dix rangées de cinq timbres doubles. Le haut de la feuille portait l'inscription suivante, ainsi que l'a annoncé jadis le *Timbre-Poste*:

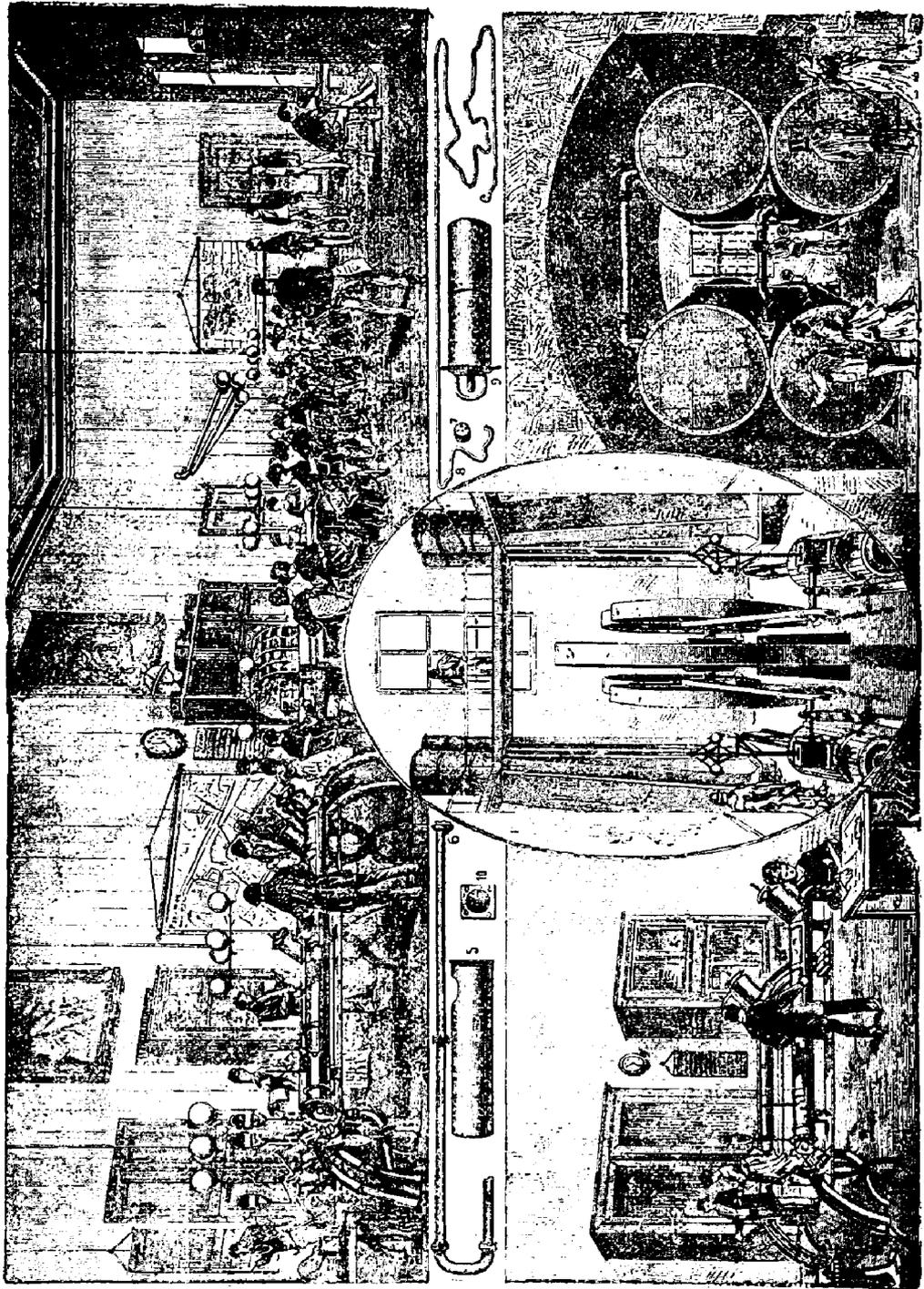
Timbres d'affranchissement pour les lettres au-dessous de 1 once, dans l'intérieur du canton de Genève.

Les écussons doivent être collés sur l'adresse des lettres qu'on veut affranchir.

Un seul écusson suffit pour affranchir une lettre adressée d'une commune à une autre commune du canton.

Lith. Schmidt, Genève.

Tous les timbres doubles sont d'un même type, mais les deux parties « Port local » dont il se



compose, diffèrent entre elles par les points suivants :

| | | |
|-------------------------------------|-----------------------------|--|
| <i>Timbre de gauche.</i> | | <i>Timbre de droite.</i> |
| | <i>Dimension.</i> | |
| 14 1/2 mm. | ; | 15 1/4 mm. |
| | <i>Banderole.</i> | |
| touche le cadre du filet extérieur. | | se trouve à 1/2 mm du filet extérieur. |
| | <i>Couronne de l'aigle.</i> | |
| est posée sur la tête. | | semble suspendue. |
| | <i>Poste de Genève.</i> | |
| sans ponctuation. | | avec ponctuation. |

Ce manque de ponctuation au premier timbre semble indiquer que la première inscription « Poste de Genève » n'est que le commencement de celle qui suit sur le deuxième timbre, liés qu'ils sont, ces deux timbres, par l'inscription supérieure | 10 | PORT CANTONAL | Cent. | facultativement 5 ou 10 centimes.

Il est à remarquer que le premier A de *cantonal* n'est pas barré.

A la date du 1^{er} avril 1845, le *Fédéral* publiait l'avis suivant :

« Le Département des finances informe le public qu'à partir de ce jour, en exécution d'un arrêté du Conseil d'Etat, du 14 mars, le prix du transport des lettres dans les diverses communes du canton est réduit dans les proportions ci-après, savoir :

A. Lettres à destination de la commune où elles auront été mises à la poste ou expédiées d'une commune du canton dans une autre :

5 centimes par lettre dont le poids ne dépassera pas une once.

10 centimes par lettre pesant plus d'une once et ne dépassant pas trois onces.

Pour toute lettre pesant plus de trois onces, 10 centimes pour les trois premières onces et 15 centimes par once pour l'excédant.

B. Lettres venant de l'étranger et portées à domicile dans toute autre commune que celles de Genève et de Carouge.



Une taxe additionnelle de 5 centimes par lettre, quel que soit son poids.

En même temps on créait un nouveau timbre-poste. Port cantonal 5 cent. petit aigle non couronné, lithographié en noir sur papier vert-jaune. On verra plus loin en quoi il diffère de son successeur :

5 centimes, vert-jaune.

Une nouvelle publication, en date du 27 février 1846, portait :

« Le Département des Finances, pour faciliter aux personnes qui font affranchir leur correspondance par la petite poste, a fait préparer des enveloppes de *grande, moyenne et petite* dimension, portant le timbre d'affranchissement pour l'intérieur. (Voir le type ci-contre). On en trouve au bureau des postes et chez M. Wessel, Grand'Rue, au prix de 5 centimes l'une et de 50 centimes par paquet de dix enveloppes. Les timbres d'affranchissement se trouvent aux mêmes endroits au prix de 5 cent.



l'un et de 50 cent. par bande de 10 timbres. »

On sait que le timbre se trouvait dans l'angle droit supérieur de l'enveloppe.

Ici s'attache une énigme non encore trouvée et concernant les timbres verts sur papier blanc, du même type que les enveloppes, aigle couronné. L'administration a-t-elle fait imprimer ce type comme timbre mobile et l'a-t-elle mis ainsi en usage? A-t-on coupé le timbre de l'enveloppe employé ainsi comme timbre mobile, vu le peu d'usage que faisait le public d'enveloppes timbrées? N'ayant jamais pu rencontrer une lettre affranchie de ce timbre, je trouve les deux versions fort problématiques. Pour quelle raison aurait-on du reste doublé l'emploi du timbre noir sur vert à petit aigle, en usage encore en 1847? Point noir à éclaircir et d'autant plus difficile que nul avis à cet égard ne se trouve dans les archives; que M. le Directeur des postes de Genève ne peut donner aucun renseignement, et que l'employé chargé de la vente des enveloppes et des timbres est mort depuis (1).



Au commencement de 1847 (2) apparaît un nouveau timbre de 5 centimes noir sur vert-jaune dont le dessin ressemble à celui de l'enveloppe. Il en diffère cependant par l'absence de couronne sur la tête de l'aigle. Au-

(1) Il est certain que les enveloppes n'ont pas eu leur timbre enlevé pour en faire des timbres mobiles, puisque nous avons possédé plusieurs exemplaires se tenant; il est possible que l'émission des timbres sur papier blanc avait été préparée pour régulariser le type qui ne correspondait pas avec celui des enveloppes, mais que la suppression des timbres de Genève n'a pas permis de mettre le projet à exécution, les timbres de 1847 n'étant pas encore épuisés.

(2) Nous avons eu un timbre oblitéré 6 janvier 1847.
N. D. L. R.

cun avis officiel n'a fait mention de cette émission. Voici en quoi le type diffère de celui de 1845:

Timbre de 1845.

Timbre de 1847.

Dimension.

19 1/2 sur 16 3/4mm. | 19 1/2 sur 16 1/2mm.

Aigle.

de petite dimension, ne touche pas le cadre de l'écu.

de grande dimension, touche le cadre de l'écu.

Chiffre.

Le 5 est trapu, la tête recourbée et est suivi d'un point.

Le 5 est droit, la tête également et enfin n'a pas de ponctuation.

Banderoles.

La banderole est distante de l'écu d'un demi-millimètre; entre cet espace on voit la continuation de la partie rayonnante.

La banderole touche presque l'écu.

Après les bouleversements politiques de 1848, une feuille d'avis, 5 décembre 1848, faisait connaître: « L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse décrète:

1) A dater du 1^{er} janvier 1849, la Confédération prendra l'Administration des postes dans toute l'étendue du territoire suisse.

2) Les dispositions législatives et autres, relatives aux postes en vigueur dans les cantons, sont maintenues jusqu'à ce que l'Administration des postes ait été définitivement organisée. »

Ce dernier paragraphe et l'interim créé par lui, nécessitait encore une nouvelle émission des timbres du canton de Genève. Il parut donc au mois de janvier 1849 le timbre de 5 centimes, type de 1847, imprimé en noir sur vert foncé et dont l'emploi s'étendait jusque la fin de ladite année.

Les émissions des timbres de Genève se résument ainsi:

| | | |
|-----------------------------|-------|-------------------------------------|
| 30 sept. 1843. | 10 c. | Port cant., timb. doub., n. s/v. j. |
| 1 ^{er} avril 1845. | 5 c. | — petit aigle, — |
| 27 févr. 1846. | 5 c. | — enveloppe, vert s/vl. |
| Janvier 1847. | 5 c. | — timb. gr. aigle n. s/v. j. |
| Janvier 1849. | 5 c. | — — — n. s/v. f. |

Avant le 1^{er} avril 1848, le prix des lettres de la petite poste de Genève était de 10 cent.; à dater de cette époque, le prix fut réduit de moitié. Le produit qui s'était élevé la dernière année à 13,274 fr., tombe à 9,370 fr. l'année suivante; en 1848 il atteint le chiffre de 12,000 fr. Aujourd'hui la différence est comblée et le public paye moitié moins. Il y a donc un avantage réel à baisser autant que possible la taxe des lettres. Les timbres-poste contribuent en partie à cette amélioration. Pour-

quoi la Confédération ne les adopte-t-elle pas? Ce qui est reconnu bon dans l'un de nos cantons les plus intelligents, ne saurait être mauvais dans les autres Etats; d'ailleurs l'Angleterre et la France s'en trouvent bien (extrait du *Journal de Genève*, 12 octobre 1849).

Essais. On ne connaît guère des essais si ce n'est que le timbre de 1847 a été imprimé en noir sur rouge et sur blanc.

Du véritable timbre de 1847, il existe une variante avec le chiffre 5 formant un nœud à la séparation du trait vertical inférieur; mais n'ayant pas été ainsi en usage, on doit le considérer comme essai.

BALE.

Depuis 1832 ce canton est partagé en deux parties indépendantes: Bâle-Ville et Bâle-Campagne. Les armoiries du canton, dont on a donné souvent des explications erronées, représentent un bâton de patricien à la crosse courbée, avec distinction pour les deux parties du canton. Pour Bâle-Ville il est noir et incliné à gauche; pour Bâle-Campagne, il est rouge et incliné à droite; en outre, il est orné de sept clous, désignant les sept subdivisions de cette partie, qui sont: les quatre districts de Liestal, Arwiesheim, Waldenbourg et Lissach et les trois communes de Richen, Bellingen et Kleinhüningen.

Bâle-Ville a seulement émis des timbres-poste. Ils n'étaient destinés qu'à la correspondance interne. Il n'y avait qu'une seule valeur: 2 1/2 rappen. Ce timbre commença à être en usage le 1^{er} juillet 1845 et disparut en 1849 en même temps que les autres timbres cantonaux, pour faire place aux timbres de la Confédération suisse.



Le dessin du timbre montre un pigeon portant une lettre ressortant en relief blanc sur un fond rouge et burelé bleu. Au-dessus, les armoiries de Bâle-Ville en noir. Il n'y a qu'un seul type de ce timbre.

Essais. Ils sont complètement inconnus, mais par contre il a été imprimé en 1866 des épreuves en vermillon et vert au lieu de rouge et bleu.

(A continuer.)

A. SCHULZE.

Société Française de Timbrologie.

Séance du 3 mai 1877.

Présidence de M. DONATIS.

La séance est ouverte à 8 h. 1/2. Parmi les pièces de

la correspondance, nous trouvons une très-intéressante communication de M. Ch. Diéna de Modène, membre correspondant, sur les timbres de Parme, rectifiant le catalogue publié au 7^e fascicule. Il résulte de la communication de lettres affranchies avec des timbres de 5, 15 et 25 centesimi imprimés en noir sur papier de couleur, que l'émission ne date pas de janvier 1857, comme il a été dit par erreur; ces timbres, d'après les pièces mises sous les yeux de la Société, ont servi dès le 9 juin 1852, et pendant les années 1852, 53, 54.

Le Président remercie M. Diéna de sa communication.

M. Encke signale quelques variétés des timbres de Perse.

M. Coster confirme la bonté des timbres de Tellico Plains et adresse une enveloppe du 3 cents sur le papier qui a servi pour les enveloppes timbrées du Centennial. Ces enveloppes sont de deux dimensions.

Le secrétaire communique une bande de six timbres, soi-disant des Açores, qui lui a été envoyée pour trancher la question des surcharges. Il conclut de l'examen que l'enveloppe est suspecte et que les surcharges ont été fabriquées après coup, probablement en Italie: et la date d'envoi de la lettre lui paraît confirmer l'idée d'une mystification.

M. De Bosredon dépose un article faisant suite à sa bibliographie timbrologique de la France, et qui mentionne 71 articles ou ouvrages relatifs aux timbres.

M. Bilancioni, à S. Angelo (Italie), est admis comme correspondant.

L'ordre du jour appelle l'étude du catalogue des timbres de Prusse.

Parmi les observations échangées à l'occasion du travail de M. Schmidt de Wilde (rapporteur), les suivantes nous paraissent les plus intéressantes:

Le 6 pfennig de 1850, imprimé d'abord sur papier au filigrane *couronne de chêne*, l'a été plus tard sur papier uni. On n'en connaît pas la date, mais l'émission doit être postérieure à 1857.

La première réimpression des timbres de 1850 est sur papier uni. La seconde est sur le papier à filigrane couronne de chêne, retrouvé, dit-on, à moins que ce ne soient les timbres eux-mêmes qui aient été retrouvés.

Le 3 sgr. bleu de 1857, trouvé il y a des années par le Dr Legrand, lui paraît être, non pas une faute, due à l'interposition d'un cliché de cette valeur sur la planche du 2 sgr., mais un simple essai. Ne pas confondre avec les réimpressions de fantaisie faites depuis et dont la couleur est différente. Le 2 sgr. bistre de 1851, considéré également comme une erreur, paraît à la majorité n'être qu'une altération chimique analogue à celle qui a produit des mercures jaunes avec des bleus.

Pour les enveloppes, la Société n'admet que deux émissions principales avec de nombreux tirages différents entre eux par des caractères secondaires empruntés au papier, au dessin de la pâte, à la disposition des deux lignes d'inscription. Deux réimpressions diffé-

rentes sont admises pour les enveloppes de 1851-1852; la première en moyen format, la seconde en grand et moyen format. Pour les enveloppes de 1861, la première réimpression semble douteuse ou seulement n'être qu'un dernier tirage, ou des enveloppes choisies parmi celles de 1862, où le timbre ne serait pas traversé par les deux lignes d'inscription. Un membre montre à cet effet des enveloppes des trois valeurs, où les timbres sont *au-dessus* des deux lignes d'inscription. D'ailleurs, en 1861, on employait les enveloppes à l'aigle, traversées par les deux lignes, et il ne semble pas qu'il y avait intérêt à réimprimer des enveloppes de si petite différence. En 1873, les enveloppes à l'aigle ont été réimprimées en deux formats.

Le rapporteur termine son travail par les mandats et l'enveloppe Feld-Post de 1866.

Le Dr Legrand fait le rapport sur les timbres-télégraphe et les timbres fiscaux.

La séance est levée à 10 h.

L'ordre du jour de la séance de juin porte:
Étude des timbres de Saxe, Brunswick, etc.

EN PUBLICATION :

Catalogue Prix-Courant de Timbres-poste.

ESSAIS DIVERS, TIMBRES-TÉLÉGRAPHIE, FISCAUX, ETC.

Les huit premières livraisons sont en vente au prix de 50 centimes chacune. Elles contiennent ensemble 1,420 types.

Les trois dernières livraisons (9^e, 10^e et 11^e) paraîtront très-incessamment.

Nota. Les 5^e et 6^e livraisons ont été expédiées sous une couverture. Il est bien entendu que le prix reste néanmoins fixé à 50 centimes la livraison.

CORRESPONDANCE.

M. C. D. à Montevideo. L'abonnement coûte fr. 6; le catalogue fr. 5-50. Il me revient donc fr. 1-50 que je vous prie de bien vouloir me remettre.

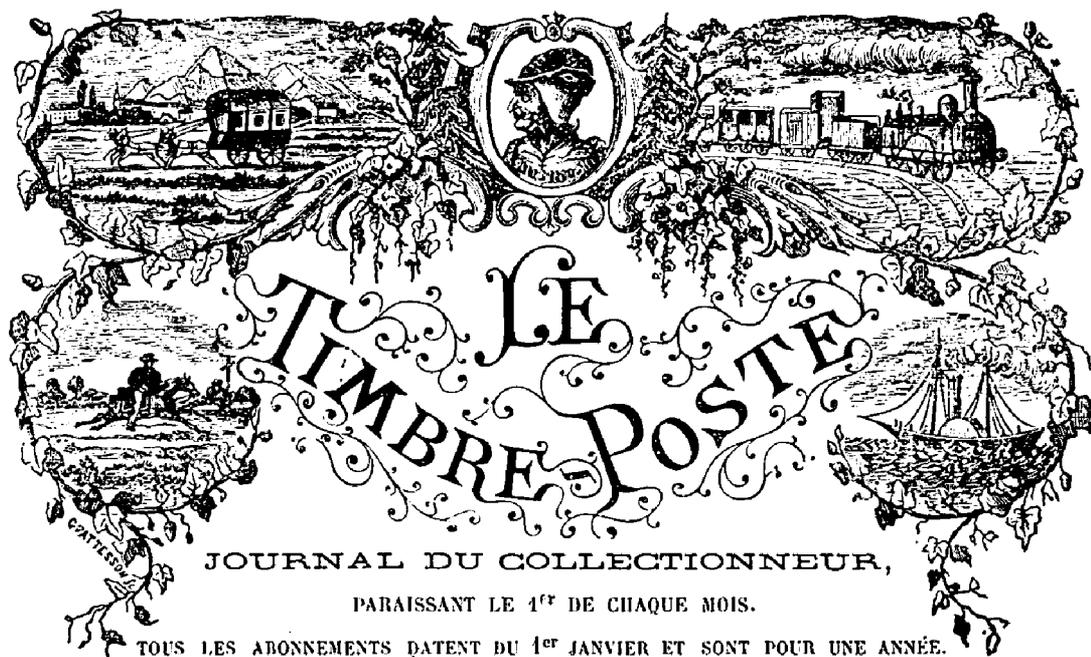
LES TIMBRES-POSTE RURAUX

DE RUSSIE

PAR SAMUEL KOPIROWSKI.

Volume in-8° illustré de 130 gravures. — Prix : 2 fr. 50.

Bruxelles. — Imp. J. SANNES, r. Montagne des Aveugles, 7.



- Abonnement par année :

| | |
|-------------------------------|------|
| BELGIQUE. | 4-00 |
| AUTRES PAYS D'EUROPE. | 5-00 |
| PAYS D'OUTRE-MER. | 6 00 |
| LE NUMÉRO. | 0-50 |

ON S'ABONNE CHEZ J.-R. MOENS,
 7, Galerie Bortier, Bruxelles.
 Les correspondances doivent être adressées
 Rue de Florence, 42, (Avenue Louise).
 Les lettres non affranchies sont rigoureusement refusées

EN PUBLICATION CHEZ LE MÊME
LE TIMBRE FISCAL.
 journal trimestriel illustré.
 Abonnement par année :
 BELGIQUE 3-00
 ÉTRANGER 4 00
 LE NUMÉRO 1-00

Chronique.

ARGENTINE (RÉPUBLIQUE).



Avec le 8 centavos, décrit le mois passé, il nous est enfin venu le 2 cents vert au fac-simile. Il représente l'effigie de Vicente Fidel Lopez, qui doit sa célébrité à l'hymne Argentin qu'il a composé, la Marceillaise du pays.

Impression sur papier blanc, piqué 13.
 2 cents, vert.

VICTORIA.

Le J. B. J. annonce avec la surcharge *totalate* :

| |
|-----------------------|
| 3 pence, orange. |
| 6 — bleu. |
| 5 sh., bleu et rouge. |

BELGIQUE.

Les enveloppes-annonces n'existent plus. La Société, après avoir fait *fortune*, a plié bagages.

ALLEMAGNE CONFÉDÉRÉE.

Dans notre dernier numéro nous indiquions, d'après une lettre du Directeur des Postes de Berlin, que les timbres de l'Allemagne Confédérée 1869-71, avaient le papier burelé blanc, et que les exemplaires signalés avec le burelage en couleur n'avaient été obtenus qu'un moyen d'une réaction chimique.

L'Ami des timbres fait à ce sujet « une observation qui a bien sa valeur », d'après lui. Il demande comment il se fait que les timbres de l'empire d'Allemagne (*sic*) imprimés en 1869-1871 lui parviennent avec tous les millésimes depuis 1867...

Est-ce un effet des chaleurs, mais nous avouons humblement ne pas bien saisir la *valeur de l'observation*; nous dirons plus : nous ne la comprenons pas du tout. Des timbres sont émis le 1^{er} janvier 1868; ils restent en usage jusqu'en 1871, et M. Roussin s'étonne d'en rencontrer avec tous les millésimes depuis 1867 (*sic*). Voilà cependant les raisons pour lesquelles l'Ami a plus de confiance en son correspondant... *qui lui a vendu des*

timbres avec faux burelages, que dans la lettre du Directeur des Postes de Berlin « qui arrive à point pour aider une spéculation lucrative » (?) alors qu'elle indique la façon dont l'apothicaire Mayer de Frauensbad s'y est pris pour nous donner de faux burelages.

Nous livrons les observations de l'Ami aux méditations de nos lecteurs ! Comprendra qui pourra.

ALLEMAGNE (EMPIRE).

M. Herrmann nous envoie deux variétés de la carte *Rohrpost* :

Mai 1877, 14 sur 9 cent., carton satiné rose.
 Juin — 12 1/2 — 9 — — rose non glacé.

HONGRIE.

L'*Union* signale la carte actuelle 2 kreuzer avec le timbre biffé à l'encre et portant collé au-dessus, le timbre 5 kreuzer, en attendant sans doute l'émission de la carte internationale 5 kreuzer.

PHILIPPINES.

On nous signale un timbre-télégraphe aux armoiries, portant en haut : *Filipinas teleg^s 1874 y 75* ; en bas : 1 peseta, 25 cent.

4 peseta, 25 cent., gris-perle.

SCHLESWIG-HOLSTEIN.

On nous demande pourquoi notre catalogue prix-courant ne mentionne pas les réimpressions de timbres 1850.

Parce qu'il résulte des informations qui nous ont été données de source officielle à Copenhague, que les timbres confisqués dans ces Duchés par le gouvernement danois ont été envoyés avec les planches dans cette ville, où ils ont été détruits en 1866. Enfin qu'aucune réimpression n'a eu lieu. Les teintes foncées et pâles s'expliquent par l'irrégularité des tirages, irrégularité qui se présente partout.

ITALIE.

M. L. Gerger nous soumet une variété du 10 centimes « Estero » ayant le coin gauche supérieur sans la modification, c'est-à-dire tel qu'est le dessin du 10 centimes, en usage en Italie.

SIERRA-LÉONE.

Il existe, nous dit-on, un timbre de 1 1/2 penny au type en usage et imprimé sur le même papier :

1 1/2 penny, gris.

PORTO-RICO.

Nous n'avons pu donner le mois dernier la couleur du timbre-télégraphe 4 pesetas que nous venons de recevoir et qui est bistre :

4 pesetas, bistre.

HONG KONG.

Le 16 cents que nous annoncions récemment nous est parvenu. Pour obtenir cette valeur on s'est servi du 18 cents, violet, CC et couronne en filagramme, en le surchargeant en noir : 16 cents en gros chiffres et caractères gras sur deux lignes :

16 cents sur 18 c., violet.

Ce timbre doit faire place incessamment à un timbre définitif dont la gravure a été confiée à MM. de La Rue et C^{ie} de Londres. La couleur adoptée est jaune. L'emploi de ce timbre est destiné spécialement à l'affranchissement des lettres pour les pays de l'Union postale.

RUSSIE.

Fatje (Koursk). L'enveloppe 4 kop. grand format existe avec l'intérieur en couleur variée. On nous signale :

4 kop. bleu, intérieur vert.
 4 — — — rose.
 4 — — — — timbre renversé.

Pskoff (Pskoff). On a mis récemment en usage un 5 kop. mauve, type de 1871 refait. Il en diffère principalement par les chiffres plus petits, la main de l'écu plus grande et la pose de l'animal énigmatique qui, aujourd'hui, ressemble pas mal à un chat.

5 kopecks, mauve.

ÉTATS DE L'ÉGLISE.

On nous remet avec impression *double face* :

20 centimes, solferino.
 40 — — jaune.

NORVÈGE.

Drammen. Le timbre qui figure n° 467 a été émis, nous écrit-on, en 1875. On nous envoie au type ci-contre les timbres ci-après :

4 skillings, bleu s/rose.
 4 — — vert.
 4 — — jaune.

Tous percés en ligne, ainsi que les suivants :

5 øre, bleu s/blanc.
 10 — — —

Ces derniers n'ont pas les deux petites croix qui séparent la valeur de l'inscription.

TURQUIE.

Les 10 paras surcharge noire *cheir* et le 20 paras vert, type 1875, signalés le mois dernier, sont les timbres actuellement en cours.



SARAWAK.

Il nous est soumis un 8 cents bleu sur bleu, percé en points :

8 cents, bleu s/ bleu.

FRANCE.

Le 5 francs est en vigueur depuis le 1^{er} juin ; le 1 centime l'est depuis le 16, même mois.

5 francs, lilas sur mauve.
1 centime, noir — azur.

MALAGGA.

On nous annonce comme ayant paru un 28 cents, surcharge noire appliquée sur le 30 cents :

28 cents, violet et noir.

CANADA.

Le 5 cents nous vient avec une modification de nuance :

5 cents, gris noir.

WURTEMBERG.

De la 4^e série des enveloppes-mandats sans timbre, nous en recevons avec l'ancienne monnaie surchargée en noir : *mark — pfennig*, et l'inscription *Post-Dienst-Sache*, également en surcharge. Elles servent à un usage officiel, l'estampille de la poste aux armoiries dans un ovale, se trouvant dans l'angle droit supérieur ; autour de ces armoiries : *K. Württemb. Post-Direction*, en noir.

Le carton mandat 14 kreuzer a reçu la même destination avec pareil changement.

14 kreuzer, violet.

Depuis le commencement de juin l'enveloppe-mandat 15 pfennig avec la valeur du mandat en dessous, sur le recto, est en circulation :

15 pfennig, orange.

Le timbre-poste 50 pfennig vert gris, paraîtra très-incessamment.

BAVIÈRE.

On nous signale des mandats de poste, pour envoi d'espèces, valeur en *mark* et *pfennig*, sans timbre :

Pour les Indes anglaises, roux sur carton gris.
— Italie, — — blanc.

Nous avons vu également les mandats suivants qui ne figurent pas dans notre catalogue ; tous au petit format :

3 kreuzer, carmin, valeur en mark, pfg.
7 — outremer, — —
12 — violet, — thal. sgr. pf.

NATAL.

Un de nos correspondants possède le timbre fiscal 1 p. jaune à l'effigie de Victoria, ayant été

employé par la poste comme le 6 p. rose, au même type :

1 penny, jaune.

SUISSE.

M. H. May nous fait remarquer que nous n'avons pas signalé jusqu'ici deux timbres-télégraphe au type connu qu'il nous envoie et qui auraient été émis le 1^{er} janvier 1877. Ce sont :

5 centimes, gris, centre rouge.
10 — carmin.

SALVADOR.

Le *American journal of Philately* reproduit le timbre d'enveloppe ci-contre et annonce qu'il est imprimé en couleur sur papier couleur comme suit :



1/2 real, rouge sur blanc.
1/2 — vert — citron.

Si nous en jugeons par le fac-simile, les timbres ne doivent pas être magnifiques.

RAMPOUR.

L'*Ami des timbres* a lu sur les feuilles des timbres de ce pays : *Lithograph Jhind State Rajpress. Sanpoor* et en conclut que les timbres sont de l'Etat de Jhind.

A ce compte-là tous les timbres gravés par les Compagnies américaines sont des Etats-Unis, parce qu'ils portent : *National Bank Note company New-York* ou une autre firme.

MEXIQUE.

Les 5, 10 et le 50 centavos ont le papier *vergé* comme le 25 cent :

5 centavos, brun.
10 — noir.
50 — vert bleu.

« Il se confirme dit l'*Union*, que les timbres *port de mer* rose, carmin, bleu, sont le fait d'une escroquerie commise avec ruse, semblable à celle des séries entières du Mexique, dernière émission (???) Le gouvernement mexicain fait imprimer ses timbres-poste à Puebla ; un assistant lithographe allemand, originaire de Hambourg, y était occupé ; il revint il y a peu de temps dans l'ancien continent et est maintenant dans l'établissement lithographique de B. F. et C^e. Nous nous en rapportons à l'imagination de nos lecteurs pour conjecturer par qui, comment et d'où proviennent les timbres ; mais les timbres existent et sont sans nul doute véritables ; *il n'y a que*

les ondes bleues sur le verso qui diffèrent avec celles des originaux (??). »

D'après ce journal le type serait identique ; d'après un journal américain ce serait une imitation ; d'après un de nos correspondants de Hambourg, le type rouge aurait été vu sur des lettres arrivées du Mexique et cependant on nous communique une lettre du 26 avril 1877 portant encore le timbre noir.

Quelques lettres du Mexique viennent de nous être fournies. Elles ont pris la voie d'Angleterre, en destination de la France. Elles sont affranchies avec le timbre de 25 centavos, marquées T. 4.10 et taxées fr. 1.70 : un timbre 10 centavos noir *port de mer* est appliqué au revers ; une autre lettre expédiée par la même voie pour l'Espagne a pour affranchissement 100 centavos, se trouve marquée T. 4.40 et taxée $\frac{M}{5} \frac{M}{2} \frac{M}{0}$; au revers 3 timbres *port de mer* : 10, 25 et 50 centavos.

Comment expliquer maintenant l'emploi de ces « *port de mer* » ? Il nous paraît que l'application doit se faire au lieu d'embarquement et le prix réclaté du destinataire. Ces timbres seraient donc d'un usage fiscal, puisqu'ils n'affranchissent pas, n'indiquent pas la taxe à percevoir, mais frappent d'un impôt les lettres expédiées par la voie de mer.

FIDJI.

On nous a montré le 1 penny, sans surcharge, imprimé sur papier blanc *vergé*.

1 penny, outremer.

BRÉSIL.

Le 500 reis est percé en lignes comme les 100 et 200 reis :

500 reis, orange.

AUTRICHE.

Une variété de la carte 1^{re} émission qui n'a pas encore été signalée et qu'on nous remet, c'est celle portant simplement au verso l'inscription du bas, celle du haut manquant :

2 kreuzer, jaune.

SHANGHAI.

On nous a montré le 6 candarécen vert de l'émission 1876, avec la surcharge bleue : 1 *cand.* Le mois passé nous avons signalé le 9 avec cette même surcharge. (Notre imprimeur nous a fait dire le 3 *cand.*)

1 candarécen, vert et bleu.

M. Schmidt Dewilde dit avoir reçu les timbres

ci-après portant une valeur qui nous est complètement inconnue :

| | | | | |
|-----|-----------------|--------------|-------|-------|
| 20 | cash, outremer, | type 1 | cand. | 1869. |
| 40 | — | rouge-vin, | — 3 | — — |
| 60 | — | vert, | — 6 | — — |
| 80 | — | bleu, | — 12 | — — |
| 100 | — | bistrejaune, | — 12 | — — |

Le papier est blanc, piquage 15.

Le timbre 3 cuartos de Don Carlos.

Le timbre ci-contre a bien été en usage en 1875.



Il en a été rencontré plusieurs exemplaires sur des correspondances saisies aux Carlistes, lors de l'entrée des troupes du gouvernement à Canta-Vieja, forteresse située à 50 k. N. E. de Tétel et qui a déjà été prise et reprise en 1836 et 1837 par les troupes de la Reine et les Carlistes.

Le timbre en question n'est pas adhésif comme on a pu le supposer. Il était appliqué sur les lettres distribuables dans les villages conquis ou sous la domination du « *maestrazgo*, » commandant militaire carliste de Canta-Vieja, et par les soins de ce dernier. Les timbres n'étaient pas oblitérés ; les lettres ne portaient aucun cachet postal. Le service de la poste n'étant pas établi à Canta-Vieja, la correspondance n'était pas remise régulièrement : on attendait pour en faire la distribution, qu'un certain nombre de lettres aient pu être réunies. En se chargeant de la correspondance, le commandant militaire n'avait donc en vue que de mettre les habitants de Canta-Vieja en communication avec leurs proches et ce, moyennant 3 cuartos.

Nous avons sous les yeux, une de ces enveloppes. Elle porte l'adresse suivante :

« Para entregar à Manuela de Raballat Viuda de Cipriand Vlay en su mano propia en la Pobleta de Segur. »

« Pour remettre à . . . veuve de . . . dans sa main propre. »

L'écriture s'étend en partie sur le timbre, ce qui indiquerait que des enveloppes timbrées étaient préparées et mises à la disposition du public.

On nous dit enfin que beaucoup de commandants militaires agissaient de la même façon que celui de Canta-Vieja ; que chacun de ces commandants possédait un timbre de ce type ne différant que

par les détails. Notre correspondant ajoute qu'il en possède un de *Collado*, mais il oublie de nous dire à quels signes on peut le reconnaître de celui de *Canta-Vieja*.

Les timbres de Parme.

Nous avons, preuve en mains, fait connaître dans notre n° 129 que les timbres-poste avaient été introduits dans le duché de Parme, le 1^{er} juin 1852, par suite d'une convention postale conclue entre l'Autriche et ce Duché. Nous avons même donné les couleurs des timbres d'après un avis du Directeur des Postes, en date du 3 avril 1852, qui les signalait comme suit :

| | |
|-------------|------------------|
| 5 centimes, | jaune. |
| 10 — | noir. |
| 15 — | rose clair. |
| 25 — | rouge brun. |
| 40 — | turchino (bleu). |

Nous devons supposer nos renseignements exacts. Or, les lettres que vient de nous envoyer M. Ch. Diena, portent les timbres suivants :

| | | |
|------------------|---------|-----------------|
| 13 octobre 1852, | 5 cent. | noir sur jaune. |
| 40 — — — | — | — blanc. |
| 40 juin 1852, | 15 — | — — rose. |
| 12 janvier 1853, | 25 — | — — violet. |

Ce qui contredit absolument ce que nous avons écrit, les timbres 5, 15 et 25 cent. sur papier blanc n'étant donc pas les premiers émis. Il suffit de relire les documents que nous avons publiés pour se convaincre que l'introduction des timbres dans le duché de Parme ne peut être antérieure à la date que nous avons signalée. M. Diena nous a promis de poursuivre ses recherches. En attendant, voici les dates que nous relevons sur nos timbres.

| | | |
|-----------------|-------------|--|
| 5 cent. jaune | s/blanc. | 4 août 1854, et d'autres, postérieures : février et avril 1855 |
| 15 — vermillon | — | 24 octobre 1854, janvier et avril 1855. |
| 25 — rouge brun | — | 6 décembre 1855, novembre 1856 et mars 1857. |
| 25 — noir | sur violet, | janvier 1857. |

Nous pouvons affirmer de plus avoir reçu jusqu'au moment de leur suppression, les 5 cent. noir sur jaune, 15 c. noir sur rose, arrivés en 1859, et 25 violet en 1857.

Timbres de la République de Griqualand.

Nous connaissons déjà par les détails que nous avons donnés dans le n° 133, ce que c'est que ce

pays. A la veille d'être réunie à la Colonie anglaise du Cap de bonne Espérance, ce qui ne peut tarder, nous écrit-on, cette république se sent prise, dirait-on, de quelque velléité d'indépendance : Elle veut avoir ses timbres à elle. Pour satisfaire cette..... fantaisie, ce pays de diamants ne se met cependant pas en grands frais. Future colonie anglaise, elle vient de décréter (mars 1877) que les timbres porteraient désormais en surcharge la lettre G. (Griqualand) ou G. W. (Griqualand Ouest). Cette grave opération s'est faite à Kimberley. Mais comme on n'y possède guère de lettres G, il a fallu réunir les différentes espèces qu'on a pu se procurer : de là les diverses variétés dont nous avons déjà signalé quelques-unes.

Chaque feuille de timbres divisée en quatre parties de 60 sur dix rangées horizontales, porte sur chacune des quatre parties la répétition des six variétés suivantes de G, disposées ainsi :

| | | | | | | |
|------------------------|---|---|---|---|---|---|
| 1 ^{re} rangée | 1 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 |
| 2 ^e — | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 |
| 3 ^e — | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 |
| 4 ^e — | 3 | 3 | 2 | 2 | 2 | 2 |
| 5 ^e — | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 |
| 6 ^e — | 2 | 2 | 2 | 4 | 4 | 4 |
| 7 ^e — | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 |
| 8 ^e — | 4 | 4 | 4 | 4 | 1 | 5 |
| 9 ^e — | 5 | 5 | 5 | 5 | 6 | 6 |
| 10 ^e — | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |

Il y a donc :

8 timbres de la 1^{re} variété.

| | | |
|------|---|------------------|
| 18 — | — | 2 ^e — |
| 14 — | — | 3 ^e — |
| 13 — | — | 4 ^e — |
| 5 — | — | 5 ^e — |
| 2 — | — | 6 ^e — |

Voici comment on peut reconnaître les variétés :

| | | | |
|--------------------------|--------------------|-----------------|--|
| 1 ^{re} variété. | Le G. a 5 | m/m sur 4 | m/m |
| 2 ^e — | — | 5 1/2 | — 4 3/4 — |
| 3 ^e — | — | 5 1/2 | — 4 3/4 — mais le trait manque à la partie supérieure et le trait horizontal ne continue pas extérieurement. |
| 4 ^e — | le G a 4 1/2 sur 4 | m/m. | Les deux parties recourbées supérieure et inférieure se rejoignent presque. |
| 5 ^e — | le G a 5 sur 2 1/2 | m/m de largeur. | |
| 6 ^e — | — | 5 — 3 | — |

Nous ajouterons que la surcharge noire existe seulement pour le 1 penny ; elle est rouge pour toutes les autres.

Nous nous occuperons prochainement des surcharges G. W. dont on nous promet bientôt les timbres.

Encore les Açores avec surcharges.

Un de nos amis a voulu s'assurer de la valeur des surcharges non officielles. Prenant une bande de quatre timbres 5 reis du Portugal, il y appliqua lui-même le mot *Açores* en noir, rouge, bleu, laissant un timbre sans surcharge. Collant ensuite ce groupe de quatre timbres sur une enveloppe, il l'envoya à un de ses correspondants à Terceira (île Açore) avec prière de compléter l'affranchissement et de lui réexpédier l'enveloppe par la poste. La lettre est parfaitement arrivée sans aucune surtaxe. D'où il résulte qu'on peut affranchir aux Açores avec des timbres de Portugal sans surcharge; qu'il est permis enfin à chacun d'en appliquer comme il l'entend, ces surcharges n'ayant d'autre valeur aux yeux de l'administration des postes que d'empêcher la réexpédition des timbres au Portugal pour les raisons que nous avons données antérieurement.

Malgré les preuves surabondantes que nous avons données qu'il n'y avait qu'une surcharge officielle, authentique, nous n'espérons pas voir nos contradicteurs reconnaître leurs torts: le sacrifice serait par trop grand, aussi n'insisterons-nous pas davantage.

Timbres de la Cie russe du Levant.

J'ai fait paraître à diverses reprises sur ces timbres quelques renseignements dans le *W. J. B. Z.* que je vais compléter ici, en redressant par la même occasion quelques petites inexactitudes que j'ai commises. J'espère que cet article sera accueilli favorablement par vous, cher Monsieur, et lu avec intérêt par les lecteurs du *Timbre-Poste*.



La première émission des timbres de la Compagnie ci-dessus nommée parut en 1864, vers le

commencement de cette année. Un seul timbre fut mis en usage :

6 kopecks, bleu (nuancé).

Au centre, les armoiries russes dans un cercle avec entourage guilloché; puis un autre cercle avec l'inscription en caractères russes, signifiant : *Envoi sous bande croisée à l'Orient, 6 kop. pour 1 loth.* L'impression eut lieu à Saint-Petersbourg.

Il est à remarquer que les premiers timbres avaient la nuance d'un bleu pâle et le papier beaucoup plus mince que les derniers tirages, d'un bleu foncé.

Ce timbre n'était usité que pour les imprimés et non pour les lettres.

L'émission suivante date de fin 1865 : elle est



comme sous le nom d'émission provisoire. Elle se composait de deux timbres servant, l'un pour l'affranchissement des imprimés, l'autre pour celui des lettres. Le dessin nous montre un vaisseau et l'aigle russe avec les lettres P. O. H. T. (1) entourées d'arabesques. La disposition est différente pour les deux valeurs. La première, imprimée en brun et bleu, a les lettres au-dessus du vaisseau et l'aigle en bas; la deuxième, qui est bleu et rouge, a le vaisseau en-dessous et l'aigle au-dessus: les lettres sont distribuées à droite, à gauche et en bas. La valeur n'est pas indiquée sur ces timbres. La plupart des catalogues leur donnent celle de 10 paras et 2 piastres, parce que c'était celle qui leur était attribuée dans les différents ports de Turquie et en Egypte, mais il me paraît qu'il vaut mieux leur donner celle qui a été fixée par la Compagnie.

5 kop. (10 paras), brun et bleu.

20 — (2 piastres), bleu et rouge.

Ils ont été gravés sur pierre et imprimés par les soins d'un lithographe d'Odessa.

En donnant l'ordre de leur fabrication, la compagnie avait témoigné le désir de recevoir des timbres rappelant ceux de Russie, avec l'aigle en relief: mais vu l'impossibilité de pouvoir exécuter un semblable travail par la lithographie, le graveur imagina de simuler le relief par le des-

(1) Signification : Compagnie russe de navigation et commerce.

sin. Pour y arriver, il lithographia séparément, pour chaque timbre contenu sur la feuille, le vaisseau et l'aigle, ce qui donne 63 variétés de chaque valeur, les feuilles ayant 63 timbres sur neuf rangées horizontales.

Mais leur dessin grossier n'ayant pas été du goût de la compagnie, celle-ci donna ordre au lithographe de créer immédiatement d'autres timbres, d'un dessin analogue : Ils furent mis en circulation au commencement de l'année 1866. L'impression est en couleur sur papier blanc uni avec fond couvert, dans le sens de la largeur, de lignes obliques croisées bleues, sauf aux endroits où se trouvent les lettres, laissées sur fond blanc. L'absence de valeur se constate encore sur ces timbres :



5 kop. (10 paras), rouge, burelé bleu.
20 — (2 piastres), bleu — rouge.

La régularité du papier n'étant pas bien grande, on en rencontre de fort mince ; quant à la nuance du timbre rouge, elle varie beaucoup.

Au commencement de 1868, le lithographe soumit à la compagnie des essais des timbres précédents, mais avec le burelage placé verticalement au lieu d'horizontalement. J'ai eu l'occasion de rencontrer les suivants, appartenant tous au type du 20 kopecks :

Bleu sur fond burelé rouge.
Noir — — brun-violet.
Gris-noir — — gris-lilas.

Le burelage vertical proposé fut adopté, mais avec la suppression sur les armoiries et le vaisseau. C'est ainsi que parurent les timbres le 19 mars 1868. Leur suppression eut lieu la même année, le 1^{er} mai ; c'est ce qui explique pourquoi ces timbres se rencontrent si rarement. Voici quelles étaient leurs couleurs :

5 kop. (10 paras), vermillon, burelé bleu pâle.
5 — (10 —), rouge-violet foncé — —
20 — (2 piastres), bleu — rouge.

La cinquième émission, préparée par les soins de l'imprimerie impériale de St-Petersbourg, date du 1^{er} mai 1868. Le papier est vergé avec grandes ondulations en filagramme comme les



timbres de l'Empire: le piquage est 12 1/2. Quatre valeurs ont été émises :

1 kopeck, brun.
3 — vert.
5 — bleu.
10 — rouge et vert.

Au centre d'un double ovale avec l'inscription russe : *Correspondance Orientale*, est un chiffre-valeur. Impression à l'aniline sur papier blanc vergé ; le fond est couvert d'un burelage de la couleur du timbre, sauf au 10 kop., où ce burelage est vert.

En 1872, le piquage est modifié comme les timbres de l'Empire. De 12 1/2 qu'il était, il devient 15 :

1 kop. brun.
3 — vert.
5 — bleu.
10 — rouge et vert.

En suite de la Convention postale de Berne, le 10 kopecks de la dernière émission est délivré depuis fin 1876 pour le prix de 8 kop., par suite d'une surcharge en noir ou en bleu d'un gros chiffre 8.

8 kop., rouge et vert, surcharge noire.
8 — — — bleue.

Enfin, j'ai trouvé sur quelques lettres venant de Constantinople vers les premiers jours d'avril, des timbres 1 kopeck d'un brun terne pâle avec l'impression défectueuse.

1 kop., brun terne pâle.

Tels sont les timbres émis jusqu'ici par la Compagnie Russe du Levant. Je vais en terminant résumer les diverses émissions qui se sont succédées :

A. Timbres.

1864. Armoiries.

N° 1. 6 kop. bleu.

1866. Vaisseau et aigle, fond uni.

N° 2. Brun et bleu (5 kop. ou 10 paras).
3. Bleu et rouge (20 — 2 piastres).

1866. Vaisseau et aigle, burelé horizontal.

N° 4. Vermillon, burelé bleu (5 kop. ou 10 paras).
5. Carmin, — — —
6. Bleu, burelé rouge (20 kop. ou 2 piastres).

19 mars 1868. Vaisseau et aigle, burelé vertical, aigle et vaisseau sur blanc.

N° 7. Vermillon, burelé bleu pâle (5 kop. ou 10 paras).
8. Rouge violet foncé — foncé (5 — 10 paras).
9. Bleu — rouge (20 — 2 piast.).

1^{er} mai 1868. Chiffre, piqué 12 1/2.

- N° 10. 1 kop. brun.
 11. 3 — vert.
 12. 5 — bleu.
 13. 10 — rouge et vert.

1872. Les mêmes, piqués 15.

14. 1 kop. brun.
 15. 3 — vert.
 16. 5 — bleu.
 17. 10 — rouge et vert.

Fin 1876. Chiffre avec surcharge.

- N° 18. 8 kop. rouge et vert surcharge noire.
 19. 8 — — — bleue.

1877. Chiffre, piqué 15.

- N 20. 1 kop. brun pâle.

B. Essais.

29 févr. 1868. Vaisseau et aigle, type du n° 9, fond burelé.

- N° 400. Bleu, burelé rouge.
 401. Noir, — brun violet.
 402. Gris noir, — gris lilas.

H. LUBKERT.

Société Française de Timbrologie.

Séance du 7 juin 1877.

Présidence de M. DONATIS.

La séance est ouverte à 8 h. 1/2, dans un des salons de la Compagnie d'assurances La Providence, mis à la disposition de la Société sur les instances de M. Donatis.

Parmi les pièces de la correspondance nous remarquons une communication de M. Tiffany de St-Louis, relative à la mise en adjudication de la fourniture des cartes postales des Etats-Unis et l'envoi de son ouvrage Philatetical Library. Divers journaux et ouvrages adressés à la Société viennent enrichir sa bibliothèque qui comptait avant la séance 243 pièces.

MM. Image W. E. de Mildenhall, Grande Bretagne et Lorenzo-Vindrola, de Turin, sont admis comme membres correspondants.

M. De Bosredon signale la création prochaine en France de timbres fiscaux dont la valeur est élevée à 30 francs.

M. Carreton montre un résumé du rapport de la sous-commission du budget qui propose la réduction de la taxe des lettres au 1^{er} juillet prochain et en fait connaître les détails.

Au nom de M. De Saint-Saud, M. De Bosredon appelle l'attention de la Société :

Sur un timbre vert de la République de Cuba signalé au numéro 9, 3^e année de la *Gazette des Timbres* et qu'il considère comme étant autre chose qu'un simple essai.

Sur un timbre de 6 p. de l'île de Grenade, imprimé en vert sur papier à filigrane composé de 5 lignes verticales. Ce filigrane est celui de l'encadrement de la feuille.

Sur un timbre du Mexique 1/2 real chamois 1861 portant en surcharge un gros chiffre 1/2 disposé horizontalement.

Le Dr Legrand communique un travail sur l'écriture et la légende des timbres du Japon. La Société en vote l'impression dans son bulletin avec l'addition des spécimens des diverses écritures et des alphabets Kata-Kana et Hira-Kana en usage au Japon.

M. Schmidt de Wilde annonce avoir trouvé un timbre de Roumanie, 15 bani, effigie du Prince Charles avec barbe, dont l'N du CINCI est renversée (N).

M. De Bosredon dépose sur le bureau sa *Bibliographie timbrologique de la Belgique* dont la Société vote la publication dans son bulletin.

M. Schmidt de Wilde, rapporteur, donne lecture du catalogue des timbres de Saxe. Sont signalés :

Par M. De Ferrari, un timbre mobile de 5 neugroschen 1856 sur papier légèrement azuré.

Par le rapporteur, une enveloppe de 1 n. grosch. 1859 format de dames, qui n'ayant été indiquée que par les journaux allemands, paraît douteuse.

L'enveloppe de 5 n. groschen 1863, fleuron à la patte qu'on ne connaît qu'avec la surcharge d'un timbre de la Confédération de l'Allemagne du Nord est considérée comme ayant été préparée, mais n'ayant pas été mise en service.

Le rapporteur termine par l'enveloppe Feld-Post et celles de mandats.

Le Dr Legrand fait le rapport sur les timbres fiscaux de Saxe et de Brunswick.

La séance est levée à 10 heures.

L'ordre du jour de la séance du 5 juillet porte :

Etude des timbres de Brunswick, Mecklembourg et Brême.

CORRESPONDANCE.

M. T. à Boston. Vous me demandez ce que j'entends dans mon catalogue (Etats-Unis, page 101) par « timbres pour lettres par expres » et vous supposez que l'usage de ces timbres doit m'être inconnu.

J'ai toujours cru que ces timbres payaient les frais de distribution des lettres envoyées à destination par des facteurs spéciaux. Me suis-je trompé? Vous avez la parole, dans ce cas.

VIENT DE PARAÎTRE :

CATALOGUE PRIX-COURANT DE TIMBRES-POSTE

Essais divers, timbres-télégraphe, timbres fiscaux, timbres de chemin de fer et autres

Joli volume grand in-18 de 416 pages avec couverture de luxe, illustré d'un nombre considérable de gravures (2250) imprimées séparément et dans le texte.

PRIX : FR. 5.50 (FRANCO)

EN PRÉPARATION :

Nouvelle édition de l'**Album illustré pour timbres-poste et télégraphe.**

Bruzelles. — Imp. J. SANNES, r. Montagne des Aveugles, 7.



Abonnement par année :

| | |
|-------------------------------|------|
| BELGIQUE. | 4-00 |
| AUTRES PAYS D'EUROPE. | 6-00 |
| PAYS D'OUTRE-MER. | 6 00 |
| LE NUMÉRO. | 0-50 |

ON S'ABONNE CHEZ J.-B. MOENS,
7, Galerie Bortier, Bruxelles.

Les correspondances doivent être adressées
Rue de Florence, 42. (Avenue Louise).

Les lettres non affranchies sont rigoureusement refusées.

EN PUBLICATION CHEZ LE MÊME
LE TIMBRE FISCAL
journal trimestriel illustré.
Abonnement par année :

| | |
|---------------------|------|
| BELGIQUE | 3-00 |
| ÉTRANGER. | 4 00 |
| LE NUMÉRO | 1-00 |

Chronique.

SAINT-MARIN (RÉPUBLIQUE DE).



L'importante république de Saint-Marin a mis en usage aujourd'hui 1^{er} août, les timbres que nous avons annoncés depuis si longtemps. La description que nous en avons donnée récemment, est exacte sauf la légende qui a dû subir une légère modification. Elle porte :

Repub. ou (Rep.) di S. Marino. Bollo postale — Libertas.

La plus petite valeur de ces timbres est seule de son type ; les autres sont toutes semblables aux armoiries d'argent à 3 tours au naturel posées sur un tertre de sinople surmontées chacune d'un

panache, le 1^{er} d'or, le 2^e de gueules, le 3^e d'argent. Devise : Libertas (1).

La couronne qui surmonte les armoiries rappelle sans doute le protectorat du roi d'Italie.

L'impression des timbres est en couleur sur papier blanc avec couronne en filagramme, gravés et piqués 14. Ci-contre leurs types que nous devons à l'obligeance de M. F. Breilfuss :

- | | |
|-----------------------|---------------------|
| 1 ^{er} type. | 2 cent., vert. |
| 2 ^e type. | 40 — outremer. |
| | 20 — vermillon vif. |
| | 30 — brun. |
| | 40 — violet vif. |

La République de Saint-Marin est située entre les provinces de Forli et de Pesaro (Italie). Son territoire, qui a 69 kilom. carrés de superficie et 8,000 habitants, se compose du mont Titano et de quelques collines (de là, les armoiries représentant le mont Titan avec les trois châteaux qui le

(1) Essai historique sur les armoiries, cris d'armes et devises des souverains et Etats de l'Europe par J. Van-dermaelen.

surmontent). Voir plus loin de curieux détails sur cette république.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

Dans notre n° 159 nous signalions un timbre-télégraphe vert de l'État de Californie ; on vient de nous en remettre un *brun* avec la partie centrale surchargée du millésime 1875 en vert jaune.

brun (sans indication de valeur).

ESPAGNE.

Le timbre 3 cuartos employé à Collado, par le commandant des troupes carlistes, vient de nous être remis. L'impression en est des plus défectueuses et ne nous permet guère de préciser toutes les différences qui existent entre ce timbre et celui employé à Canta-Vieja : Nous pouvons seulement constater que le timbre de Collado a 14 sur 27 1/2^{mm} au lieu de 14 1/2 sur 27 ; le mot *correos* occupe une étendue de 13 au lieu de 12^{mm}, les lettres étant plus grandes et plus rapprochées. Enfin, la couleur, au lieu d'être bleu-ciel, est bleu verdâtre.

3 cuartos, bleu verdâtre.

EMPIRE D'ALLEMAGNE.

M. A. Treichel nous envoie deux enveloppes de grand format, papier azuré, timbre *sans couleur*, type actuel, *pfennig* avec et sans *e* final :

10 pfennig, sans couleur sur azur.

10 pfennig, — —

LUXEMBOURG.

Les 12 1/2 cent., *carmin* et 25 cent., bleu de Prusse, piqués 13, impression locale, nous viennent avec la surcharge *officiel* :

12 1/2 cent., *carmin*.

25 — bleu de Prusse.

CAP DE BONNE ESPÉRANCE.

Après avoir créé des 1 penny en utilisant les 4 sh., voilà que les 1 p. deviennent à leur tour 1/2 p. par l'apposition d'une surcharge noire : *half penny* :

1/2 penny, rouge et noir.

NORWÈGE.

On annonce l'émission prochaine d'une carte 6 öre, vert, sur carton chamois, pour les relations avec le Danemark :

6 öre, vert.

COMPAGNIE DANUBIENNE.

Le timbre 10 soldi est actuellement non dentelé et imprimé en *brun* ; il existerait aussi des timbres non dentelés des autres couleurs :

10 soldi, brun.

TURQUIE.

Le *timbre-taxe* 1 piastre de la poste de Constantinople, *cheïr* dans un cercle pointillé, est un timbre qui n'a jamais été signalé, que nous sachions, et dont nous ignorions complètement l'existence. On nous observe que ce timbre n'a eu que peu d'usage, l'emploi des *timbres-taxe* ayant cessé en juin 1875 et cette surcharge n'ayant été créée qu'en janvier même année :

1 piastre, brun.

On nous écrit que le 20 paras vert, *cheïr* dans un cercle *uni*, type 1876, signalé par M. Koprowski, n'existe pas et comme preuve on nous envoie une feuille de timbres où les surcharges *paraissent* avoir le cercle uni tandis qu'elles ont en réalité le cercle pointillé.

20 paras, vert.

BERMUDES.

D'après le *Philatelist* le 1 penny porterait la surcharge noire HALF PENNY.

1/2 penny, rouge et noir.

SAN SALVADOR.

C'est par suite d'une erreur typographique que nous avons annoncé des enveloppes 1/2 real rouge sur blanc : c'est 1/4 real qu'il faut lire, comme le porte du reste le fac-simile.

L'*Ami des Timbres* prétend que cette enveloppe remplace une autre enveloppe que personne ne connaît. Peut-être donnera-t-il des renseignements sur cette mystérieuse émission dans son prochain numéro.

BRÉSIL.

On nous informe que toutes les valeurs existent avec le perçage en lignes.

Cet empire étant entré dans l'Union postale à partir du 1^{er} juillet, on parle de nouveaux timbres qui seraient émis à cette occasion.

SUISSE.



Encore un établissement qui fait usage de timbres depuis le 1^{er} juin dernier, pour l'envoi de la correspondance de l'hôtel au bureau de poste fédéral le plus rapproché, qui est Brunnen, localité située dans le canton de Schwitz, au bord du lac des quatre cantons.

La valeur est de 5 centimes ; les timbres sont

rouges ou bleus. On n'a pu nous dire le motif d'emploi simultané de deux timbres.

Kurort Stoos signifie : établissement de cure ; *Carl Muller* est le nom de l'hôtelier. L'oblitération des timbres a lieu à l'hôtel avec le cachet d'annulation du bureau télégraphique établi à Stoos pendant l'été.

Impression sur papier blanc, piquage 12 1/2.

Sans valeur (3 cent.) rouge.
— — bleu.

BELGIQUE.

On nous fait espérer la prochaine émission, bien inutile selon nous, de bandes timbrées. A cette occasion un nouveau type serait créé. La forme est ovale, nous dit-on.

CABOUL.

Il nous arrive des timbres de ce pays qui sont toute une révélation.

1° Au type des timbres gris-lilacé de 1875/76, mais imprimés en *vert* et en *mauve*.

2° Au même type, mais d'une dimension réduite à 20 m/m, et imprimés en *mauve*, *noir*, *vert* et *gris-lilacé*. De cette dernière couleur, nous avons toutes les valeurs, c'est-à-dire 1, 2, 4, 8 sh., 1 rupie, les autres couleurs ne nous parviennent qu'en une valeur : 1 shahi. Ce dernier type, nous le reproduirons le mois prochain. Nous remarquons que le millésime est indiqué sur la plupart des 25 variétés du 1 shahi (3 rangées de cinq), par le chiffre 94 et sur quelques-unes seulement — les quatre premières de la cinquième rangée — par le chiffre 1294 qui correspond au millésime 1876-1877.

Les 2 sh. que nous avons ont le millésime 94 ; les 4 sh. ont 94 et 1294 et les 8 sh. et 1 rupie 1294. Mais n'ayant eu qu'un ou deux exemplaires de ces derniers, nous ne pouvons préciser davantage.

Voici comment on nous donne l'explication d'emploi de ces nombreuses séries : Les timbres mauves seraient employés dans la province de Kandokar ; les noirs dans celle de Jellarabad ; les verts dans la province de Khulloom et les gris-lilacés dans celle de Peshawur.

L'impression de tous ces timbres est sur papier blanc vergé.

TYPE 1875/76. CERCLE DE 25 M/M.

Pour la province de Kandokar.

Mauve 1 sh.

les 2, 4, 8 sh. et 1 rupie doivent exister.

Pour la province de Jellarabad.

Noir ?

Pour la province de Khulloom.

Vert 1 sh.

les 2, 4, 8 sh. et 1 rupie doivent exister.

Pour la province de Peshawur.

Gris-lilacé. Ces timbres sont connus et signalés depuis quelque temps.

1, 2, 4, 8 sh. 1 rupie.

TYPE 1876/77. CERCLE DE 20 M/M.

Pour la province de Kandokar.

Mauve. 1 shahi, 25 variétés.

— 2, 4, 8 sh. 1 rupie(?)

Pour la province de Jellarabad.

Noir. 1 shahi, 25 variétés.

— 2, 4, 8 sh. 1 rupie(?)

Pour la province de Khulloom.

Vert-bronze et vert-jaune. 1 shahi, 25 variétés.

— 2, 4, 8 sh. 1 rupie(?)

Pour la province de Peshawur.

Gris-lilacé. 1 shahi 25 variétés.

— 2 — (?) —

— 4 — (?) —

— 8 — (?) —

— 1 rupie (?) —

Les mêmes planches servent à imprimer les timbres pour les différentes provinces.

Les timbres annulés que nous avons vus jusqu'à présent ont tous une partie du timbre enlevée, soit au moyen de ciseaux, soit par une simple déchirure, toujours à gauche, ce qui ferait supposer que les timbres doivent être placés sur les lettres dans l'angle gauche inférieur ; la plupart portent une ligne à l'encre noire : un seul timbre se présente à nous avec un petit cachet noir octogone couvert de caractères indiens comme annulation et une partie du timbre déchirée à l'endroit indiqué.

Si chaque province a une série particulière de timbres, il serait important de connaître les différentes provinces formant l'Etat de Caboul. Les dictionnaires français de géographie que nous avons consultés ne nous ont rien appris à ce sujet.

MEXIQUE.

De la série des timbres *Porte de mar* il existe deux variétés pour certaines valeurs. Les chiffres, à la première variété, sont plus petits et plus rapprochés ; le mot *centavos* occupe une longueur de 8 m/m tandis que la deuxième variété a ce même mot sur une étendue de 10 ^{mm}.

1^{re} variété. *Petit chiffre*; CENTAVOS sur 8 m/m.
2, 10, 12, 20, 25, 35, 50, 60, 75, 85, 100.

2^e variété. *Grand chiffre*; CENTAVOS sur 10 m/m.
5, 25, 50, 100.

On remarquera que nous renseignons une valeur qui n'a pas encore été signalée :

5 centavos, noir.

Aux observations que nous avons présentées sur ces timbres, l'Ami nous répond :

« D'après les renseignements qui nous sont fournis, les timbres-poste mexicains n'affranchissent que jusqu'au port d'embarquement ; pour affranchir en France, l'envoyeur est obligé de payer une surtaxe représentée par les timbres *Porte de mar* qui sont collés au dos de l'enveloppe ; et cependant certains courriers arrivent *franco* sans ces timbres ; la vérité sur les *Porte de mar* n'est donc pas encore parfaitement connue. Cependant nous doutons qu'il faille les considérer comme fiscaux, ainsi que l'indique le *Timbre-poste*. »

Si l'envoyeur paye la surtaxe, ainsi que nous l'apprend l'Ami, il nous paraît étonnant que notre correspondant à Mexico, à qui nous avons demandé de ces timbres, n'ait pu nous en procurer. Il nous déclare que la poste ignore l'existence de ces timbres, ce qui ne serait pas, nous paraît-il, si l'envoyeur devait payer une surtaxe constatée par l'opposition de ces *porte de mar*.

Il s'agit donc de savoir qui paye cette surtaxe. Si c'est l'expéditeur, les timbres *porte de mar* doivent entrer dans la collection postale ; si, au contraire c'est le destinataire qui paye cette surtaxe, ce sont des timbres fiscaux.

AUSTRALIE DU SUD.

Voici le dessin de la carte dont il a été question antérieurement :

1 penny, lilas s/chamois.

CHILI.

The Coin and Stamp Journal décrit ainsi la nouvelle émission de tim-



bres réservée à ce pays :

« La *American Bank Note Company* vient de terminer une série nouvelle de timbres. Petit rectangle vertical de 20;23^{mm} ; dans la moitié supérieure du timbre, dans un cercle, avec la partie inférieure enlevée pour montrer les épaules, est l'effigie buste à gauche de Christophe Colomb semblable à l'émission précédente ; en dessous : *Colon*. La moitié inférieure du timbre est occupée

par le ou les chiffres-valeurs traversant *centavo* ou *centavos* dans une bande courbe. Au bas du timbre est *Chili* ; à gauche *Correos* et de chaque côté de ce mot la valeur en petits caractères ; à droite : *Porte Franco* ; étoile dans chaque coin inférieur. Toute la série est nette, les dessins élégamment gravés et les couleurs bien choisies, le tout faisant un bel effet, quoique bizarre. Impression couleur sur blanc, percés en lignes :

| |
|-------------------|
| 1 centavo, gris. |
| 2 — orange foncé. |
| 5 — lie de vin. |
| 10 — bleu. |
| 20 — vert foncé. |

COLONIES FRANÇAISES.

L'Ami assure que *tous* les nouveaux timbres sont en usage. Il aurait vu les 2, 4, 5, 25 centimes, et 1 fr. Dans quelles couleurs, s. v. p.

ITALIE.

A partir du 1^{er} courant les timbres de 10 et 20 centimes ont la couleur changée, comme suit :

| |
|--------------------|
| 10 centimes, bleu. |
| 20 — jaune foncé. |

Voilà un chassé-croisé qui ne s'explique guère.

SHANGHAI.

De la nouvelle émission, nous recevons :

20 cash., lilas et non outremer.

Nous ne nous chargeons pas de donner le motif de cette double émission.

Il a existé, outre les 6 et 9 candareens avec surcharge bleue 1 *candareen*, des 12 candareens avec cette même surcharge :

1 cand., sur 12 c. bistre et bleu.

VENEZUELA.

Une nouvelle surcharge microscopique en caractères plus lisibles est appliquée en noir sur les timbres actuels. Elle diffère par l'inscription qui porte aujourd'hui :

| |
|---|
| 1 ^{re} ligne : <i>Estampillas de correo.</i> |
| 2 ^e — <i>Contrasena.</i> |

Auparavant elle avait :

| |
|---|
| 1 ^{re} ligne : <i>Contrasena.</i> |
| 2 ^e — <i>Estampillas de Correos.</i> |

C majuscule et S finale à *correos*.

Cela nous donne donc trois variétés de surcharge.

RUSSIE.

Borisoglebsk (Tamboul). Le timbre festonné bleu vient d'être refait dans des proportions réduites ; au lieu d'avoir 30^{mm}, le nouveau venu n'en a au-

jourd'hui que 28. La différence capitale réside dans la suppression des deux points placés devant la valeur. 3 k. et remplacés par deux étoiles :
3 kop., bleu.

C'est à M. P. Fabri que nous sommes redevable de cette communication.

Arzamass (Nijnij Novgorod). Semblable au timbre refait de 1876, nous avons le 5 kop. imprimé en rouge vif et servant, pensons-nous, comme *timbre-taxe* :

5 kop., rouge vif.

Timbres officiels des États-Unis.

Le *New-York Times* contient l'avis suivant :

Washington, 2 juillet. Avec le commencement de la nouvelle année fiscale, l'usage des timbres qui occasionnait une dépense inutile pour l'impression et était susceptible d'être employé pour des objets privés, est abandonné, ainsi que le travail que demandait l'affranchissement au moyen de ce système. Une nouvelle et uniforme enveloppe officielle est adoptée qui donnera la franchise de port aux matières officielles, sans qu'on ait besoin d'examiner le contenu des lettres. Sur chaque enveloppe, à côté du nom du département ou du bureau et la légende « official business, » il y aura l'avis suivant : *Toute personne qui utiliserait cette enveloppe pour éviter les frais de port, d'une manière privée de toute nature, sera sujette à une amende de 300 dollars.*

La somme de travail inutile et la dépense économisée sur le système abandonné peut être déduit du fait que dans un seul bureau il a été fait usage de 800,000 timbres de 1 à 90 cents pendant les quatre dernières années.

Est-ce Penjab, Rampour ou Jhind ?

Récemment M. Roussin découvrait.... que les timbres de ce pays portaient en marge, sur les feuilles : *Lithograph Jhind State Rajpress, Sunpoor* et il annonçait que pour cette raison il appellerait désormais les timbres soi-disant de Pendjab, du nom de l'Etat qui s'y trouve, c'est-à-dire *Jhind*.

A ce compte-là, répondîmes-nous, tous les timbres gravés par la compagnie de New-York sont des États-Unis. Ce n'est pas là répondre, dit M. Roussin; ces compagnies sont universellement connues et impriment pour différents pays, dont le nom se trouve indiqué sur les timbres.

Ainsi quand une compagnie est connue, les timbres qu'elle fournit peuvent porter son adresse; quand elle ne l'est pas, cette même adresse de-

vient le nom du pays qui emploie les timbres. Voilà, avouons-le, une façon toute nouvelle de raisonner. Il nous paraît que ce qui est possible à New-York n'est pas impossible aux Indes.

Enfin notre confrère demande pourquoi nous indiquons ces timbres comme étant du Rampour. La question ne nous embarrasse pas. Nous ouvrons le 4^e fascicule de la Société française de timbrologie, page 93, et nous y découpons ce qui suit, observations présentées par le secrétaire :

« La série des timbres dits du Pendjab n'est pas destinée à ce pays, mais au Rampour dans le Rohilkand, un des trois États mahométans de l'Inde, distincts géographiquement, mais étroitement associés. Les deux autres sont : le Bhawulpore entre le Grand Désert et l'Indus et le Khairpour dans le *Sind*. Le mot Pendjab (les cinq rivières) n'est qu'une expression géographique servant à désigner le groupe de petits états indépendants, comme l'étaient autrefois ceux d'Italie et d'Allemagne. L'attribution de la série de timbres au Rampour fournit l'explication de la présence d'un R capital en haut du timbre; c'est l'initiale du nom du pays. »

Ayant reconnu la justesse de ces observations, nous nous sommes rallié à l'opinion du docteur Magnus sans nous inquiéter des inscriptions qu'on trouve en marge sur les feuilles, ces inscriptions n'ayant d'autre valeur que celle d'indiquer l'adresse du lithographe. S'il n'y a pas de lithographe capable au Rampour, nous n'avons rien à y voir, pas plus qu'à la préférence qu'on a pu donner peut-être à celui de l'Etat de Jhind. Mais ce qui nous interloque davantage, c'est de voir M. Roussin s'écrier dans son n° 41 : ces timbres sont de Jhind et désormais je les appellerai ainsi, pour les renseigner dans son n° 43 sous le nom de Pendjab!

Le 2 1/2 pence de la Grande-Bretagne, avec couronne en filagramme.

Lorsque nous annonçâmes dans notre N° 162 que les timbres de la Grande Bretagne avaient une petite couronne en filagramme, cette nouvelle fut accueillie sans protestation. Il n'en a pas été de même lorsque nous cataloguâmes ce timbre. Pourquoi? Parce que notre nouvelle, sans doute, n'avait pas été remarquée. Quoi qu'il en soit, elle produisit cette fois un grand émoi, notamment en Angleterre. La Société philatélique de Londres est convoquée d'urgence. On se montre la livraison qui mentionne ce fameux timbre. La question est aussitôt posée : *To be, not to be!* Ce

timbre est-il ou n'est-il pas ? Après une courte discussion, la Société décide que le timbre n'est pas...

Cette décision nous valut depuis moult lettres, où chacun nous sommait de produire un exemplaire de ce mythe. La petite couronne, nous disait-on, était un filigramme, spécial à MM. Perkins, Bacon et C^e, hors d'usage depuis plus de dix ans et que MM. De la Rue, les imprimeurs du 2 1/2 p., n'ont jamais utilisé.

Il ne nous restait qu'à rechercher la pièce de conviction. Comme elle se trouvait dans l'album du docteur Magnus, lequel partageait notre avis sur le filigramme mis en doute, la recherche ne fut pas longue. Le timbre fut immédiatement adressé à M. Ph. qui nous fit les observations suivantes :

La soi-disant *Couronne* est une *ancre* mal faite dont les lignes de côté sont relevées à la hauteur de la ligne médiane qui ne se voit elle-même qu'en partie, celle supérieure n'étant pas reproduite, le tout donnant une apparence de couronne. Ces remarques étant fort justes, nous venons faire ici notre *mea culpa*.

La République de Saint-Marin. (1).

Enclavée dans les Marches Romaines et réunie au littoral par une route unique, cette république a gardé une existence à part. A une petite distance au Sud de Rimini, dans une des plus belles parties des Appenins, la superbe roche du Mont Titan, dont la base est excavée par les carrières depuis un temps immémorial, porte sur sa crête, à 750 mètres de hauteur, la vieille et célèbre cité de Saint-Marin (San Marino) entourée de murs et dominée de tous ; le matin quand le temps est favorable, les citoyens voient au delà du golfe Adriatique le soleil apparaître derrière la crête des Alpes d'Illyrie. Saint-Marin constitue avec quelques localités environnantes une république « illustrissime », le seul municipe autonome qui existe encore en Italie. D'après la chronique, la République de Saint-Marin, ainsi nommée d'un moine dalmate qui vécut en ermite sur le roc du Titan, serait un Etat indépendant et souverain depuis le quatrième siècle ; quoi qu'il en soit, il est certain que depuis mille années au moins la petite république a réussi à sauvegarder son existence, grâce aux rivalités de ses voisins et à l'extrême habileté avec laquelle ses citoyens ont su ruser avec le danger. D'ailleurs la constitution de l'Etat

(1) *Nouvelle Géographie Universelle*. E. Reclus.

n'est rien moins que populaire. Le peuple ne vote plus : depuis un nombre inconnu de siècles il a perdu le suffrage ; les citoyens, mêmes propriétaires, n'ont plus que le droit de remontrance et ceux qui ne possèdent pas un seul lopin de terre, c'est-à-dire plus de la moitié de Sanmarinai, ne peuvent hasarder aucune réclamation. Le pouvoir suprême appartient à un « Conseil-Prince » de soixante membres, composé d'un tiers de nobles, d'un tiers de bourgeois et d'un tiers de campagnards propriétaires. Le titre de conseiller est héréditaire dans les familles, etc. Quand l'une d'elles vient à s'éteindre, les cinquante-neuf autres choisissent celle qui prendra part au pouvoir de la République. C'est le Conseil-Prince qui choisit dans son sein les diverses commissions, ainsi que les deux capitaines-régents, — un pour la ville, un pour la campagne, — qui doivent exercer pendant six mois le pouvoir exécutif. Saint-Marin a aussi sa petite armée, son budget, ses monopoles. Elle se fait un petit revenu par la vente de titres nobiliaires et décorations ; moyennant 35,000 francs, elle a même créé des dues qui marchent de pair avec la haute noblesse du royaume. Mais les impôts sont libres : quand la commune a besoin d'argent, le tambour de l'armée assemble les citoyens et ceux qui ont bonne volonté sont invités à déposer leur offrande dans la caisse de l'Etat. Paye qui veut, et quand la caisse est pleine, on refuse les dons ! D'ailleurs la république, toute libre qu'elle est, reçoit une subvention de l'Italie et se réclame de la protection spéciale du roi. Elle renferme ses condamnés dans une prison italienne, fait imprimer ses actes officiels en Italie et paye un homme de loi italien pour tenir ses audiences de justice dans le prétoire de la République. Il ne se trouve pas d'imprimerie dans le petit Etat : le Conseil-Prince a repoussé l'invention moderne, que des voisins, les Romagnols, eussent été fort heureux de faire fonctionner à leur profit ; il a craint que les livres politiques publiés sur son territoire ne portassent ombrage au royaume dans lequel il est enclavé.

Quelques renseignements sur les postes et timbres de la République d'Orange.

Traduits par M. SCHMIDT DE WILDE.

Ordonnance n° 2, 1868, réglant l'Administration des postes dans l'Etat libre d'Orange, avec les modifications y apportées par le très-noble Conseil du peuple.

Comme il est jugé nécessaire de revoir les règlements, en vigueur actuellement, des postes de l'État, il est arrêté et fixé par les présentes par le Très-Noble Conseil du Peuple, ce qui suit :

Art. 1. (Résumé.) Le gouvernement a seul le droit de transporter les postes.

Art. 2. Aucun maître de poste ne peut transporter des lettres, etc., qui ne soient accompagnées d'une liste constatant que le port est payé.

Art. 3. Aucun entrepreneur de poste ou ses postillons ne peuvent transporter des lettres, etc., qui ne leur soient remises par le maître de poste, sous amende de £ 1 pour chaque cas.

Art. 4-9. Du grand maître des postes et de ses attributions.

Art. 10-16. Des bureaux de poste. — Les bureaux sont ouverts tous les jours, excepté les dimanches et fêtes, lorsque ces derniers ne tombent pas un jour de poste, de 9 h. du matin à 8 h. du soir. — Si une poste arrive avant 7 h. du soir, le bureau sera ouvert pendant une heure pour la distribution.

A l'arrivée d'une poste, le bureau sera fermé pour opérer le triage; sa réouverture sera annoncée par la cloche. — Le public cherche ses lettres au bureau.

Les lettres chargées devront être remises avant 11 h. du matin au bureau.

Art. 17-32. Des maîtres de postes. — Dans la ville de Bloemfontein, il sera nommé un maître de poste, dans les autres chefs-lieux de district, ces fonctions seront remplies par le clerc du Landdrost (préfet). — Dans les autres bureaux de poste, qui ne sont pas dans les chefs-lieux, on nommera des maîtres de poste auxquels il sera alloué une rémunération raisonnable, pour le cas où ils ne seraient pas employés salariés. Quatre fois par an, les maîtres de poste enverront au grand-maître des postes, la liste des lettres, etc., restées en souffrance; cette liste sera publiée au *Moniteur* du gouvernement.

Art. 33-40. Du départ des postes. — Les postes partiront une fois par semaine.

Les entrepreneurs devront fournir les charrettes nécessaires, en bon état; la durée du parcours des lignes est fixée par les contrats; chaque heure de retard, sauf cas de force majeure, sera punie d'une amende de 7 sh. 6 p.

Art. 41. Des tarifs.

Le port des lettres est calculé d'après le poids, sans distinction du lieu auquel, dans l'État, elles sont adressées, savoir:

Pour chaque lettre, ne pesant pas plus d'une demi-once, 6 pence.

Au delà d'une demi-once et ne dépassant pas une once, 1 shilling.

Pour chaque demi-once ou fraction de demi-once en plus, 6 pence.

Le chargement d'une lettre coûte 1 shilling en sus du port ordinaire.

Un journal paye 1 penny, quelle que soit sa surface. Les suppléments, envoyés en même temps avec le

journal auquel ils appartiennent, sont compris dans ce port. Lorsqu'ils sont envoyés séparément, ils payent comme un journal.

Le port des livres et autres imprimés est de 3 pence pour 4 onces, et de 3 pence en plus pour chaque 5 onces ou fraction de 5 onces au delà des 4 onces.

Art. 42-43. Des bandes de journaux.

Art. 44-53. Des franchises de port.

Tous les fonctionnaires sont autorisés à expédier leurs lettres officielles en franchise sous diverses conditions et exceptions.

Art. 54-62. Des lettres chargées.

Art. 63-69. Des boîtes à lettres.

A chaque bureau une boîte à lettre sera établie.

L'affranchissement est obligatoire, les lettres, etc., insuffisamment affranchies, ne seront pas expédiées.

Cette ordonnance aura force de loi après sa publication.

Les articles suivants ont reçu force de loi à la suite de la publication officielle de Très-Noble le Président d'État, faite dans le « journal du Gouvernement, » n° 555, en date du 25 octobre 1867 :

TIMBRES-POSTE :

Art. 70. Les timbres-poste sont mis dans tous les bureaux de poste, par les soins du Trésorier Général, à la disposition de chacun, contre paiement de la valeur qui s'y trouve exprimée.

Art. 71. Ils portent un dessin et une inscription à fixer par le Président d'État, à côté de l'indication de la valeur.

Art. 72. Il y a trois sortes de timbres-poste, à savoir : de 1 shilling, de 6 pence et de 1 penny.

Art. 73. Chaque sorte de ces timbres sera imprimée en une couleur différente, comme il sera fixé par S. T. N. le président d'État.

Art. 74. Ils servent au paiement d'avance du port dû à l'État sur les lettres, journaux, livres et paquets.

Art. 75. Les timbres-poste seront fixés sur l'adresse des lettres, journaux, etc.

Art. 76. Il pourra être appliqué plus qu'un timbre de même ou de différente sorte sur les mêmes lettres, journaux, etc., pour compléter le port dû.

Art. 77. Chaque timbre-poste ne peut servir qu'une fois. Les timbres-poste employés seront surtimbrés ou rendus impropres à l'usage, de la manière à indiquer par le maître de poste général, dans les bureaux d'expédition.

Art. 78. Les lettres, journaux, etc., pourvus de timbres, qui auront déjà servi une fois, seront considérés comme non affranchis, et traités comme tels.

Si cependant l'aspect extérieur des timbres employés ainsi pour la seconde fois faisait naître le soupçon d'une tentative faite pour enlever le timbre imprimé dessus, ou pour faire d'une autre façon un usage criminel de timbres authentiques, il sera procédé d'après l'art. 80 ci-dessous cité.

Art. 79. La valeur du timbre ou des timbres, avec lesquels des lettres, des journaux, etc., ont été timbrés,

doit au moins être équivalente au montant du port dû

En cas d'insuffisance du ou des timbres, les lettres, journaux, etc., seront considérés comme non affranchis et traités comme tels.

Art. 80. Les lettres, journaux, etc., pourvus de timbres imités ou falsifiés, ou même de timbres authentiques, dont l'aspect extérieur fait naître le soupçon qu'il en a été fait un usage criminel, seront arrêtés et mis en mains des fonctionnaires, qui sont chargés par la loi de la recherche et de la poursuite des délits.

Le Président du Conseil du peuple,

(Signé) E. R. SNIJMAN. (Signé) J. BISSEUX,
secrétaire.

Société Française de Timbrologie.

SÉANCE DU 3 JUILLET 1877.

Présidence de M. Donatis.

La séance est ouverte à huit heures et demie.

Après lecture du procès-verbal, il est donné connaissance de la correspondance qui ne contient que des communications relatives au service. Une lettre de M. Tiffany sur les timbres de Saint-Louis, vu l'intérêt de cette communication, est renvoyée à la prochaine séance, pour être l'objet d'un examen préalable.

Des journaux et livres sont adressés à la Société. Nous remarquons les douze numéros de la *Posta Mondiale* offerte par M. Fossi.

M. Walter Lee Brown, de New-York, est admis.

L'ordre du jour appelle l'étude du Catalogue des timbres de Brunswick. M. Schmidt de Wilde, Rapporteur, donne lecture de son travail, qui est adopté après échange de quelques observations :

Sur le perçage des timbres. Le perçage *en arc* est seul officiel (1).

Sur les enveloppes. Le 1 silbergr. du tirage de 1855 et le 2 silbergr. du tirage de 1863, sont reconnus manquer dans les collections françaises.

Sur les mandats pour le public. Il y a deux variétés du 1 silb. gr.

Le Rapporteur passe aux timbres de Mecklenbourg-Schwérin.

Les observations suivantes sont présentées :

Le 4/4 sch. percé provient d'une 2^e planche dont les groupes de quatre timbres sont plus écartés qu'à la 1^{re}.

M. Moschkau a signalé un 4/4 sch. sur fond blanc, imprimé en brun clair au lieu de rose.

(1) Cette affirmation est une erreur. Nous avons reçu le 1 sgr. jaune sur blanc, percé en ligne de la poste de Brunswick, à l'époque où ce timbre était en usage.

J. B. MOENS.

Parmi les enveloppes à deux lignes de grosses inscriptions, le 5 schill. bleu, moyen format, manque. Son existence est douteuse

L'enveloppe de 1 1/2 sch. qui porte dans les deux lignes d'inscription la faute *schillinge* est d'une couleur caractéristique vert foncé.

Le Dr Legrand termine par le Catalogue des timbres fiscaux.

Le Catalogue des timbres des deux pays est adopté.

La séance est levée, à dix heures.

L'ordre du jour de la séance du 2 août porte :

Étude des timbres de Brême, Lubbeck, Bergedorf, etc.

Étude des timbres de Norvège et de Suède.

LES TIMBRES-POSTE RURAUX

DE RUSSIE

Nomenclature générale de tous les timbres avec leurs prix de vente. Précédé d'une introduction sur l'histoire des postes rurales avec notes géographiques et historiques. Un appendice comprenant l'alphabet russe, suivi des mots qu'on rencontre le plus communément sur les timbres ruraux, permet à chacun de déchiffrer facilement toutes les inscriptions russes des timbres, par Samuel Koprowski.

Vol. in-18, illustré de 130 grav., fr. 2.50 (*franco*).

VIENT DE PARAÎTRE :

CATALOGUE PRIX-COURANT

DE

TIMBRES-POSTE

Essais divers, timbres-télégraphe, timbres fiscaux, timbres de chemin de fer et autres

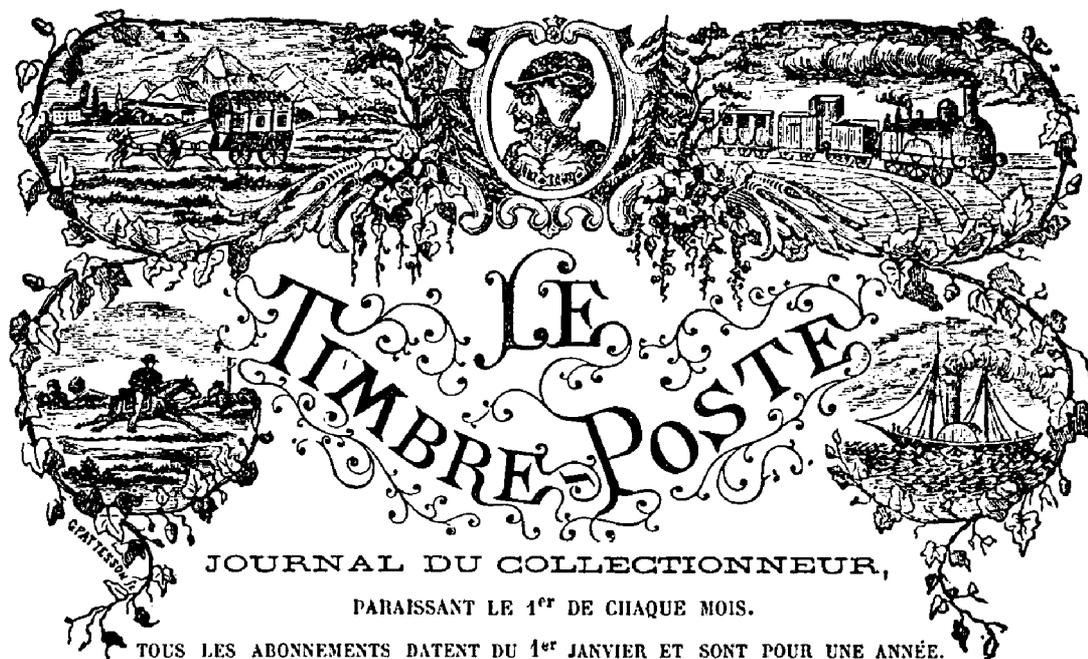
Joli volume grand in-18 de 416 pages avec couverture de luxe, illustré d'un nombre considérable de gravures (2250) imprimées séparément et dans le texte.

PRIX : FR. 5.50 (FRANCO)

EN PRÉPARATION :

Nouvelle édition de l'**Album illustré pour timbres-poste et télégraphe.**

Bruxelles. — Imp. J. SANNES, r. Montagne des Aveugles, 7.



Abonnement par année :

| | |
|--------------------------------|------|
| BELGIQUE | 4-00 |
| AUTRES PAYS D'EUROPE | 5-00 |
| PAYS D'OUTRE-MER | 6-00 |
| Le Numéro | 0-50 |

ON S'ABONNE CHEZ J.-B. MOENS,
7, Galerie Bortier, Bruxelles.

Les correspondances doivent être adressées
Rue de Florence, 42, (Avenue Louise).
Les lettres non affranchies sont rigoureusement refusées

EN PUBLICATION CHEZ LE MÊME
LE TIMBRE FISCAL
journal trimestriel illustré.

Abonnement par année :

| | |
|---------------------|------|
| BELGIQUE | 3-00 |
| ÉTRANGER | 4-00 |
| Le Numéro | 1-00 |

Chronique.

CHILI.



Voici le dessin des nouveaux timbres qui ne doivent être mis en usage selon les uns qu'en octobre prochain, qui le sont au contraire depuis trois mois, suivant d'autres.

Le *Coin and Stamp Journal* trouve le dessin bizarre mais d'un bel effet.

Quant à nous, nous trouvons ces timbres tout simplement cocasses. M. E. Gabarret, qui nous envoie les lignes suivantes, émet une opinion bien différente, comme on le verra :

« C'est vers le 15 mai dernier, dit-il, que les échantillons des nouveaux timbres-poste du Chili, gravés aux Etats-Unis, sont arrivés à Valparaiso et ont été remis au Ministro des Finances par les soins de MM. J. et H. Prieto, chargés de cette

commission. Ce travail est aussi élégant et bien achevé que tous ceux qui sont déjà sortis des ateliers de la Compagnie américaine des billets de Banques.

« Le timbre est divisé en deux parties, portant (celle d'en haut) le buste de Colomb et l'autre (celle d'en bas) la valeur de chaque type en chiffre de grande proportion. Je ne m'explique pas plus aujourd'hui qu'autrefois, la persistance avec laquelle on reproduit l'effigie de Christophe Colomb sur les timbres d'une contrée, dans laquelle le célèbre navigateur n'a jamais pénétré ; la question est toujours à l'étude, sans avoir obtenu la moindre solution. C'est une parenthèse encore ouverte aux recherches des timbrographes et même des timbrophiles ou timbrologues, mes amis.

Certant et adhuc sub judice lis est....

» En attendant, laissez-moi vous dire que les nuances adoptées diffèrent sous quelques rapports des couleurs primitives. Celle du timbre de 1 centavo est noire ; celle du 2, lilas ; le rouge préside encore aux destinées du 5 centavos et le bleu céleste est adopté pour le 10 ; la couleur du

20 cent. est plus claire que le vert du timbre ancien.

» Il est fâcheux qu'on n'ait pas profité de ces changements, pour créer des timbres fiscaux, d'un usage spécial et dans le genre de ceux qui s'emploient depuis longtemps aux Etats-Unis; le moment était bien choisi pour renoncer aux habitudes routinières, qui donnent aux timbres-poste du Chili une application trop générale, mais le gouvernement ne s'est pas encore senti la force de rompre avec elles ou de s'imposer des sacrifices qui cadreraient mal avec les économies de son budget. »

Si les opinions varient sur le mérite des nouveaux timbres, les renseignements ne varient pas moins sur les couleurs adoptées.

Le 1 centavo est annoncé comme gris, orange, noir.
2 — — — orange, gris, lilas.
5 — — — lie de vin, lilas, rouge.

L'accord existe pour les couleurs des 10 et 20 centavos.

CABOUL.



Voici le fac-simile des timbres dont il a été question le mois dernier. Nous avons écrit par erreur Kandokar, au lieu de Kandahar pour les timbres mauves.

ÉTATS-UNIS DE LA NOUVELLE COLOMBIE.

Les timbres-poste ayant été falsifiés, le gouvernement en a prohibé la vente et l'emploi par le public. Un bureau d'affranchissement a été établi où chacun doit apporter ses lettres et payer le montant en espèces. C'est l'employé qui se charge d'appliquer les timbres : moyen très-facile pour le public, on en conviendra.

JAPON.

On nous communique sur papier *indigène* paille de riz, le 6 sen brun-violet qui n'avait pas encore été signalé. Il porte le caractère syllabique *i*.

6 sen, brun-violet.

MAURICE.

Le 9 pence violet nous vient avec une surcharge rouge, de la valeur en chiffres et en toutes lettres, petites capitales :

1/2. d.

HALF PENNY.

1/2 penny, rouge et violet.

Ce timbre n'était pas connu de notre correspondant de Port-Louis qui nous écrit que le 1/2 penny n'est plus en circulation, les droits de

poste étant changés depuis l'entrée de cette colonie dans l'Union postale.

TRANSVAAL.



La république Sud-Afrique dont les timbres faisaient l'admiration de tout le monde, en changeant de maître, a changé de nom. Devenue colonie anglaise, elle a, sur les fonds baptismaux, reçu le nom de Transvaal sous lequel elle était du reste généralement connue. Et pour qu'on n'en ignore, les admirables timbres ont reçu en surcharge : V. R. TRANSVAAL en noir pour les 1, 3 pence, en rouge pour le 6 pence. Nous n'avons pas vu le 1 shilling qui doit exister.

1 penny, rouge, surcharge noire.
3 — lilas — —
6 — bleu — rouge.

Ces timbres ne sont pas dentelés. Le 6 pence est du 4^e type.

URUGUAY.

L'J. B. J. annonce un 15 centavos jaune au type du 5 centavos et piqué au lieu d'être *percé en lignes*.

15 centavos, jaune.

Le 1 peso bleu n'est pas encore en circulation. Le type en a été refusé, une erreur ayant été commise dans les armoiries.

COMPAGNIE DANUBIENNE.

Les timbres *bruns* non dentelés, qui nous avaient été signalés le mois dernier, nous sont arrivés : Ce sont des timbres *violet* *foncés*; il y en a aussi de verts pâles, mais ce sont là des épreuves de mise en train.

BHOPAL.

Nous avons une nouvelle gravure du 1/2 anna, rouge. La disposition est la même que celle des timbres connus, sauf qu'ici il y a un filet marquant l'octogone indépendamment de celui extérieur, qui donne la forme du timbre. Il y a à la feuille quatre rangées horizontales de cinq timbres formant autant de variétés; la régularité des filets n'est pas plus grande que celle du dessin, voire même de l'orthographe des inscriptions, ainsi qu'on le verra plus loin. Généralement le filet manque en haut et en bas; il est cependant six variétés où le filet est placé en haut; la 20^e variété en a même deux! Quant à l'orthographe qui doit être :

H. H. NAWAB SHAH JAHANEE CAM.

nous la rencontrons ainsi :

1° JAHANBE GAM partout.

2° avec GAN pour GAM.

3° avec JAHANE GAM pour JAHANBE CAM.

Le relief est placé dans le sens vertical de bas en haut.

PERSE.

Le 1 kran carmin, nous vient sur papier vergé :
1 kran, carmin.

INDES ANGLAISES.

D'après M. Pemberton, il existerait avec la surcharge : On H. M. S. :

4 annas, vert.

CAP DE BONNE ESPÉRANCE.

Le 6 pence est mauve actuellement. Le type n'est pas changé :

6 pence, mauve.

COLONIES FRANÇAISES.

Nous avons vu le 10 c. bistre sur rose, *percé en points* :

10 cent, bistre sur rose.

Il nous est venu au nouveau type, *non dentelés* :
4 et 10 centimes, verts.

M. Roussin annonce en plus :

2, 5 centimes, verts.

25 — bleu.

75 — carmin.

1 franc, vert d'eau.

PHILIPPINES.

Nous reproduisons le timbre-télégraphe signalé ces jours-ci :

1 p. 25, gris perle.

INDES NÉERLANDAISES.

M. de Ferrari possède dans son album, le 2 1/2 florins, non dentelé et oblitéré :

2 1/2 florins, vert et violet.

SUISSE.

Nous recevons de M. C. Diena l'enveloppe grand format, 25 centimes, avec colombe renversée :

25 cent., vert.

Les timbres de Belalp sont imprimés aujourd'hui en rouge-brique; le type en a été refait. Chiffres et inscriptions plus maigres, lettre F de *franco* très-distancée des autres, largeur en plus d'un demi-millimètre, croix remplacées par des étoiles : telles sont les principales différences qui existent aujourd'hui :

5 centimes, rouge-brique.

TURQUIE.

Le correspondant qui nous avait signalé le *timbre-taxe* provisoire à 2 piastres, nous écrit que la

surcharge des points à l'encre grasse a été faite par un spéculateur, ce qu'il a appris depuis.



NATAL.

De nouvelles variétés du 1/2 p. nous sont parvenues. Avec petit et grand chiffre 2, placé en-dessous ou au-dessus du mot HALF. Ci-contre le fac-simile.

1/2 penny, rose et noir.

JUMMOO.

Nouvelle réimpression sur papier blanc vergé semblable à celui des timbres de Caboul.

1/2 anna, jaune.

1/2 — noir.

1 — bleu laiteux.

RAMPOUR.

L'*Ami des timbres* est par trop bon enfant que de donner accès dans ses colonnes aux lignes suivantes que lui envoie M. Paltzer. Elles ne tiennent pas beaucoup de place, c'est vrai, mais franchement, elles sont par trop plaisantes et brillent surtout d'un clair obscur des plus prononcés. Qu'on en juge :

« Ma correspondance de Lahore, dit-il, indique Pendjab; comme je réponds de ma correspondance qui est officielle (LETTRES EN MAINS), ces timbres sont employés pour l'usage des Radjahs du royaume de Lahore : Aujourd'hui ces États (quels États s. v. p.?) appartiennent à l'Empire des Indes. Ma correspondance ne parle aucunement de Rampour comme l'indique M. Moens. »

M. Paltzer prétend que ces timbres sont du Pendjab et, d'après lui, employés dans le royaume de Lahore!... royaume qui appartient à l'Empire des Indes..., et voilà que ces timbres de... Pendjab, Rampour, Jhind, Lahore, Indes, sont d'un usage officiel pour un pays dont ils ne portent pas même le nom! Est-ce assez bouffon?

M. Roussin demande pourquoi les marchands anglais leur donnent le nom de Pendjab. Pour la même raison que les timbres de Jummoo sont appelés par eux Kashmir. Pendjab est l'expression géographique d'un groupe de petits États, comme Kashmir est le nom d'un des deux États (Jummoo et Kashmir), réunis sous une même autorité.

TERRE-NEUVE.

On prétend que le 13 cents est imprimé en noir, nouvelle qui demande confirmation.

SUISSE.

On doit se rappeler le timbre 20 centimes brun au lieu de jaune que nous signalions sous réserve, il y a quelque temps. M. Cave nous en en-

voie un pareil exemplaire qu'il a obtenu par une préparation chimique. Nous sommes porté à croire que le timbre qui nous a été montré jadis ne doit son existence qu'à un procédé semblable.

En ce moment il circule des Canada 2 c. *registered* dont on a changé la couleur orange en brun.

Encore les porte de mar et les Corrientes.

A propos de ces timbres on nous fait une observation assez juste.

Les lettres dont nous avons parlé dans notre n° 175 sont taxées, avons-nous dit, fr. 1.70. Elles portent T 1.10 qui est la taxe ordinaire; si on y ajoute le prix du timbre 10 centavos, *porte de mar*, appliqué au revers de l'enveloppe à raison de fr. 6 la piastre au lieu de fr. 5.40, nous avons bien fr. 1.70 qui est le prix de la taxe réclamée au destinataire. L'expéditeur ne paye donc aucune surtaxe, comme l'affirme M. Roussin.

Dans ces conditions les timbres *porte de mar*, dont l'usage rappelle celui des « Impuesto de Guerra » d'Espagne, sont bien d'un emploi fiscal comme nous l'avions présumé précédemment.

C'est également à tort qu'on a considéré les timbres de Corrientes comme timbres-poste, l'usage en étant fiscal, ainsi que nous le disait dernière-ment M. Hansen (n° 140) à propos de ces timbres :

... « La poste est nationale, mais son budget étant insuffisant pour ce qui concerne la province de Corrientes, le gouvernement local a, et soutient diverses lignes de l'intérieur de cette province et soumet à une taxe les lettres qui sont expédiées par ces lignes. »

Cette taxe est représentée par les timbres qu'y appose la poste elle-même, et dont le prix est réclamé des destinataires.

Les Timbres de Naples.

Un décret royal, en date du 9 juillet 1857, annonce la création des timbres comme suit, pour le royaume de Naples :

Ferdinand II, par la grâce de Dieu, roi des Deux-Siciles, Jérusalem, etc., duc de Parme, Plaisance, Castro, etc., Grand-Prince héréditaire de Toscane, etc., etc.

Voulant apporter à l'Administration générale des Postes royales et de piétons, toutes les réformes et améliorations, qui sont en rapport aux conditions actuelles de l'industrie et du commerce, et ont pour but de rendre plus facile le service public et plus rapides et fréquentes les correspondances épistolaires dans l'intérieur et à l'étranger :

Sur la proposition de notre ministre Secrétaire d'Etat et des Finances :

Où notre Conseil ordinaire d'Etat ;

Avons résolu de décréter et décrétons ce qui suit :

1° Les lettres et plis pour l'intérieur et l'étranger seront affranchis d'un timbre-poste, représentant la valeur de la taxe postale payée d'avance.

L'usage du timbre-poste est facultatif. Les lettres et plis qui ne seront pas affranchis, ainsi qu'on vient de le dire, auront néanmoins leur cours, mais seront assujettis, à charge du destinataire, à une surtaxe, ainsi qu'on va l'indiquer.

L'affranchissement par timbre-poste sera obligatoire pour les journaux et imprimés de toutes sortes, soit pour l'intérieur, soit pour l'étranger.

2° Les timbres-poste représenteront des figurines quadrilatères ayant les lys, le cheval et la trinairie avec l'inscription : *Bollo di Posta* et l'indication de la valeur.

Ils seront de sept espèces et valeurs, c'est-à-dire 1/2, 1, 2, 5, 10, 20 et 50 grana.

3° Les timbres-poste seront imprimés et vendus pour compte du Gouvernement.

Il y en aura un dépôt près de l'Administration générale des régies secondaires des postes, des directions postales des chefs-lieux de la province et détroits, ainsi que chez les receveurs d'enregistrement et du timbre et les débiteurs et en général dans toutes les communes auprès des personnes autorisées par le Gouvernement, pour en faire le débit.

4° Aucune personne ne pourra débiter ou distribuer des timbres-poste, si ce n'est celles indiquées à l'article 3.

Les contrevenants seront taxés d'une amende de 20 ducati et les timbres-poste saisis seront confisqués au profit de l'Etat.

5° Seront considérés comme contrevenants audit article, les débiteurs de timbres-poste qui les vendront ou feront vendre ailleurs qu'à l'endroit de leur dépôt.

6° Les débiteurs ou distributeurs de timbres-poste, qui ne seraient pas trouvés par les agents du gouvernement en possession d'une quantité suffisante de timbres, pour le débit de quinze jours, seront punis, selon les circonstances, d'une amende de 6 ducati pour la première fois, et en cas de récidive, outre cette amende, ils seront privés de l'autorisation du débit des timbres-poste.

7° Pour qu'un timbre ayant servi ne puisse plus être utilisé, les employés des postes apposeront sur les timbres, au moment de l'envoi des lettres ou plis, l'estampille en noir : *annullato*.

8° Les employés et autres personnes attachés à l'administration et au service des Postes royales, qui détacheront les timbres-poste des lettres, afin de les débiter ou en faire usage à leur profit, seront considérés comme ayant porté dommage aux finances royales et punis selon les termes de l'art. 213 des lois pénales.

9° Quiconque aura falsifié ou contrefait les timbres-poste; les employés qui, abusant de leur condition, auront commis ce même crime, dans les bureaux mêmes du gouvernement royal; les distributeurs des timbres falsifiés ou contrefaits; ceux qui sciemment en auront fait usage ou procuré le débit; les particuliers qui auront fabriqué les poinçons ou autres outils ou machines

exclusivement destinés à la confection des timbres, et ceux qui, connaissant la fabrication des timbres faux ne l'auraient pas dévoilée aux autorités administratives ou judiciaires, seront punis, selon le cas, aux termes de l'article 263 des lois pénales relatives aux crimes de contrefaçon des monnaies de cuivre, et aux termes des articles 265, 267 à 271 des mêmes lois.

10^o La valeur du ou des timbres-poste apposés sur une lettre, devra répondre au montant du tarif postal. Si cette valeur était inférieure à la moitié du montant de la taxe, le destinataire payerait la taxe entière : si au contraire elle n'était pas inférieure, l'employé des postes devra noter sur l'adresse la somme manquante qui sera payée par le destinataire.

11^o Le tarif des lettres sera uniforme pour tout le royaume jusqu'au « Faro » sans tenir compte de la distance.

12^o La taxe uniforme pour chaque lettre simple, c'est-à-dire d'une seule feuille, sera de 2 grana. Pour les lettres d'une feuille et demie, elle sera de 3 grana et pour celles de deux feuilles de 4 grana.

Quant au poids pour les lettres d'un volume supérieur à deux feuilles, la taxe sera augmentée de 5 en 5 *trapperi*, jusqu'à l'once dont le prix sera de 8 grana et en-dessous diminuera dans une égale proportion, abandonnant les fractions inférieures à un *trapperi*.

La taxe des lettres pour la correspondance intérieure de la capitale et entre les communes du même arrondissement, sera de 1 grano avec les mêmes gradations susdites.

13^o Le tarif postal uniforme pour les journaux et imprimés de toutes espèces sera d'un demi-grano pour chaque feuille.

14^o Les lettres non affranchies au moyen de timbres-poste, seront assujetties en plus de la taxe sus-dénommée à une taxe égale à la moitié dudit tarif et dans les mêmes proportions en raison du volume et du poids.

15^o Pour la correspondance des lettres et l'envoi des imprimés entre le domaine royal, on observera provisoirement le système actuel jusqu'au jour où seront introduits les timbres-poste au delà du « Faro ».

16^o Restent en vigueur les prescriptions des art. 2, 9, 40 et 43 du décret royal du 2 mars 1819 relativement aux contrebandes pour les transports des lettres qui devront se faire exclusivement par l'Administration générale des postes.

17^o Afin de rendre plus facile l'usage des timbres-poste, et plus prompt et exacte la distribution des lettres à domicile et afin d'améliorer le service postal de l'intérieur de la capitale, seront établis dans le centre des divers arrondissements, des succursales des postes ayant chacune un comptable, un commis et quatre porteurs.

18^o Il y aura trois expéditions postales chaque semaine pour la correspondance intérieure du royaume et six pour *Terracina*.

19^o Le service de la poste intérieure des provinces sera en rapport avec le nouveau système du service postal avec augmentation de ses courriers, de piétons

et de comptables en proportion du nombre des expéditions et du besoin de la célérité nécessaire et d'exactitude du transport de la correspondance entre les communes et les chefs-lieux des provinces, détroits et arrondissements.

Les employés au service de la poste intérieure des provinces, seront nommés par les intendants, d'accord avec l'Administration générale des postes, qui émettra les règlements et aura la direction uniforme du service postal.

20^o Les messageries actuelles seront abolies, le service du transport des voyageurs sera exécuté par les courriers (malle-poste) chargés de la correspondance postale.

21^o En outre des piétons actuels, sera établi un piéton en poste, qui partira une seule fois par semaine par la ligne de Puglia, de Naples à Leue et vice-versa, par celles des *Abruzzi*, de Naples à Teramo et vice-versa et pour Nalice, de Naples à Campobasso et vice-versa.

22^o Le nouveau service postal commencera à être mis en vigueur le 1^{er} janvier 1858.

23^o Notre ministre Secrétaire d'Etat des Finances présentera à Notre approbation Souveraine les règlements nécessaires pour l'application exacte et l'exécution du service postal en ses diverses parties, selon les principes que Nous avons décrétés.

24^o Toutes les lois, décrets et règlements sur le service des Postes royales et des piétons restent en vigueur à l'exception des dispositions antérieures, auxquelles le présent vient de déroger.

25^o Notre Ministre d'Etat des finances et le Directeur du ministère et Secrétaire royal d'état, de grâce et de justice, en ce qui les regarde, sont chargés de l'exécution du présent décret.

Signé : FERDINAND.

Le Ministre Secrétaire
d'Etat des Finances,
Signé : S. MURINA.

Le Ministre Secrétaire d'Etat
Président du Conseil des
Ministres,
Signé : FERDINAND TROJA.

Avant l'adoption définitive du type, plusieurs dessins furent proposés au gouvernement napolitain. Nous avons d'abord celui ci-contre représentant la tête de Tibère d'après M. N. Rondot. Mais, comme l'a fort bien fait remarquer jadis M. Herpin, le profil de Tibère, qui n'aurait rien absolument de flatteur pour le Roi, serait une maladresse des plus grandes ; y voir une intention satirique du graveur, est encore moins probable, celui-ci ayant des intérêts à ménager. Nous croyons donc, d'accord avec M. Herpin, que l'effigie représente plutôt celle du Roi Ferdinand II malgré la différence énorme qui existe entre le modèle et le dessin.



Ce timbre a été gravé à Naples en 1856 ou 1857

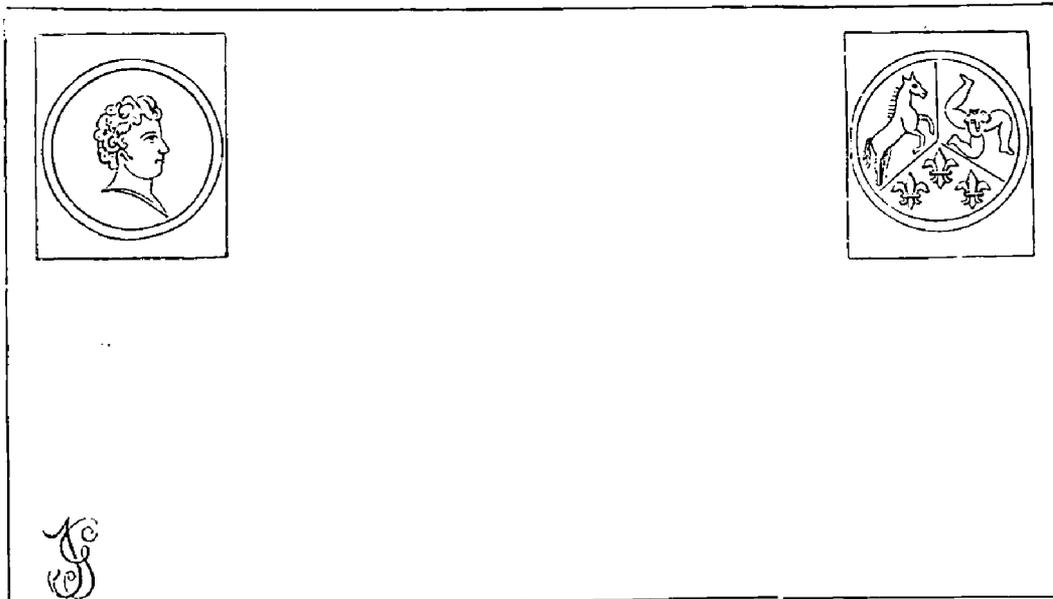
d'après M. Rondot, en Angleterre par un nommé Lefebvre d'après M. Herpin. Imprimé en bleu.

Un autre essai, sur lequel nous n'avons pu obtenir de renseignements, se rapproche beaucoup du type connu. Il est aux armoiries (Naples et Sicile) avec légende : *Bollo della posta napoletana* en lettres blanches; en bas la valeur sur un cartouche : *GRA*. — forme rectangulaire en hauteur. Nous avons vu des exemplaires imprimés comme suit :

1/2 grano, jaune-olive.
1 — bleu vert.

2 grana, rouge-brun.
5 — jaune-olive.
10 — brun-foncé.
20 — bleu-vert.
50 — rouge-brun.

De même que pour le type des timbres, il a été proposé un papier filagrammé. Celui que nous avons sous les yeux est blanc verdâtre vergé et au fac-simile ci-contre. La feuille mesure 44 centimètres de large et 27 de haut. A gauche, le buste du roi Ferdinand; à droite, les armes des Deux-Siciles.



C'est en suite du décret que nous venons de publier que les timbres-poste virent le jour le 1^{er} janvier 1858. Ils ont tous les mêmes armoiries, mais renfermées dans des ca-

dres différents (voir la reproduction de chacun d'eux). Ces armoiries sont celles des Deux-Siciles; à gauche, un cheval sans frein au galop représentant les armes de Naples. Ce cheval fut, d'après la tradition, consacré à Neptune; selon Emile Maison (1) à Castor et Pollux, « les premiers dompteurs de coursiers, lesquels jouissaient jadis, dans la contrée, de tous les avantages octroyés aux dieux, ainsi que l'attestent suffisamment, du reste, les colonnes du temple et les colonnes mutilées des deux héros placés à la façade de l'Eglise

(1) *Illustration*, 1866, juillet, p. 44.

Saint-Paul; » à droite, l'emblème de la Sicile, une trinaerie ou assemblage de trois jambes humaines dont les extrémités supérieures sont cachées par une tête de Méduse.



« Ce nom de trinaerie est l'ancienne dénomination de la Sicile qui avait trois promontoires : Pachynum et les caps Pyloré et Letybée, l'imagination des Grecs avait ainsi symbolisé la configuration triangulaire de l'île qui figure sous cet emblème sur une médaille dédiée à l'empereur Adrien. (117-138). Sous les Arabes et les Normands qui firent la conquête de l'île, les souvenirs grecs furent aussi peu connus qu'appréciés ;

l'aigle de Souabe les remplaça quand cette maison succéda aux Normands en 1194. Sous la maison d'Aragon Sicile (1282), les armoiries de l'île portaient d'Aragon flanqué d'argent à l'aigle de sable becqué et membré de gueules. De 1808 à 1815 la trinacrie figure au centre de la croix de l'ordre des Deux-Siciles. En 1815, Ferdinand de Bourbon fit adopter les fleurs de lis de sa maison; à la suite de la révolution du 12 janvier 1848, le Parlement Sicilien, réuni le 4 avril, ayant à choisir entre l'emblème grec et l'aigle de Souabe, adopta la *trinacrie* comme symbole de l'ancienne liberté (1). »



On lit dans le cadre des timbres : *Bollo della posta Napolitana*, timbre de la poste Napolitaine; la valeur est exprimée en chiffres.

Ces timbres ont été gravés par M. Louis Masini de Naples et imprimés en couleur sur papier filigrané, par les soins de M. Gennaro de Maja, sous la surveillance du ministère des finances. Les feuilles mesurent 42 sur 29 centimètres; en haut et en bas, une bordure portant : *Bolli postali* avec ondulations de chaque côté de ces mots; au milieu de la feuille, les lis des Bourbons au nombre de quarante sur quatre rangées horizontales. La dimension de ces lis est de deux centimètres, tant en largeur qu'en hauteur; le papier porte en plus, à gauche, un G majuscule anglaise.



1/2 grano, lie de vin (très-varié).

| | | | |
|----|---|---|---|
| 1 | — | — | — |
| 2 | — | — | — |
| 5 | — | — | — |
| 10 | — | — | — |
| 20 | — | — | — |
| 50 | — | — | — |

On a signalé jadis un timbre portant à droite et à gauche, l'inscription : *Bollo della*. Nous avons

(1) Essai historique sur les armoiries, cris d'armes, etc., par J. Vandermaelen.

eu l'occasion de voir ce timbre composé de deux morceaux !!!

Malgré la chute de la dynastie Bourbonnienne (août 1860), ces timbres restèrent en usage jusqu'à ce qu'ils furent remplacés, le 1^{er} avril 1861, par une autre série.

On a pu remarquer que l'article 9 du décret royal du 9 juillet 1857 cité plus haut, n'était pas fait précisément pour encourager les faussaires. Ce gouvernement paternel ordonnait même de dénoncer les contrefacteurs sous peine d'être considéré comme leur complice. Malgré cet avis charitable, les timbres n'en ont pas moins été contrefaits et ont eu même un usage assez répandu, si nous en jugeons par le nombre d'exemplaires qui nous est passé par les mains.

Ces imitations sont lithographiées et existent pour toutes les valeurs, nous assure-t-on (nous n'avons pas rencontré les 1/2 et 50 gr.). Le papier ne porte aucun filigranne; il est vrai que beaucoup de timbres authentiques n'en ont pas non plus, les fleurs de lis, sur les feuilles, étant en nombre bien inférieur aux timbres mêmes.

Il y en a diverses variétés. Proviennent-elles de différents contrefacteurs ou bien y en avait-il plusieurs variétés à la feuille? c'est ce que nous ne pourrions dire.

1/2, 1, 2, 5, 10, 20, 50 gr. lie de vin (varié).

Un point qui pourrait aider cependant à reconnaître les vrais timbres des faux, ce sont les petites lettres microscopiques qui manquent complètement aux imitations. Ainsi :

| | | | |
|--|---|---|---|
| Le 1/2 grano doit avoir un G dans le cadre inférieur, sous le chiffre. | | | |
| 1 | — | — | R renversé dans le cadre infér. près du fleuron gauche. |
| 2 | — | — | A dans l'encadrement de droite sous la dernière lettre de <i>Napolitana</i> . |
| 5 | — | — | S dans le cadre infér., près du fleuron gauche. |
| 10 | — | — | L dans le cadre infér. gauche vers la droite. |
| 20 | — | — | N dans l'encadr. infér., au milieu. |
| 50 | — | — | C ou G dans l'encadr. infér. presque sous le chiffre 50. |

On a fait circuler des timbres authentiques sur papier brun, présentés comme erreur d'impression, puis comme essais. Ces timbres ont été obtenus dans cet état en les plongeant dans l'eau salée. Donc, sans valeur aucune.

Timbres oblitérés. Il existe un grand nombre de différentes marques d'oblitération ayant le mot *annullato* en caractères variés sur une ligne droite, courbe ou en serpentant; peu de timbres ont été oblitérés avec le timbre à date. Mais nous avons été étonné de rencontrer quelques exemplaires du 2 grana portant la griffe d'annulation employée en Sicile dont le dessin avait été combiné, ne l'oublions pas surtout, de façon à respecter l'image sacrée du Roi.

Cette oblitération sur des timbres de Naples semblerait indiquer leur usage en Sicile. Mais comment et à quelle époque? C'est ce qu'il serait utile de rechercher.

Emission de septembre 1860.

Garibaldi venant de Sicile entre à Naples le 8 septembre 1860 et prend la dictature. Comme don de joyeuse entrée sans doute, la taxe des journaux



est réduite de moitié : de là l'émission d'un nouveau timbre. Mais comme le temps presse, on imagine de se servir de la planche du 1/2 grana sur laquelle on change le G en T, travail assez mala-

droitement exécuté par M. Gennaro De Maja. L'impression, au lieu d'être rose, est bleue sur le papier à filigrame fleurs de lis :

1/2 tornèse, bleu.

Emission du 1^{er} novembre 1860.

L'entrée de Victor-Emmanuel à Naples étant fixée au 7 novembre, on ne pouvait décemment laisser en circulation un timbre qu'on venait d'émettre, aux armes des Bourbons. Aussi l'a-t-on fait promptement disparaître en substituant aux armoiries, trinaerie, celles de la Savoie, par un mauvais grattage opéré sur chacun des timbres de la planche même du 1/2 tornèse : il y a donc autant de variétés que de timbres à la feuille, chiffre que l'on n'a pu nous déterminer.

Le papier porte toujours des fleurs de lis en filigrame :

1/2 tornèse, bleu (nuancé).

Ce travail a été confié à M. Gennaro de Maja déjà cité.

L'annexion des deux royaumes (Naples et Sicile) au royaume de Sardaigne ayant été votée par la nation le 21 octobre 1860, Victor-Emmanuel est proclamé roi d'Italie, le 17 mars 1861. Une série nouvelle de timbres à son effigie voit le

jour le 1^{er} avril 1861 pour les provinces napolitaines Naples et Sicile).



Le type est à peu près le même que celui des Etats Sardes gravés tous deux par le chevalier Matraire. L'effigie en relief est tournée à droite dans un ovale avec inscription dans le cadre extérieur : *Poste Franco*

Bollo; (en bas la valeur en toutes lettres :

- 1/2 tornèse, vert, vert vif, vert jaune, vert foncé.
- 1/2 grana, bistre, bistre-jaune.
- 1 — noir, noir-gris.
- 2 grana, bleu, bleu vif, bleu de Prusse.
- 5 — lilas-rosé, rouge pâle, rouge vif, carmin.
- 10 — jaune, bistre, jaune orange.
- 20 — citron, citron vif.
- 50 — gris perle, gris-bleu, gris-verdâtre, bleu pâle, bleu foncé.

Timbres avec fautes.

Toutes ces différentes valeurs ont été retrouvées dans la réserve du chevalier Matraire avec l'effigie renversée. Mais quelques-unes seulement ont été en usage.

1/2 tornèse, vert.

5 grana, rouge.

La suppression de ces timbres date du 15 novembre 1862 ; ils purent cependant être échangés contre les timbres italiens jusqu'au 31 décembre même année.

Société Française de Timbrologie.

SÉANCE DU 2 AOUT 1877.

Présidence de M. Donatis

La séance est ouverte à 8 1/2 heures.

Après lecture du procès-verbal, le président fait connaître qu'en l'absence de M. Bouchez, secrétaire-adjoint, la correspondance n'a pu lui parvenir. Il fait connaître l'admission de :

M^{rs} Georges Callo, à Odessa et
Hugo Lubkert, à Odessa,

comme membres correspondants, présentés par le Dr Legrand.

Le Secrétaire dépose sur le bureau, la 5^e édition du Catalogue prix-courant de M. Moens, offert par ce dernier à la Société.

Il fait ressortir en quelques mots les mérites du travail. M. Schmidt de Wilde lit son projet de Catalogue des timbres de Brême et Lubeck, qui est adopté.

La séance est levée à 10 heures moins un quart.

Ordre du jour de la séance du 6 septembre :
Timbres de Bergedorf, Hambourg, etc.



Abonnement par année :

| | |
|--------------------------------|------|
| BELGIQUE | 4-00 |
| AUTRES PAYS D'EUROPE | 5-00 |
| PAYS D'OUTRE-MER | 6-00 |
| LE NUMÉRO | 0-50 |

ON S'ABONNE CHEZ J.-B. MOENS,
 7, Galerie Bortier, Bruxelles.

Les correspondances doivent être adressées
 Rue de Florence, 42, (Avenue Louise).

Les lettres non affranchies sont rigoureusement refusées

EN PUBLICATION CHEZ LE MÊME
 LE TIMBRE FISCAL
 journal trimestriel illustré.

Abonnement par année :

| | |
|---------------------|------|
| BELGIQUE | 3-00 |
| ÉTRANGER | 4-00 |
| LE NUMÉRO | 1-00 |

Chronique.

NOWANUGGUR.

Nous devons à l'obligeance de M. J.-J. Kern la communication du timbre ci-contre qui lui a été envoyé par un de ses amis à Bombay. L'exemplaire est oblitéré; les apparences plaident en sa faveur. A droite: *Nowanuggur*; à gauche: *post stamp*, traduction sans doute des caractères indiens qui se trouvent dans l'ovale; au milieu, une espèce de cimenterie. La valeur du timbre ne nous est pas connue.

Impression couleur sur papier blanc; piquage 12 1/2:

...(?). gris bleu.

Nowanuggur, Noanagur ou Noanagor est une ville de Guikowar (Hindoustan), à 120 kil. N. O. de Djounagor, dans l'anc. Goudjérate, sur la Nagui. Son nom signifie nouvelle ville.

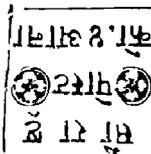


JOONAGHUR.

Voici encore un autre timbre indien qui nous est remis par M. Philbrick. Il y en a deux valeurs connues imprimées en noir sur papier vergé. Le type est formé de clichés typographiques.

Il doit y avoir autant de variétés que de timbres à la feuille, si nous nous en rapportons aux deux exemplaires se tenant que nous possédons en ce moment, dont la position des clichés est irrégulière. Les deux valeurs ne diffèrent que par l'avant-dernier caractère de la première ligne. Le dessin ci-contre nous montre le 4 annas, espèce de chiffre 8 que nous retrouvons sur le Décan, même valeur. Le 1 anna a ce caractère remplacé par une espèce de B suivi d'un point (b).

1 anna, noir sur azur vergé.
 4 — — — blanc —



PHILIPPINES.

M. Herrmann nous dit avoir reçu, au type 1876, effigie d'Alphonse :

10 cent. de peso, bleu.
20 — — lilas foncé.

On signale le 2 cent. de p. rose, avec la surcharge noire : *Habitado* 12 cts *pta.*

12 c. de peseta. rose et noir.

TRANSVAAL.

Avec la surcharge VR. TRANSVAAL, nous avons en plus des timbres annoncés antérieurement, les suivants, non dentelés :

6 pence, bleu, surcharge noire.
1 shilling, vert — rouge.

JAPON.

Le *Am. J. of Ph.* constate l'émission de nouveaux timbres 10, 12 et 15 sen pour correspondre avec les dernières valeurs parues dont ils compléteraient la série.

Un seul timbre est décrit, c'est le 15 sen. Le dessin central est semblable aux autres valeurs, excepté que la chrysanthème est en bas au lieu d'être au-dessus des branches; l'ovale extérieur contenant l'inscription a un quart de lune de chaque côté. *Imperial post* dans le coin gauche supérieur et *Japanese post* dans le droit, en deux lignes; chiffre-valeur dans les coins inférieurs :

15 sen, vert émeraude.

PÉROU.

L'enveloppe 10 centavos existe sur papier blanc vergé, au format : 14 sur 8 1/2 centimètres :

10 centavos, rouge chair.

ITALIE.

Aujourd'hui 1^{er} octobre, paraissent enfin les cartes postales provisoires portant dans l'angle inférieur gauche un timbre noir avec l'inscription : *Ammissa alla corrispondenza privata* et dans le centre : *Poste Italiane*.

Ce sont les cartes officielles à 10 centimes qui sont utilisées à cet usage.

Ce renseignement nous vient de M. P. Fabri.

TURQUIE.

On nous fait connaître une variété du timbre jaune vif, 1 piastre de l'émission 1869, piqué 13, imprimé des deux côtés. Le verso n'a pas la surcharge noire; l'exemplaire communiqué est oblitéré.

1 piastre, jaune vif.

AUTRICHE.

La carte 2 kr. brun-rouge pour les Tschèques (Bohème) nous vient avec la suppression du mot

Au sur la face. On prétend que c'est par erreur; nous pensons plutôt que la suppression de ce mot est la suite d'une décision nouvelle dont le résultat se constatera bientôt sur toutes les autres variétés :

2 kreuzer, brun-rouge.

ROUMANIE.

La carte postale a subi un changement des plus complets. Le format, au lieu d'avoir 143 sur 95^{m,m}, en a 105 sur 75 aujourd'hui. Le carton n'est plus chamois mais blanc; le timbre, de bleu qu'il était, est rouge; les armoiries ont été refaites; *Carta de Posta* est en caractères à doubles traits plus grands; en dessous, un trait avec fer de lance au milieu; puis trois lignes pour l'adresse figurées par des traits au lieu de quatre lignes ponctuées.

Dans l'avis nous remarquons les particularités suivantes :

1) Suppression du mot *toate*; *telegrafo postale* sans trait d'union.

2) *De cat* en deux mots au lieu d'un.

3) *Ca si Scrissonile* avec suppression du mot *si*; *platindu-se* en deux mots au lieu d'un seul; *dreptul* écrit *dreptutù*.

Impression noire avec timbre à droite sur carton blanc :

5 bani, rouge.

Les cartes avec réponse sont piquées au point de la séparation :

5 + 5 bani, rouge.

Il est assez curieux de remarquer que lorsque la Serbie a entrepris la guerre contre la Turquie, elle a mis en circulation des cartes sur carton rouge; la Roumanie suit son exemple en donnant cette couleur à son timbre.

Le 10 bani bleu, impression locale, est en usage :

10 bani, bleu.

SHANGHAI.

Le *A. J. of Ph.* signale les timbres suivants :

1 candaréen, carmin.
1 — surcharge bleue, sur 3 c. carmin.

Le premier de ces timbres n'aurait été en usage qu'*un seul jour!* ce qui va le rendre cher aux amateurs qui auront la naïveté de croire à cette annonce, nous allons dire réclame.

Ce 1 candaréen carmin ne serait-il pas plutôt le 3 candaréens avec surcharge 1 candaréen?

RAMPOUR.

Un dernier mot pour clore la discussion avec M. Roussin, discussion qui a l'air de se perpétuer sans aboutir.

Comme argumentation nouvelle à ce que nous

avons dit, voilà que les timbres de Jummoo sont de Kashmir, parce que... Jummoo n'est pas connu ! De M. Roussin c'est possible, car de temps immémorial, les natifs disent 5,000 ans, Jummoo a été le siège du gouvernement d'une dynastie indoue.

Pour nous embarrasser peut-être et se faisant l'écho de ce qui nous a déjà été écrit de Neuilly, M. Roussin survient avec les timbres de Bhopal que nous aurions annoncé le *premier* et qui ne seraient pas de ce pays. Nous renvoyons à notre collègue de Vienne, la question posée par l'*Ami*.

Notre confrère « cherche à connaître le véritable nom des timbres », dit-il. Et pour cette raison, sans doute, il annonce gravement que Moldavie et Roumanie sont synonymes, alors que la Moldavie n'est qu'une des deux principautés, formant la Roumanie avec la Valachie.

BELGIQUE.

L'*Ami des Timbres* signale les cartes de service suivantes :

1° *Ministère des finances. — Administration des contributions directes, douanes et accises.* — Armes avec drapeaux. Imprimé par Th. Lesigne.

2° *Ministère de la guerre.* — Direction. — Bureau n°.

3° *Carte-correspondance de service.* 2 variétés. Toutes imprimées en noir sur carton blanc.

ANTILLES DANOISES.

Deux nouvelles valeurs sont annoncées, au type connu :

6 øre. Violet.

12 — Vert et li'as.

Papier et piquage des timbres en cours.

Le 12 cents prend la place, nous dit-on, du 15 cents (14 cents sans doute) qui se trouve supprimé.

Puis une carte semblable à celles en usage au Danemark, mais avec l'avis suivant en langue anglaise : *The address only to be written on this side en dessous de Pacc denne Side skrives kun Adressen.*

6 øre, violet sur blanc teinté.

Enfin, il doit être émis une enveloppe pour usage interne, au fac-simile ci-contre.



Le timbre est à droite et imprimé sur enveloppe de format ordinaire avec couronne en filigramme sur la patte de fermeture.

Impression en relief et couleur sur papier blanc :

3 cents, rouge vermillon.

DANEMARK.

On nous avise qu'il sera émis, le 1^{er} octobre courant, une nouvelle valeur de timbre, 100 øre, au type en usage. Le cadre serait gris, le centre orange.

Il est assez curieux de voir le Danemark donner le jour à un 100 øre alors que pour représenter l'entier (l'unité de monnaie) il a la « krona. »

GUYANE ANGLAISE.

Les 1, 2 et 4 cents, type actuel, existent avec la surcharge noire : *official* :

1 cent, noir-gris.

2 — orange.

4 — bleu.

PERSE.

Les timbres avec effigie nous arrivent oblitérés. Ils sont donc en usage malgré les lois de Mahomet qui s'opposent à la représentation de la figure humaine.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

Les enveloppes officielles dont nous avons parlé dans notre avant-dernier numéro sont en usage. En voici le fac-simile. Le timbre est à droite et imprimé en couleur sur papier azuré vergé portant en filigramme : *U. S. postage service.*

Un avis annonçant qu'il est défendu de se servir de cette enveloppe, pour usage privé, sous peine d'une amende de 300 dollars (voir n° 176, n° 61) est placé à l'angle gauche inférieur.

Il existe :

1° *Post office Department*

office of the Postmaster General
official Business.

2° *Post office Department*

office of first Ass't Postmaster General
official Business.

3° *Post office Department*

office of second Ass't Postmaster General
official Business.

FRANCE.

Nous recevons d'un de nos correspondants le 20 centimes imprimé en *bistre* au lieu de brun-rouge, nuance semblable à celle du 30. Srait-ce une erreur d'impression ?

20 centimes, bistre.

Le 25 centimes, au lieu d'être outremer, est bleu

terne ; le 4 centimes est paru, selon l'*Ami des timbres* :

25 centimes, bleu terne.
4 — marron sur bleu pâle.

ÉTATS-UNIS DE COLOMBIE.

L'I. B. J. nous fait connaître les timbres suivants :



Bolivar, 10 centavos, violet sur blanc.
Cundinamarca, 20 centavos, vert sur blanc.

INDE PORTUGAISE.

L'I. B. J. signale une série de timbres avec étoile à 6 branches au-dessus de la valeur et conforme aux timbres connus. N'ayant pas vu les timbres, nous ne saurions dire si l'étoile a été surajoutée. Il existerait sur papier bleuâtre et percés :

40 reis, noir.
15 — rose.
20 — rouge.
40 — bleu.
100 — vert.
200 — jaune.
300 — violet pâle.
600 — —
900 — —

C'est probablement pour reconnaître les vrais timbres des soi-disant faux timbres, que l'administration a pris cette mesure.



Nous avons reçu de notre côté les timbres au type ci-contre, qui ont été émis le 15 juillet dernier.

Impression couleur sur papier blanc, piquage 13 :

3 reis, noir.
10 — jaune.
20 — bistre.
25 — rose.
40 — bleu.
50 — vert.
100 — lilas.
200 — orange.
300 — brun.

SUISSE.

Le timbre rouge de Belalp n'est pas seul, paraît-

il, de son type. Il a été imprimé au commencement de l'année en violet :

5 cent, violet, 2^e type.

VICTORIA.

Nous trouvons dans un album les timbres de chemin de fer suivants, tous d'un même type, que nous reproduisons.

Impression sur papier blanc uni, piqués 14 :



1 . . . (Penny?) vert.
2 . . . — lilas.
3 . . . — orange.
6 . . . — bleu.

HONG-KONG.

Le 16 cents jaune que nous annonçons est en circulation. Il appartient au type des autres timbres. Même filagramme et même piquage :

16 cents, jaune serin.

MEXIQUE.

L'I. B. J. donne le fac-simile ci-contre comme



appartenant à un timbre émis en 1865-67 dans la province de *Chiapas* dont la capitale est *St-Christobal* et qui faisait partie des provinces révoltées avec *Guadalajara*

et *Monterey*.

L'impression est, dit-on, noire sur papier de couleur :

Dos (2) reales, rose.

GRIQUALAND.

Les variétés de surcharge énumérées dans un de nos précédents numéros existent pour les deux gravures du 4 pence, ce dont nous avons pu nous assurer depuis.

Les dernières feuilles de timbres qui nous arrivent ont les surcharges placées dans un ordre différent de celui que nous avons donné.

Les timbres avec G W ne sont plus en usage. Nous avons pu nous procurer seulement :

2^e type, 1 p. rouge surch. noire.
— 4 bleu — rouge.

RUSSIE.

Werchnie-Dniérowsk (*Ekaterinoslaw*). On ne connaissait le 1^{er} type 4 kop. noir que sur papier

vergé blanc. On nous a montré ce timbre sur papier blanc uni épais :

4 kop., noir (3 variétés).

Jegorievsk (Riazan). Le timbre gravé, émis en 1875, a trouvé un remplaçant dans celui-ci-contre



qui ne diffère du précédent que par la suppression de l'étoile à la partie supérieure et l'agrandissement de tous

les caractères d'inscription.

La dimension du timbre, qui était de 40 sur 25 ^{m/m}, est maintenant de 43 sur 27; les feuilles ont onze timbres sur trois rangées horizontales, elles en avaient autrefois 42 sur six rangées.

3 kop., bleu, bleu-vif.

3 — noir, (timbre taxe).

Bogorodsk (Moscou). Deux nouvelles valeurs nous parviennent selon le type émis en 1876. Ce sont :

1 kop., violet pâle et vif.

10 — bistre-jaune.

Les timbres de Parme.

Monsieur,

Mes recherches pour obtenir d'autres informations sur les émissions de Parme n'ont pas été tout à fait inutiles. Je suis charmé de pouvoir maintenant tenir la promesse que je vous ai faite, de porter à votre connaissance tout ce que j'aurais appris sur ce sujet.

Dans la notification du 7 mars 1852, du directeur des Postes de Parme, il était dit :

« Les timbres sont désignés chacun par les prix de 5, 10, 15, 25, 40 cent. et auront les couleurs suivantes :

5 centimes, jaune.

10 — noir.

15 — rose clair.

25 — rouge brun.

40 — bleu.

La notification sus-mentionnée faisait connaître en plus, que la convention entre le Duché de Parme et l'Autriche serait en vigueur à partir du 1^{er} juin 1852, et que les lettres, les plis, les imprimés, etc., devaient être depuis ce jour-là, affranchis avec ces timbres-poste.

D'après ce que je viens de citer, il resteprouvé,

à mon avis, que les timbres de 5, 10, 15 cent. imprimés en noir sur papier de couleur, ont été émis le 1^{er} juin 1852 (et cela est du reste parfaitement confirmé par des lettres que je possède affranchies avec lesdits timbres) comme aussi, à pareille époque, on a émis le 25 centimes rouge-brun couleur sur blanc, et le 40 centimes noir sur bleu.

Quant au 25 centimes violet sur noir, on manque de renseignements sur la date de son émission : mais il avait cours en 1853, comme le prouvent des lettres affranchies avec ce timbre que je possède.

Relativement aux timbres de 5, 15 centimes couleur sur blanc, voici la date des plus anciennes lettres qui se trouvent affranchies avec ces timbres.

3 février 1854 — 15 cent. vermillon sur blanc.

21 " " — 5 " jaune "

Toutes les lettres que j'ai citées sont à votre disposition.

Dans l'espoir que je pourrai fournir par la suite d'autres informations de nature à mieux éclairer ce sujet, je saisis l'occasion de vous renouveler l'assurance de ma parfaite considération.

Votre dévoué,
CH. DIENA.

Modène, 29 juillet 1877.

Les recherches faites par notre correspondant ont pour résultat de démontrer que les timbres 5 et 15 centesimi, imprimés en couleur sur blanc n'ont été que d'un usage provisoire, le papier de couleur ayant sans doute manqué au commencement de 1854.

Quant au 25 c. violet, il aurait remplacé le 25 c. rouge brun au commencement de 1853 : celui-ci serait resté néanmoins en usage jusqu'à épuisement.

Une singulière méprise.

Un de nos correspondants nous retournait ces jours-ci un timbre de Toscane, 60 crazie, prétendant qu'il était faux. A l'appui de sa réclamation, il nous adressait un autre exemplaire *annulé* différant effectivement par les détails de gravure du nôtre qui était neuf. Mais ce qu'il y a ici de plus plaisant c'est que le timbre destiné à nous confondre était.... faux. C'était une de ces nombreuses imitations dont le marché est en ce moment inondé. Avis aux personnes trop confiantes !

Un peu de lumière s. v. p.

Derby, le 9 septembre 1877.

Mon cher Moens,

Le Dr Magnus, dans sa critique de mon article sur les *Cartes-poste de France* publié dans le *Philatelist* (1876, pp. 150-167), dit entre autres, page 207 du *Bulletin de la Société française*.

« Enfin le catalogue (de la Société française) avec raison, n'a pas confondu parmi les cartes-poste, les *Dépêches-réponse* qui sont télégraphiques, ainsi que l'a fait à tort l'auteur de l'article du *Philatelist*. »

Voici maintenant ce que nous lisons page 15 :

« Les cartes *Dépêches-réponse* forment la première application en France de la carte-poste et doivent être rangées parmi celles-ci et non parmi les cartes télégraphiques. »

A la page 31 c'est encore autre chose, il les appelle *Timbres-télégraphes-cartes*. Où est le timbre?

Enfin comment concilier ces trois opinions?

Tout à vous,
C. STROOBANT.

Anciens timbres suisses (1).

Suite. Voir le n° 174.

ADMINISTRATION FÉDÉRALE.

Comme introduction à cet article, il est nécessaire de jeter un coup d'œil sur l'organisation statistique de la Suisse, vers cette époque. La Suisse qui se compose aujourd'hui de 22 cantons, formait auparavant 25 Etats; les cantons suivants se partageaient en deux parties indépendantes: Le canton de Bâle-Ville et Bâle-Campagne, le canton d'Appenzell en Rhoden intérieur et Rhoden extérieur et le canton d'Unterwalden en « au-dessus » et « en-dessous de la forêt ». Chacun de ces Etats ou cantons avait alors ses propres lois, son propre argent, en partie même un étalon de monnaie séparé et divers autres droits de *régaltes* (revenus sans doute) propres à chacun.

Par le Sonderbundskrieg (juillet à octobre 1847) ces petits Etats libres furent réunis dans une nou-

(1) Une rectification est nécessaire.

N° 173, page 39, nous avons fait dire à notre correspondant que le tréma sur l'u (Zurich, se prononce Zou-ri-ch. C'est précisément le contraire; l'u sans tréma se prononçant ou.

N° 174, page 46, 2^e colonne... « Les timbres d'affranchissement se trouvent aux mêmes endroits, au prix de 5 centimes l'un et de 50 centimes par bande de 10 timbres; » il faut lire, 4 centimes et 40 centimes. N. D. L. R.

velle Confédération et mis sous une administration uniforme. De cette administration dépendait entre autres immunités, la monnaie, la douane, la poudre et la poste. Loi du 5 décembre 1848.

L'Assemblée nationale de la Confédération Suisse, décrète; que

1. à partir du 1^{er} janvier 1849, la Confédération commencera la gestion de la Poste dans tout le territoire Suisse.

2. Les ordonnances légales et autres règlements concernant la poste, restent valables jusqu'à ce que l'administration de la poste soit définitivement organisée.

Le premier acte de l'Administration fédérale de la poste, après son installation, fut de former 11 cercles postaux (Départements), comme suit:

Division du territoire suisse en cercles postaux (décret du 25 mai 1849).

1. Cercle postal, *Genève*, se composant du canton de Genève et de l'arrondissement de Nyon, appartenant au canton de Vaud.
2. — *Lausanne*. Se composant des cantons de Fribourg et Vaud à l'exception de l'arrondissement de Nyon.
3. — *Berne*. Se composant des cantons de Berne et Valais, sauf les parties attribuées aux cercles 4 et 5.
4. — *Neuchâtel*. Se composant des cantons de Neuchâtel et des parties du canton de Berne sises sur la rive gauche du lac de Bienné et de la Zihl, excepté l'arrondissement de Lauffen.
5. — *Bâle*. Se composant du canton de Solcure à l'exception des communes attribuées au 6^e cercle postal; du canton de Bâle ville et campagne et des communes de Wangen, Aarwangen et l'arrondissement de Lauffen.
6. — *Aarau*. Se composant du canton d'Argovie et des communes de l'arrondissement d'Olten qui sont sises sur la rive droite de l'Aar.
7. — *Lucerne*. Se composant des cantons de Lucerne, Uri, Unterwalden (au-dessus et en-dessous de la forêt) et des arrondissements de Schwitz, Gersau et Kussnacht du canton de Schwitz.

8. Cercle postal, *Zurich*. Se composant des cantons de Zurich, Zug, Schaffhouse et Thurgovie.
9. — *St-Gall*. Se composant du canton de St-Gall, non compris l'arrondissement de Sargans; des arrondissements de Einsiedeln, March et Hoefen, du canton de Schwitz, et des cantons de Glaris et d'Appenzell, les deux Rhodens.
10. — *Coire*. Se composant du canton des Grisons à l'exception de la circonscription judiciaire de Misox et Calanca; et de l'arrondissement de Sargans du canton de St-Gall.
11. — *Bellinzona*. Se composant du canton de Tessin et de la circonscription judiciaire de Misox et Calanca du canton des Grisons.

Fait à Berne, le 4 juin 1849.

Cette division est actuellement encore en vigueur.

La loi du 4 juin 1849 dit:

§ 1. A partir du 1^{er} juillet, les journaux et publications périodiques seront taxés comme suit.

§ 2. A partir du 1^{er} octobre, tout autre envoi postal sera taxé comme suit;.....

§ 3. I rayon, jusqu'à 40 lieues, le 1/4 d'once 5 rp., la demi-once 7 1/2 rp.

II rayon, jusqu'à 25 lieues, le 1/4 d'once 40 rp., la demi-once 45 rp.

III rayon, jusqu'à 40 lieues, le 1/4 d'once 45 rp., la demi-once 22 1/2 rp.

IV rayon, au delà de 40 lieues, le 1/4 d'once 20 rp., la demi-once 30 rp.

§ 4. Dans les localités importantes où il y a une correspondance considérable, le Conseil d'Etat peut concéder une poste locale, avec le tarif suivant, pour les lettres affranchies.

Jusqu'à 2 demi-onces 2 1/2 rp.

4 — 5 rp.

8 — 10 rp.

§ 7. Pour journaux et imprimés sous bande et affranchis.

I rayon, jusqu'à 2 1/2 onces — 2 1/2 rp.

II — — — — 5 rp.

III — — — — 7 1/2 rp.

IV — — — — 10 rp.

En attendant eurent lieu les débats d'un système monétaire uniforme, qui aboutissait enfin, le 25 avril 1850, à l'adoption du titre des mon-

naies françaises. Jusque-là les anciens systèmes avaient été:

Cantons d'Argovie, Bâle, Berne, Fribourg, Lucerne, Schwitz, Soleure, Unterwalden, Uri, Vaud, Valais et Zug comptant en francs à 10 batzen à 10 rappen. 160 batzen valant un louis d'or nouveau.

Appenzell, Schaffhouse et Thurgovie avaient des florins et kreuzer (4 kreuzer pour 1 batzen, 1 kreuzer, 2 1/2 rp.)

Genève avait des francs de la valeur française, avec du billon de 25, 10, 4 et 1 centimes.

Zurich avait des florins à 10 schillings à 4 rappen. 10 florins valaient 1 louis d'or nouveau.

Glaris avait des florins de Glaris à 50 schillings à 3 rappen. 10 1/2 florins de Glaris équivalaient à 1 louis d'or nouveau.

Le canton des *Grisons* avait des florins des Grisons et des Blutzger, valant en francs de Suisse 6 blutzger, 1 batzen et 60 blutzger 1 franc. 11 florins valaient 1 louis d'or nouveau.

Neuchâtel avait des batzen de Neuchâtel. 168 batzen égalaient 1 louis d'or nouveau; on comptait aussi en francs français et en livres lournois.

Le canton de *Tessin* se servait de la plupart des monnaies en usage à Milan. 1 lire de Milan à 20 sous à 4 quadrinis. 34 livres valaient 1 louis d'or nouveau. On comptait aussi en francs de Suisse.

Quant au trésor de l'Etat, il comptait en francs de Suisse 10 batzen ou 100 rappen (1).

Ainsi qu'on le voit, il était temps qu'une loi vint régulariser tous ces différents systèmes monétaires en adoptant l'uniformité pour toute la Suisse.

(A continuer.)

A. SCHULZE.

A nos clients.

Les timbres de St-Marin et Côte d'or (Gold Coast) que nous n'avions pu fournir antérieurement, nous sont parvenus.

Société Française de Timbrologie.

SÉANCE DU 6 SEPTEMBRE 1877.

Présidence de M. De Bosredon.

La séance est ouverte à 8 heures et quart. Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Parmi les pièces de la correspondance nous remar-

(1) Manuel lexique de géographie et statistique de la Suisse, 1846.

quons : une lettre de M. Fernandez de Pasalagua qui fait part à la Société de l'émission prochaine de deux timbres, dont l'un pour les lettres recommandées sera jaune et portera des ailes et une lettre cachetée. L'autre de la valeur d'un réal (?) sera rouge vif et portera le chiffre du Roi, dans le centre d'une carte d'Espagne avec le nom des 49 provinces.

Une autre lettre de M. Léoni relève une erreur du Catalogue qui donne aux timbres d'Etat *l'écu aux armes d'Italie* pour filigrane au lieu de la *couronne royale*. Le même correspondant déclare n'avoir jamais rencontré piqué le 5 centesimi d'Italie (1862-63) sur les nombreuses lettres où il se trouvait non dentelé à côté du 10 centesimi piqué. Dans une note adressée à la Société, le Dr Legrand fait connaître qu'il possède cinq exemplaires oblitérés de diverses nuances et admet que la question mérite de nouvelles recherches.

Une lettre de M. Casey, Président de la National Philatelic Society de New-York, fait connaître la situation actuelle de cette Société, les travaux qu'elle a entrepris et demande des relations plus intimes. Il voudrait pour les deux sociétés le droit réciproque de reproduction des articles de leurs publications. Il revient sur la question du commerce des faux timbres et demande à la Société d'user de son influence pour faire quelque bien dans cette direction.

Dans une note jointe à cette lettre, le Dr Legrand pense que la Société française a fait ce qui dépendait d'elle pour établir de bonnes relations. Mais il croit que le droit de reproduction, possible en ce qui concerne les comptes-rendus et le Catalogue, est limité en ce qui concerne les mémoires par le droit de propriété de leur auteur auquel la Société américaine, pense-t-il, devrait s'adresser, la Société française n'ayant qu'un droit de jouissance terminé par l'impression au Bulletin. Quant à la question des faux timbres, il déclare s'en rapporter à la réponse qu'il a faite précédemment à M. T. di L. Mayer.

Après quelques observations de M. de Ferrari qui pense que la Société pourrait intervenir en se fondant sur le préjudice que lui causent les falsifications et une réponse de M. de Bosredon qui croit que le meilleur moyen serait d'intenter des poursuites contre un faussaire par un acquéreur, la discussion est renvoyée à une séance ultérieure.

Quant au droit réciproque de reproduction des travaux publics, sans admettre un privilège exclusif au profit de la Société américaine, M. de Bosredon pense qu'il devrait être établi en principe. La question est réservée.

Vu l'heure avancée, l'étude du Catalogue est renvoyée à la séance suivante.

La séance est levée à 10 heures.

CORRESPONDANCE.

Paris, le 30 septembre 1877.

Monsieur le Directeur du journal *le Timbre-Poste*, à Bruxelles.

Par lettre du 26 de ce mois, j'ai envoyé ma démission

de Président de la Société française de Timbrologie, à M. le Dr Legrand, en le priant de vouloir bien en faire part à la Société, à la prochaine séance.

Je vous prie de vouloir bien insérer ma lettre dans votre prochain numéro.

Recevez, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma parfaite considération.
Baron A. DE ROTHSCHILD.

VIENT DE PARAÎTRE :

CATALOGUE PRIX-COURANT DE TIMBRES-POSTE

Essais divers, timbres-télégraphe, timbres fiscaux, timbres de chemin de fer et autres

Joli volume grand in-18 de 416 pages avec couverture de luxe, illustré d'un nombre considérable de gravures (2250) imprimées séparément et dans le texte.

PRIX : FR. 5.50 (FRANCO)

TIMBRES DE NAPLES ET DE SICILE

PAR J.-B. MOENS.

Deuxième édition. — Joli volume in-18, illustré de 19 gravures et imprimé à 108 exemplaires sur papier de Hollande.

Prix : 3 fr. (franco).

POUR PARAÎTRE FIN OCTOBRE :

ONZIÈME ÉDITION DE

L'ALBUM ILLUSTRÉ

POUR

TIMBRES-POSTE & TÉLÉGRAPHE

par J.-B. MOENS.

| | |
|-------------------------------|----------|
| Reliure pleine toile. | Fr. 6.00 |
| — — 1 fermoir | » 6.50 |
| — — 2 fermoirs | » 7.00 |
| — maroquin, 2 — | » 15.00 |

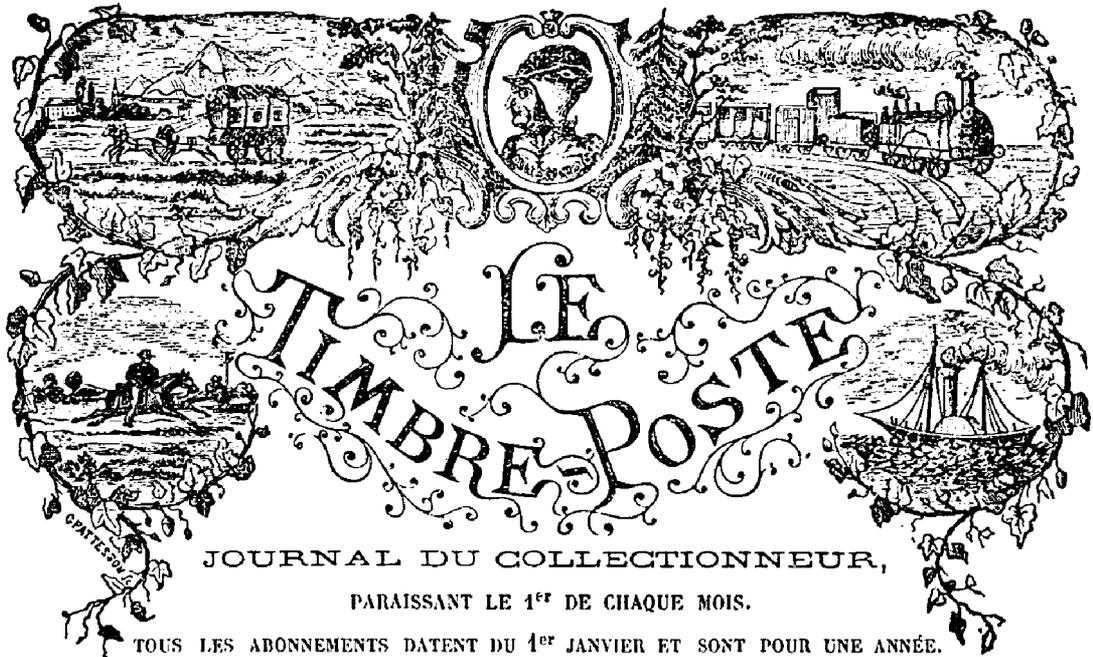
L'édition présente est établie sur un plan nouveau. Les valeurs et couleurs des timbres sont indiquées au-dessus de la place qui leur est réservée; un type fait connaître l'émission.

L'album est illustré d'environ 1500 types de timbres et 100 armoiries.

On n'envoie pas contre remboursement, le montant devant accompagner la demande.

Le port est à la charge de l'acheteur; les expéditions ne peuvent se faire par la poste qui n'accepte que des envois d'un poids maximum de 1000 grammes.

Bruxelles. — Imp. J. SANNES, rue Montagne des Aveugles, 7.



Abonnement par année :

| | |
|--------------------------------|------|
| BELGIQUE | 4-00 |
| AUTRES PAYS D'EUROPE | 6-00 |
| PAYS D'OUTRE-MER | 6 00 |
| LE NUMÉRO | 0-50 |

ON S'ABONNE CHEZ J.-B. MOENS,
7, Galerie Portier, Bruxelles.

Les correspondances doivent être adressées
Rue de Florence, 42, (Avenue Louise).
Les lettres non affranchies sont rigoureusement refusées

EN PUBLICATION CHEZ LE MÊME
LE TIMBRE FISCAL
journal trimestriel illustré.

Abonnement par année :

| | |
|---------------------|------|
| BELGIQUE | 3-00 |
| ÉTRANGER | 4 00 |
| LE NUMÉRO | 1-00 |

Chronique.

SAMOA.



Dans l'archipel de la Polynésie, au nord de celui de Tonga-Tabou ou des Amis, se trouvent les îles Samoa, au nombre de dix. Elles sont également appelées Hamoa ou des Navigateurs. Elles viennent se révéler à nous par l'émission de timbres au type ci-contre, lesquels nous sont venus par M. Herrmann à qui nous devons déjà bon nombre de renseignements fort intéressants. Il n'y a qu'un seul type, mais trois valeurs. L'impression est en couleur sur papier blanc avec piquage 12 1/2. L'inscription dit assez que MM. les Anglais ont passé par là :

- 1 penny, outremer.
- 3 — rouge vif.
- 6 — violet vif.

CAP DE BONNE ESPÉRANCE.

Sur le dire d'un de nos correspondants, nous avons annoncé il y a quelque temps l'apparition d'un timbre 1/2 penny, provisoire, surcharge sur le 1 penny ; on nous écrit de cette colonie que ce timbre n'a jamais existé et qu'il est inconnu à la poste. Qui croire ? La communication du timbre trancherait la question.

CABOUL.

Au type 1875-76 nous avons reçu les 2 et 4 shahis mauves venant confirmer en partie ce que nous écrivions (n° 176) que toute la série devait exister. Reste à trouver les 8 sh. et 1 rupie :

- 2 shahis, mauve.
- 4 — —

Au type 1876-77, il nous vient le 1 sh. jaune. On n'a pu nous dire dans quelle partie du Royaume il était usité. De même que pour les autres couleurs, il doit également exister les 2, 4, 8 sh. et 1 rupie.

- 1 shahi, jaune.

ÉTATS-UNIS DE COLOMBIE.

Le 10 centavos actuel nous arrive avec le papier uni :

- 10 centavos, bistre.

RAWUL PINDJEE (PENDJAB).



Rawul Pindjee est la station militaire la plus avancée au N.-O. que possède l'armée britannique dans le Pendjab. Par suite d'entreprise privée, il s'est établi à Rawul Pindjee une poste faisant le service entre cette ville et Murree (Hill station) située à 40 milles anglais dans les montagnes où la même maison a une succursale. Des courriers partent chaque jour à 4 heures de l'après-midi et la correspondance est remise à destination le lendemain à 8 heures du matin.

Pour éviter les désagréments qu'elle pourrait s'attirer en faisant une concurrence à la poste du gouvernement, cette poste renferme les lettres qu'on lui confie dans des enveloppes portant le timbre ci-haut, appliqué dans l'angle droit supérieur, sans distinction de couleur de l'enveloppe ou du papier. Sa valeur est de 8 annas. Il est permis de faire insérer dans l'enveloppe une autre pour la réponse, mais c'est la poste qui se charge de ce soin, les enveloppes ne se délivrant pas au public.

Outre le service des lettres, cette maison a l'entreprise du transport des voyageurs entre ces deux villes. Ces détails nous sont fournis par M. Philbrick qui nous remet cette enveloppe sur papier blanc et azuré bâtonné :

8 annas, noir sur blanc.
8 — — — azur.

NORWÈGE.

La carte 5 öre, sans surcharge, est en usage. Le cadre est formé d'un dessin tant soit peu plus large que celui des cartes en skilling. Il y a comme à la carte 6 öre, un tremblé (ligne ondulée) à l'intérieur du cadre; le 40 öre a un filet. Pas plus que les 6 et 40 öre, cette carte ne porte le mot *Til*.

5 öre, outremer.

La carte 5 öre, avec surcharge, se rencontre :
1° sur carton, 2° sur papier blanc.
5 öre, outremer et noir.

Drontheim. Les timbres de 1872 ont reçu une surcharge en chiffre indiquant la nouvelle monnaie (öre) adoptée par ce pays :

| | | | | | | | | |
|----|----------|------|---|----|---------|---|----|-------|
| 12 | skilling | bleu | a | le | chiffre | 2 | en | noir. |
| 2 | — | vert | — | 1 | — | — | — | — |
| 2 | — | — | — | 4 | — | — | — | — |
| 2 | — | — | — | 8 | — | — | — | — |

D'après ce que nous remarquons, le 1/2 sk. a dû être regravé, le type n'étant pas semblable dans ses détails à celui de 1872. Les fleurons des angles sont plus grands, mais par contre les inscriptions sont plus petites, sauf celles de l'ovale où on constate le contraire.

Au moment de mettre sous presse, nous recevons ce timbre et le 1 skilling sans surcharge, tous deux annulés et au 2^{me} type :

1/2 skilling, bleu.
1 — — rose.

TRANSVAAL.

Quelques variétés nouvelles nous étant arrivées, nous allons résumer ce que nous connaissons avec la surcharge V. R. TRANSVAAL :

Surcharge noire.
1 p., 3 p., 6 p., 1 sh., non dentelés.
3 p., 6 p., percés en ligne.

Surcharge rouge.
6 p., 1 sh., non dentelés.

Surcharge noire renversée.
6 pence, non dentelé.

SHANGHAI.

Le 20 cash nous est parvenu en trois nuances distinctes : mauve pâle et vif, lilas pâle et vif et outremer. Ces variétés de nuance ne sont que le résultat de tirages irréguliers et non de changements :

20 cash, mauve pâle et vif.
20 — lilas pâle et vif.
20 — outremer.



La carte l'andarcen ne pouvait rester en usage en présence de l'adoption d'une monnaie nouvelle, aussi a-t-elle été remplacée par une autre de 20 cash au fac-simile. Le type du timbre en a été refait.

On lit en haut : SHANGHAI, P. O.; autrefois on pouvait lire avec un peu de bonne volonté SHANGHAI, *g* au lieu de *e* comme à la carte actuelle.

Les inscriptions et la dimension de la nouvelle carte n'ont pas été changées. Il n'y a que les ornements des angles.

Impression sur carton blanc :

20 cash, orange brun.

1600 cash valent, nous écrit-on, un tacl, lequel a la valeur de fr. 7-50.

En réponse à ce que nous avons dit du 1 candareen carmin, on nous en envoie un exemplaire: preuve qu'il existe bien. Mais par malheur le timbre en communication n'est qu'un essai dont le tirage a eu lieu, non par report comme cela s'est fait jusqu'ici, mais sur la matrice même. De plus, le piquage est 12 1/2 au lieu d'être 12 ou 13 qu'ont toujours eu les timbres de Shanghai.

Pour expliquer ces différences, on nous dit que le tirage a eu lieu à Shanghai, ce qui est du reste de toute impossibilité, les planches se trouvant à Londres. N'en trouvons-nous pas la preuve dans toutes ces émissions provisoires qui ont surgi ces derniers temps, par suite, dit-on, de l'insuffisance de la valeur principale 1 candareen? Et n'avons-nous pas encore une autre preuve lorsque nous nous trouvons en présence de timbres gravés à Shanghai pour les cartes 1 candareen et 20 cash, dont le tirage est local celui-là?

Si donc les planches se trouvaient à Shanghai, comme on nous l'affirme, n'aurait-on pas commencé par en utiliser la gravure, pour les cartes d'abord, et n'aurait-on pas ensuite imprimé des timbres 1 candareen, si cette valeur manquait réellement? bien au contraire, on nous gratifie de toutes ces émissions provisoires, qui finiront par devenir suspectes pour tous, comme elles le sont pour nous, en voyant se produire la veille de l'émission d'une série nouvelle, quatre timbres provisoires, sans compter le 1 candareen carmin qu'on veut faire passer dans le tas comme n'ayant eu cours qu'un seul jour!

CHINE.

On mande du *New-York Herald* par la voie de San-Francisco, 1^{er} octobre, que le gouvernement chinois a le projet de réorganiser une partie de son service postal, dont la direction serait confiée à des étrangers déjà investis de l'administration des douanes. Les timbres-poste ont été, dit-on, déjà commandés en Angleterre.

JAPON.

Il nous arrive deux types nouveaux de 10 et 45 sen que nous reproduirons le mois prochain.

10 sen. Armes au centre d'un ovale surmontées d'une étoile rayonnante; autour une inscription en caractères japonais; dans les angles, entre le cadre extérieur et l'ovale, un fer à cheval et un fouet..., en haut, dans le cadre: JAPANESE EMPIRE; en bas: TEN SEN, de chaque côté: POST.

45 sen. Armes entre des branches, avec pleine lune (?) au-dessus; inscriptions japonaises dans l'ovale et quartier de lune à gauche et feuilles de Paulownia à droite; en haut, dans l'angle gauche, IMPERIAL POST sur deux lignes et à droite: JAPANESE POST également sur deux lignes; en bas, la valeur: 45 SEN 45. La valeur de ces timbres est en chiffres *kouwen* dans l'ovale.

Impression de couleur sur papier blanc: piqués 10 et 10 1/2.

10 sen, bleu ciel, piqué 10.

45 — carmin, — 10 1/2.

BELGIQUE.

La carte de service sans indication de ministère nous vient imprimée en bleu sur blanc avec le mot *Belgique* en cintre, au-dessus des armoiries.

Les cartes actuelles, au lieu d'être mauves, ont été imprimées en violet; aujourd'hui elles sont lilas foncé.

5 cent., violet.

5 — lilas foncé.

BRÉSIL.

On y attend l'apparition d'un timbre 260 reis pour l'affranchissement des lettres de l'Union postale et le fameux 300 reis jaune et vert, attendu depuis si longtemps par les populations et que nous avons reproduit n° 129.

HONDURAS (RÉPUBLIQUE).

On a annoncé il y a quelque temps des timbres lilas 2 reales. En réponse à une lettre que nous avons adressée à un de nos correspondants de ce pays, on nous informe qu'il n'y a pas d'autres timbres que ceux de 2 reales, *rose et vert* et que leur emploi à tous deux est exactement le même: *C'est question de goût*, paraît-il!

M. Lubkert nous dit avoir reçu le 2 reales vert avec la surcharge en caractères italiques: *por un*, ce qui est la valeur réelle de ce timbre et du 2 reales rose (voir *Timbre-Poste*, 1866, n° 41).

On nous avise qu'il y aura prochainement une émission de timbres de diverses valeurs et des cartes postales.

LUXEMBOURG.

Depuis le 1^{er} octobre, la poste se charge des encaissements jusqu'à 100 fr. Elle a créé à cette occasion des enveloppes-mandats semblables à celles de Suisse. Le timbre 30 centimes est imprimé à droite, dans l'angle inférieur, la formule à l'impression noire.

30 centimes, violet sur blanc vergé.

VICTORIA.

De la série des timbres chemin de fer décrite au dernier numéro, il existe en outre:

1/2 (penny?) noir.

CANADA.



M. Fouré nous fait remarquer que le 3 cents ci-contre a été imprimé exceptionnellement sur papier vergé. Nos recherches infructueuses parmi les timbres d'autres valeurs, de cette émission, nous font supposer qu'il n'y a eu que le 3 cents imprimé sur ce papier :

3 cents, rouge foncé.

GUYANE ANGLAISE.

Au piquage 15, M. de Ferrari nous signale :

12 cents, lilas pâle.

Nous extrayons d'une de nos correspondances, les lignes suivantes :

« Il circule en ce moment des timbres faux de Guyane 1856, oblongs, 4 c. rouge. Ils sont admirablement faits ; néanmoins on voit que c'est un report lithographique et de plus, la couleur est rose au lieu de rouge-sang ; la signature est bien différente des timbres authentiques. Ils sont oblitérés à la grille de Demerara et à la date 1856. Nous sommes évidemment en présence d'un audacieux faussaire qui a pu par faveur obtenir à la poste de Demerara de faire oblitérer ses contrefaçons avec l'ancienne grille et il est vraisemblable que nous n'allons pas tarder à voir paraître le 4 c. bleu. »

Nous ne voyons pas pourquoi la poste de Demerara oblitérerait des timbres faux. Une marque d'annulation n'est pas chose si difficile à faire et si coûteuse pour faire reculer un faussaire. Qui peut plus, peut moins.

SUISSE.

L'Ami des timbres publie l'énigmatique nouvelle suivante :

Les timbres-télégraphe viennent d'être modifiés comme suit :

| | |
|----|------------------------|
| 5 | centimes, noir carmin. |
| 10 | — rouge. |
| 25 | — gris. |
| 50 | — bleu. |
| 1 | franc, vert. |
| 3 | — brun clair. |
| 20 | — rose. |

On croirait ainsi que les timbres ne sont plus imprimés en deux couleurs. Point du tout. Oyez plutôt :

« Indépendamment de l'impression à deux couleurs, il se trouve dans la pâte du papier de chaque timbre une empreinte consistant dans la croix fédérale entourée d'un double anneau ovale.

Si les timbres sont imprimés en deux couleurs, où est la modification ? les couleurs annoncées plus haut ayant toujours été les mêmes, sauf le 3 francs dont le changement a été annoncé il y a des mois. Quant au 5 centimes noir-carmin, nous supposons que c'est noir et carmin. Le filigramme renseigné a toujours existé.

Un jet de lumière, S. V. P.

COLONIES FRANÇAISES.

M. Clédat a signalé le 1 centime vert *non dentelé*.

1 centime, vert.

ROUMANIE

La carte signalée le mois dernier n'est plus ! Nouveau tirage par groupe de quatre, celles de droite renversées ; papier blanc épais :

3 bani, rouge.

ESPAGNE.

M. Thuillier nous dit que le timbre 4/4 c. de p. vert avec couronne *murale* a été remplacé par un autre avec la couronne *royale* comme le timbre bleu, même valeur, de 1872. Il en diffère par les détails, le type ayant été regravé.

4/4 c. de p. vert.

WURTEMBERG.

Nous avons obtenu les cartes-correspondance et mandats de service suivants :

Cartes, 1 kreuzer. De l'émission février 1875 sans cadre, avec inscriptions noires. Le timbre 1 kreuzer est surchargé en noir d'un grand timbre rond de 40^{mm} de diamètre, avec l'inscription : *Kön. Wurt. postdirection* et armes au milieu. Il y en a avec différentes surcharges sur les lignes réservées à l'adresse :

1^o *Königl. Post*, et plus bas :

Post-Dienst, Sache.

2^o *R. Postamt*, et plus bas :

Post-Dienst, Sache.

3^o *R. Telegraphenstation*, et plus bas :

Dienst, Sache.

Cette dernière carte a les inscriptions et le timbre rond en surcharge violet.

Les suivantes ont pour surcharge un timbre rond aux mêmes armoiries, mais d'une dimension plus grande de 5^{mm} ; autour est l'inscription *Druckmaterial Verwaltung für die R. W. Verkehrs Anstalten*, et sur les lignes réservées à l'adresse : *Königl.* et plus bas *Dienst, Sache* en noir. Il existe :

Cartes avec cadre, émission de 1874, *Königlich*, sur une longueur de 25^{mm} et *An grand*.

1 kreuzer, vert.

2 — jaune, violet-rouge.

La même, mais avec *An* en petites lettres.
2 kreuzer, brun rouge.

Carte sans cadre, émission de février 1875, sans cadre et inscriptions noires :
2 kreuzer, lilas.

Des *Post packet adresse* officiels, nous avons, outre celui que nous avons signalé et catalogué sous le n° 1800, un autre avec le timbre et les inscriptions en surcharges rouges. Au-dessus de *Post packet adresse*, le mot : *Noth* et sur le talon, une inscription sur quatorze lignes.

Le seul *carton mandat* que nous ayons, est de 14 kr. Le timbre de surcharge est le même que celui du *Post-packet adresse* ; en dessous : *contrôle* et sur la ligne de l'adresse : *Aus-Postanweisungen pro monat*. La valeur : fl. kr. est surchargée de la nouvelle monnaie *M. Pf.* en noir.

RUSSIE.

Nougorod (Novgorod). Les timbres actuels, émis en 1875, ont subi une légère modification dans le chiffre 5 qui a été changé et qu'on a fait suivre d'un gros point comparativement aux timbres précédents qui l'avaient d'une façon imperceptible. La première des deux variétés a le chiffre avec trait horizontal maigre et assez prolongé; la deuxième a au contraire ce trait beaucoup plus court :
5 kop., noir sur rouge foncé.

Les feuilles ont trois rangées horizontales de dix timbres.



Louga (St-Petersbourg). Le timbre rond, connu depuis 1871, a enfin un successeur qui se présente dans des proportions réduites. Les armoiries sont les mêmes, quoique refaites, la couronne est moins large et plus élevée, les caractères d'inscriptions ont les lettres plus rapprochées, enfin le timbre est festonné à bords bleus.

Impression en relief et couleur sur papier blanc gaufré.

Outremer (5 kop.).

La valeur du timbre primitif n'était pas de 2 kop., mais de 5 kop. : c'est encore celle qu'il a aujourd'hui.

Rostoff sur Don (Ekaterinoslaw). Nouvelle gravure du timbre actuel, mais toujours dans le même goût. L'ovale était d'abord formé de trois filets, dont un gros; puis de deux, dont un gros; il ne reste plus aujourd'hui que ce dernier. Les caractères sont plus grands; les lignes du fond plus espacées, enfin les chiffres des angles sont nota-

blement plus grands. Impression lithographique sur papier blanc uni :

5 kop., bleu, bleu foncé.

Kortschewa (Tver). Nouvelle gravure du timbre de 1876, avec chiffres beaucoup plus grands :
2 kopecks, bleu.

Quelques renseignements sur Caboul et ses timbres.



Nous devons à l'obligeance de M. Philbrick les renseignements qui suivent :

Les timbres actuels de Caboul ont été émis en avril 1877. Il y en a quarante à la feuille : 25 de 1 shahi, 8 de 2, 3 de 4, 2 de 8 shahis et 2 de 1 rupie disposés comme ci-dessous.

| | | | | |
|---|---|---|-----|-----|
| 4 | 8 | 8 | 1r. | 1r. |
| 2 | 2 | 2 | 4 | 4 |
| 2 | 2 | 2 | 2 | 2 |
| 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |

Les 5 timbres de la rangée supérieure ont le millésime 1294 correspondant à 1876-77, de même que les 36^e, 37^e, 38^e et 39^e timbres de la dernière rangée. Les autres timbres portent l'abréviation 94.

Il en a été imprimé dans les couleurs.

Ardoise pour Peshawur.
Mauve — Kandahar.
Vert — Khoolum.
Noir — Jellahabad.
Serin — (?)

La création de ces différentes couleurs a pour but de connaître de suite l'origine de toute lettre qui pourrait être suspecte. C'est un vœu exprimé, paraît-il, par l'Emir, qui ignore peut être que le timbre à date du bureau expéditeur remplirait tout aussi bien ce but.

Quand on désire expédier une lettre par la poste, on en paye habituellement le port entre

les mains de l'employé qui, avant d'appliquer le timbre sur la lettre, en déchire préalablement une partie ; lorsque, par extraordinaire, on affranchit la lettre au moyen de timbres, l'annulation a lieu par un trait à l'encre rouge, bleue ou noire. On se sert toutefois depuis cette année d'un emporte-pièce de forme triangulaire pour enlever la partie gauche du timbre.

L'Emir qui n'est pas curieux, dit-on, mais qui cherche à s'instruire, fait ouvrir à la frontière de Caboul toute lettre venant de l'étranger...

The Coin and Stamps journal prétend que c'est à tort que nous avons parlé de l'Etat de Caboul. Nous voyons dans tous les livres que nous avons consultés, que Caboul est un Royaume. Depuis quand un Royaume n'est-il plus un Etat ?

Kandahar, Peshawur, Khoolum et Jellahabad ne sont pas non plus des provinces, ajoute notre confrère américain. Province est peut-être impropre, cercle administratif vaudrait sans doute mieux, chacune de ces villes ayant sous son administration le pays qui les entoure.

Kandahar était anciennement le siège du gouvernement transféré à Caboul depuis 1774.

Jellahabad est une ville forte formant avec les environs un cercle administratif du Royaume de Caboul.

Peshawur, ville d'Afghanistan, sur le Kaméh ou rivière de Caboul. Ville de grande importance avec fortifications modernes.

Khoolum, ville et district sur l'Amoor, près de Bolehara au N.-O. des montagnes.

Anciens timbres suisses (1).

Suite. — Voir le n° précédent.

On a vu (nos 171, 173 et 174 du *Timbre-Poste*) que les cantons de Zurich, Genève et la ville de Bâle faisaient usage de timbres depuis 1843 et 1845. Mais la loi du 4 juin 1849, fixant pour la première fois une taxe uniforme pour tout le territoire de la confédération, ne dit rien d'une émission de timbres ; et pourtant, par l'ensemble de la nouvelle organisation postale, il est évident que le service des timbres cantonaux devait cesser avec la mise en vigueur de cette loi, soit à la fin de septembre de la même année.

Les directions de Genève et Zurich ont donc sollicité l'autorisation de la direction des postes fédérale, de pouvoir continuer à se servir de timbres, pour l'affranchissement des lettres, ce qui

leur fut accordé à la condition de remplacer le type existant, par un autre aux armes de la Confédération Suisse.

C'est à Genève que parurent les premiers nouveaux timbres, dont nous allons d'abord nous occuper ; ceux de Zurich suivirent de près.

POSTE LOCALE DE GENÈVE.

C'est ici que viennent prendre place les soi-disant timbres de Vaud et Neuchâtel, qui n'ont pas vu le jour ensemble ou à la même époque, mais forment des émissions différentes. Ils remplacent les timbres existant dans le canton de Genève, tout en laissant au public la faculté de se servir des timbres du canton qu'il possède, ainsi que le prouve la lettre rencontrée par M. Moens dont il est question n° 71 de ce journal et portant un 3 centimes vert foncé, oblitéré 24 avril 1852.

Il n'est guère facile de préciser l'époque où les timbres de la poste locale de Genève furent employés pour la première fois. Les journaux de l'époque sont muets à cet égard et les archives postales ne contiennent aucune indication ni renseignement quelconque. On peut cependant fixer leur entrée en usage, d'après les dates relevées sur des lettres. Un 4 centimes a été rencontré par M. Moens, portant l'oblitération : 2 décembre 1849, qui prouve surabondamment que ces timbres ont été créés en conséquence de la nouvelle organisation postale et du vide qu'elle laissait à son début, en ce qui concerne le service des timbres. Les timbres n'étaient donc que provisoires ou intermédiaires et facilement on peut admettre que l'endroit de leur émission était aussi celui de leur fabrication. M. Durheim, qui peu de temps après fut chargé de l'impression des *Orts post* et *poste locale* 2 1/2 rap. et des timbres Rayon I, II, III, consulté par nous à ce sujet, partage entièrement notre avis.

Ne pouvant plus porter la dénomination du canton et leur taxe spéciale, soit cantonale, soit locale, ces nouveaux timbres, bien que de dessins différant entre eux, montrent un air d'ensemble, un air de famille, par les armes de la Suisse et les couleurs nationales : croix blanche sur fond rouge.

Les timbres émis à Genève sont de deux valeurs : 4 et 5 centimes, monnaie de Genève, au titre français. Il a été émis d'abord un 4 centimes vers novembre, octobre peut-être, de 1849. Son emploi s'est étendu jusqu'à l'augmentation de la taxe locale qui doit avoir eu lieu vers le commence-

(1) Tous droits réservés.

ment de 1850, ainsi qu'il résulte également d'un timbre 5 c. qui a été vu oblitéré 4 mars 1850. Pour baser cette hypothèse, il suffit de jeter un coup d'œil sur l'ensemble des timbres parus jusque-là à Genève.

Le 30 septembre 1843, Genève inaugurerait le système des timbres-poste par son timbre double de 10 c. pour la taxe cantonale, divisible en deux parties de 5 c. pour la taxe locale.

En avril 1844 ces taxes furent réduites de 10 à 8 c. pour le canton et de 5 à 4 c. pour le service local.

Le 1^{er} avril 1843, on émit un nouveau timbre, valeur nominative 5 c., mais qui se vendait 4.

Le 27 février 1846 parut l'émission d'enveloppes à 5 c., avec cet avis qu'elles se vendaient 5 c. et les timbres 4 c.

La véritable taxe locale était donc depuis longtemps portée à 4 centimes, ce qui explique parfaitement l'émission du timbre provisoire de cette valeur. Ce fut quelques mois après que la taxe fut remise à 5 centimes, ce qui démontre suffisamment que les deux valeurs appartiennent bien à deux émissions différentes. Le peu d'emploi du 4 c. explique aussi sa rareté.

Emission de novembre (?) 1849.

Timbre lithographié en noir sur papier blanc. Au centre les armes de la Suisse, croix d'argent (blanche) sur champ de gueules (rouge), renfer-



mées dans un cor de poste; en haut: *Poste locale*; en bas, la valeur: 4 c. On remarque que le coin gauche supérieur est inachevé, ce qui permet de

rejeter comme faux les timbres qui n'ont pas cette particularité:

4 centimes, noir et rouge.

Emission de mars 1850.

C'est, ainsi que nous venons de le dire, par suite d'un changement de taxe que le timbre de 5 c. fut émis. Le type est semblable au timbre précédent, mais il existe un certain nombre de variétés par le chiffre-valeur. On s'est servi de la planche du 4 c. sur laquelle on substitua le chiffre 5 à chacun des timbres, au moyen d'encre chimique, mais d'une façon assez imparfaite, des traces du 4 se retrouvant encore sur certains timbres de 5 centimes. Nous avons rencontré huit variétés de chiffres, mais il est certain que le nombre doit en être plus élevé. Cette substitution d'un chiffre à un autre est encore une preuve que les deux

timbres n'ont pas été émis simultanément, mais bien l'un après l'autre:

5 centimes, noir et rouge.

Ce timbre fut remplacé par le suivant, en 1851, mais de même que pour les timbres du canton de Genève, le public put utiliser ce qui lui en restait. Une lettre du 9 avril 1852, signalée par M. Moens, en est la preuve.

Emission de août 1851.

C'est le soi-disant timbre de Neuchâtel qui prend



la place des soi-disant timbres de Vaud en 1851. Nous donnons la date d'émission d'après l'oblitération rhomboïde, laquelle était prescrite comme seul mode d'annulation par la direction centrale, ordonnance du 1^{er} août 1851.

M. Moens a eu, dit-il, au de ces timbres oblitérés 11 août 1851, confirmant parfaitement la date annoncée par nous ici.

Le timbre cette fois est rectangulaire. Au centre, les armes de la Suisse dans un écu; en haut, sur une banderole: *Poste locale*; en bas: 5 centimes; le fond est couvert de vermiculures dessinées avec légèreté.

Impression noire sur papier blanc ou légèrement jaunâtre:

5 centimes, noir et rouge.

L'emploi de ce timbre cessa à la fin de l'année, par suite de la nouvelle loi postale en 1852; on en signale cependant encore sur des lettres du 21 février 1852.

On comprendra facilement l'émission de ces timbres en se rappelant qu'au moment de la mise en vigueur de la loi du 4 juin 1849, il n'existait pas encore de timbres fédéraux le 1^{er} octobre 1849; de même qu'il n'existait pas non plus d'union monétaire entre les divers cantons.

La continuation de l'ancienne taxe postale à Genève et pendant si peu de temps, n'était donc que transitoire et de minime importance. (Le canton de Genève n'a que 5 lieues dans sa plus grande longueur et 2 1/2 dans sa plus grande largeur.

(A continuer.)

A. SCHULZE.

Société Française de Timbrologie.

SEANCE DU 4 OCTOBRE 1877.

Présidence de M. Donatis.

La séance est ouverte à 8 1/2 heures. Après lecture du procès-verbal, il est donné connaissance de la correspondance.

M. Fernandez de Pasalagua transmet quelques nou-

veaux renseignements sur les timbres qu'il a précédemment fait connaître.

L'introduction du système décimal en Espagne se fait avec bien de la peine et l'on continue à compter en réaux. Le timbre de 1 réal (25 centimos) a pour objet de remplacer, par un seul timbre, le timbre-poste de 10 centimos et les deux timbres *Impuesto de guerra* de 5 et 10 centimos, total 25 centimos, que l'on devait appliquer sur les lettres. Remerciements.

M. de Bosredon fait connaître la liste des journaux américains adressés pour la Bibliothèque de la Société par MM. Tiffany et Gambs. Il apprend aussi qu'il prépare une *Bibliographie timbrologique de l'Italie* pour laquelle il a reçu de M. Léoni une Notice intitulée : *Bibliografia timbrologica dell'Italia*, etc., et diverses communications de MM. Diéna, Teodoro di L. Mayer et Vindrola.

Une lettre de M. C. P. J. von Vlierden traite la question des timbres non dentelés des Pays-Bas et démontre qu'excepté ceux de la première émission, tous ont été émis dentelés. Ceux qu'on peut rencontrer proviennent de timbres dentelés dont on a coupé la dentelure, ou de timbres d'enveloppes. Il en est de même des timbres de l'Inde Néerlandaise (1). Il envoie une carte ayant servi aux troupes de l'expédition d'Atchin. Ces cartes portaient en surcharge noire le mot *Specimen* dans un rectangle. — Remerciements.

M. Carreton dépose sur le bureau le décret du 8 septembre qui institue en France des timbres fiscaux des valeurs de 15 à 30 francs.

M. de Bosredon revient sur la lettre de M. Casey, examinée à la dernière séance et en fait connaître à nouveau les particularités.

La Société décide qu'elle autorise la Société américaine à faire traduire les articles de son Bulletin, mais seulement à partir de la publication du 1^{er} n° d'un bulletin particulier ; que cette permission ne constitue pas un privilège exclusif ; qu'elle sera subordonnée au consentement de l'auteur du travail.

La question des faux timbres est encore réservée.

Une courte discussion est soulevée à l'occasion des cartes-dépêche-réponse, par suite de la lettre de M. Stroobant insérée au *Timbre-Poste*.

En l'absence du rapporteur, la discussion du Catalogue est remise à la séance prochaine, et la séance est levée à 10 heures.

(1) Nous ne savons à quel propos on vient nous remettre l'A. B. C. sous les yeux, personne n'ayant jamais contesté que les timbres des Pays-Bas avaient été émis autrement que dentelés depuis 1864. Nous comprenons moins encore que la Société Française de timbrologie se fasse l'écho d'une... démonstration aussi peu... démonstrative que celle de M. von Vlierden, la plupart des membres de cette société ayant dans leur album des groupes de plusieurs timbres ensemble, comme dirait un photographe d'ici, que nous leur avons fourni. Ces groupes de timbres non dentelés indiquent clairement qu'ils n'ont pas eu le piquage enlevé ou qu'ils ne proviennent pas d'enveloppes coupées dont il n'y a du reste que deux valeurs.

N. D. L. R.

VIENT DE PARAÎTRE :

ALBUM ILLUSTRÉ

POUR

TIMBRES-POSTE & TÉLÉGRAPHE

par J.-B. MOENS.

ONZIÈME ÉDITION, CONTENANT 1555 TYPES ET 95 ARMOIRIES.

L'édition présente est établie sur un plan nouveau. Les valeurs et couleurs des timbres sont indiquées au-dessus de la place qui leur est réservée; un type fait connaître l'émission.

| | |
|--------------------------------|----------|
| Reliure pleine toile | Fr. 6.00 |
| — — 1 fermoir | » 6.50 |
| — — 2 fermoirs | » 7.00 |
| — maroquin, 2 — | » 15.00 |

Avec feuille blanche intercalée à chaque pays ou

Avec 100 pages blanches à la fin du volume et pouvant servir aux timbres fiscaux.

| | |
|--------------------------------|-----------|
| Reliure pleine toile | Fr. 8.00. |
| — — 1 fermoir | » 8.50. |
| — — 2 fermoirs | » 9.00. |

On n'envoie pas contre remboursement, le montant devant accompagner la demande.

Le port est à la charge de l'acheteur, fr. 1, à ajouter au prix des albums de 6.50 et 7 fr., les seuls qui, par leur poids, peuvent être expédiés par la poste.

Catalogue prix-courant de timbres-poste, essais divers, timbres-télégraphe, timbres fiscaux, timbres de chemin de fer et autres. Joli volume in-18 de 416 pages avec couverture de luxe, illustré d'un nombre considérable de gravures (2250) imprimées séparément et dans le texte.

PRIX : FR. 5.50 (FRANCO)

Timbres de Naples et de Sicile, par J.-B. Moens, 2^e édition. Joli volume in-18, illustré de 19 gravures sur bois et imprimé à 108 exemplaires sur papier de Hollande.

PRIX : FR. 3 FRANCO.

Les brochures suivantes sont en préparation.

TIMBRES DU PÉROU.

TIMBRES DU LUXEMBOURG.

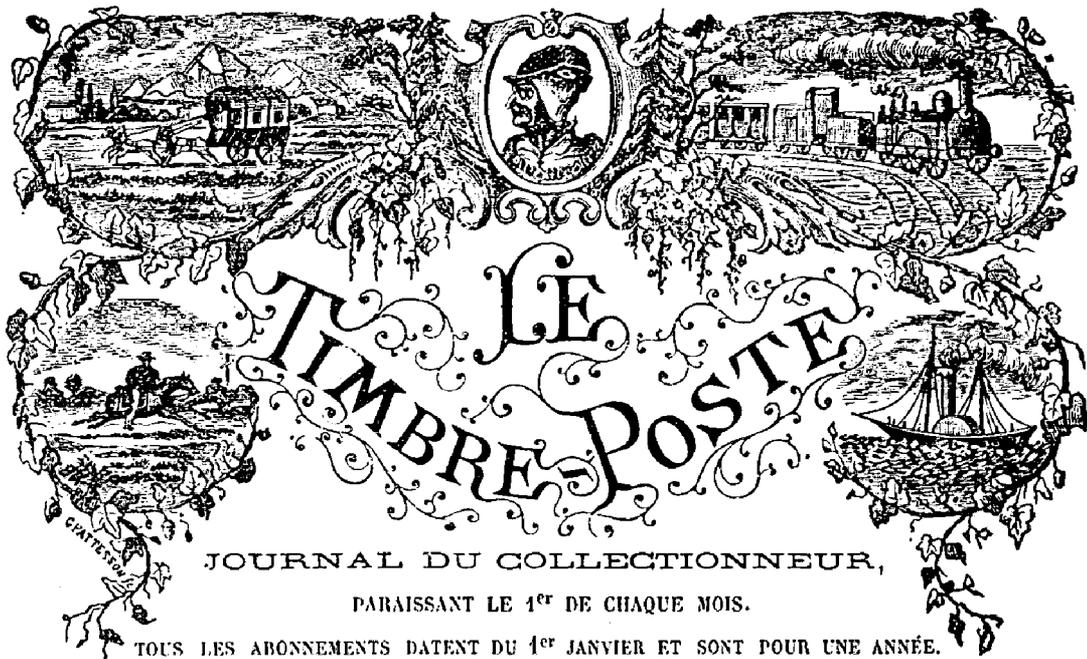
TIMBRES DE JUMMOO ET KASHMIR.

LES TIMBRES-POSTE RURAUX

DE RUSSIE

Vol. in-18, illustré de 130 grav., fr. 2.50 (franco).

Bruxelles. — Imp. J. SANNES, rue Montagne des Aveugles, 7.



Abonnement par année :

| | |
|--------------------------------|------|
| BELGIQUE | 4-60 |
| AUTRES PAYS D'EUROPE | 5-00 |
| PAYS D'OUTRE-MER | 6 00 |
| LE NUMÉRO | 0-50 |

ON S'ABONNE CHEZ J.-B. MOENS,
7, Galerie Hortier, Bruxelles.

LES correspondances doivent être adressées
Rue de Florence, 42, (Avenue Louise).

Les lettres non affranchies sont rigoureusement refusées

EN PUBLICATION CHEZ LE MÊME
LE TIMBRE FISCAL

Journal trimestriel illustré.

Abonnement par année :

| | |
|---------------------|------|
| BELGIQUE | 3-00 |
| ÉTRANGER | 4 00 |
| LE NUMÉRO | 1-00 |

Chronique.

GUATÉMALA.



Une série de nouveaux timbres vogue en ce moment vers ce pays. L'envoi en a été fait fin octobre dernier de Paris, où le type a été gravé. On a fait agir, dit-on, certaines influences, à l'effet d'obtenir ces timbres avant leur arrivée là-bas. Est-ce bien d'après certaines influences qu'une

partie de timbres a été distraite de l'expédition ? Nous ne savons. Toujours est-il que les collectionneurs seront servis avant le public de Guatémala.

Le type, un peu placard, est assez bien gravé, mais le tirage en est défectueux. Qu'aurons-nous plus tard, lorsque les imprimeurs de Guatémala s'en mêleront ?

Au centre d'un ovale est le buste d'une Indienne avec plumes sur la tête ; en haut, de chaque côté, des quetzals, lesquels existent dans les armoiries du pays et sont posés sur une charte déroulée ; en-dessous, la valeur en chiffres.

Impression de couleur sur papier blanc, piqués 13 1/2 :

- 1/2 real, vert.
- 2 — carmin.
- 4 — violet vif.
- 1 peso, ocre jaune.

AUSTRALIE DU SUD.

Outre la surcharge TOOLATE, il y a en plus des valeurs déjà indiquées :

9 pence, lilas.

NOUVELLE-ZÉLANDE.

Mentionnons sur papier azuré, le 3 pence brun de 1874 que nous signale M. Philbrick :

3 pence, brun.

INDES ANGLAISES.

L'enveloppe actuelle a le papier blanc au lieu

d'être azuré. Même dessin qu'autrefois, à la patte de fermeture :

1 anna, brun.

MEXIQUE.

M. Huin nous a fait voir, sur papier uni, le 50 centavos, imprimé en vert-bronze :

50 centavos, vert-bronze.

BELGIQUE.

L'administration des postes se dispose enfin à nous donner les bandes timbrées attendues depuis si longtemps par..... les collectionneurs.



Nous venons d'en voir le type qui brille par une insignifiance des plus marquées. Nous en régalons ici nos lecteurs. Un chiffre dans un ovale surmonté d'une couronne, avec

le mot : *Postes* à gauche; *Belgique* à droite et *centime* en dessous, voilà en quoi se résument tous les avantages physiques du nouvel élu.

Il y aura deux valeurs de timbres : 1 et 5 centimes. Deux dimensions de bande seront offertes au public : 4 et 6 centimètres en hauteur sur 35 de largeur. Les feuilles se payeront 5 centimes de plus que la valeur nominale; elles sont divisées en deux parties de 15 ou 10 timbres, suivant la hauteur de la bande, soit en tout 30 et 20 timbres à la feuille.

L'estampille occupe à peu près le tiers de la bande, vers la droite; du côté gauche, une inscription en lettres majuscules anglaises : *Administration des Postes*, répétée deux fois de bas en haut; enfin un avis placé, soit à droite, soit à gauche suivant le côté de la feuille, indique que « le timbre cesse d'être valable s'il est détaché de la bande. » Un trait de la couleur du timbre marque où la séparation doit avoir lieu.

Comme l'argent est le fonds qui manque le moins en Belgique, un type a été gravé pour chaque valeur, calquant l'un sur l'autre.

Impression de couleur sur papier blanc :

1 centime, vert.

5 — roux.

Dans les conditions où les bandes sont présentées au public, le succès en est aussi assuré que les enveloppes, dont personne ne fait usage. Non-seulement celles-ci se payent fort cher, 1 centime en sus pour l'enveloppe, mais encore ne peut-on utiliser sur d'autres lettres le timbre qu'on a bel et bien payé, si pour un motif quelconque l'enveloppe tombe sans emploi. Nous serions curieux de savoir quel serait le grand inconvénient qu'il

y aurait à pouvoir se servir du timbre d'enveloppe, ailleurs que sur l'enveloppe officielle. Pour notre part, nous n'en voyons aucun, les timbres employés étant tous oblitérés.

Il nous paraît donc que l'administration des postes ferait preuve de haute sagesse, en rapportant cette décision, tant pour les bandes timbrées que pour les enveloppes.

PAYS-BAS.

Les journaux de ce pays annoncent que de nouvelles cartes seront incessamment mises en circulation.

Elles portent le timbre de 1876 à droite et auront en plus que les cartes supprimées les armes du pays : lion dans un écusson posé sur un manteau d'hermine et surmonté de la couronne royale. Par contre, le cadre est supprimé.

2 1/2 cent, violet.

CEYLAN.



Deux nouvelles valeurs ont été mises en circulation par suite de l'adhésion de cette colonie à la convention postale de l'Union.

Le type représente l'effigie de Victoria regardant à gauche et placée dans des cadres différents. L'insignifiance de ces timbres et principalement de leurs cadres indiquent clairement que MM. De la Rue ont épuisé leur imagination.

Impression couleur sur papier blanc, filigranne et couronne, piqués 14 :

32 cents, gros bleu.

64 — brun-rouge.

TERRE-NEUVE.

Les 1 et 3 cents, au lieu d'être piqués, sont maintenant percés en ligne. Est-ce comme amélioration ?

1 cent, brun.

3 — bleu.

GRANDE-BRETAGNE.

M. Diena nous a montré un timbre-télégraphe 2 sh. brun, de la Compagnie « United Kingdom Electric. » Le type est semblable aux timbres de la 2^e émission :

2 shillings, brun.

Il nous arrive une 4^e variété de la carte 1/2 p. rose sur blanc avec les lettres en caractères plus grands que les autres variétés :

1/2 penny, rose.

DANEMARK.

Le *Stamp Journal* écrit qu'une nouvelle ligne de chemin de fer a été ouverte entre Silkeborg et Herning le 28 août dernier et qu'un timbre a été émis à cette occasion, pour l'affranchissement des paquets par cette ligne. C'est le type de « De Danske Statsbaner » en brun avec changement de nom. Papier blanc avec filagramme J. F. J., piqué 43 :

20 öre, brun.



L'administration des postes se propose d'émettre des timbres au fac-simile, pour l'établissement projeté d'une caisse d'épargne.

D'après le projet, les timbres serviraient à simplifier la comptabilité dans les bureaux de poste et faciliteraient l'épargne aux classes peu aisées. Le versement minimum étant d'une « krona », les timbres seraient achetés aux bureaux de poste qui en vendraient de différentes valeurs et qui seraient placés dans le livre de l'épargnant, en attendant que la somme totale des timbres ait atteint une « krona. »

Les essais que nous avons vus sont de couleurs variées : la moitié d'un angle à un autre, dans le sens oblique est d'une couleur, tandis que l'autre moitié l'est d'une autre couleur. Nous avons :

- 10 öre, rose et gris — gris et rose.
- 10 — rose et brun — brun et rose.
- 10 — brun et gris — gris et brun.
- 10 — noir.

TRANSVAAL.

Le 6 pence bleu a été imprimé sur papier rose, percé en lignes et non percé. L'exemplaire qu'on nous envoie sur un fragment de lettre, a la surcharge renversée.

Pourquoi n'imprimerait-on pas toutes les autres valeurs sur le même papier ? Quand on voit tout en rose, on prétend qu'on est heureux : c'est le moyen de faire oublier l'ancien régime aux nouveaux sujets de S. M. Britannique.

Le 1 sh. vert non dentelé, nous est remis coupé en biais et ayant servi comme 6 pence. La sur-

charge est noire, l'exemplaire adhère encore à la lettre :

- 6 pence, indigo sur rose, percé.
- 6 — bleu foncé — non dentelé.
- 1/2 sh. vert sur blanc.

Il circule des 6 p. brun-rouge, 2^e type, qu'on présente comme timbres officiels. L'oblitération rappelle les carottes du graveur de ce timbre. Nous croyons qu'ils n'ont aucune valeur.

On nous écrit au dernier moment :

« Méfiez-vous des Transvaal 6 p. brun qui viennent de Berlin. La fabrique de cette « rareté » est à Klostock. Les petits « jobbers » de la bourse aux timbres à Berlin se sont chargés du commerce de ce timbre, qu'ils achètent 40 pennig pour le revendre à l'étranger 2 et 3 marks. »

INDE NÉERLANDAISE.

L'introduction des enveloppes timbrées vient d'avoir lieu dans cette colonie hollandaise. Au format ordinaire, nous avons avec le timbre à droite :

- 10 cent, roux, papier blanc uni.
- 25 — violet, — —

Le type est celui des timbres-poste.

VICTORIA.

On n'a pas encore signalé, pensons-nous, au type Victoria, tête laurée, le 2 pence, lilas, émis en 1866, avec le filagramme : SIX PENCE. Il s'en trouve un exemplaire dans la collection de M. Philbrick :

2 pence, lilas.

Le même nous dit posséder les timbres de franchise, imprimés en bleu, savoir :

- Minister of Public Instruction.
- Solicitor General.
- Commander of H. Ms Land Forces.
- — Sea —
- Coll Commanding Royal Artillery
- Governor of Victoria.

Le timbre 5 sh. est aujourd'hui imprimé en bleu outremer et rouge.

5 shillings, outremer et rouge.

LOMBARDIE.

Nous signalons à titre de curiosité et à l'effet de provoquer des renseignements, trois timbres 5 soldi, 1861, portant un chiffre en surcharge sur la valeur. Le premier a un 3, le deuxième un 6, chiffres blancs dans un petit octogone; le troisième a le chiffre maigre 30, de 12^{mm} de haut et un mot en dessous qu'il n'est pas possible de déchiffrer, ce mot ayant été appliqué en grande partie sur la lettre qui nous manque.

Ces trois timbres sont oblitérés Padova 8, 13,

19 du 12^e mois, sans millésime. L'oblitération porte sur la surcharge : il ne peut donc y avoir fraude.

KAPPURTHALA.

Le timbre que nous avons reproduit n° 173 est un timbre fiscal « law stamp. »

SIAM.

M. Herrmann nous informe que le timbre reproduit n° 174 est un timbre fiscal.

CABOUL.

M. Philbrick nous communique les renseignements suivants :

De l'émission 1875-76 le 4 shahi existe en noir :

1 abasy (4 sh.) noir.

De l'émission suivante, n°s 25 à 34 de notre catalogue, il y aurait :

1, 2, 4, 8 sh. 1 rupie.

- | | |
|---|---------------|
| 1 ^o en ardoise, | pour Caboul. |
| 2 ^o en noir-pourpre, | — Jellahabad. |
| 3 ^o en carmin pâle et foncé. | — Khoolum. |

D'après une lettre récemment venue de Caboul, les timbres au type actuel seraient employés, contrairement à ce qui a été imprimé le mois dernier.

Les timbres verts seraient de Kandahar.

— jaunes — — Jellahabad.

— mauves — — Khoolum.

— noirs (?)

— ardoise — — Caboul et non de

Peshawur qui n'est pas situé dans le territoire de l'émir de Caboul.

COLONIES FRANÇAISES.

Les 4 cent. gris (effigie de la République), les 2 et 4 cent. verts actuels, nous arrivent de Saïgon, percés en points :

4 centimes, gris.

2 — vert.

4 — —



PÉROU.

Voici le dessin du timbre 5 centavos, qui commence à se montrer de loin en loin et qui remplace le 5 centavos, vert.

Impression sur papier blanc uni, avec petite grille gaufrée ; piquage habituel : 5 centavos, bleu.

VAN DIEMEN.

De l'émission 1858, nous n'avons mentionné dans notre catalogue que deux timbres percés en ligne. Il paraît qu'il en existe d'autres.

1 penny, rouge.

2 — vert-jaune.

De l'émission 1860, outre le 1 p. percé en arc, il y a :

2 pence, vert-jaune.

4 — bleu.

WURTEMBERG.

Une carte 1 kreuzer vert, avec cadre, nous arrive avec le timbre biffé par un trait et le timbre actuel 5 pf. violet, à droite :

5 pf. et 1 kreuzer, violet et vert.

PERSE.

L'J. B. Z. rapporte que le 5 shahi épuisé a eu un successeur provisoire dans le 10 shahi coupé en deux et surchargé, 5 shahi. C'est ce qui s'appelle une économie :

5 shahi, bleu.

CANADA.

Les enveloppes annoncées comme devant paraître chaque jour, sont enfin livrées à la circulation.



Elles ne sont pas belles, mais il y en a deux valeurs, 1 et 3 cents, au même type. L'effigie de Victoria, en relief, est tournée à gauche dans un double ovale de 30^{mm} de haut sur 25 de

large ; en haut : *Canada postage*, en bas, la valeur en toutes lettres. L'estampille est à droite.

Impression couleur sur papier blanc vergé.

Format 14 sur 8 centimètres.

1 cent, bleu.

3 — rouge.

Format 15 sur 8 1/2 centimètres.

3 cents, rouge.

JUMMOO.

Les réimpressions de fantaisie des premiers timbres ronds continuent à arriver :

1^o sur papier blanc vergé.

1/2 anna, bleu laiteux.

1 — outremer.

4 — rouge brique.

4 — bleu laiteux.

2^o sur papier grisâtre vergé (papier sec).

1 anna, bleu.

4 — rouge brique.

Des exemplaires du 1/2 anna bleu, que nous avons vus, avaient la couleur mélangée de rouge, l'estampille n'ayant sans doute pas été bien nettoyée

JAPON.



La série dont les premiers timbres ont paru en 1876, se complète peu à peu. D'après *The Postal Gazette*, il y aurait les timbres ci-après émis le 29 juin dernier.

- 6 sen, orange.
- 10 — bleu.
- 12 — rose.
- 15 — vert.

Les suivants auront vu le jour, le 18 août :

- 20 sen, bleu foncé.
- 30 — violet.
- 45 — carmin.



Nous donnons ici les fac-simile des 10, 15 et 45 sen.

Une émission d'enveloppes aurait eu lieu le 29 juin dernier avec timbre 2 sen dans un ovale, semblable au timbre adhésif.

Il y aurait deux formats : 127^{mm} de long sur 76 de large, et 188^{mm} de long sur 68 de large.

CUBA.

D'après le même journal, cette colonie espagnole se propose d'émettre le 1^{er} janvier prochain, une série d'enveloppes composée de quatre valeurs et une carte postale.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

M. Coster nous envoie l'enveloppe 1 cent, coin A, de la Compagnie Plympton, que celle-ci vient d'imprimer, alors qu'un type nouveau l'avait remplacé depuis longtemps. Il y aurait au format ordinaire :

- 1 cent, bleu pâle, sur orange pâle vergé.
- 1 — — — rouge orange —

Des enveloppes officielles nous avons encore à signaler :

- 1^o Post office Department.
Office of Third Ass^t Postmaster General.
Division of stamps, Stamped envelopes and
Postal cards.
Official Business.

- 2^o Post Office Department.
Money, Order System.
Official Business.
M. O. B.
- 3^o Post Office Department
Office of Foreign Mails.
Official Business.
- 4^o Post Office Department.
Office of Gen'l Supt Railway Mail Service.
Official Business.
- 5^o Post Office Department, etc., etc.
Office of Third Ass^t Postmaster General.
Division of Finance.
Official Business.
- 6^o La même.
Division of Dead Letters.

Toutes ces enveloppes ont le papier azuré vergé avec filagramme *U. S. postal service*; la dernière se présente en outre, dit-on, avec le papier jaune et le filagramme *U. S. P. O. D.* en monogramme.

ÉTATS-UNIS DE COLOMBIE.

Cundinamarca. Le *Stamp journal* annonce un timbre nouveau de 10 centavos, rouge. Armes dans un cadre en forme d'écu, avec inscription. Aigle éployée en haut; valeur en lettres sur les côtés de l'écu et en chiffres dans les coins inférieurs; en chiffres romains dans ceux supérieurs.

10 centavos, rouge.

RUSSIE.

M. Koprowski nous écrit :

Ananieff (Cherson). Les timbres rouges ont remplacé les timbres bleus qui n'existent plus. Ce ne sont donc pas *des timbres-taxe* comme vous l'aviez pensé.

Tschern (Toula). Timbres et poste n'existent plus depuis juillet 1876.

A propos des timbres de la Compagnie du Levant.

Odessa, le 7 novembre 1877.

Cher Monsieur,

J'ai reçu il y a quelques jours seulement, la nouvelle édition du catalogue du Dr Moschkan. A mon grand étonnement, j'y trouve mentionné comme timbres-poste 10 paras, les essais de 2 piastres dont il a été question dans mon article, que vous avez bien voulu insérer dans le *Timbre-Poste*, n° 175.

Avant de vous les annoncer comme essais, j'avais pris d'abord mes renseignements ici, au bureau postal de la compagnie et chez le lithographe. Celui-ci m'a formellement dit qu'il n'avait jamais été fait qu'un seul tirage d'essai par lui ;

que ce tirage avait été soumis à la compagnie, laquelle le lui avait retourné, avec la remarque de faire disparaître les lignes verticales sur le fond des armoiries et des lettres.

C'est ainsi que les timbres ont paru le 19 mars 1868 : ils avaient des lignes verticales et non horizontales, comme le prétend le catalogue.

Il m'est impossible de comprendre comment le Dr Moschkau ait pu commettre de semblables erreurs (1).

H. LUBKERT.

Anciens timbres suisses (2).

Suite. — Voir le n° précédent.

POSTE LOCALE DE ZURICH.

Le soi-disant timbre de Winterthur est le successeur du timbre local de Zurich 4 rap., par suite de la loi du 4 juin 1849, qui réduisait la taxe à 2 1/2 rap.

L'émission doit avoir eu lieu en mars 1850, les lettres antérieures à cette époque ne portant pas de timbre.

Un journal de Zurich, *La Gazette du Vendredi*, publiait, le 8 février 1850, l'avis suivant :

« Les directions des cercles postaux sont autorisées à émettre des timbres-poste dans les localités où elles le jugeront utile et nécessaire. » Cette autorisation paraît avoir décidé la Direction de Zurich à émettre des timbres locaux. Bien que la ville de Zurich en elle-même n'est pas précisément grande, elle gagne beaucoup en étendue par les dix communes qui l'entourent. Ces communes sont considérées comme ses faubourgs et, participant au service local de Zurich depuis 1843, entretiennent un trafic très-animé avec la ville.

Emission de mars 1850.



De même que les timbres locaux de Genève, celui de Zurich est également aux armes de la Suisse, croix blanche sur champ rouge dans un cor de poste, placé sur un cartouche rayé de rouge avec l'inscription : *Orts-post. — Poste locale* ; dans les angles supérieur et inférieur R 2 1/2 ou 2 1/2 R.

(1) C'est pourtant bien simple. L'immaculé Moschkau a des essais à vendre, qu'il ne peut placer. Il les catalogue comme timbres. Les amateurs qui ont la naïveté de croire à sa bonne foi, comme nous, hélas ! jadis, les achètent.... et le tour est fait. J.-B. M.

(2) Tous droits réservés.

Sur le cor, au-dessous de la croix, sont placées des lettres microscopiques que nous croyons être : JCHWOLF.

Impression noire sur papier blanc uni. Les feuilles étaient composées de six timbres sur trois rangées horizontales, d'un type uniforme :

2 1/2 rp., noir et rouge.

L'emploi de ces timbres dura jusqu'en octobre 1850, emploi tout à fait transitoire, puisqu'ils servaient non-seulement à l'affranchissement local, mais aussi pour des distances plus grandes, en appliquant autant de timbres que le montant de la taxe l'exigeait.

Des timbres retardataires ont été vus par nous sur des lettres de septembre 1851, avec l'oblitération rhomboïde.

Le 5 avril 1850 parut la loi suivante :

Circulaire du Département des Postes aux directions des cercles postaux concernant l'emploi des timbres-poste.

Se basant sur la loi fédérale des taxes postales à la date du 4 juin 1849, article 4, le Conseil d'État a arrêté de transmettre aux directions des cercles postaux, la faculté d'installer, sur demande, une poste locale dans les principales localités où il y a une correspondance importante, et d'y introduire l'usage des timbres-poste (Zurich et Genève en ont déjà), en même temps que d'appliquer les basses taxes prescrites par l'article 4 de la loi sur les postes. En portant ceci à leur connaissance, nous les chargeons d'installer des postes locales à :

Lausanne, Fribourg, Vevey.

Berne, Burgdorf, Thun.

Neuchâtel, Brienne, Loèche, Léchaux de Fonds.

Bâle, Soleure.

Aarau, Zofingen, Lanzbourg, Bade.

Lucerne, Schwytz, Altorf.

Zurich, Winterthur, Richtersweil, Wädensweil, Zug, Schaffhouse, Frauenfeld.

Saint-Gall, Rorschach, Altstätten, Rapperswyl, Waltwyl.

Coire, Bellinzona, Lugano, Locarno.

« De même, nous attendons leurs propositions, si d'autres localités importantes désiraient l'introduction des timbres-poste.

» Les timbres désignés pour l'affranchissement, porteront suivant le tarif des lettres, art. 4, la taxe simple de 2 1/2 rp., valable pour les postes locales. La provision pour la vente sera remise sur demande à chaque direction d'un cercle postal, par la direction du cercle de Berne, en feuilles de 40 timbres et accompagnées d'un récépissé de livraison. (On comptera 100 rappen pour 40 kreuzer ou 16 batzen).

» Aux localités pour lesquelles une poste locale

a été concédée, il sera publié un court avis concernant l'installation de la poste locale et l'emploi des timbres-poste.

» Pour que les timbres une fois employés ne puissent pas servir une seconde fois, ils seront annulés au moment de l'expédition, en les oblitérant par une grille portant le nom de la localité ou en les éraillant à la plume d'un trait à l'encre noire. » (Malgré cette observation, on a employé parfois l'encre rouge).

Comme la fabrication de ces timbres ne pouvait se faire autrement que sur ordonnance du département de la poste seulement, on choisissait comme dépôt central pour leur distribution, la direction du cercle postal de Berne, cette ville étant en même temps le siège du Gouvernement.

C'est donc le décret du 5 avril qui a donné naissance aux timbres *Orts-post* et *Poste locale*, 2 1/2 rp. Mais leur introduction se fit à des époques bien différentes dans les diverses localités. Ainsi tandis qu'on rencontre des *Poste locale* employés à Genève, en avril 1850, ils n'apparurent à Zurich qu'en octobre même année, après la suppression du soi-disant timbre de Winterthur et avec les timbres Rayon I et II, 5 et 10 rp.

Emission du 5 avril 1850.

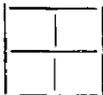


Timbre rectangulaire aux armes de la Suisse, croix blanche sur fond rouge, sans trait d'encadrement, au centre d'un écu surmonté d'un cor de poste. En haut, sur une bande-roule : *Poste locale* ou *Orts-post*, suivant la destination pour les cantons français ou allemands ; en bas : 2 1/2 rp. ; le fond est couvert de vernicatures, dessins légers au trait.

Gravé lithographiquement par M. Durrhein, de Berne ; impression noire sur papier blanc.

Il existe, ainsi que nous l'avons écrit antérieurement, n° 118 de ce journal, quarante variétés placées sur huit rangées verticales de cinq timbres et ne différant que par les détails de la gravure, le type ayant été refait quarante fois. Ces variétés sont répétées quatre fois à la feuille, par le report. Elles portent donc 160 timbres disposés

ainsi en quatre parties.



Poste locale, 2 1/2 rap., noir et rouge.
Orts-post, 2 1/2 — — —

La couleur rouge varie : nous la voyons en rouge, rouge pâle, rouge foncé, carmin, rouge-brun, brique.

Emission du 1^{er} octobre 1850.

Cette émission est annoncée comme suit :

Introduction de l'affranchissement par timbres-poste. Décreté le 9 septembre 1850.

« Se rapportant à la circulaire du 5 avril 1850, concernant l'emploi des timbres-poste, à 2 1/2 rap., pour les postes locales, l'introduction plus étendue des timbres-poste pour l'affranchissement des correspondances dans l'intérieur de la Suisse est ordonnée aux bureaux de poste.

» A partir du 1^{er} octobre 1850, l'affranchissement des lettres, imprimés et échantillons et en général tout envoi fait au moyen de la poste aux lettres et exclusivement dans l'intérieur de la Suisse, doivent avoir lieu en timbres-poste.

» Pour les lettres à destination hors des frontières de la Suisse, l'affranchissement ne doit pas encore se faire en timbres-poste.

» Les timbres destinés à l'affranchissement porteront les chiffres et dénominations suivantes :

- 2 1/2 rp. *Orts-post*, pour les postes locales.
- 5 — Rayon I, en couleur bleue, pour la première circonscription postale.
- 10 — Rayon II, en couleur jaune, pour la deuxième circonscription postale.

» Pour les envois par la poste aux lettres, aux endroits qui se trouvent dans la troisième ou quatrième circonscription (rayon) ainsi que pour les envois pesants, l'affranchissement doit se faire par le nombre de timbres nécessaires. Tout timbre-poste employé, doit être annulé par le bureau expéditeur, au moyen de grilles, portant : P. P. (port payé) ou P. D. (payé jusqu'à destination ou enfin FRANCO ou encore au moyen d'un fort trait de plume à encre pénétrante. L'annulation des timbres-poste au moyen de grilles portant le nom de la localité ou la date qui avait été ordonnée par la circulaire du 5 avril, pour les postes locales, ne doit plus avoir lieu ; les postes locales doivent se conformer à la prescription ci-dessus.»

A Genève, l'administration des postes fit publier l'avis suivant :

ADMINISTRATION DES POSTES FÉDÉRALE.

23 septembre 1850.

« A dater du 1^{er} octobre prochain, l'Administration fera vendre aux bureaux de postes de l'arrondissement, pour l'affranchissement des lettres et à destination de la Suisse :

- Pour le 1^{er} rayon (jusqu'à 10 lieues) des timbres bleus à 5 centimes.
- 2^e — (10 à 25 lieues) — jaunes à 40 centimes.

Pour le 3^e rayon (25 à 40 lieues) un timbre jaune et un timbre bleu.

-- 4^e -- (au delà de 40 lieues) on apposera deux timbres jaunes.

» Les timbres-poste mis sur des lettres à destination de l'étranger n'ont aucune valeur. De même, les timbres dits de *poste locale* ne peuvent être employés que pour les affranchissements à destination du canton de Genève (moins l'enclave de Celigny).

» Lorsque les lettres dépasseront le poids d'un quart d'once, on apposera un nombre suffisant de timbres pour représenter le montant de l'affranchissement exigé par le tarif.

» Pour la facilité du public, la direction fera remettre des tableaux indiquant les principales localités de la Suisse, classées par rayons. »

(A continuer.) A. SCHULZE.

Société Française de Timbrologie.

SÉANCE DU 8 NOVEMBRE 1877.

Présidence de M. de Rothschild.

La séance est ouverte à 8 1/4 h. Après adoption du procès-verbal, M. Donatis fait connaître les résultats des démarches de la commission nommée à la dernière séance. M. de Rothschild a bien voulu reprendre la présidence de la Société. Après quelques paroles de remerciements, M. le Président donne connaissance de la correspondance qui ne comprend rien d'intéressant à signaler.

M. Groht Enrique, à la Havane, et M. Dumont Fernand, à Liège, présentés par le Dr Legrand, sont admis comme membres correspondants.

Le Dr Legrand entretient la Société des timbres d'Alwar et montre, d'après M. Maury, que le dessin reproduit représente un *Kandjar*, sorte de poignard indien : il prouve également que la traduction de la valeur des timbres démontre qu'ils sont bien de 1/4 et 1/2 anna. Il montre ensuite par l'extrait d'un journal de 1870, quelles avaient été à cette époque les précautions prises par l'administration pour assurer la franchise postale aux militaires en campagne et à leurs familles.

M. Carreton présente l'inscription du cadre des timbres dits du Pendjab ou de Rampour. Il en résulte qu'ils ont été lithographiés à Songroor, dans l'État de Jhind; et il en conclut qu'ils ont été émis pour cet État. Cette démonstration ne paraît pas absolue à certains membres. Un d'eux propose de prendre des renseignements dans l'Inde.

M. Carreton montre les mandats émis par le Wurtemberg pour faciliter les encaissements de petites sommes par la poste.

Une commission est nommée pour étudier certaines propositions sur la création de prix à décerner par la Société, sur diverses améliorations projetées, et sur l'idée émise par un journal allemand d'un congrès philatélique à Paris en 1878.

Il est passé à l'étude du catalogue des timbres de

Hambourg. Le travail du rapporteur, M. Schmidt de Wilde, est admis. Une courte discussion s'engage sur les timbres interpostaux qu'un membre démontre n'être que des étiquettes appliquées sur les paquets de timbres, comme en Bavière.

Sur les timbres de Bergedorf, le rapporteur admet l'opinion des journaux allemands qui veulent que les 1/2 sch. violet et 3 sch. rouge n'aient été que des essais. Il lui est répondu que les amateurs français les ont dès l'origine considérés comme des timbres ayant servi très-peu de temps. En réponse à une demande, M. Donatis dit qu'il possède des timbres oblitérés de Bergedorf.

La séance est levée à 10 h. L'ordre du jour de la séance du 6 décembre porte :

Elections pour le renouvellement du Bureau.

Rapport de la Commission.

Catalogue des timbres de Bade, etc.

Avis important.

Tous les abonnements expirent avec ce numéro. Prière aux personnes qui seraient désireuses de le renouveler de nous en faire part en nous remettant le montant.

A partir du 1^{er} janvier, le *Timbre Fiscal*, qui ne paraissait que tous les trois mois, redeviendra comme par le passé un journal mensuel. Le numéro se composera de quatre pages. Prix d'abonnement, fr. 4 l'an pour l'étranger.

LES TIMBRES DU PÉROU, depuis leur origine jusqu'à nos jours, par J. B. Moens. Joli vol. in-18 illustré de 42 gravures sur bois et imprimé à 150 exemplaires sur papier de Hollande. Fr. 3, franco.

TIMBRES DE NAPLES ET DE SICILE, par J.-B. MOENS. 2^e édition. Joli vol. in-18, illustré de 19 gravures sur bois et imprimé à 408 exemplaires sur papier de Hollande. Fr. 3 (franco).

ALBUM ILLUSTRÉ POUR TIMBRES-POSTE ET TÉLÉGRAPHE, par J.-B. MOENS. 11^e édition, contenant 1555 types de timbres et 95 armoiries.

L'édition présente est établie sur un plan nouveau. Les valeurs et couleurs des timbres sont indiquées au-dessus de la place qui leur est réservée; un type fait connaître l'émission.

| | |
|--|-----------|
| Reliure pleine toile | Fr. 8.00 |
| — — 1 fermoir | » 6.50 |
| — — 2 fermoirs | » 7.00 |
| — maroquin, 2 | » 18.50 |
| Avec feuille blanche intercalée à chaque pays ou | |
| Avec 100 pages blanches à la fin du volume et pouvant servir aux timbres fiscaux. | |
| Reliure pleine toile | Fr. 8.00. |
| — — 1 fermoir | » 8.50. |
| — — 2 fermoirs | » 9.00. |

On n'envoie pas contre remboursement, le montant devant accompagner la demande.

Le port est à la charge de l'acheteur, fr. 1, à ajouter au prix des albums de 6, 6.50 et 7 fr., les seuls qui, par leur poids, peuvent être expédiés par la poste.

Bruxelles. — Imp. J. SANNES, rue Montagne des Aveugles, 7.



Bibliotheca Lundensiana.

PHILATELIC SECTION.